Cour pénale internationale

ICC-ASP/22/17

Assemblée des États Parties

Distr. : générale
5 mai 2023

FRANÇAIS
Original : anglais

Vingt-deuxième session
New York, 4-14 décembre 2023

Rapport sur les activités et l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2022*

* Publié antérieurement sous la cote CBF/41/14.

Table des matières

I. INTRODUCTION 3

II. PRINCIPALES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DES GRANDS PROGRAMMES 3

A. Grand Programme I – Branche judiciaire 3
B. Grand Programme II – Bureau du Procureur 11
C. Grand Programme III – Greffe 21
D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties 44
E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes 46
F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) 57
G. Grand Programme VII-6 – Bureau de l'audit interne (BAI) 57

III. QUESTIONS TRANSVERSALES 59

IV. EXECUTION DU BUDGET EN 2022 61

Annexe I : Grand Programme I – Objectifs stratégiques judiciaires 87

Annexe II : Grand Programme II – Bureau du Procureur 89

Annexe III : Bureau du Procureur : Information concernant le nombre de déplacements pour missions et celui des documents et pages déposés en 2022 96

Annexe IV : Grand Programme III – Greffe 100

Annexe V : Le Greffe : Consolidation du nombre de défendeurs, demandes des victimes, durée du séjour des témoins et du séjour par témoin au Siège 107

Annexe VI : Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties 109

Annexe VII : Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes 111

Annexe VIII : Grand Programme VII-5 – Le Mécanisme de contrôle indépendant 116

Annexe IX : Grand Programme VII-6 – Bureau de l'Audit interne 116

Annexe X : Approvisionnements 117

Annexe XI : Liquidités 120

Annexe XII : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus – chiffres intermédiaires non vérifiés au 31 décembre 2022 121

Annexe XIII : Réalisation Des Prévisions 2017-2022 122

Annexe XIV : Obligations non liquidÉes 141

Annexe XV : Exécution du budget 2022 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d'euros) 143

I. Introduction

1. Le présent rapport détaille les principales activités conduites par la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») en 2022, et fournit une vue d'ensemble de l'exécution de son budget sur cet exercice. Les annexes I à XV présentent des informations détaillées, notamment sur l'exécution du budget par Grand Programme, la réalisation des hypothèses budgétaires et les indicateurs relatifs aux accusés, aux victimes et aux témoins pris en charge par le Greffe. Ces annexes fournissent également des détails sur les missions et les documents et pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur (« le Bureau »).

2. Comme le montre la description détaillée des activités, exposée à la première partie du présent rapport, la Cour a conduit non seulement les activités prévues pour 2022, mais également diverses activités imprévues. Si, pour ces activités, elle avait initialement fait appel au Fonds en cas d'imprévus, elle a finalement imputé leurs coûts au budget ordinaire, et un montant supérieur à 3 millions d'euros a été financé par le Fonds en cas d'imprévus, malgré sa maîtrise budgétaire stricte et la réévaluation constante des activités prioritaires, comme cela est expliqué à la section IV.

II. Principales activités menées dans le cadre des grands programmes

A. Grand Programme I – Branche judiciaire

1. Présidence

3. En 2022, la Présidence a continué d'exercer ses fonctions dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches judiciaires et autres tâches juridiques ; relations extérieures ; et administration.

4. L'Unité de la Présidence chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions (« l'Unité ») a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire, notamment en facilitant, dans tous ses aspects, la bonne administration des Chambres. Dans le contexte des efforts entrepris par la Cour pour mettre à jour son cadre éthique et disciplinaire, l'Unité a fourni une assistance pour les questions éthiques concernant la Branche judiciaire. Son assistance a permis aux juges de décider d'amender le Code d'éthique judiciaire, afin qu'il précise que les instructions administratives relatives aux enquêtes menées sur les conduites non satisfaisantes et la lutte contre la discrimination, le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, et l'abus de pouvoir, s'appliquent aux juges de la Cour. En outre, l'Unité a appuyé les efforts déployés en réaction à l'évaluation des conditions de travail, que le Mécanisme de contrôle indépendant a conduite parmi les Chambres en juillet 2022, notamment la décision prise par les juges d'établir un mécanisme informel, au niveau des Chambres, afin de traiter tout problème de personnel relatif à une discrimination, un harcèlement ou un abus de pouvoir exercé par un juge. L'Unité a contribué à la révision et à l'actualisation de textes administratifs essentiels, en étroite coopération avec des représentants d'autres organes. L'Unité a initié et dirigé le processus de révision d'une directive présidentielle de première importance, à savoir la Politique de la Cour pour la protection de la dénonciation des abus et des lanceurs d'alerte, en vertu de laquelle des consultations interorganes sont continues. Dans le domaine de l'exécution des peines, l'Unité a négocié avec succès la conclusion d'un accord sur cette question ; fourni un appui lors de la désignation d'un État chargé de faire appliquer une peine et de la résolution de questions secondaires ; continué de sensibiliser les États Parties à la possibilité de signer des accords sur l'exécution des peines ; et supervisé l'exécution des peines d'emprisonnement imposées à des personnes condamnées par la Cour. L'Unité a concouru à tous les aspects de la retraite des juges, qui a eu lieu en personne pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19, appuyé les travaux continus de la Présidence sur l'évaluation initiale, et l'éventuelle mise en œuvre, du Rapport du Groupe d'experts indépendants, et aidé à fournir des informations au Mécanisme d'examen et à d'autres plateformes, telles que le Groupe d'étude de l'Assemblée des États Parties sur la gouvernance. L'Unité a facilité la préparation de l'élection du Greffier, tenue au début de 2023. S'agissant des fonctions judiciaires de la Présidence, l'Unité a préparé les décisions de la Présidence relatives à un nombre élevé de demandes et de requêtes, en incluant les questions relatives aux victimes et à la détention qui sont majoritairement confidentielles. L'Unité a continué d'apporter un soutien administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques, fourni une assistance dans le cadre d'un amendement apporté au Règlement de la Cour, et facilité

l'insertion de plusieurs dispositions dans le Guide pratique de procédure pour les Chambres. Enfin, l'Unité a continué, en collaboration avec les autres organes de la Cour, de participer à la négociation et à la conclusion de plusieurs instruments de coopération intéressant l'ensemble de la Cour, négociés sous l'autorité de son Président ; et examiné les questions relatives à la renonciation aux privilèges et immunités.

5. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a continué de travailler avec les États (en incluant les trois pouvoirs du Gouvernement) ; l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») et ses organes subsidiaires ; des organisations intergouvernementales et régionales ; et la société civile, afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux faire connaître cette dernière et de renforcer ses soutiens. En tant que visage public de la Cour, le Président (ou l'un des vice-présidents agissant en son nom) a tenu des réunions officielles avec de nombreux hauts représentants d'États, de l'Assemblée, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au Siège de la Cour (pour recevoir les délégations en visite), via des plateformes de visioconférence ou dans le cadre de voyages officiels. Le Président a prononcé plusieurs discours publics de haut niveau, participé à des conférences et accordé des entretiens aux médias, en abordant des questions d'actualité relatives à la Cour. Les thèmes ayant dominé l'exercice de 2022 ont inclus le vingtième anniversaire de la Cour, ses réalisations et ses difficultés ; ainsi que sa charge de travail inédite, alourdie durant l'exercice par l'intensification des opérations conduites dans le cadre de l'Examen de la Cour pénale internationale et du Système du Statut de Rome ; et la promotion de la ratification universelle du Statut de Rome. La Présidence a dirigé la coordination interorganes des questions relatives aux relations extérieures intéressant l'ensemble de la Cour, telles que la planification d'événements visant à marquer le vingtième anniversaire de l'institution, d'autres événements visant à renforcer la coopération avec les acteurs extérieurs, la préparation de déclarations et de rapports officiels, la coopération et la communication avec d'autres parties prenantes du Système du Statut de Rome, et la représentation de la Cour dans différentes instances. La Présidence a encadré les efforts déployés par la Cour pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les points focaux de l'Assemblée pour le « Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome », le Président de l'Assemblée, des organisations non gouvernementales et des organisations régionales. L'assouplissement ou la levée des restrictions mises en place dans la plupart des régions du monde en raison de la pandémie de COVID-19 ont permis à la Cour de reprende certains types d'activités liées aux relations extérieures, telles que des visites officielles dans des États et l'organisation de séminaires régionaux. De même, sur la base des enseignements retirés de l'adaptation des méthodes de travail aux circonstances dues à la pandémie mondiale, la Cour a enfin continué d'utiliser des plateformes de visioconférence pour organiser diverses réunions et discussions en ligne, lorsque cela était nécessaire ou selon une formule hybride, en combinant parfois des réunions présentielles et des contributions en ligne, de façon à atteindre un plus grand nombre de personnes.

6. Dans le domaine administratif, la Présidence a continué, avec les autres organes de la Cour, de simplifier le cadre de gouvernance et les structures de contrôle de celle-ci, en apportant des améliorations au processus de planification stratégique de la Cour (incluant la mise en œuvre d'un Plan stratégique à l'échelle de la Cour). La Présidence a continué de définir et d'élaborer de nouvelles propositions de politiques, de projets et de procédures applicables à l'ensemble de la Cour, en particulier dans les domaines de la planification stratégique et de l'administration générale de la Cour. La Présidence a également continué de travailler avec les organes de contrôle de la Cour, incluant le Comité du budget et des finances (« le Comité »), le Comité d'audit et les commissaires aux comptes, l'Assemblée et le Groupe de travail de La Haye, sur les questions administratives, politiques et stratégiques. S'agissant de la supervision stratégique du Greffe et de la coordination des questions interorganes, la Présidence a continué de collaborer avec le Bureau du Procureur et le Greffe sur les questions communes, telles que la gestion du risque, et sur les sujets qui ont marqué l'actualité en 2022, à savoir la pandémie de COVID-19, au premier semestre, et le processus d'examen du Groupe d'experts indépendants. La Présidence a représenté la Cour à de nombreux événements de facilitation tenus au sein du Groupe de travail de La Haye (Assemblée). En collaboration avec les autres organes, elle a également rendu compte des initiatives liées à la recherche de synergies et de gains d'efficacité au sein de la Cour. Comme les années précédentes, dans le cadre du Groupe de travail de la Cour sur le budget, la Présidence a été étroitement associée aux travaux

interorganes, incluant la préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents connexes, et d'autres questions budgétaires et administratives. Dans ce cadre, elle a été amenée à collaborer avec le Comité et le facilitateur du budget de l'Assemblée, l'exercice étant marqué par une augmentation des activités judiciaires au niveau préliminaire et de première instance, et une hausse concomitante des ressources exigées pour 2023. Enfin, la Présidence a animé les réunions mensuelles du Conseil de coordination et travaillé sur de nombreux dossiers intéressant la Cour dans son ensemble.

7. S'agissant du processus d'examen par les experts, la Présidence a continué d'être activement associée aux travaux relatifs à l'évaluation initiale, et l'éventuelle mise en œuvre, du Rapport. En 2022, d'importants progrès ont été accomplis dans la rédaction et la révision des réponses apportées à diverses recommandations, ainsi que dans la communication d'informations au Mécanisme d'examen de l'Assemblée et à d'autres organismes similaires, tels que le Groupe d'étude sur la gouvernance.

2. Section préliminaire

8. En 2022, la Cour comptait deux Chambres préliminaires composées de six des sept juges affectés à la Section préliminaire. Compte tenu de la charge de travail actuelle de la Cour, six des sept juges de la Section préliminaire continuent d'être temporairement affectés à la Section de première instance.

9. Les deux Chambres préliminaires ont été saisies de 22 situations[1]. En outre, le Président de la Section préliminaire a confié à la Chambre préliminaire I la Demande d'examen concernant la décision prise par le Procureur le 28 octobre 2021 de clore l'examen préliminaire de la situation en Colombie.

10. En 2022, les Chambres préliminaires ont également rendu une série de décisions, et délivré de nombreuses ordonnances, qui sont exclues du présent rapport en raison de leur niveau actuel de classification.

Situation en Libye : Le Procureur c. Al-Tuhamy Mohamed Khaled

11. Le 7 septembre 2022, la Chambre préliminaire I a retiré le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de M. Al-Tuhamy en considérant que l'acte de décès fourni suffisait à rendre le mandat sans effet.

Situation en Libye : Le Procureur c. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli

12. Le 15 juin 2022, suite à la demande formulée par le Procureur le 17 mai 2022, la Chambre préliminaire I a retiré les mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de M. Al-Werfalli, en considérant que son décès était établi.

Situation en Géorgie

13. Le 24 juin 2022, la Chambre préliminaire I a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de MM. Mikhail Mayramovich Mindzaev et Gamlet Guchmazov, pour des crimes de guerre (séquestration, torture et traitements inhumains, atteintes à la dignité de la personne, prises d'otages et transfert illégal de civils) qui auraient été commis entre le 8 et le 27 août 2008 ; ainsi qu'un mandat d'arrêt à l'encontre de M. David Georgiyevich Sanakoev, pour des crimes de guerre (prises d'otages et transfert illégal de civils) qui auraient été commis entre le 8 et le 27 août 2008.

Situation en République bolivarienne du Venezuela I

14. Le 18 novembre 2022, suite à la demande d'autorisation addressée par le Procureur pour reprendre l'enquête dans la situation en République bolivarienne du Venezuela I, conformément à l'article 18-2) du Statut de Rome, la Chambre préliminaire I a délivré une ordonnance fixant le calendrier pour la soumission des observations dans le cadre de la procédure engagée en vertu de l'article 18-2) du Statut et de la règle 55-2) du Règlement de procédure et de preuve.

[1] République centrafricaine I ; République centrafricaine II ; République d'Ouganda ; Darfour (République du Soudan) ; République du Kenya ; République de Côte d'Ivoire ; République islamique d'Afghanistan ; République du Burundi ; Ukraine ; République démocratique du Congo ; Libye ; République du Mali ; République gabonaise ; Navires battant pavillon des Comores, de la Grèce et du Cambodge ; État de Palestine ; République populaire du Bangladesh et République de l'Union du Myanmar ; État plurinational de Bolivie ; Géorgie ; République bolivarienne du Venezuela I ; République bolivarienne du Venezuela II ; et République des Philippines.

Situation en République des Philippines

15. Le 24 juin 2022, le Procureur a demandé l'autorisation de reprendre l'enquête conduite dans la situation aux Philippines en vertu de l'article 18-2) du Statut. La République des Philippines a soumis des observations le 8 septembre 2022 ; le Procureur a répondu à leur sujet le 22 septembre 2022 et, le même jour, le Greffe a présenté son rapport et transmis la liste des représentants des victimes. La Chambre préliminaire I examine actuellement la demande du Procureur.

Situation en Ouganda : Le Procureur c. Joseph Kony et Vincent Otti

16. Le 24 novembre 2022, le Procureur a demandé qu'une audience de confirmation des charges retenues contre M. Kony soit tenue en son absence.

17. Le 1er décembre 2022, la Chambre préliminaire II a rejeté la nouvelle demande adressée le 28 mars 2022 par le Procureur pour clore la procédure engagée contre M. Vincent Otti en raison de son décès, en considérant que ce dernier n'était pas établi.

Situation au Darfour (République du Soudan) : Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)

18. Le 14 mars 2022, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande que le Procureur lui avait adressée pour modifier les charges en vertu de l'article 61-9) du Statut. La Chambre préliminaire II a notammé considéré que la mention du nombre exact des victimes, incluse dans une décision de confirmation de charges, ainsi que l'énumération d'un nombre précis de personnes, présentée à l'annexe de cette décision, ne doivent pas être comprises comme des éléments empêchant la Chambre de première instance chargée d'instruire l'affaire d'estimer qu'un nombre plus élevé de personnes ont été victimes du crime jugé.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani

19. Le 8 juillet 2022, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande adressée par le Procureur pour modifier les charges retenues contre M. Said en vertu de l'article 61-9) du Statut. Elle a notammé considéré que, s'il existait des preuves suffisantes pour établir des motifs substantiels de croire qu'une ou plusieurs personnes étaient victimes des crimes allégués, et si les éléments constitutifs des crimes étaient réunis, le crime reproché pouvait être confirmé quel que soit le nombre des victimes.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka

20. Suite à sa remise à la Cour et à son arrivée au Centre de détention le 14 mars 2022, M. Mokom a comparu pour la première fois devant la Chambre préliminaire II le 22 mars 2022. Cette dernière a, ce jour-là, fixé au 31 janvier 2023 le commencement de l'audience de confirmation des charges. Le 16 mars 2022, M. Nicholas Kaufman a été nommé conseil de M. Mokom par le Greffe.

21. Le 25 mars 2022, la Chambre préliminaire II a délivré une ordonnance qui donnait instruction au Greffe d'annuler sa nomination de M. Kaufman en qualité de conseil de M. Mokom. Elle a considéré que le rôle joué par M. Kaufman dans d'autres procédures engagées devant la Cour constituait un conflit d'intérêts au sens des articles 12 et 16 du Code de conduite professionnelle des conseils.

22. Le 14 avril 2022, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de M. Mokom visant à reconsidérer l'ordonnance du 25 mars 2022, et partiellement accepté la demande qu'il avait adressée aux fins d'autorisation d'interjeter appel de cette ordonnance en se basant sur deux points, en vertu de l'article 82-1)-d) du Statut, à savoir d'apprécier si la Chambre a commis une erreur en constatant que i) le conflit d'intérêts et l'empêchement à la représentation ne pouvaient pas être résolus en obtenant des dérogations ou en supprimant la représentation d'autres clients ; et ii) le droit de M. Mokom à une représentation juridique légale, conformément à l'article 67-1)-d) du Statut, l'emportait sur son choix d'être représenté par M. Kaufman dans les circonstances existantes.

23. Suite au jugement rendu par la Chambre d'appel le 19 juillet 2022, la Chambre préliminaire II a ordonné au Greffe de maintenir le mandat d'avocat de service de M. Mokom jusqu'à l'adoption d'une nouvelle décision, et donné instruction à l'avocat de service et au Procureur de soumettre des observations sur tout point soulevé par le jugement de la Chambre d'appel.

24. Le 19 août 2022, la Chambre préliminaire II a rendu une décision sur la représentation légale, en faisant suite au jugement de la Chambre d'appel en date du 19 juillet 2022, et en énumérant de façon plus détaillée les raisons pour lesquelles elle a considéré que la représentation de M. Mokom par M. Kaufman constituait un conflit d'intérêts ou un empêchement. En outre, la Chambre préliminaire II a autorisé d'office M. Mokom à interjeter appel du point précédemment soulevé dans la décision du 14 avril 2022.

25. Suite au rejet, par la Chambre d'appel, le 27 septembre 2022, de l'appel, considéré comme irrecevable, le 29 septembre 2022, la Chambre préliminaire II a accepté la demande de M. Mokom aux fins d'autorisation d'interjeter appel.

26. Si la sélection, par M. Mokom, de son conseil permanent continue d'être attendue, la Chambre préliminaire II a ordonné que la nomination de l'avocat de service reste effective jusqu'à deux semaines après la finalisation de la sélection.

27. Le 7 novembre 2022, la Chambre préliminaire II a délivré une ordonnance sur une série de points relatifs à la procédure de divulgation des pièces, en ordonnant notamment au Procureur de communiquer à M. Mokom tous les éléments de preuve potentiellement à décharge qu'il a en sa possession avant le 11 novembre 2022.

28. Le 14 novembre 2022, M. Mokom a adressé une demande de mise en liberté provisoire.

Situation en République islamique d'Afghanistan

29. Le 24 février 2022, la Chambre préliminaire II a délivré une ordonnance qui fixe le calendrier de la soumision des observations, dans la procédure menée en vertu de l'article 18-2) du Statut et de la règle 55-2) du Règlement.

30. Le 7 avril 2022, la Chambre préliminaire II a délivré une ordonnance qui demande l'assistance des Nations Unies et de sa Mission d'assistance en Afghanistan.

31. Le 31 octobre 2022, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à reprendre l'enquête qu'il conduit dans la situation en Afghanistan. Elle a notamment considéré que les acteurs, les auteurs potentiels et les crimes allégués, mentionnés dans la demande d'autorisation adressée par le Procureur pour ouvrir une enquête conformément à l'article 15 du Statut, vont bien au-delà du groupe limité d'incidents et de personnes qui semblent avoir fait l'objet d'une enquête et/ou de condamnations en Afghanistan. La Chambre préliminaire II a également considéré que, sur la base des traductions disponibles, les éléments transmis par l'Afghanistan ne montraient pas, en soi, que l'Afghanistan avait conduit des enquêtes, ou les conduisait, de façon à couvrir le champ complet de l'enquête prévue par le Procureur, et ne justifiaient pas une demande de renvoi, même partiel, de l'enquête de la Cour.

ICC-RoC46(3)-01/22

32. Le 22 juillet 2022, la Chambre préliminaire I a rejeté les demandes adressées par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, et la *Corporación Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo*, afin que soit réexaminée la conclusion du Procureur établissant que l'examen préliminaire conduit dans la situation en Colombie doit être clos, comme annoncé, le 28 octobre 2021. La Chambre préliminaire I a considéré que, la situation en Colombie n'ayant pas été déférée au Procureur par un État Partie, ni par le Conseil de sécurité, l'article 53 du Statut ne s'applique pas à la situation et qu'elle n'a ainsi pas le pouvoir de réexaminer la décision du Procureur.

3. Section de première instance

Procès

33. En 2022, cinq procédures de jugement avaient atteint la phase de présentation des éléments de preuve, des procédures en réparations étaient en cours et des questions de procédure étaient examinées par les Chambres de première instance.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani

34. Le procès s'est ouvert le 26 septembre 2022. À la fin de 2022, la Chambre de première instance VI avait rendu plus de 150 décisions, recueilli les dépositions de 14 témoins de l'Accusation et autorisé la présentation, au titre d'éléments de preuve, de dépositions préalablement enregistrées auprès de 24 témoins conformément à la règle 68-2), et auprès de 33 témoins conformément à la règle 68-3).

35. Le 6 septembre 2022, la Chambre a rendu une décision qui précise que l'étendue des actes criminels reprochés dans cette affaire était limitée aux actes criminels énumérés dans le détail par la Chambre préliminaire dans la décision de confirmation.

Situation au Darfour (République du Soudan) : Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)

36. Le procès s'est ouvert le 5 avril 2022. À la fin de 2022, la Chambre de première instance I avait rendu plus de 200 décisions, recueilli les dépositions de 50 témoins de l'Accusation et autorisé la présentation, au titre d'éléments de preuve, de dépositions préalablement enregistrées auprès de 27 témoins conformément à la règle 68-2), et auprès de 68 témoins conformément à la règle 68-3). Il est prévu que la présentation des éléments de preuve par l'Accusation soit close au premier trimestre de 2023.

Situation en République du Kenya : Le Procureur c. Paul Gicheru

37. Le procès s'est ouvert le 15 février 2022 et la Chambre a recueilli les dépositions de huit témoins et autorisé la présentation, au titre d'éléments de preuve, de dépositions préalablement enregistrées auprès de six témoins conformément à la règle 68-2), et auprès de quatre témoins conformément à la règle 68-3). Le 12 mai 2022, la Chambre de première instance III a déclaré close la présentation des éléments de preuve. Durant cette période, la Chambre a rendu plus de 100 décisions.

38. Le 13 octobre 2022, le Greffe a transmis une Note verbale des autorités kenyanes confirmant le décès de M. Gicheru. Le 14 octobre 2022, la Chambre : i) a ordonné au Greffe de restituer la garantie financière fournie par M. Gicheru à un membre compétent de la famille du défunt ; et aux parties, de réexaminer la classification des dossiers ; et ii) clos les procédures.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona

39. La présentation des éléments de preuve par l'Accusation, qui a commencé le 15 mars 2021, est en cours. À la fin de 2022, la Chambre avait rendu plus de 750 décisions, recueilli les dépositions de 53 témoins de l'Accusation et autorisé la présentation, au titre d'éléments de preuve, de dépositions préalablement enregistrées auprès de 50 témoins conformément à la règle 68-3).

Situation en République du Mali : Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud

40. Le dernier témoin appelé par la Défense à déposer oralement a été entendu le 3 novembre 2022. Au total, la Chambre a recueilli les dépositions de 52 témoins de l'Accusation [incluant 22 témoins conformément à la règle 68-3)], deux témoins des représentants légaux des victimes et 22 témoins de la Défense [incluant huit témoins conformément à la règle 68-3)]. À la fin de 2022, la Chambre avait rendu plus de 1 150 décisions, inclusion faite de celles autorisant la présentation, au titre d'éléments de preuve, de dépositions préalablement enregistrées auprès de 17 témoins de l'Accusation et de 18 témoins de la Défense conformément à la règle 68-2). Les dates-limites ont été fixées pour les mémoires finaux et les plaidoiries finales et commenceront à s'appliquer lorsque la Chambre aura déclaré close la présentation des éléments de preuve.

Situation en République de Côte d'Ivoire : Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

41. Le 1er mars 2022, la Présidence a constitué la Chambre de première instance VII en lui déférant deux demandes de déconfidentialisation des procédures, adressées par M. Gbagbo le 19 juillet 2021 et le 3 septembre 2021. Le 13 avril 2022, la Chambre de première instance VII a rendu sa décision sur ces demandes de déconfidentialisation du dossier de l'affaire. Le 22 septembre 2022, la Chambre a rendu une décision autorisant l'expurgation de la liste des décisions communiquées par courrier électronique durant le procès, et ordonné au Greffe de verser une version publique expurgée de la liste des décisions communiquées par courrier électronique au dossier de l'affaire.

Réparations

Situation en République démocratique du Congo : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

42. La Chambre de première instance II est restée saisie du plan de mise en œuvre des réparations collectives et symboliques, ainsi que des réparations collectives fournies sous la forme de prestations de services, approuvées respectivement en 2016 et 2017. À la fin de 2022, 2 455 victimes ont été autorisées à bénéficier de réparations, et 11 demandes de réparations n'avaient pas encore été traitées. À la date du présent rapport, 797 bénéficiaires recevaient des réparations sous la forme de prestations de services.

Situation en République démocratique du Congo : Le Procureur c. Germain Katanga

43. La Chambre de première instance II est restée saisie de la mise en œuvre de son ordonnance en réparations délivrée le 24 mars 2017. À la fin de 2022, 297 victimes ont été autorisées à bénéficier de réparations. La Chambre de première instance II a approuvé la mise en œuvre de toutes les modalités des réparations collectives, et des réparations individuelles ont été payées à l'ensemble des 297 victimes.

Situation en République démocratique du Congo : Le Procureur c. Bosco Ntaganda

44. La Chambre de première instance II a pris une série de décisions qui mettent en œuvre l'Arrêt d'appel rendu le 12 septembre 2022, annulant partiellement l'ordonnance en réparations du 8 mars 2021. Le 25 octobre 2022, la Chambre a délivré une ordonnance qui fixe une méthodologie à l'intention du Greffe, afin qu'il réunisse un échantillon limité mais représentatif de dossiers de victimes, à partir des dossiers des 69 victimes incluses dans le Projet initial de plan de mise en œuvre, en ajoutant cinq pour cent de victimes d'attaques et cinq pour cent de victimes de crimes commis contre des enfants soldats. La Chambre évaluera l'échantillon et se prononcera à son sujet. Le 25 novembre 2022, la Chambre a rendu une décision qui approuve notamment l'échantillon de victimes réuni par la Section de la participation des victimes et des réparations. Suite aux observations complémentaires soumises au début de 2023, la Chambre de première instance délivrera une ordonnance révisée au sujet des réparations.

Situation en République du Mali : Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi

45. La Chambre de première instance VIII est restée saisie de la mise en œuvre de son ordonnance en réparations, qui a continué d'être effective durant la période considérée dans le présent rapport, et devrait continuer de l'être en 2023. À la fin de 2022, des réparations individuelles ont été accordées à 917 personnes. Il est prévu que la mise en œuvre des réparations individuelles soit prochainement finalisée. Celle des réparations collectives a, pour sa part, commencé en juillet 2022 et reste bien engagée.

Situation en Ouganda : Le Procureur c. Dominic Ongwen

46. La Chambre de première instance IX est saisie des procédures en réparations. Suite à l'Arrêt d'appel rendu dans l'affaire *Ntaganda*, la Chambre a, le 16 décembre 2022, pris une décision qui détaille notamment l'approche qu'elle adoptera pour statuer sur un échantillon limité mais représentatif de dossiers de victimes actuellement inclus dans le dossier de l'affaire et représentant cinq pour cent du total des victimes participant aux procédures.

Indemnisation (article 85)

Situation en République de Côte d'Ivoire : Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

47. Le 10 février 2022, la Chambre chargée de l'article 85 a rendu une décision rejetant la demande d'indemnisation de M. Blé Goudé.

4. Section des appels

48. En 2022, la Section des appels a été saisie de quatre appels sur le fond, qui étaient pendants à la fin de la période de référence précédente, à savoir :

1. deux appels dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, M. Ntaganda et l'un des représentants légaux des victimes ayant interjeté appel de l'ordonnance en réparations délivrée par la Chambre de première instance VI ; et

2. deux appels dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen*, M. Ongwen ayant interjeté appel des décisions relatives à la culpabilité et à la peine prononcées par la Chambre de première instance IX.

49. En outre, la Section des appels a été saisie de neuf appels interlocutoires, dont l'un était pendant à la fin de la période de référence précédente.

50. En 2022, la Chambre d'appel a rendu trois arrêts publics sur des appels formés contre des décisions définitives (un arrêt portait sur deux appels sur le fond), et sept arrêts publics et décisions sur des appels interlocutoires. Elle a également rendu une série de décisions et délivré de nombreuses ordonnances qui sont exclues du présent rapport en raison de leur niveau actuel de classification.

Le Procureur c. Bosco Ntaganda

51. Le 8 avril 2021, la Défense et le représentant légal commun des victimes des attaques (Bureau du conseil public pour la Défense - représentant legal commun 2) ont déposé des appels contre l'ordonnance en réparations délivrée par la Chambre de première instance VI le 8 mars 2021. Des mémoires ont également été déposés, dans le cadre des procédures d'appel, par le représentant légal commun des anciens enfants soldats (Bureau du conseil public pour la Défense - représentant legal commun 1) et le Fonds au profit des victimes. Le 12 septembre 2022, la Chambre d'appel a prononcé son jugement à l'unanimité, en annulant partiellement l'ordonnance en réparations, en renvoyant l'affaire à la Chambre de première instance II et en ordonnant à cette dernière de délivrer une nouvelle ordonnance en réparations, en tenant compte des dispositions de l'arrêt rendu par la Chambre d'appel.

Le Procureur c. Dominic Ongwen

52. Le 21 mai 2021, M. Ongwen a interjeté appel de la décision relative à la culpabilité prononcée par la Chambre de première instance IX le 4 février 2021. Le 28 juin 2021, M. Ongwen a fait appel de la décision relative à la peine prononcée par la Chambre de première instance IX le 6 mai 2021. Des mémoires ont été déposés dans le cadre de ces appels durant l'année 2021. La Chambre d'appel a permis à 19 amici curiae de soumettre des observations sur plusieurs points relatifs aux deux appels. Une audience s'est tenue entre le 14 et le 18 février 2022. Le 15 décembre 2022, la Chambre d'appel a confirmé à l'unanimité la décision relative à la culpabilité et, à la majorité, la décision relative à la peine.

Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud

53. Le 15 novembre 2021, la Chambre de première instance X a rejeté à la majorité la demande formulée par l'Accusation de présenter, au titre d'un élément de preuve, une déposition préalablement enregistrée auprès d'un témoin conformément à la règle 68-2)-b) du Règlement de procédure et de preuve. Le 6 décembre 2021, la Chambre de première instance a fait partiellement droit à la demande formulée par l'Accusation aux fins d'autorisation d'interjeter appel de cette décision. Le 17 décembre 2021, l'Accusation a déposé son mémoire d'appel. Le 13 mai 2022, la Chambre d'appel a confirmé à la majorité la decision de la Chambre de première instance.

Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani

Réexamen de la détention

54. Le 3 mars 2022, la Chambre de première instance VI a rendu sa décision sur la demande de mise en liberté provisoire adressée par M. Said, en ordonnant son maintien en détention. Le 9 mars 2022, la Défense a fait appel de cette décision. Le 19 mai 2022, la Chambre d'appel a confirmé la décision.

55. Le 29 juin 2022, la Chambre de première instance a procédé au premier réexamen de la détention de M. Said, en ordonnant son maintien en détention. Le 5 juillet 2022, la Défense a fait appel de cette décision. Le 23 août 2022, la Chambre d'appel a confirmé la décision.

Décision sur la recevabilité d'un appel

56. Le 4 août 2022, la Chambre de première instance VI a fait droit à la majorité à la demande formulée par l'Accusation d'autoriser les témoins à déposer au moyen de technologies de liaisons audio et vidéo,

depuis le Bureau de pays à Bangui. Le 10 août 2022, la Défense a demandé l'autorisation de faire appel de la décision relative sur trois points proposés. Le 16 août 2022, la Chambre de première instancea a fait droit à la demande de faire appel d'un point qu'elle avait elle-même formulé suite au rejet de tous les points présentés par la Défense. Le 29 août 2022, la Défense a déposé son mémoire d'appel. Le 25 octobre 2022, la Chambre d'appel a rejeté cet appel, en le considérant comme irrecevable, en raison de la façon dont il avait été interjeté devant la Chambre d'appel.

Le Procureur c. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka

57. Le 25 mars 2022, la Chambre préliminaire II a ordonné au Greffe d'annuler sa nomination de M. Kaufman en qualité de conseil de M. Mokom, en considérant que la représentation d'autres clients, assurée par M. Kaufman dans des procédures engagées dans la situation en République centrafricaine II et dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*, constituait un conflit d'intérêts. Le 4 mai 2022, M. Mokom a interjeté appel de cette décision. Le 19 juillet 2022, la Chambre d'appel a rendu son jugement à la majorité, en annulant la décision de la Chambre préliminaire et en déférant à cette dernière la question, afin qu'elle présente de nouvelles raisons à son sujet.

58. Le 19 août 2022, la Chambre préliminaire a rendu une nouvelle décision sur la représentation légale de M. Mokom, en présentant de nouvelles raisons, comme le lui avait demandé la Chambre d'appel. Dans sa décision, la Chambre préliminaire a fait d'office droit à la demande de M. Mokom d'interjeter appel. Le 24 août 2022, la Défense a déposé son mémoire d'appel. Le 27 septembre 2022, la Chambre d'appel a rendu sa décision, en rejetant l'appel au motif que son autorisation avait été indûment accordée par la Chambre préliminaire. Dans la même décision, la Chambre d'appel a considéré que les parties continueraient d'être habilitées à demander l'autorisation de déposer un mémoire d'appel, et ordonné que le calendrier fixé pour les demandes d'autorisation de faire appel de la décision, et les observations qui suivront, commence à la date de notification de sa décision.

59. Le 30 septembre 2022, suite à la décision de la Chambre préliminaire d'autoriser son appel, M. Mokom a déposé son mémoire d'appel contre la décision rendue par la Chambre préliminaire le 19 août 2022. Le 19 décembre 2022, la Chambre d'appel a rendu son jugement, en confirmant à la majorité la décision de la Chambre préliminaire, qui annule la nomination de M. Kaufman en qualité de conseil de M. Mokom.

Situation en République islamique d'Afghanistan

60. Le 31 octobre 2022, la Chambre préliminaire II a rendu une décision conformément à l'article 18-2) du Statut, en autorisant le Procureur à reprendre son enquête. Le 7 novembre 2022, le Procureur a fait appel de cette décision. Le 15 décembre 2022, la République islamique d'Afghanistan et les représentants légaux des victimes participant aux procédures ont soumis leurs observations en réponse à l'Arrêt d'appel. Le 19 décembre 2022, le Procureur a adressé une demande d'autorisation de répondre aux observations soumises par un groupe de victimes participantes. La Chambre d'appel a fait droit à sa demande le 23 décembre 2022. La question reste pendante devant la Chambre d'appel.

B. Grand Programme II – Bureau du Procureur

1. Examens préliminaires

61. L'examen préliminaire relatif à la Guinée a été clos le 28 septembre 2022. Le Procureur a effectué une visite à Conakry en septembre 2022, en prolongement du dialogue approfondi et constructif noué par son Bureau avec les autorités guinéennes. Durant sa visite, et à l'occasion de l'ouverture du procès national des événements ayant eu lieu le 28 septembre 2009 à Conakry, le Procureur a signé, avec le Président de la Transition, le colonel Mamady Doumbouya, un mémorandum d'accord. Ce dernier promeut le principe de complémentarité et renforce la coopération qui sera établie dans la poursuite de la justice pour les victimes des événements du 28 septembre 2009. Le mémorandum d'accord a été signé le jour où le Procureur a annoncé sa décision de clore l'examen préliminaire. Le 8 décembre 2022, en marge de la vingt-et-unième session de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »), le Procureur a rencontre S.E. M. Alphonse

Charles Wright, Ministre guinéen de la justice, afin de s'entretenir de l'avancement de la mise en œuvre du mémorandum d'accord.

62. L'examen préliminaire relatif à la Bolivie a été clos le 14 février 2022. Le Bureau a complété l'examen préliminaire de la situation qui lui avait été déférée par le Gouvernement bolivien le 4 septembre 2020, et considéré que les critères énoncés au Statut relativement à l'ouverture d'une enquête n'étaient pas satisfaits. Le Procureur a en particuliler estimé qu'il n'y avait pas une base raisonnable pour croire que les crimes allégués, relevant de la compétence de la Cour, ont été commis, étant entendu que le comportement allégué ne réunit pas les éléments contextuels des crimes contre l'humanité, et ne constitue pas non plus des atteintes visées à l'article 7-1) du Statut.

63. L'examen préliminaire relatif au Nigéria a été clos en 2020 mais reste placé sous la responsabilité de la Section des examens préliminaires qui assure son suivi. La situation a fait l'objet d'une mission de haut niveau, conduite par le Procureur, en avril 2022. Des discussions ont eu lieu à cette occasion avec les autorités nigérianes sur les moyens d'assurer la responsabilité pour les crimes qui auraient été commis par des membres de Boko Haram et des Forces de sécurité nigérianes. Le 6 décembre 2022, en marge de la vingt-et-unième session de l'Assemblée, le Procureur a rencontré S.E. M. Abubakar Malami, Procureur général de la Fédération et Ministre nigérian de la justice, afin de s'entretenir des efforts qui seront entrepris en faveur de la complémentarité et de la coopération entre le Bureau et les autorités nigérianes.

64. Le 21 octobre 2022, le Bureau du Procureur a clos une visite officielle à Bogotá, où une équipe a collaboré, au niveau opérationnel, avec un grand nombre de représentants d'autorités nationales, de partenaires internationaux et d'acteurs de la société civile, en poursuivant les efforts entrepris en Colombie pour juger les crimes relevant du Statut de Rome. Cette visite a été organisée dans le cadre de l'Accord de coopération conclu avec le Gouvernement colombien, au terme de l'examen préliminaire conduit en Colombie durant la visite du Procureur à Bogotá, en octobre 2021.

65. S'agissant de la situation au Venezuela II, le Bureau a poursuivi son examen préliminaire initié en février 2020. Durant la période considérée, il s'est également efforcé de faire progresser l'évaluation des questions considérées.

66. Le Bureau a également continué de conduire les évaluations requises pour les communications reçues en vertu de l'article 15 du Statut de Rome, en incluant celles parvenues à la phase du filtrage initial, afin de déterminer s'il était justifié d'entreprendre un examen préliminaire pour d'autres situations définies, ou des actes liés à d'autres situations.

1. Activités d'enquêtes et de poursuites

(a) Situation en Afghanistan

67. Le 31 octobre 2022, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à reprendre l'enquête dans la situation en Afghanistan. Les juges ont considéré que l'Afghanistan ne conduit actuellement aucune enquête légitime qui pourrait justifier que le soin des enquêtes de la Cour lui soit déféré, et que les autorités afghanes ne montrent aucun intérêt à donner suite à la demande soumise par l'Afghanistan le 26 mars 2020[2], afin que le soin de l'enquête lui soit déférée.

68. Suite à l'autorisation accordée par la Chambre préliminaire, en novembre 2022, le Bureau a renforcé l'équipe chargée de la situation en Afghanistan, repris ses activités d'enquêtes dans cette situation, assuré la programmation opérationnelle nécessaire et entretenu des contacts avec de multiples institutions nationales et internationales.

(b) Situation au Bangladesh/Myanmar

69. L'enquête du Bureau, autorisée le 14 novembre 2019, se poursuit. Durant la période considérée, le Bureau a régulièrement conduit des missions, renforcé les efforts déployés pour accélérer la collecte et

[2] Le 15 avril 2020, l'Accusation a informé la Chambre que le Gouvernement afghan lui avait, le 26 mars 2020, en vertu de l'article 18-2) du Statut de Rome, demandé de surseoir à son enquête dans la situation en Afghanistan. Le 27 septembre 2021, l'Accusation a demandé l'autorisation de reprende son enquête en vertu de l'article 18-2) du Statut de Rome.

l'analyse des éléments de preuve, et mis en œuvre de nouvelles initiatives visant à approfondir le dialogue et la coopération avec les partenaires dans la région. L'accent a également été placé sur les moyens d'assurer une présence renforcée au Bangladesh, afin de collaborer plus efficacement avec les communautés impactées. L'enquête a été activement conduite dans cette situation durant l'année 2022, en incluant l'organisation d'entretiens avec les témoins au Bangladesh, en raison de la présence quasiment permanente des enquêteurs dans cette région, grâce à la coopération précieuse des autorités nationales. Une assistance a été demandée à des experts psychosociaux, à l'intention de la plupart des témoins participant à cette enquête, suite aux effets traumatiques produits par les crimes.

70. Le Bureau a entretenu des relations avec toute une série de parties prenantes, incluant de hauts fonctionnaires du Gouvernement bangladais, des diplomates et des représentants des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, au sujet des demandes d'assistance, et afin de les informer de l'évolution suivie par la situation. La coopération et les synergies établies avec ces parties prenantes, y compris l'échange de pistes et de ressources le cas échéant, ont produit des gains d'efficience.

71. En février 2022, le Procureur a conduit une visite de cinq jours à Dhaka et à Cox's Bazar (Bangladesh). Il s'agissait de sa première visite au Bangladesh. Le Procureur s'est à cette occasion rendu au camp de réfugiés de Kutupalong, à Cox's Bazar, qui accueille des centaines de milliers de membres de la communauté des Rohingyas ayant fui les violences au Myanmar. Durant sa rencontre avec des militants de la cause des femmes et des jeunes rohingyas, le Procureur Khan a examiné les moyens par lesquels son Bureau peut leur donner plus de moyens de contribuer à l'enquête. Lors d'une réunion tenue avec des imams locaux et d'autres dirigeants religieux, le Procureur a également énuméré les moyens par lesquels les dirigeants rohingyas peuvent aider les victimes de violences sexuelles et à caractère sexiste à venir livrer leurs témoignages, dans le contexte des enquêtes actuellement conduites par son Bureau.

72. Le Procureur Khan a également tenu plusieurs réunions fructueuses avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement bangladais et entamé le dialogue avec des diplomates et des représentants d'organisations de la société civile à Dhaka. Des réunions ont eu lieu avec le Premier Ministre bangladais, Sheikh Hasina ; le Ministre des lois, de la justice et des affaires parlementaires, M. Anisul Huq ; le Ministre des affaires étrangères, M. Abdul Momen ; le Secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. Masud Bin Momen ; et le Secrétaire d'État aux affaires maritimes, le contre-amiral (en retraite) Khurshed Alam.

(c) Situation au Burundi

73. Durant la période considérée, le Bureau du Procureur a poursuivi son enquête relative à la situation au Burundi, autorisée le 25 octobre 2017, en conduisant plusieurs missions dans divers pays, afin de collecter des éléments de preuve, notamment dans le cadre d'entretiens menés auprès de témoins. Le Bureau a également continué de centrer ses efforts sur le renforcement de la coopération nouée avec les principales parties prenantes, et sur le développement de réseaux compétents pour atténuer la non-coopération persistante du Burundi avec la Cour. Grâce à ces efforts, le Bureau a bénéficié de la précieuse coopération d'un grand nombre d'États, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile.

74. En 2022, le Bureau était sur le point de terminer son analyse complète des éléments de preuve collectés depuis l'ouverture de l'enquête. Son objectif était de poser la base des prochaines actions qui seront menées relativement à cette situation.

(d) Situation en République centrafricaine II (RCA II)

75. Durant la période considérée, le Bureau a conduit plusieurs missions d'enquêtes dans le cadre des procédures en cours devant les Chambres. Le maintien et le renforcement de la coopération nouée avec les autorités centrafricaines, et les principales parties prenantes, incluant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et dans les pays limitrophes, sont restés prioritaires.

76. Le Bureau a continué de suivre et d'encourager les procédures pénales nationales, et de coopérer et de partager son savoir-faire avec les acteurs judiciaires nationaux, notamment la Cour pénale spéciale. Le Procureur a favorablement accueilli l'ouverture du premier procès tenu devant la Cour pénale spéciale en

mai 2022, en le considérant comme un moment important, et souligné l'engagement pris par son Bureau d'appuyer activement ses travaux, conformément au principe de complémentarité. Le Procureur adjoint Mandiaye Niang a assisté, au nom du Procureur, à la journée inaugurale de ce procès en avril 2022.

77. Le 26 septembre 2022, le procès de l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* s'est ouvert devant la Chambre de première instance VI à la Cour. En sa qualité d'ancien commandant de la *Séléka*, M. Said est accusé de crimes contre l'humanité (emprisonnement ; torture ; persécutions ; autres actes inhumains) et de crimes de guerre (torture et traitements cruels ; atteintes à la dignité de la personne) qui auraient été commis à Bangui (RCA) entre avril et août 2013.

78. Le 16 décembre 2022, le Procureur a annoncé que la phase des enquêtes était close dans la situation en République centrafricaine. Au-delà des affaires en attente devant la Cour, le Bureau n'examinera pas de nouveaux axes d'enquêtes au sujet de la responsabilité pénale alléguée d'autres personnes, ou d'autres comportements adoptés dans cette situation.

(e) Situation en Côte d'Ivoire (CIV)

79. L'enquête conduite par le Bureau sur les crimes qui auraient été commis par des opposants à l'ancien Président Laurent Gbagbo dans le contexte des violences post-électorales survenues en Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et juin 2011, se poursuit. En juillet 2022, un examen interne a été entrepris pour les éléments de preuve. Il a donné lieu à une réorientation de l'enquête et à l'organisation d'une série de missions d'enquête.

80. Le Bureau a fait progresser ses activités d'enquêtes tout en renforçant ses efforts entrepris pour sécuriser la coopération des autorités nationales et d'autres parties prenantes qui concourront à accélérer les enquêtes en cours.

(f) Situation au Darfour

81. Le procès de l'affaire *Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)* – le premier tenu par la Cour dans la situation au Darfour et le premier basé sur un renvoi du Conseil de sécurité des Nations Unies – s'est ouvert le 5 avril 2022 devant la Chambre de première instance I. L'Accusation est parvenue à présenter efficacement ses arguments jusqu'à la date du présent rapport. Elle s'est également efforcée d'optimiser les éléments de preuve fournis liés aux témoins. Il est prévu que la présentation des arguments de l'Accusation soit close au début de 2023. Les éléments de preuve présentés dans cette affaire peuvent également être pertinents pour d'autres affaires engagées contre des suspects d'un rang plus élevé. Ils pourront ainsi être examinés par le Bureau en temps voulu, afin d'optimiser l'utilisation des preuves disponibles.

82. Le Bureau s'est efforcé de sécuriser plus avant la coopération des autorités soudanaises, afin de faire progresser les enquêtes relatives aux suspects en fuite, et d'étayer son dossier dans le procès de M. Abd-Al-Rahman qui est en cours. Avec l'appui du Greffe, le Bureau s'efforce également d'établir une présence permanente sur le terrain au Soudan. Des progrès importants ont été accomplis dans les enquêtes et les vérifications ayant eu lieu à ce sujet.

83. Le trente-quatrième rapport du Procureur sur le Darfour a été présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies le 17 janvier 2022, en incluant des informations actualisées sur les progrès accomplis dans les enquêtes et la coopération avec les autorités, ainsi que des détails sur la stratégie mise à jour pour accélérer les activités d'enquête.

84. En août 2022, le Procureur et le Procureur adjoint, Nazhat Shameen Khan, se sont rendus au Soudan, en incluant un déplacement au Darfour. Ils ont eu l'occasion, durant leur visite, de rencontrer des fonctionnaires territoriaux et de nouer le dialogue avec des rescapés des communautés affectées. Lors des réunions organisées avec des fonctionnaires soudanais, le Procureur a pris acte de l'évolution satisfaisante de la situation dans l'affaire *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« M. Abd-Al-Rahman » ou « Ali Kushayb »), et souligné la nécessité persistante d'assurer la pleine coopération des autorités soudanaises, aux fins notamment de faire progresser les affaires relatives aux suspects restants. Le Procureur a également présenté, depuis Khartoum, le trente-cinquième rapport sur l'enquête au Conseil de sécurité des Nations

Unies. Il s'agissait du premier exposé tenu par un Procureur de la Cour au Conseil de sécurité depuis un pays de situation.

(g) Situation en République démocratique du Congo (RDC)

85. Le Bureau a poursuivi le dialogue noué avec les autorités et les parties prenantes congolaises, afin d'encourager les procédures nationales engagées contre les crimes graves, et de renforcer la coopération et la complémentarité. L'objectif est d'intensifier les efforts entrepris dans le cadre d'une évaluation complète des progrès accomplis. Le Bureau a continué de bénéficier de la coopération précieuse des autorités nationales et d'autres parties, notamment des organismes des Nations Unies.

86. Le 7 novembre 2022, en marge de l'Assemblée, le Procureur s'est entretenu avec S.E. Rose Mutombo Kiese, Ministre d'État, Ministre de la justice et Garde des Sceaux de la République démocratique du Congo, au sujet de l'avenir de la coopération entre la Cour et les autorités congolaises.

87. Le Bureau élabore acutellement un plan exhaustif sur le renforcement des efforts entrepris pour instruire efficacement les crimes graves commis en RDC, en développant notamment des synergies susceptibles de mettre en œuvre une approche dynamique en faveur de la complémentarité en RDC. Ce plan tend également à renforcer les capacités des autorités judiciaires congolaises, et à appuyer les efforts nationaux déployés pour faire localement justice aux crimes internationaux. Le plan examine enfin les moyens de renforcer la collaboration et la coopération avec les organisations régionales et internationales, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les organisations de la société civile qui fournissen aux autorités congolaises l'appui technique et financier nécessaire aux procédures nationales.

(h) Situation en Géorgie

88. Le 22 mars 2022, le Procureur a demandé que des mandats d'arrêt soient délivrés à l'encontre de David Georgiyevich Sanakoev, Gamlet Guchmazov et Mikhail Mayramovich Mindzaev, en considérant qu'il existait une base raisonnable pour croire que chaque suspect est responsable de crimes de guerre. La Chambre a délivré les trois mandats d'arrêt le 24 juin 2022.

89. En octobre 2022, le Procureur adjoint Khan a conduit une visite officielle à Tbilissi (Géorgie). Elle s'est entretenue à cette occasion avec des représentants gouvernementaux au sujet de la coopération et de la complémentarité, et a participé à la vingt-septième Conférence annuelle de l'Association internationale des procureurs.

90. Le 16 décembre 2022, le Procureur a annoncé que la phase des enquêtes était close dans la situation en Géorgie. Au-delà des affaires en attente devant la Cour, le Bureau n'examinera pas de nouveaux axes d'enquêtes au sujet de la responsabilité pénale alléguée d'autres personnes, ou d'autres comportements adoptés dans cette situation.

(i) Situation au Kenya

91. Le procès de l'ancien avocat kényan, Paul Gicheru, s'est ouvert le 15 février 2022. L'accusé a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation retenus contre lui. Huit témoins ont déposé pour l'Accusation et le Bureau du Procureur a clos sa présentation des éléments de preuve le 29 mars 2022. Le 25 avril 2022, la Défense a annoncé qu'elle ne citerait aucun témoin à comparaître. Les plaidoiries ont eu lieu le 27 juin 2022 et la Chambre de première instance III a commencé à délibérer sur sa décision relative à la culpabilité ou à l'acquittement. Le 14 octobre 2022, la Chambre de première instance III a clos la procédure engagée contre Paul Gicheru suite à la confirmation de son décès. En vertu du cadre juridique applicable à la Cour, cette dernière ne peut exercer sa compétence sur une personne décédée.

(j) Situation en Libye

92. Depuis que la situation a été déférée en 2011, le Bureau a initialement centré son attention sur les crimes commis durant l'année 2011 et la délivrance des mandats d'arrêt. Il a ensuite ouvert des axes

d'enquêtes, en centrant notamment une enquête sur les crimes qui auraient été commis dans des centres de détention durant les opérations de 2014-2020 ou contre des migrants.

93. Plusieurs de ces axes d'enquêtes sont à un stade avancé. Dans son rapport au Conseil de sécurité présenté en avril 2022, le Procureur a décrit à grands traits sa nouvelle stratégie d'action, basée sur une évaluation exhaustive des progrès accomplis dans les enquêtes, et les difficultés persistantes. Les principes directeurs de cette nouvelle approche stratégique incluent le renforcement de la capacité du Bureau à nouer le dialogue sur le terrain et l'adoption d'une approche originale pour les relations établies avec les autorités libyennes, afin de promouvoir et d'appuyer les efforts déployés en faveur de la responsabilisation à l'échelle nationale, conformément au principe de complémentarité.

94. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie a eu pour première étape la mission conduite par le Procureur adjoint Khan en Libye en juin 2022. Comme le prévoit la stratégie, les activités entreprises en 2022 ont inclus de multiples missions en Libye et dans les pays limitrophes, afin d'interroger un nombre important de victimes et de collecter d'autres types d'éléments de preuve documentaires et médicaux-légaux. L'appui fourni par les experts psychosociaux a également été précieux pour l'enquête, notamment dans le cadre des entretiens menés avec les victimes de tortures et de viols.

95. Le 7 septembre 2022, le Bureau est devenu un membre officiel de l'Équipe conjointe chargée d'appuyer les enquêtes sur les crimes commis contre des migrants et des réfugiés en Libye. Cette équipe est composée de représentants des autorités nationales compétentes de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Espagne.

96. En novembre 2022, le Procureur s'est rendu en Libye, en centrant sa visite sur le renforcement des partenariats noués avec les victimes, les autorités nationales et les communautés affectées, son objectif étant d'accroître la responsabilité pour les crimes relevant du Statut de Rome. Le 9 novembre, le Procureur a, depuis la Libye, exposé au Conseil de sécurité des Nations Unies l'enquête que son Bureau conduit dans la situation en Libye, et annoncé que les demandes de mandats d'arrêt avaient toutes été soumises, sous scellés, à la Chambre préliminaire de la Cour. Durant sa mission, le Procureur a établi des contacts avec les dirigeants des différentes parties au conflit, afin d'encourager la coopération dans les enquêtes, l'arrestation des fugitifs et la prévention de la criminalité.

97. Le 15 juin 2022, la Chambre préliminaire I a clos la procédure engagée contre Mahmoud Al-Werfalli en raison de son décès. Le 7 septembre 2022, elle a également clos la procédure engagée contre Al-Tuhamy Mohamed Khaled après que son décès a été établi.

(k) Situation au Mali

98. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* (« M. Al Hassan ») est en cours depuis juillet 2020. La présentation des éléments de preuve par l'Accusation a été close le 24 février 2022. Il est prévu que la présentation des éléments de preuve par la Défense soit terminée au début de février 2023.

99. Au total, l'Accusation avait enregistré 88 témoins, dont 52 d'entre eux ont déposé oralement (en représentant 146 jours d'audience). Dix-sept témoins ont été présentés conformément à la règle 68-2)-b) ou c).

100. Sur les 48 témoins de la Défense inscrits sur sa Liste des témoins enregistrée en mars 2022, ou ajoutés ultérieuremen, 22 d'entre eux ont déposé oralement (en représentant 37 jours d'audience), 18 déclarations de témoins ont été présentées à ce jour en vertu de la règle 68-2)-b) et sept d'entre elles ont été retirés. Le Représental légal des victimes a appelé deux témoins à comparaître, ce qui représente trois jours d'audience. Au rythme actuel, les plaidoiries orales devraient se dérouler en mai ou juin 2023.

101. Le Bureau a conduit des activités d'enquêtes en appui des activités liées aux procès, et suivi de près l'évolution de la situation, ainsi que les incidents survenant sur le terrain. Il a notamment établi des rapports sur les atrocités criminelles commises dans cette situation et dans la région plus étendue du Sahel. Le Bureau a continué de bénéficier de la coopération des autorités nationales et d'autres parties, notamment des organismes des Nations Unies. Il a procédé à un nouvel examen des éléments de preuve et des axes

d'enquêtes. Il se prépare à être en capacité de prendre des mesures dans le cadre des principaux domaines d'enquêtes à venir. Le Bureau s'efforcera également d'étudier de nouvelles solutions pour renforcer l'effet de ses activités dans la situation au Mali, en développant notamment des synergies avec le système judiciaire national malien et d'autres partenaires dans le cadre de la complémentarité.

102. Le Bureau a entretenu des relations avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en échangeant des vues sur les initiatives prises pour appuyer et renforcer la capacité du système pénal national, en partageant notamment des informations et des savoir-faire avec le *Pôle judiciaire spécialisé* malien, dans le cadre de la complémentarité et conformménet à l'article 93-10) du Statut de Rome.

103. Le Bureau a également continué de se concerter avec le Fonds au profit des victimes dans la mise en œuvre de l'ordonnance en réparations délivrée par la Cour dans l'affaire *Al Mahdi* au Mali, notamment au sujet de l'application, par le Fonds, de son mandat d'assistance au Mali.

(l) Situation dans l'État de Palestine

104. L'enquête du Bureau, ouverte le 3 mars 2021, est en cours. Elle s'étend à tout comportement qui aurait eu lieu de la part de toutes les parties depuis le 13 juin 2014 à Gaza et en Cisjordanie, en incluant Jérusalem-Est, et pourrait relever des crimes visés au Statut de Rome. Dans ce contexte, le Bureau collecte, conserve et analyse les informations, les communications et les éléments de preuve provenant de diverses sources nationales et internationales. Le Bureau a noué le dialogue avec les parties prenantes compétentes, notamment des représentants de la société civile, en étudiant de façon anticipée de nouvelles possibilités de coopération et d'échanges d'informations. Le 9 juin 2022, le Procureur a reçu le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine, S.E. M. Riad Malki, dans le cadre de sa visite à la Cour. Le 5 décembre 2022, les deux dignitaires se sont rencontrés en marge de la vingt-et-unième session de l'Assemblée. Des progress constructifs ont été accomplis dans l'enquête malgré les difficultés liées à la sécurité et à la coopération.

(m) Situation aux Philippines

105. Le 24 juin 2022, suite à son analyse des informations fournies par les Philippines, et d'autres informations disponibles publiquement ou transmises par des tierces parties, le Procureur a adressé à la Chambre préliminaire I une demande d'autorisation de reprendre l'enquête, en affirmant que le renvoi demandé n'était pas justifié. Le Bureau a, dans le même temps, continué de se préparer à la reprise des activités d'enquêtes dans le cas où elles seraient autorisées par la Chambre préliminaire.

(n) Situation en Ukraine

106. Conformément aux paramètres généraux relatifs à la compétence, établis dans le cadre des saisines par 43 États Parties, et sans préjudice de l'objectif final de l'enquête, le champ de l'enquête ouverte par le Procureur le 2 mars 2022 s'étend à toute allégation passée ou présente de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide, commis sur toutes les parties du territoire ukrainien par une quelconque personne, à compter du 21 novembre 2013.

107. Le Bureau a noué activement des contacts sur le terrain, en Ukraine et dans la région, notamment dans le cadre des trois missions conduites par le Procureur dans le pays. Cela signifie que la présence du Bureau en Ukraine a été quasiment ininterrompue depuis mai 2022. Le Bureau a concouru à d'importants efforts entrepris en faveur de la coopération et de la coordination avec diverses parties prenantes nationales et internationales, incluant des États Parties et des organisations internationales et régionales. Le 25 avril 2022, le Bureau a siégé pour la première fois aux côtés des autorités nationales dans l'Équipe commune d'enquête placée sous les auspices d'Eurojust.

108. En juillet 2022, le Bureau a co-accueilli la Conférence sur la responsabilité des crimes commis en Ukraine, qui visait à sécuriser l'efficacité de la coopération et de la coordination parmis les acteurs, afin d'assurer la responsabilité pour les crimes internationaux qui auraient été commis en Ukraine.

109. Le Bureau a accompli d'importants efforts dans ses activités d'enquêtes en Ukraine. Il examine actuellement les éléments de preuve pour soumettre des observations exhaustives aux juges de première instance. Afin d'accélérer ses travaux, le Bureau procède également à l'établissement d'un bureau de pays en Ukraine. Il est prévu que cette procédure soit finalisée au premier trimestre de 2023.

(o) Situation en Ouganda

110. Le 24 novembre 2022, le Procureur a adressé à la Chambre préliminaire II une demande d'autorisation d'audience pour la confirmation des charges retenues contre Joseph Kony en son absence. Il s'agissait de la première demande adressée en ce sens par le Bureau depuis l'établissement de la Cour.

111. Le 15 décembre 2022, dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen*, suite à l'appel interjeté par la Défense contre la condamnation et la peine de M. Ongwen, la Chambre d'appel a confirmé à l'unanimité la condamnation de Dominic Ongwen pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis dans le nord de l'Ouganda entre le 1er juillet 2002 et le 31 décembre 2005.

(p) Situation au Venezuela

112. Le 21 avril 2022, la Chambre préliminaire I a reçu la notification adressée par le Procureur, indiquant que le Gouvernement venezuelien avait, le 16 avril 2022, demandé le renvoi de l'enquête « en faveur des actions menées à bien par les autorités nationales compétentes du Venezuela ». Le Procureur a également informé la Chambre de son intention de demander l'autorisation de reprendre l'enquête à la Chambre préliminaire.

113. Le 1er novembre 2022, en vertu de l'article 18, le Bureau a adressé à la Chambre préliminaire une demande d'autorisation d'enquêter, en affirmant qu'à cette date, les efforts nationaux déployés par le Venezuela n'étaient pas encore légitimes ou suffisants pour déférer son enquête aux autorités venezuliennes. De même, dans une déclaration présentée par son Bureau, le Procureur a annoncé l'intention de son Bureau de poursuivre le dialogue noué avec le Venezuela, en s'efforçant notamment d'appuyer les efforts déployés par le pays pour renforcer l'efficacité de l'administration de la justice, conformément à l'article 17.

114. Le 17 novembre 2022, S.E. Mme Delcy Rodriguez, Vice-Présidente du Venezuela, s'est rendue à la Cour, où elle a été reçue par le Procureur adjoint Niang, afin d'échanger des vues sur la coopération entre les autorités venezueliennes et le Bureau.

115. Le 18 novembre 2022, la Chambre préliminaire I a délivré une ordonnance, invitant i) le Venezuela à soumettre des observations sur la demande du Bureau du Procureur avant le 28 février 2023 ; ii) les victimes et leurs représentants légaux, à exposer, par l'intermédiaire de la Section de la participation des victimes et des réparations, leurs avis et leurs préoccupations à l'égard de la demande adressée par le Bureau du Procureur en vertu de l'article 18-2) avant le 21 mars 2023 : et iii) le Bureau du Procureur, à soumettre, le cas échéant, une réponse sur les observations du Venezuela avant le 21 mars 2023.

116. Depuis décembre 2022, des préparatifs sont en cours pour établir un bureau de pays à Caracas et des progrès notables ont été accomplis durant l'année.

(q) Appels

117. La Section de la coordination juridique des appels et des poursuites (« la Section ») a eu une année chargée et fructueuse en 2022.

118. Dans l'affaire *Ongwen*, la Section a présenté oralement des observations lors des audiences tenues dans le cadre de l'appel interjeté par la Défense contre la condamnation et la peine de M. Ongwen. La Section a également soumis 10 observations écrites complémentaires dans le cadre de ces procédures, notamment sur les nouvelles questions juridiques importantes relatives aux crimes sexuels et à caractère sexiste, les raisons justifiant l'exclusion d'une responsabilité pénale (incapacité mentale et contrainte), les modes de responsabilité, les condamnations et les peines cumulées. La Chambre d'appel a confirmé toutes les condamnations de M. Ongwen, ainsi que sa peine de 25 années de prison. La Section a également présenté des arguments écrits lors de la phase des réparations dans l'affaire *Ongwen*.

119. Durant l'année, la Section a plaidé la cause de personnes condamnées dans neuf appels interlocutoires interjetés au titre de l'article 82, en obtenant des résultats positifs. Elle a également demandé l'autorisation de faire appel, ou répondu à des demandes d'autorisation adressées par la Défense pour faire appel en vertu de l'article 82-1)-d) à 25 occasions. Elle a de nouveau obtenu des résultats positifs pour le Bureau. La Section a fortement concouru à la préparation de 30 autres observations écrites adressées aux Chambres préliminaires et de première instance, notamment à la rédaction des demandes de mandats d'arrêt, des mémoires préalables aux procès, des mémoires de fin de procès, des demandes relevant de l'article 56 sur les occasions uniques d'enquête, et des demandes relevant de l'article 18-2) sur la reprise d'une enquête. Au total, les observations écrites de la Section ont représenté plus de 1 600 pages en 2022.

120. Durant l'année, la Section a également rédigé 30 mémorandums sur des aspects juridiques et procéduraux, en appui des enquêtes et des poursuites conduites par le Bureau. Elle a fourni un appui constant et important à la quasi-totalité des équipes constituées pour conduire les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites ; pris l'initiative d'élaborer des politiques et des directives pour le Bureau, notamment son Manuel opérationnel ; et représenté le Bureau au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques. Elle a continué de mettre à jour les abrégés de jurisprudence du Bureau et activement contribué à la rédaction des Directives du Bureau du Procureur et d'Eurojust pour les organisations de la société civile.

2. Coopération internationale et assistance judiciaire

121. En 2022, dans le cadre de ses activités d'enquêtes et de poursuites, le Bureau a envoyé 422 demandes d'assistance (24,85 pour cent de plus par rapport à 2021) à plus de 70 partenaires différents, dont 39 États Parties, 12 États non parties et 19 organisations internationales, régionales et non gouvernementales, ainsi qu'à des institutions privées, et suivi l'exécution des demandes en attente.

122. Le Bureau a entretenu et continué de développer son réseau élargi de partenaires de coopération judiciaire – unités chargées des crimes de guerre, unités chargées des enquêtes financières, services chargés du crime organisé et autres services spécialisés, autres autorités pertinentes chargées de faire appliquer la loi, et intervenants judiciaires au niveau national, régional et international. De nouvelles avancées ont été réalisées pour étendre le réseau aux autorités nationales et régionales dans le domaine de l'immigration et du droit d'asile, aux autorités chargées de la récupération des biens et de leur suivi, ainsi qu'aux experts nationaux des réseaux sociaux et des enquêtes de cybercriminalité.

123. En 2022, le Bureau a traité 16 demandes reçues qui lui ont été transmises par les autorités nationales, conformément à l'article 93-10), dans le cadre des initiatives qu'il prend pour réduire les causes d'impunité en soutenant les efforts judiciaires nationaux le cas échéant. Si le nombre des personnes concernées par demande a augmenté, le nombre total de ces demandes a baissé. En 2023, le Bureau prend une nouvelle initiative, afin d'accroître les appuis qu'il fournit aux autorités nationales en vertu du Statut de Rome.

124. Comme indiqué précédemment, le 25 avril 2022, le Bureau a participé à l'Équipe commune d'enquête placée sous les auspices d'Eurojust dans le cadre de la situation en Ukraine. Il s'agissait de sa première participation à une équipe commune d'enquête réunissant des autorités nationales. Comme indiqué précédemment, le 7 septembre 2022, le Bureau est devenu un membre officiel de l'Équipe conjointe chargée d'appuyer les enquêtes conduites sur les crimes commis contre des migrants et des réfugiés en Libye.

125. Le Bureau a continué de faire valoir aux États et aux autres partenaires l'importance d'apporter des réponses positives, en temps opportun, à ses demandes d'assistance, de façon à faciliter les enquêtes et la préparation des procès. La persistance de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu'elle entraîne pour les voyages, notamment dans les pays de situation, n'a fait qu'accroître la nécessité de la coopération avec le Bureau, notamment en ce qui concerne les formes alternatives de preuves et les modalités pour y accéder qui peuvent affecter n'importe quel État Partie. Cela comprend la fourniture d'informations et l'accès aux données bancaires et financières, les dossiers d'immigration et de demandes d'asile, les données détenues par des organismes privés – notamment les réseaux sociaux et les sociétés Internet – et, d'une façon générale, l'assistance pour permettre d'identifier les personnes concernées hors des pays de situation et contribuer à ce que justice soit faite pour les torts qu'elles ont subis dans leur pays d'origine.

126. Le Bureau a également remarqué l'effet négatif sur son efficacité des réponses lentes ou incomplètes qui sont faites à ses demandes, et souligné les difficultés à localiser ses suspects pour faciliter leur reddition. Le Bureau est resté étroitement impliqué dans la gestion et les développements à venir d'un réseau spécialisé de partenaires judiciaires, incluant des interlocuteurs référents et des points de contact centraux pour assurer le traitement et le suivi consciencieux de ses demandes, notamment celles liées aux efforts d'enquête financière. Le Bureau a en outre souligné que la non-exécution des mandats d'arrêt de la Cour, certains ayant été émis il y a plus de dix ans, a des répercussions sur la légitimité et la crédibilité de la Cour et sur la communauté internationale.

3. Coopération générale, relations extérieures et relations publiques

127. Durant l'année 2022, le Bureau a déployé d'importants efforts pour approfondir ses relations avec les acteurs extérieurs, dans la poursuite de la vision et des plans stratégiques établis par le Procureur pour assurer le fonctionnement du Bureau, afin de développer les partenariats, d'accroître l'effet de ses travaux et d'assurer une approche cohérente et une réponse collective aux exigences de justice.

128. Conformément à sa volonté d'améliorer le dialogue et le partage de connaissances parmi les parties prenantes compétentes, le Bureau a notamment co-accueilli la Conférence sur la responsabilité des crimes commis en Ukraine, avec le Ministère néerlandais des affaires étrangères et la Commission européenne, en juillet 2022, afin de favoriser une compréhension commune des différents efforts entrepris en Ukraine pour favoriser la responsabilité pour les crimes internationaux. L'élan suscité à cette occasion a donné lieu à une manifestation de haut niveau sur la coopération dans la responsabilisation en Ukraine, tenue en marge du Débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2022. Durant cette semaine, le Procureur a participé à une réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur l'Ukraine, et tenu des réunions bilatérales de haute importance avec des interlocuteurs des Nations Unies et d'États.

129. Le Bureau s'est également efforcé de renforcer la coopération à l'échelle régionale, dans le cadre d'échanges de vues, notamment avec l'Union européenne, en incluant le Conseil des affaires étrangères et le Groupe « Droit international public » (Cour pénale internationale), ainsi qu'avec Eurojust, Europol, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation des États américains. Il convient en particulier de noter la participation du Procureur au trente-cinquième Sommet de l'Union africaine tenu en février 2022. Le Bureau continuera de consolider ces collaborations régionales en 2023.

130. Au Siège de la Cour, le Bureau a collaboré activement avec les partenaires, y compris dans le cadre des visites de haut niveau et des visites de parties prenantes dans les locaux de la Cour, dont le nombre est sans précédent, et de l'organisation de réunions diplomatiques avec des groupes régionaux et d'autres interlocuteurs. Ces collaborations ont été l'occasion de présenter des informations sur les activités et les initiatives stratégiques du Bureau, et d'inciter à l'appui du mandat et des travaux du Bureau, dans la poursuite des discussions opérationnelles tenues sur ses activités d'enquêtes et de poursuites.

131. À l'initiative du Procureur, le Bureau a renforcé sa collaboration avec les organisations de la société civile. Les directives établies pour ces dernières relativement à la collecte des informations et des éléments de preuve, que le Bureau a publiées en août 2022 avec Eurojust et le réseau Génocide de l'Union européenne, constitue une tentative de créer une base plus solide pour les travaux communs, et de protéger les intérêts et l'intégrité du processus pénal. Le Bureau a également entretenu d'étroits contacts avec les organisations de la société civile dans le cadre des missions qu'il a régulièrement conduites dans les pays de situation tout au long de 2022.

132. Le Bureau a renforcé son engagement en faveur des politiques applicables. Il a ainsi notamment accueilli, en novembre 2022, une table ronde thématique, aux côtés d'organisations de la société civile et d'experts, sur les crimes commis contre des enfants et les crimes affectant des enfants. De même, en marge de l'Assemblée tenue en décembre 2022, le Bureau a lancé sa politique relative aux infractions à caractère sexiste, en la considérant comme une avancée importante pour la priorité accordée aux crimes à caractère sexiste.

133. Le Bureau est intervenu activement, tout au long de l'année, dans des réunions et des consultations, dans le cadre de l'Assemblée, afin de fournir des informations, de diffuser des messages essentiels, et d'apporter une contribution substantielle aux travaux des facilitateurs, par exemple dans le contexte des

discussions sur l'Examen des experts indépendants, le budget, la coopération et la complémentarité. Le Procureur, assisté des procureurs adjoints et du personnel du Bureau, a participé à la vingt-et-unième session de l'Assemblée, en présentant notamment des observations lors de la séance d'ouverture, de la séance plénière sur la coopération et de plusieurs manifestations organisées en marge de l'Assemblée, afin notamment de présenter le premier rapport annuel du Bureau, et la politique relative aux infractions à caractère sexiste, mentionnée précédemment.

134. Ces efforts ont été soutenus, le cas échéant, par les activités d'information du public que conduit, au Bureau, l'Unité de l'information. Durant la période considérée, le Procureur est souvent intervenu dans les médias, en leur accordant 45 interviews dans le monde entier, et en participant à huit conférences de presse organisées dans des pays de situation et d'autres pays. L'Unité de l'information a facilité plus de 10 entretiens enregistrés ou accordés à titre confidentiel à des médias, par d'autres personnels du Bureau ; l'organisation d'une table ronde avec des journalistes de la presse étrangère représentée à La Haye ; la rédaction et la publication de 56 déclarations de presse dans les deux langues officielles de la Cour et dans les langues des pays de situation ; et la réponse apportée aux centaines de questions des médias. Les efforts déployés par l'Unité de l'information ont assuré la présence active du Bureau sur les plateformes numériques de la Cour, notamment la présentation d'informations actualisées sur le site Web, et de contenus intéressants dans les réseaux sociaux, pour une grande variété de publics. L'Unité a en outre publié des dizaines de déclarations vidéo enregistrées par le Procureur pour des manifestations extérieures, et fourni un appui à une série de projets mis en œuvre par d'autres unités du Bureau, notamment la publication et le lancement du premier rapport annuel du Bureau du Procureur, et des Directives pour les organisations de la société civile élaborées en coopération avec Eurojust. L'Unité de l'information a enfin été chargée de la publication du premier bulletin d'information du Bureau, sorti en octobre 2022, qui consitue une importante initiative de communication interne. Cette publication sera trimestrielle à l'avenir.

C. Grand Programme III – Greffe

135. Le Greffe a continué à appuyer les parties et les participants aux procédures engagées devant la Cour pénale internationale ("la Cour") tout au long de 2022. Au cours du premier trimestre de l'exercice, le Greffe a maintenu les protocoles et les mesures particuliers adoptés lors de la pandémie de la COVID-19. Au cours du deuxième trimestre de 2022, les conditions ont permis un retour graduel à la situation antérieure à la pandémie, tout en demeurant vigilant de la menace continue posée par le virus de Covid. Le 25 avril 2022, la restriction pour les visiteurs externes d'entrer dans l'édifice de la Cour a été levée. Le 2 mai 2022, la phase finale du retour graduel du personnel sur les lieux de la Cour a formellement pris fin. Le même jour, l'Équipe de gestion des crises en charge des circonstances entourant la pandémie de la COVID-19 a été dissoute. Le Greffe a fourni un appui et une aide constants aux procédures préliminaires, de première instance et d'appel dans différentes affaires.

1. Administration judiciaire

(a) Activités judiciaires

136. En 2022, 8 063 documents (76 885 pages) et 1 111 transcriptions (79 443 pages) ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre des affaires et des situations détaillées ci-dessous ; et 86 documents (1 307 pages) et neuf transcriptions (557 pages) enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour et/ou au Règlement du Greffe, lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée.

137. Dans la situation en Ouganda, 182 documents (3 832 pages) et 26 transcriptions (2 200 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui technique et de procédure a été fourni pour six audiences dans l'affaire *Ongwen*.

138. Dans la situation en République démocratique du Congo, 477 documents (5 410 pages) et quatre transcriptions (225 pages) ont été enregistrés et notifiés. Une seule audience a été tenue dans l'affaire *Ntaganda*.

139. Dans la situation en République centrafricaine I, 12 documents (461 pages) ont été enregistrés et notifiés.

140. Dans la situation à Darfour, au Soudan, 1 187 documents (13 985 pages) et 270 transcriptions (20 599 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui technique et de procédure a été fourni pour 84 audiences dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*.

141. Dans la situation au Kenya, 328 documents (2 539 pages) et 50 transcriptions (4 656 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui technique et de procédure a été fourni pour 20 audiences dans l'affaire *Gicheru*.

142. Dans la situation en Libye, 76 documents (686 pages) et trois transcriptions (233 pages) ont été enregistrés et notifiés.

143. Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, 59 documents (626 pages) et cinq transcriptions (284 pages) ont été enregistrés et notifiés.

144. Dans la situation au Mali, 1 433 documents (11 298 pages) et 305 transcriptions (21 208 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui technique et de procédure a été fourni pour 45 audiences dans l'affaire *Al Hassan*.

145. Dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, la République hellénique et le Royaume du Cambodge, aucun document n'a été enregistré ou notifié. Aucune audience n'a été tenue.

146. Dans la situation en République centrafricaine II, 3 909 documents (32 924 pages) et 433 transcriptions (28 986 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui technique et de procédure a été fourni pour 96 audiences dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, 37 jours d'audience dans l'affaire *Said* et quatre dans l'affaire *Mokom*.

147. Dans la situation en Géorgie, 135 documents (1 803 pages) et quatre transcriptions (254 pages) ont été enregistrés et notifiés.

148. Dans la situation au Gabon, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

149. Dans la situation au Burundi, un seul document (13 pages) a été enregistré et notifié.

150. Dans la situation en Afghanistan, 63 documents (412 pages) et deux transcriptions (241 pages) ont été enregistrés et notifiés.

151. Dans la situation en République bolivarienne du Vénézuela II, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

152. Dans la situation dans l'État plurinational de Bolivie, 20 documents (412 pages) ont été enregistrés et notifiés.

153. Dans la situation en Palestine, huit documents (62 pages) ont été enregistrés et notifiés.

154. Dans la situation en République bolivarienne du Vénézuela, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

155. In the situation in the People's Republic of Bangladesh/Republic of the Union of Myanmar, seven documents (68 pages) were registered and notified.

156. Dans la situation en République des Philippines, 55 documents (944 pages) ont été enregistrés et notifiés.

157. Dans la situation en Ukraine, 22 documents (193 pages) ont été enregistrés et notifiés.

158. En 2022, le nombre de documents a baissé de 19 pour cent par rapport à 2021, tandis que le nombre de transcriptions enregistrées et notifiées, toutes situations et affaires confondues, a augmenté de 18 pour cent.

159. De plus, six audiences confidentielles ont été tenues dans le cadre de procédures liées à une situation.

160. Le recours à la liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions des témoins a continué tout au long de 2022. Deux juristes/greffiers adjoints de 1re classe sont nécessaires pour organiser les liaisons vidéo pour les audiences : l'un, dans la salle d'audience à La Haye et l'autre, là où se trouve le témoin. En 2022, 95 audiences ont eu lieu par liaison vidéo, afin de faciliter les dépositions des témoins. Afin d'assurer la continuité du soutien aux audiences dans la salle d'audience à La Haye et d'éviter toute mise en quarantaine à la suite de la COVID-19, les déplacements des juristes/greffiers adjoints de 1re classe ont été limités et le personnel sur le terrain a été formé pour fournir le soutien technique nécessaire aux dépositions par liaison vidéo à distance. De même, en raison de la pandémie de la COVID-19, les personnes détenues ont suivi les procédures qui les concernaient par liaison vidéo depuis le Centre de détention, le cas échéant.

161. L'appui fourni à la charge de travail que représentent trois affaires actives à l'étape de la première instance et une audience ininterrompue, requiert au minimum quatre juristes/greffiers adjoints de 1re classe. En plus d'appuyer les audiences, ces fonctionnaires assument d'autres tâches administratives pour assurer le bon déroulement des procédures.

162. Tout au long de 2022, les coordinateurs des transcriptions et les sténotypistes judiciaires ont travaillé à la reclassification et à la correction des transcriptions. Parmi les transcriptions énumérées ci-dessus, 330 d'entre elles étaient corrigées (24 465 pages), 18 d'entre elles reclassées (966 pages) et 292 expurgées (20 613 pages). Ces tâches représentent un travail extrêmement difficile qui exige un haut degré de précision, en raison des lourdes conséquences qu'entraîneraient la moindre erreur. Au total, huit transcriptions d'évènements autres que des audiences (576 pages) ont été produites, enregistrées et notifiées.

163. Outre les activités habituelles liées aux audiences et à l'enregistrement, la Section de l'administration judiciaire continue de participer activement au projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires.

164. En outre, afin de renforcer la Section et d'atténuer le risque d'un manque d'effectifs imprévu, le personnel de la Section a reçu une formation approfondie dans les domaines d'expertise particuliers à la Section, de sorte que 60 pour cent du personnel est maintenant à même d'exercer plusieurs fonctions différentes.

(b) Prétoire électronique

165. **Éléments de preuve** : la mise à jour des deux systèmes de gestion des éléments de preuve gérés par le Greffe de l'ancien logiciel, Ringtail, à la version la plus récente, Nuix Discover, a été réalisée avec succès. La Section de l'administration judiciaire chargée du prétoire électronique a effectué une analyse des lacunes, des essais d'acceptation des utilisateurs et des formations sur ces mises à jour. Outre la mitigation des risques associés à l'ancien logiciel et les avantages techniques et fonctionnels que cette mise à jour apporte aux administrateurs et aux utilisateurs des deux systèmes, les modules présentant les éléments de preuve dans le cadre du projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires bénéficieront également de cette amélioration, et ce en proposant une phase intermédiaire visant à faciliter la transition du processus et la migration des données probantes après la mise en œuvre du nouveau système.

166. En vue de la transition à la Plateforme de gestion des tâches judiciaires, les initiatives suivantes ont été prises dans le logiciel de gestion des éléments de preuve amélioré: (i) prise en charge de la nouvelle méthodologie de numérotation des éléments de preuve (outre la numérotation existante); (ii) prise en charge des nouveaux formats d'éléments de preuve, tels que PDF et MP4, outre la prise en charge existante de TIF et WMV; et (iii) le protocole du prétoire électronique a été adapté pour permettre cette prise en charge hybride – pour les concepts existants ainsi que pour les nouveaux concepts. Avec la mise à jour susmentionnée, le processus de téléchargement des éléments de preuve, par lequel les parties demandent à la Section de l'administration judiciaire de télécharger leurs divulgations, a aussi été davantage simplifié avec l'ajout de la possibilité d'accéder à un soutien complet à distance. En 2022, le prétoire électronique de la Section de l'administration judiciaire a téléchargé 47 373 éléments de preuve, représentant 227 381 pages.

167. **Audiences et appui aux utilisateurs** : les matériels et logiciels installés utilisés par les sténotypistes pour produire des transcriptions en temps réel ont été mis à jour dans les trois salles d'audience, contribuant ainsi à une fiabilité accrue du processus de transcriptions en temps réel. De plus, le prétoire électronique de

la Section de l'administration judiciaire a fourni un soutien continu aux salles d'audience et aux participants dans leur utilisation des logiciels judiciaires. Ce soutien a compris la résolution des problèmes fonctionnels de l'application, l'aide avec des fonctionnalités avancées, un soutien spécifique apporté aux sténotypistes, la mise à l'essai de nouveaux logiciels et de logiciels améliorés, et d'autres services liés aux logiciels.

168. **Formations et présentations**: Des formations de base et avancées ont continué à être fournies aux membres des Chambres et des équipes de la Défense, des victimes et du Bureau du Procureur, dans l'utilisation des systèmes de gestion des transcriptions et des éléments de preuve, ainsi que dans le Module de vérification des transcriptions et les systèmes liés aux salles d'audience telle que la présentation des éléments de preuve. Des efforts sont en cours pour commencer à offrir des formations régulières et ad hoc sur les modules de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires mis en œuvre.

169. **Accès aux dossiers** : En 2022, le prétoire électronique de la Section de l'administration judiciaire a traité plus de 2 407 demandes de soutien provenant d'utilisateurs (2 056 demandes SolvIT – SolvIT est le système d'accès et de demandes de services de TI – et 351 demandes par courriel reçues dans la boîte à courriels de l'équipe). Une demande de soutien provenant d'un utilisateur inclut a) toute demande envoyée à la Section de l'administration judiciaire pour accorder l'accès d'une personne ou d'un groupe à une ou plusieurs application(s) judiciaire(s), ainsi que b) toute demande portant sur l'utilisation des applications judiciaires, les problèmes rencontrés et les demandes d'adaptation. La mise en concordance des comptes d'utilisateurs, effectuée deux fois par an, a lieu en concertation avec la personne-ressource de chaque équipe, afin de s'assurer que l'accès des utilisateurs aux applications judiciaires est actualisé.

(c) Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire

170. **Soutien aux audiences et/ou événements spéciaux :** L'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire a soutenu toutes les audiences, les activités judiciaires, les événements spéciaux, les formations et les tests des nouveaux systèmes (virtuels) dans les trois salles d'audience, pour des audiences intégralement dans le prétoire, en direct et en différé, hybrides et virtuelles/à distance, ainsi que pour des événements spéciaux. Les événements spéciaux et non judiciaires notables en configuration hybride ou virtuelle complète ont inclus des tribunaux fictifs, des sessions inaugurales, la cérémonie de prestation de serment, la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire, des entretiens menés par le Secrétariat de l'Assemblée des États parties pour le nouveau Greffe et des tables rondes. Les séquences audiovisuelles de la salle d'audience produites par l'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire, qu'elles soient en direct ou en différé, ont été enregistrées pour être archivées et, soit directement, soit sous forme de copie audiovisuelle, fournies à la Section de l'information et de la sensibilisation du public et/ou à la Section des services de gestion de l'information en vue de leur diffusion à la presse et/ou au public, de résumés sur le site Internet de la Cour, de leur diffusion sur Internet et de leur diffusion interne sur Livecourt.

171. **Demandes de copies, conversions de normes et/ou montages audiovisuels :** L'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire a produit et livré aux clients un total de 466 demandes de copies et/ou de conversions de normes en 2022. Les copies ont été produites et livrées ultérieurement au moyen de bandes ou de cartouches, de clefs USB, de disques durs externes et/ou de transferts de fichiers par boîte de dépôt.

172. **Familiarisations des témoins par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins :** L'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire a assuré la planification (appui aux bureaux par pays/à la Section des services de gestion de l'information) et un appui à la cabine audiovisuelle de la salle d'audience pour 127 familiarisations de témoins, chacune d'entre elles durant en moyenne une heure trente. La majorité des familiarisations de la Section d'aide aux victimes et aux témoins ont eu lieu par liaison vidéo et/ou grâce à la technologie WebEx, ce qui a nécessité un fonctionnement complet de la cabine audiovisuelle et du personnel. Toutes les familiarisations ont eu lieu soit après l'ajournement des audiences soit avant le commencement des audiences. En outre, l'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire a fourni une cabine audiovisuelle complète pour un nombre presque égal de réunions de courtoisie et/ou de remerciement par liaison vidéo/WebEx entre les témoins et les parties, principalement pendant la suspension des audiences ou une fois que celles-ci ont été ajournées.

173. **Système d'enregistrement numérique IPV** : la mise en œuvre en cours et l'activation complète du système d'enregistrement et d'archivage numérique IPV ont continué en 2022. L'augmentation nécessaire de la capacité de stockage du serveur et le transfert subséquent des données à une nouvelle capacité de stockage ont eu lieu, nécessitant par conséquence, une révision/mise à jour complète des métadonnées de tous les dossiers audiovisuels du système IPV produits et archivés jusqu'à la date de l'augmentation/ du transfert. Il a été possible, en 2022, de résoudre la plupart des problèmes avec le module a posteriori/d'édition du système IPV/Adobe: la Section des services de gestion de l'information/l'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire et le fournisseur (IPV). La mise en œuvre complète d'IPV nécessite toujours l'achèvement de deux modules supplémentaires : le module de sauvegarde et le module d'archivage Ingest.

174. **Intégration de WebEx dans les salles d'audience :** la participation à distance aux audiences et la déposition de témoins à distance ont continué intensivement en 2022 et sont devenus indispensables. L'Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire est tenue de fournir et fournit un soutien complet en préparation à et lors de l'utilisation réelle de WebEx durant les audiences et/ou des évènements spéciaux.

(d) Plateforme de gestion des tâches judiciaires

175. Après le premier lancement en décembre 2021, le Module de dépôt des pièces de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires a été mis en service le 31 janvier 2022, dans le cadre d'un nouvel examen administratif. La documentation relative à la situation en Ukraine a été enregistrée directement sur la Plateforme de gestion des tâches judiciaires.

176. Depuis janvier 2022, des activités de participation des utilisateurs et des formations extensives ont eu lieu, avec 47 heures de formation sur la Plateforme de gestion des tâches judiciaires. À ce jour, 270 participants ont assisté aux formations (certains plus d'une fois) et des réunions ont eu lieu avec les membres de l'Équipe du changement afin de discuter des changements dans les nouveaux processus et de convenir des plus importantes améliorations à mettre en œuvre dans la version actuelle du système.

177. Depuis le déploiement de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires en décembre 2021, ce qui suit a été lancé: de nouvelles fonctionnalités du Module des situations et des affaires et du Module des dossiers en février 2022; le Module des éléments de preuve et le Module des divulgations – Processus essentiels en mai 2022 et améliorations en juillet 2022; la fonctionnalité Publication Web; le Module de gestion des accès, les correctifs de bogues et de nouvelles fonctionnalités des modules existants en août 2022 et le Module des transcriptions en novembre 2022.

178. Les exigences des utilisateurs ont été signées pour les Modules des accusés (la partie du processus relative à la Section de l'administration judiciaire) en février 2022 et le Module des victimes en décembre 2022. Le Module des personnes d'intérêt et des témoins est toujours en développement et le lancement de ce module en production est prévu en janvier 2023.

2. Détention

179. Tout au long de 2022, le Centre de détention a hébergé huit détenus (MM. Ntaganda, Ongwen, Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Abd-Al-Rahman, Said et Mokom).

180. La Cour avait demandé des crédits pour six cellules en 2022. Toutefois, en raison du nombre de détenus, il a été nécessaire de louer une aile supplémentaire, compte tenu de l'obligation de séparer les détenus, en plus des cellules existantes.

181. En 2022, six visites familiales pour 14 personnes ont été organisées et financées par le Fonds consacré au financement des visites familiales des détenus indigents.

3. Services linguistiques

(a) Traduction

182. L'Unité de l'appui à la traduction et de la terminologie a fourni un soutien technique et administratif à toutes les unités de traduction de la Section des services linguistiques, gérant le processus de traduction

dès soumission de la demande de services linguistiques à l'Unité jusqu'au retour du document au demandeur de service, pour les traducteurs internes et externes. Elle a également géré les processus administratifs pour le recrutement de traducteurs externes au moyen de contrats à court terme, les contrats de service pour les documents envoyés aux traducteurs externes, ainsi que l'outil de terminologie et de traduction assistée par ordinateur (MultiTrans) et autres outils et systèmes variés utilisés au sein de la Section à des fins de traduction et parfois d'interprétation. De plus, l'Unité de l'appui à la traduction et de la terminologie a travaillé avec la Section des services de gestion de l'information pour trouver un remplacement à MultiTrans qui a été interrompu par le fournisseur, et a soumis un plan de travail à l'Unité des achats pour lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'achat d'un nouvel outil. Une partie du processus devrait être finalisée avant la fin de 2023 et le nouvel outil devrait être mis en œuvre en 2024.

183. L'Unité de la traduction anglaise a traduit un grand nombre de dossiers et de décisions volumineux liés principalement aux affaires *Al Hassan, Said Abdel Kani* et *Ali Abd-Al-Rahman*, pour la Chambre d'appel, les Chambres préliminaires et de première instance, mais dans une moindre mesure dans les affaires *Gbagbo, Lubanga, Ongwen* et *Yekatom et Ngaïssona*. Elle a également collaboré avec l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur sur un grand projet de traduction pour la chambre de première instance VI et répondu à d'autres demandes de nature non judiciaire, telles que des notes verbales, des procédures disciplinaires, des documents de sensibilisation et des documents relatifs à la sûreté et à la sécurité des locaux de la Cour, à partir du français, du néerlandais et de l'acholi. Comme chaque année, la charge de travail de révision de l'Unité a principalement concerné les documents budgétaires de la Cour et ses rapports au Comité du budget et des finances (le 'Comité') et au Comité d'audit, ainsi que des correspondances avec les États Parties et autres entités de haut niveau.

184. L'Unité de la traduction française a traduit de nombreux dossiers et décisions liés principalement aux affaires *Al Hassan, Said Abdel Kani, Abd-Al-Rahman* et *Yekatom et Ngaïssona*, mais aussi *Ntaganda* et *Katanga*. Comme à l'accoutumée, priorité a été donnée aux documents urgents devant être notifiés avant une date précise, mais l'équipe a également travaillé de façon intense à éliminer les arriérés de documents, à savoir toutes les décisions ne nécessitant pas une notification immédiate en français. Parmi les autres documents strictement juridiques traduits, l'Unité de la traduction française a fourni les versions françaises de divers documents préparés pour la retraite des juges et des propositions de modification des textes fondamentaux de la Cour. L'Unité a de même collaboré tout au long de l'année avec les gestionnaires de la Base de données jurisprudentielle pour produire les versions françaises des constatations sommaires de l'interface en français. En outre, l'Unité a traduit plusieurs documents de nature non judiciaire, notamment des documents relatifs à la gestion des ressources humaines et du parcours professionnel (toutes les enquêtes menées auprès du personnel, les initiatives relatives à l'encadrement des équipes, les procédures opérationnelles standard et les avis de vacance de poste), la documentation financière et budgétaire, les discours, et le matériel de sensibilisation pour la Section de l'information et de la sensibilisation du public.

185. L'Unité de traduction des langues de situation a fourni des services de traduction en 23 langues de situation : acholi, arabe, birman, dari, néerlandais, fur, géorgien, allemand, hébreu, italien, kirundi, pachto, sango, songhay, portugais, russe, espagnol, arabe soudanais, swahili, tagalog, tamasheq, ukrainien et zaghawa. L'Unité a offert des services de traduction en temps utile aux divisions de la Branche judiciaire et aux diverses sections du Greffe. Comme les années précédentes, l'Unité a maintenu et agrandi sa liste de traducteurs de langues de situation dans différentes combinaisons linguistiques, lorsque cela était nécessaire, afin d'appuyer les nouvelles situations et les affaires actives, en particulier en réponse à la situation en Ukraine. Les exemples de services de traduction fournis par l'Unité incluent la traduction de plus de 400 formulaires de demande des victimes et d'une décision de la Chambre de première instance dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*, la traduction et les voix hors champ vers l'arabe soudanais et le fur de matériel de sensibilisation dans la situation à Darfour, la traduction en acholi d'articles du Règlement du Greffe et de commentaires des voix hors champ, la traduction en géorgien et en russe de mandats d'arrêt et d'articles pertinents du Statut, ainsi que la traduction des formulaires de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins et de matériel de sensibilisation en plusieurs langues, y compris en tagalog et en ukrainien.

(b) Interprétation

- Interprétation à la Cour

186. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, l'Unité de l'interprétation a assuré 3 705 jours d'interprétation au total. Outre l'anglais (1 221 jours) et le français (1 524 jours), les langues les plus en demande dans les salles d'audience étaient l'acholi (16 jours), le fur (49 jours), le géorgien (10 jours), le sango (329 jours), le songhay (2 jours), l'arabe classique (499 jours), le swahili classique (31 jours) et le tamasheq (31 jours). Des services d'interprétation utilisant l'espagnol comme langue-source et langue-cible (12 jours) ont également été assurés dans le cadre d'événements non judiciaires.

187. Les audiences de la Chambre de première instance et de la Chambre d'appel ont représenté la majeure partie des services d'interprétation d'événements judiciaires de la Section. En 2022, l'Unité a fourni des services d'interprétation dans les affaires suivantes: *Al Hassan, Yekatom et Ngaissona, Abd-Al-Rahman, Ongwen, Gicheru, Mokom* et *Said*. L'Unité a, entre autres, pris en charge trois procès simultanés par semaine, en plus de la comparution initiale de Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka dans la situation en RCA II, du prononcé du jugement d'appel dans l'affaire *Ongwen* et de la déclaration liminaire dans l'affaire *Said*, pour n'en citer que quelques-uns. Parmi les autres événements judiciaires, notons l'ouverture de l'année judiciaire et du séminaire judiciaire, et la retraite judiciaire.

188. En 2022, l'Unité a répondu à 141 demandes de services d'interprétation pour des événements non judiciaires parfois à distance, notamment les réunions du Bureau de l'Assemblée des États parties, la prestation de serment des nouveaux procureurs adjoints, les tables rondes du Greffe et les assemblées publiques du Bureau du Procureur. L'intégralité des événements non judiciaires ont été assurés à distance grâce aux plateformes ZOOM ou WebEx. Les langues utilisées, à part le français et l'anglais, étaient l'espagnol et l'arabe classique.

- Interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations

189. L'équipe d'Interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations a fourni des services d'interprétation consécutive pour 12 situations devant la Cour dans 18 langues différentes : acholi, arabe soudanais, arabe classique, cebuano, français, fur, géorgien, lingala, birman, kirundi, russe, sango, songhay, swahili congolais, swahili classique, tagalog, tamasheq et zaghawa.

190. Au total, 343 demandes de services ont été reçues de différents clients, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2021. En tout, 902 jours d'interprétation sur le terrain ont été assurés par l'équipe au siège, hors siège et à distance, afin de répondre aux besoins des diverses sections du Greffe. En outre, l'équipe a fourni des services de surveillance à l'égard de cinq détenus totalisant plus de 250 jours d'interprétation entre janvier et décembre 2022.

191. Les activités du Greffe appuyées par l'équipe d'Interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations incluaient les missions sur le terrain des conseils de la Défense, les activités sur le terrain du Bureau du conseil public des victimes et les missions dans les pays de situation et d'autres lieux de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins. Des interprètes de terrain ont également été affectés au siège afin de fournir des services d'interprétation au Centre de détention, au Bureau des affaires juridiques du Greffe pour la certification des témoins au titre de la règle 68, à la Section de la participation des victimes et des réparations en vue de faciliter les réunions avec les victimes, ainsi qu'à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins pour assurer la familiarisation des témoins, les évaluations psychosociales, de vulnérabilité et de protection. En 2022, les interprètes de terrain ont fourni des services d'interprétation pour les dépositions de témoins dans des langues de moindre diffusion, notamment en songhay et en tamasheq, aux audiences tenues dans l'affaire *Al Hassan*, et en fur dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*.

4. Questions relatives à l'aide judiciaire et aux conseils

(a) Section de l'appui aux conseils

192. En 2022, la Section de l'appui aux conseils a concentré ses efforts sur la continuité de ses services, tout en améliorant leur efficience.

193. Les hypothèses sur la base desquelles le budget a été établi pour 2022 prévoyaient qu'une aide devrait être fournie à 11 accusés indigents et à huit équipes de représentants légaux de victimes.

194. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique à toutes les équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes, les témoins et les représentants légaux d'États participant aux procédures engagées devant la Cour. À la fin de 2022, la Section a fourni une assistance à 13 équipes de la Défense et à huit équipes de représentants légaux des victimes financées par l'aide judiciaire. Au cours de l'année 2022, la Section a fourni également une assistance à 174 membres des équipes, y compris des stagiaires, des professionnels invités et des experts, qui appuyaient la représentation de clients indigents devant la Cour. La Section a de même fourni une aide aux membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale et de ses divers comités, participant aux réunions tenues avec le Greffe.

195. En 2022, le Greffe a reçu 36 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 23 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. À la fin de 2022, 31 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, portant le nombre total des conseils à 938. Grâce aux 29 inscriptions à la liste des conseils adjoints en 2022, le nombre des conseils adjoints atteignait 462 à la fin de l'année. La liste des enquêteurs professionnels a peu changé en 2022, avec cinq nouvelles demandes reçues et quatre nouveaux noms ajoutés à la liste. A la fin de 2022, elle comptait 49 membres.

(b) Bureau du conseil public pour la Défense

196. En 2022, le Bureau du conseil public pour la Défense s'est concentré sur l'amélioration en continu de la qualité du service fourni aux équipes de la Défense, à la fois en leur fournissant directement une aide substantielle au quotidien et en participant aux discussions visant à maintenir ou à améliorer les systèmes de soutien disponibles aux équipes. Le Bureau a continué à s'impliquer plus particulièrement dans les examens visant à améliorer la politique d'aide judiciaire et à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Rapport des experts indépendants.

197. En même temps, le Bureau a continué de répondre activement aux demandes d'assistance judiciaire et technique provenant des équipes. En matière d'assistance technique, le Bureau a utilisé ses ressources de gestion des cas pour appuyer la transition au nouveau logiciel de la Cour, en offrant une aide directe aux utilisateurs, en testant le nouveau système et en présentant ses observations au Greffe.

198. De plus, vu l'augmentation des litiges en matière de questions soulevées aux phases initiales ou finales d'une affaire, à savoir les phases précédant une arrestation/d'admissibilité ou les phases de réparations, suivant une condamnation ou un acquittement, le Bureau a entrepris de renforcer sa capacité à suivre rigoureusement ces phases de procédure, au cas où il est nécessaire d'intervenir au nom de la Défense, généralement. En ce qui concerne la représentation, le Bureau a également appuyé la comparution initiale d'un prévenu, avec une représentation directe limitée pendant une semaine, le temps d'assigner un nouveau conseil de permanence. Il a aussi contribué à une enquête unique au titre de l'article 56, soumis des observations écrites quant à la situation en Géorgie et demandé l'autorisation de comparaître dans une affaire (*Kony et Otti*).

199. En 2022, le Bureau du conseil public pour la Défense a principalement :

- Créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 14 équipes de la Défense (*Lubanga, Bemba, Ntaganda, Ongwen, Al Mahdi, Banda, Gaddafi, Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Abd-Al-Rahman, Said, Gicheru, Mokom*), soit à la demande d'une équipe, soit de toutes les équipes collectivement ;
- Continué sa série de mises à jour hebdomadaires aux équipes, en offrant le document dans les deux langues de travail de la Cour ;
- Commencé la mise en œuvre des projets basés sur les résultats produits par le sondage conduit en 2021, notamment la création d'un portail destiné à l'échange d'informations avec les équipes de la Défense ;
- Appuyé les équipes dans leurs efforts pour obtenir et faciliter les visites familiales aux suspects et accusés en détention ;

- Continué la mise au point d'un nouveau système de gestion des manuels de jurisprudence du Bureau, afin d'assurer leur mise à jour en temps opportun, et de mieux suivre les procédures employées par les Chambres ;
- Appuyé les équipes en audience, en assurant un accès en temps réel aux transcriptions ;
- Appuyé les équipes pour l'importation et l'exportation d'éléments de preuve, l'accès aux dossiers et la gestion des cas, l'utilisation de logiciels spécifiques, tels que *Ringtail Legal, Legal Craft, iTranscend* et *Casemap,* et dans la transition à de nouveaux produits, à savoir *Nuix* et la Plateforme de gestion des tâches judiciaires ;
- Participé à divers groupes de travail de la Cour, dont les groupes de développement informatique (Plateforme de gestion des tâches judiciaires), le groupe de travail sur la bibliothèque et le groupe de travail de La Haye (pour certaines questions) ;
- Émis des observations sur les projets du Greffe, notamment les accords de coopération, les matériels pour les équipes de la Défense et les communications de la Section de l'information et de la sensibilisation du public ;
- Poursuivi les discussions avec la Section de l'information et de la sensibilisation du public au sujet de l'amélioration des communications du Bureau/de la Défense sur les réseaux sociaux, et contribué aux projets qui appuient la compréhension du travail de la Défense et du Fonds consacré au financement des visites familiales ;
- Participé aux conférence, évènements et médias concernant le 20ème anniversaire de la Cour ;
- Travaillé avec les comités de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale sur le développement de partenariats en vue d'assister la Défense devant la Cour ;
- Continué les tables rondes entre les équipes de la Défense, la série étant organisée en vue d'une collaboration entre les membres des équipes de la Défense de la Cour, celles de la Chambre spécialisée de Kosovo et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ; une session en personne et deux sessions virtuelles ont été tenues en 2022 ;
- Continué sa collaboration mutuelle en matière de recherche et de formation, conformément aux accords conclus avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et la faculté de droit de l'Université de Nottingham ;
- Continué de s'employer à protéger les droits des suspects et des accusés, par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives à la Défense, notamment en présentant des exposés à des groupes en visite (ceux assistés surtout par la Section de l'information et de la sensibilisation du public, y compris ceux de la Division des crimes internationaux de la Haute Cour ougandaise, le Greffier de la Cour pénale spéciale de la République Centrafricaine, les délégations d'autres pays de situation, et lors de l'orientation des diplomates), en participant à des conférences et des séminaires et en contribuant à des publications.

(c) Bureau du conseil public pour les victimes

200. Dans le cadre des diverses procédures, les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes sont nommés par les Chambres, à titre de représentants légaux communs des victimes. La représentation légale des victimes constitue ainsi l'essentiel du travail accompli par le personnel du Bureau.

201. En 2022, le Bureau a notamment représenté des victimes dans les affaires et situations suivantes :

- *Lubanga* (réparations) : 618 victimes ;
- *Katanga* (réparations) : 27 victimes ;
- *Ongwen* (procès, appel et réparations) : 1 501 victimes ;
- *Ntaganda* (appel et réparations): 284 anciens enfants soldats et 1 836 victimes des attaques perpétrées ;

- *Yekatom et Ngaïssona* (procès): 286 anciens enfants soldats (équipe du Bureau) et 1 350 victimes d'autres crimes (équipe conjointe avec les conseils externes) ;
- *Said Abdel Kani* (audiences préliminaires et de confirmation des charges): 20 victimes.

202. Outre sa contribution aux procédures au titre de représentant légal des victimes, le Bureau a pour mandat la protection des droits et des intérêts des victimes au stade de la phase préliminaire dans l'affaire *Mokom*.

203. De plus, le Bureau a activement coopéré avec le Fonds au profit des victimes pour la mise en œuvre des programmes d'assistance.

204. En outre, en 2022, le Bureau a été de plus en plus impliqué dans l'assistance aux victimes au stade de l'examen préliminaire dans plusieurs pays, en donnant notamment des conseils sur la manière de fournir des informations au Bureau du Procureur à ce stade.

205. En 2022, le Bureau du conseil public pour les victimes a également fourni une assistance aux représentants légaux externes nommés dans différentes affaires, en leur fournissant des avis sur une série de questions juridiques et en les appuyant lors de la préparation aux audiences et durant celles-ci. Il a aussi appuyé les représentants légaux externes des victimes à un stade précoce de la procédure.

206. Dans le cadre du mandat de représentation légale des victimes confié au Bureau, ses conseils ont effectué huit missions sur le terrain pour rencontrer leurs clients en vue de représenter de façon efficace leurs intérêts dans les procédures engagées devant la Cour.

207. Le Bureau a continué de s'employer à protéger les intérêts des victimes par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives aux victimes, notamment en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour, et en apportant sa contribution à des publications.

5. Participation des victimes et réparations

208. La Section de la participation des victimes et des réparations aide les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour à accéder à la Cour et à ses procédures judiciaires. Elle est le premier point de contact et le principal facilitateur pour les victimes souhaitant participer aux procédures judiciaires et aux processus de réparations. La Section est responsable de l'évaluation juridique et du traitement des informations des victimes et rend compte aux diverses Chambres dans toutes les affaires et situations.

209. Les fonctions de la Section exigent la présence de son personnel au siège de la Cour et sur le terrain. Les activités sur le terrain visent à informer les victimes de leurs droits quant à la participation aux procédures devant la Cour, aux réparations et à la représentation légale lors des audiences. Au siège de la Cour, la Section analyse et enregistre les demandes de participation et de réparations et autres documents connexes reçus des victimes et les transmet aux Chambres. Elle appuie également les Chambres pour toutes les questions liées à la participation des victimes et aux réparations, notamment en fournissant une analyse juridique des demandes dans le cadre des rapports relatifs aux dossiers ou en proposant un cadre pour la demande/participation des victimes en fonction de l'affaire jugée. Sa procédure standard d'évaluation des demandes et d'établissement de rapports dans les différentes affaires a été confirmée par la jurisprudence et intégrée dans le Guide pratique de procédure des Chambres. La Section est également chargée de produire des données exactes, des rapports et des statistiques sur la participation des victimes et les réparations, à l'interne et à l'externe. Le personnel sur le terrain chargé des fonctions liées à la participation des victimes et aux réparations travaille étroitement avec le personnel de la Section au siège, en assumant les fonctions correspondantes, tout en relevant du chef du bureau de pays concerné.

210. **Nombre de demandes de victimes en 2022**: Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu 6 539 demandes de participation et/ou de réparations, demandes d'informations complémentaires, demandes de représentation en vertu des articles 15 et 18 du Statut de Rome, et formulaires de consultation sur la représentation légale dans l'affaire *Mokom*.[3] La grande majorité des demandes de participation et/ou de réparations des victimes ont été soumises à l'aide du

[3] Ces formulaires ont été soumis par les victimes participant déjà dans les procédures des affaires *Yekatom et Ngaïssona* dans la même situation (République centrafricaine II).

formulaire standard combiné pour les demandes de participation et les demandes de réparations,[4] soit sur papier, soit par voie électronique. La plupart de ces demandes portaient sur (i) la situation in Ukraine (1 567 demandes) et sur les affaires suivantes : (ii) *Yekatom et Ngaïssona,* dans la situation en République centrafricaine II (1 052 demandes reçues), (iii) *Abd-Al-Rahman* dans la situation au Soudan (934 demandes reçues). Elles portaient également sur une affaire à la dernière étape préliminaire devant la Cour, au stade de la préparation de la confirmation des charges, à savoir l'affaire *Mokom* engagée devant la Chambre préliminaire II (691 demandes reçues). En outre, plus de 1 000 nouvelles demandes de participation et de réparations ont été reçues dans le cadre de la situation au Mali (dans les affaires *Al Mahdi* et *Al Hassan*).

211. **Représentations en vertu de l'article 18(2)**. En 2022, la Section a facilité le processus de consultation des victimes en vertu de l'article 18(2) du Statut de Rome dans les situations en Afghanistan, aux Philippines et au Vénézuela. Ses rapports finaux sur les vues des victimes concernant la reprise de l'enquête par le Procureur relativement aux crimes présumés perpétrés dans les deux premières situations ont été présentés respectivement en avril et en septembre 2022. Le troisième processus de représentation en vertu de l'article 18(2) du Statut de Rome dans la situation au Vénézuela I a commencé le 18 novembre 2022, à la suite de l'ordonnance rendue par la Chambre préliminaire I invitant les observations, les vues et les préoccupations des victimes. Le processus est toujours en cours au début de 2023 et des chiffres pertinents seront présentés dans le Rapport sur la performance de 2023.

212. **Participation des victimes dans les procédures préliminaires de l'affaire *Mokom*.** A la suite de la comparution initiale de M. Mokom en mars 2022, la Section de la participation des victimes et des réparations, en concertation avec ses collègues des bureaux de pays pour la République centrafricaine, a commencé ses activités liées aux victimes et recueilli plus de 700 demandes de participation et de réparations des victimes (utilisant le formulaire standard combiné) dans la procédure préliminaire. En 2022, la Section a transmis quatre communications de demandes et de rapports d'évaluation y relatifs à la Chambre préliminaire. La Section a également soumis d'autres dépôts de pièces d'identité accessibles en République centrafricaine et liées à la représentation légale des victimes. Des rapports périodiques seront ultérieurement soumis pour le reste de la phase préliminaire en 2023.

213. **Participation des victimes dans les procédures de première instance de l'affaire *Said Abdel Kani***. En 2022, le processus de présentation des demandes des victimes s'est poursuivi durant la préparation du procès et le début des audiences pour la recevabilité des preuves devant la Cour. La Section de la participation des victimes et des réparations a soumis trois communications de demandes et de rapports d'évaluation y relatifs entre mai et septembre 2022. La Section a également soumis trois autres documents surs des questions relatives aux victimes, à savoir les répercussions de la confirmation des charges sur les victimes participant à la procédure, l'organisation de la représentation légale commune des victimes et la réévaluation de toutes les demandes de participation qui ont été admises. Les préparations ont été finalisées pour recenser l'intégralité de tous des bénéficiaires potentiels de réparations en cas d'une condamnation. Des activités clés ont commencé en 2022 et continueront en 2023.

214. **Participation des victimes dans les procédures de première instance de l'affaire *Abd-Al-Rahman*.** En 2022, le processus de présentation des demandes des victimes s'est poursuivi dans l'affaire *Abd-Al-Rahman,* suite à la confirmation des charges. En raison des circonstances prévalant sur le terrain, la Section n'a pu mener à bien qu'un nombre limité de missions sur le terrain et s'est appuyée sur les mesures mises en place pour répondre à la situation. Il convient de noter qu'outre l'engagement susmentionné du personnel de la Section, le recours à un formulaire électronique spécial compatible avec tout appareil mobile et à la technologie de l'information s'est poursuivi pour recueillir les formulaires de demande sur le terrain et pour les soumettre à la Chambre après l'évaluation de la Section. Plus de 1100 demandes ont été reçues et traitées en 2022. Le processus de demande continuera en 2023.

215. **Participation des victimes dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*.** En 2022, la Section de la participation des victimes et des réparations, en concertation avec ses collègues des bureaux de pays pour la

[4] Ces formulaires ont été approuvés par le Guide pratique de procédure des Chambres (version de 22 novembre 2022, para. 96(i) et note de bas de page 4) et le rapport final d'Examen par des experts indépendants ICC-ASP-19-16-FRA (icc-cpi.int) (2020) au para. 901 et dans la recommandation R345.

République centrafricaine, a continué ses activités liées aux victimes et recueilli les demandes de participation des victimes à la procédure. La Section a reçu plus de 1 000 demandes et préparé et transmis 19 communications de demandes et de rapports d'évaluation y relatifs tout au long de l'année. La Section a également soumis trois rapports périodiques sur la situation des victimes et les activités de la représentation légale commune des victimes.

216. **Participation des victimes dans l'affaire *Al Hassan*.** En février 2022, à la fin de la présentation des moyens à charge par l'Accusation, la Section a préparé la communication finale des demandes de participation à la procédure, accompagnée d'un rapport. En 2022, 440 demandes ont été reçues au total par la Section dans l'affaire *Al Hassan*. Depuis, la Section, en concertation avec ses collègues du Bureau de pays pour le Mali, se prépare pour la prochaine phase de la procédure.

217. **Demandes de réparation émanant de victimes**. En 2022, 3 388 formulaires de demande de réparations ont été reçus dans le cadre des procédures engagées devant la Cour. 519 victimes ayant demandé à participer à l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* ont également demandé à bénéficier de réparations et 593 victimes ont demandé des réparations dans le cadre des procédures relatives à l'affaire *Abd-Al-Rahman*. 39 victimes ayant demandé à participer à l'affaire *Said* ont également demandé à bénéficier de réparations. En outre, 826 victimes ayant demandé à participer dans la situation en Ukraine ont également demandé à bénéficier de réparations. De même, 651 formulaires de demande de réparations ont été traités dans le cadre des procédures relatives à l'affaire *Al Mahdi*. Dans le contexte des procédures en réparations de l'affaire *Lubanga*, suite à l'échéance du 1er octobre 2021, la Section a soumis un rapport sur les demandes les plus récentes et a continué de transmettre les dossiers des victimes au Fonds au profit des victimes tout au long de 2022.

218. La Section de la participation des victimes et des réparations a continué à s'engager activement dans le processus de réparation dans le cadre des procédures relatives à l'affaire *Ntaganda*. Sur instruction de la Chambre, elle a préparé un échantillon de demandes en réparation qui ont été directement examinées par la Chambre. A cette fin, la Section a conçu une matrice d'échantillons aléatoires et l'a appliquée à l'ensemble des bénéficiaires de réparations potentiels dans cette affaire. Le Greffe a de même préparé pour la Chambre des observations additionnelles sur des questions spécifiques (préjudice transgénérationnel et une mise à jour sur le nombre total de bénéficiaires de réparations potentiels). Le processus continuera au début de 2023.

219. Dans l'affaire *Ongwen*, la Section a présenté des observations additionnelles[5] et préparé des rapports basés sur les missions sur le terrain et la collaboration avec les représentants légaux pour l'obtention de chiffres actualisés. Elle a également fourni des informations supplémentaires à la Chambre concernant les demandes reçues des victimes, dans le cadre de la préparation d'échantillons aléatoires, pareillement à l'exercice effectué dans l'affaire *Ntaganda*. Cet exercice se poursuivra au début de 2023.

220. **Documents et communications**. Durant la période considérée dans le présent rapport, la Section de la participation des victimes et des réparations a déposé auprès des Chambres quelque 103 documents dans le cadre de diverses procédures, dont des rapports sur les demandes des victimes et les formulaires de représentation, des rapports sur la représentation légale des victimes et d'autres rapports et documents. Ces chiffres montrent que le nombre de documents déposés est resté similaire à celui en 2021 (i.e., une augmentation de 50 pour cent par rapport à 2020). De plus, environ 474 importantes communications sur les procédures, autres que les documents officiels, ont été préparées et transmises aux Chambres, aux représentants légaux des victimes, aux parties et à d'autres intéressés, démontrant une augmentation continue de l'activité et de la charge de travail de la Section qui sont judiciairement déclenchées. Les autres tâches assurées incluent: (i) l'organisation de séances d'information et de formation à l'intention des conseils et des organisations de la société civile, sur la façon de remplir les formulaires de participation des victimes et de réparations ; (ii) l'organisation de plusieurs séances d'information et de formation spécifiques à des situations et relatives aux formulaires de consultation pour victimes en vertu de l'article 18(2) ; et (iii) l'assistance au Fonds au profit des victimes dans différentes affaires au stade de la mise en œuvre des réparations.

[5] *Le Procureur c. Dominic Ongwen*, Le Rapport de recensement et Observations du Greffe sur les réparations, du 6 décembre 2021, ICC-02/04-01/15-1919.

221. **Amélioration continue.** Du fait de l'augmentation soutenue de ses activités, la Section de la participation des victimes et des réparations s'est employée à améliorer son efficience et ses méthodes de travail comme suit : (i) elle a continué à étoffer les fonctionnalités de la base de données de son système de gestion des demandes des victimes, grâce à plusieurs améliorations majeures de ces fonctionnalités ; (ii) elle a appliqué son formulaire /système de demande en ligne au processus de consultation pour victimes en vertu de l'article 18(2) (nécessitant une programmation séparée spécifique à la situation) ; (iii) elle a testé en pratique sa solution informatisée de collecte des demandes des victimes, en équipant et en formant les personnes intermédiaires sur le terrain ; et (iv) elle a amélioré l'accessibilité de l'information pour les victimes, en rendant les documents accessibles dans les langues locales dans un certain nombre de situations (e.g. Soudan, Ukraine et Vénézuela).

6. Victimes et témoins

222. Des 125 témoins qui ont comparu devant la Cour en 2022, 29 témoins de l'Accusation ont comparu dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, 24 dans l'affaire *Al Hassan* (22 témoins de la Défense et deux victimes), 14 dans l'affaire *Said Abdel Kani*, huit dans l'affaire *Gicheru* et 50 dans l'affaire *Al-Rahman*. 52 témoins du nombre total de témoins ont comparu par liaison vidéo depuis divers lieux, répartis comme suit: 21 dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, 17 dans l'affaire *Al Hassan*, 10 dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*, deux dans chacune des affaires *Gicheru* et *Said Abdel Kani*.

223. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services de voyage et d'hébergement, ainsi que des services psychosociaux et autres services de soutien aux 125 témoins appelés à comparaître devant la Cour. Ces services incluaient la coopération nécessaire avec l'État hôte, la préparation des déplacements jusqu'à la Cour à des fins de dépositions, la préparation de la déposition et la familiarisation avec la procédure devant la Cour.

224. S'agissant des 125 témoins appelés à comparaître devant la Cour, la Section a effectué des évaluations psychologiques et de protection, afin de conseiller les Chambres sur la nécessité de prendre des mesures de protection en audience en vertu de la règle 87 et d'autres mesures spéciales en vertu de la règle 88 du Règlement de procédure et de preuve.

225. La Section a présenté 146 observations écrites aux Chambres. Ces observations ont inclus 36 documents officiels, 67 rapports recommandant la nécessité de prendre des mesures de protection en audience, 43 rapports d'évaluation de la vulnérabilité et recommandations pour la mise en place de mesures spéciales et 53 rapports sur l'information spécifique aux témoins.

226. Outre ces activités liées aux procès, la Section s'est attachée à prêter une attention constante et à fournir des services de protection aux personnes sous sa responsabilité. En 2022, la Section a pris des mesures de protection pour environ 730 personnes (témoins, victimes, autres personnes à risque en raison de dépositions et personnes à charge des personnes protégées). La Section est parvenue à réinstaller sur le plan international, de manière permanente ou temporaire, environ 20 personnes à risque avec leurs familles qui ne pouvaient pas rester dans leur zone de résidence, en raison des risques posés à leur intégrité physique du fait de leurs interactions avec la Cour. La Section a également poursuivi ses efforts de mise en œuvre de mesures de réduction du risque, afin d'aider les bénéficiaires de la protection du Greffe à s'affranchir de cette protection et à reprendre le cours normal de leur vie. La Section a fourni un soutien psychosocial à 18 témoins ou victimes sous la forme d'aides médicales, psychosociales ou d'autres aides appropriées, conformément à la norme 83 du Règlement du Greffe.

227. La Section a consolidé sa stratégie axée sur l'augmentation du nombre d'États partenaires disposés à accueillir des témoins ou des victimes sur leur territoire. Composé de divers experts des sections concernées de la Direction des opérations extérieures, un groupe de travail conjoint sur la réinstallation a été créé au sein de la Direction pour soutenir les efforts de la Section en la matière. La Section s'est engagée auprès de nombreux États pour les sensibiliser aux questions de protection des témoins dans l'espoir de renforcer la coopération et d'augmenter le nombre de partenariats dans le domaine de réinstallation des témoins. La Section a rédigé 120 courriers officiels, incluant des demandes d'assistance initiales ou à des fins de suivi,

concernant ses activités et la protection des témoins. Au cours de la période considérée par le présent rapport, un accord de réinstallation a été signé.

7. Information et sensibilisation du public

228. En 2022, la Section de l'information et de la sensibilisation du public a poursuivi ses efforts d'information et de sensibilisation. Au total, le site Internet de la Cour a enregistré 2 483 706 visites et 154 communiqués de presse et autres documents médiatiques ont été distribués en 2022 à une liste de diffusion de près de 6 000 journalistes et autres parties prenantes à travers le monde. En 2022, les deux comptes Twitter de la Cour ont attiré plus de 83 100 nouveaux abonnés, pour un total de 697 100 abonnés en fin d'année, et ses deux comptes Facebook ont atteints plus de 352 000 abonnés à la fin de 2022 (74 000 abonnés supplémentaires). Les deux comptes Instagram de la Cour recensent 78 630 abonnés (6 390 abonnés supplémentaires) et son compte YouTube a 84 296 abonnés (10 335 abonnés supplémentaires), avec 252 nouvelles vidéos publiées sur YouTube attirant 996 640 vues en 2022. Grâce à sa forte présence sur les réseaux sociaux, la Cour, par ses messages, ses produits d'information et ses productions visuelles innovantes sur toutes ces plateformes et autres plateformes partenaires telles que celles des Nations Unies, a atteint un large auditoire. La Section s'est également employée à renouveler sa stratégie et son approche en fonction des changements concernant la propriété et le fonctionnement de ces plateformes, en vue de continuer à y accroître sa présence en 2023. Facebook Live a en outre été utilisé avec succès pour la transmission des audiences clés, des décisions et des évènements, et des « stories » sur Instagram ont été diffusées pour élargir considérablement l'étendue du public.

229. En raison de la stabilisation de la situation de santé liée à la pandémie de la COVID-19, le nombre de visites en personne a largement augmenté en 2022. Toutefois, des séances d'information en ligne ont été organisées pour le grand public, les étudiants et les parties prenantes. Les événements majeurs - tels que la journée portes ouvertes, les tables rondes, l'orientation des diplomates nouvellement arrivés ainsi que les cérémonies d'ouverture de l'année judiciaire et de prestation de serment des Procureurs adjoints nouvellement élus - ont été réinstaurés et organisés en formats hybrides. À la fin du mois de décembre 2022, la Cour avait accueilli 12 581 personnes, tant virtuellement qu'en personne. Cent dix-huit délégations composées de diplomates, d'avocats, d'acteurs de la société civile et autres ont été accueillies pour des réunions de dialogue et d'échanges mutuels, ce qui a permis à la Cour d'interagir sur un large éventail de sujets avec ces parties prenantes clés. Alors que les visites d'information générale et la plupart des événements et des visites de parties prenantes se sont poursuivies en personne et sur des plateformes virtuelles, les visites de personnalités de haut niveau et les visites de courtoisie se sont poursuivies conformément aux nouvelles procédures opérationnelles standard. Cent six visites de personnalités de haut niveau, notamment de ministres et d'ambassadeurs, ont eu lieu à la Cour pour des réunions avec les fonctionnaires élus de la Cour afin de renforcer la coopération et le soutien au plus haut niveau. La présence du public aux audiences a également été facilitée dans le plein respect des procédures opérationnelles de la Cour.

230. Pour marquer le 20ème anniversaire de la Cour en 2022, la Section a lancé une campagne médiatique rigoureuse d'un an sur toutes les plateformes des réseaux sociaux comprenant des publications journalières, des vidéos de membres du personnel et des Facebook Lives mensuels avec des orateurs de haut niveau, couvrant chaque mois un sujet différent, dont how the Court works, children and justice, gender and justice, crimes under the Court's jurisdiction, witness protection and support, victims before the International Criminal Court, support and cooperation, fair trials and the defence, the International Criminal Court and UN SDG16: Peace and Justice, outreach and access to justice, the judicial process, ainsi que complementarity and global support for building a more just world. La Section a proactivement encouragé l'amplification de ce contenu par les points focaux des Nations Unies et autres partenaires tout au long de l'année.

231. Les points forts du 20ème anniversaire ont inclus :

- Le 1er juillet 2022, la Section a promu et assuré la transmission en direct sur YouTube Live la conférence de haut niveau pour le 20ème anniversaire de la Cour (Court's 20th anniversary high-level conference) organisée par la Présidence. Elle a distribué des communiqués de presse, publié des déclarations vidéo des dirigeants de la Cour et une vidéo pour le 20ème anniversaire (20th anniversary video), et inauguré, en partenariat avec le Fonds au profit des victimes et la Fondation

Carmignac, une exposition de photos intitulée “La Vie après le conflit” au siège des Nations Unies à New York, qui a mis l’accent, entre autres, sur les premiers bénéficiaires de réparations, positionnant ainsi la Cour comme un fer de lance en matière de mise en œuvre de l’Objectif 16 du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: Paix et justice.

- La Section a créé et diffusé pendant 81 jours trois publicités sur Times Square à New York, pour les réseaux sociaux et les 330 000 personnes qui passent par Times Square chaque jour: An Introduction to the ICC, 20 years building a #MoreJustWorld, et ICC Exhibit ‘Life after Conflict’
- La Section a publié, en partenariat avec ONU Info, un article intitulé “5 choses à savoir à propos de la Cour pénale internationale, à l'occasion de ses 20 ans | ONU Info (un.org)” en sept langues (anglaise, française, espagnole, chinoise, russe, arabe et portugaise), et quatre reportages photos en six langues: Reparations in the DRC, Family and Connection, Leadership and Support et Home, Land and Identity.
- En relation avec le thème du 20ème anniversaire pour septembre, la Section a coorganisé, en partenariat avec Impact universitaire de l’ONU, un atelier sur l’Objectif 16 susmentionné, avec le Président de la Cour à titre d’intervenant principal.

232. En 2022, grâce à des fonds externes, la Section de l’information et de la sensibilisation au public a commencé la production d'une série de conférences vidéo académiques intitulée « Introduction à la Cour pénale internationale » en espagnol et en français, qui sera lancée début 2023. Cette série est destinée aux étudiants en droit et aux professionnels du droit exerçant dans les juridictions nationales, à d'autres décideurs, ainsi qu'aux personnes influentes (universitaires et ONG) qui souhaitent suivre un cours approfondi mais introductif sur la Cour. Cette série vise à sensibiliser et à accroître le soutien mondial, dans le but ultime de renforcer la coopération à différents niveaux. Elle comprend 15 conférences vidéo, chacune d'une durée inférieure à 10 minutes. La série est hébergée sur la page des ressources académiques du site Internet de la Cour et est promue dans le monde à travers les plateformes de réseaux sociaux de la Cour et de ses partenaires comme Impact universitaire de l’ONU. Bien que d'autres versions linguistiques puissent être envisagées à l'avenir, l’objectif pour 2023 est de produire la série en anglais.

233. De plus, la Section a utilisé ses ressources en priorité pour mener une grande **campagne de sensibilisation au Soudan** pour l’ouverture du procès en date du 5 avril 2022 dans l’affaire *Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (l’affaire “*Abd-Al-Rahman*”). Les conditions au Soudan avaient requis des solutions innovantes pour annoncer l’ouverture du procès et les phases suivantes de la procédure. Ces solutions ont inclus une campagne dans les médias diffusés et sociaux, un site Web, la production et la diffusion d’un nombre exceptionnel de programmes radiodiffusés et télévisés en arabe dans les médias nationaux et locaux contenant des informations sommaires sur la procédure, la Cour et l’affaire, des projections et des réunions hybrides et virtuelles avec les communautés touchées et le public professionnel. En l’absence de personnel de sensibilisation sur le terrain et dans le but de renforcer la capacité des partenaires locaux, la Section a organisé une visite de cinq jours à la Cour pour des représentants de 16 organisations et dirigeants des communautés locales. Peu avant le début du procès, la Section a introduit un nouveau modèle de formations médiatiques et de séances d'information, combinant des sessions de formation avec des entretiens “enregistrés” avec le porte-parole, et les parties et les participants au procès. Des représentants de 25 médias au Soudan ont bénéficié directement de cette formation et 150 autres ont reçu les enregistrements en qualité diffusion.

234. Au Bangladesh, la Section a développé un système d’activités de sensibilisation en ligne, en collaboration avec des partenaires sur le terrain, une série de “Dialogue ouvert” interagissant directement avec les communautés touchées, une campagne d’information commençant par une série d’animations et de programmes radiodiffusés dans quatre langues locales visant à mieux faire connaître et comprendre le mandat de la Cour, gérer les attentes et répondre aux questions les plus fréquemment posées. Par rapport à la situation en Palestine, la Section a organisé la visite de plusieurs parties prenantes de la Cour et commencé une série de sessions d’information en ligne couvrant des sujets d’ordre général ou spécifiques à une situation.

8. Relations extérieures et coopération

235. En 2022, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a rédigé ou révisé, au nom des Chambres, de la Défense ou en son nom propre, 170 demandes de coopération signifiées aux États et aux organisations internationales et a déposé 60 soumissions auprès des Chambres. L'Unité a apporté son soutien à la conduite d'activités judiciaires, notamment aux missions de la Défense et du Fonds au profit des victimes, et pour la transmission des citations à comparaître aux témoins. L'Unité s'est également activement impliquée dans l'organisation d'un certain nombre d'opérations. L'une de ces opérations a permis l'arrestation d'un suspect originaire du Chad en mars 2022. D'autres opérations ont consisté à appuyer les personnes détenues mises en liberté par la Cour ou comparaissant devant elle, ainsi que le transfert d'une personne détenue aux fins de l'exécution de sa peine.

236. L'Unité a poursuivi ses efforts visant à améliorer la compréhension du mandat de la Cour et l'intégration de son rôle en matière d'enquêtes financières et de recouvrement d'avoirs dans le cadre du groupe de travail de La Haye sur la coopération.

237. En 2022, l'Unité a contribué activement à la définition de stratégies régionales en vue d'améliorer la coopération, notamment à travers des accords de coopération, d'encourager l'universalité et l'adoption des législations de mise en œuvre, en appui à la Présidence de la Cour, et d'assurer les ressources suffisantes aux opérations de la Cour par la diplomatie budgétaire et des efforts visant les arriérés de contribution et l'insuffisance potentielle de liquidités, et les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale gérés par le Greffe, tel que le Fonds consacré au financement des visites familiales. L'Unité a également eu recours à ses stratégies régionales pour appuyer les efforts du Greffe visant à promouvoir l'équité de la représentation géographique et de la représentation des hommes et des femmes. L'Unité a continué à gérer la subvention de la CE pour développer des activités centrées sur ces domaines clés, qui avaient inclus, en 2020, une conférence régionale de haut niveau sur la coopération et la complémentarité au Sénégal, le quatrième forum de l'Asie et du Pacifique et une participation de haut niveau des dirigeants de la Cour dans les pays où celle-ci centre ses efforts pour améliorer la coopération et promouvoir l'universalité.

238. En ce qui concerne la République centrafricaine, l'Unité de l'analyse par pays a régulièrement fourni des analyses sur les contextes politiques et les conditions de sécurité, à la demande directe des Chambres. L'Unité a également continué à fournir des évaluations des menaces concernant le Mali par voie de documents déposés auprès des Chambres.

239. L'Unité de l'analyse par pays a également répondu à des demandes ad hoc concernant les documents relatifs aux Philippines et au Vénézuela déposés auprès de la Section de la participation des victimes et des réparations en vertu de l'article 15. L'Unité a préparé une évaluation initiale des menaces et des risques spécifiques à la Cour concernant l'Ukraine, et a commencé à suivre et à fournir des mises à jour régulières sur la situation. L'Unité continue à suivre la situation en Ouganda, à la République démocratique du Congo et en Libye. Elle a aussi fourni des analyses mensuelles de la sécurité pour appuyer le mécanisme de prise de décision en matière d'alertes précoces du Groupe inter-organes d'évaluation des menaces.

240. En sa qualité de membre clé du Groupe de travail inter-organes sur les suspects en fuite, l'Unité a contribué activement à la définition et à la mise en œuvre de stratégies d'arrestation, en identifiant les opportunités existantes, en fournissant régulièrement des analyses stratégiques et en informant périodiquement les parties prenantes de la Cour sur la localisation et les activités des suspects en liberté. L'Unité a produit régulièrement des rapports d'actualisation, de suivi et d'analyse afin d'élaborer des stratégies d'arrestation. La contribution de l'Unité a notamment abouti à l'arrestation et la remise au siège de la Cour de M. Maxime Mokom en mars 2022. Au total, l'Unité de l'analyse par pays a produit 144 rapports écrits et exposés oraux et 29 documents en 2022.

9. Opérations hors siège

241. En 2022, le Bureau de pays pour la République centrafricaine a mis en œuvre un programme transversal de travail de fond et de soutien aux missions initiées par le siège et aux activités d'audience en République centrafricaine, ainsi qu'aux activités liées aux mandats d'arrêt, procès et participation diplomatique au Chad et au Cameroun. Le Bureau de pays continue ses efforts visant à atténuer les contraintes

de ressources, particulièrement dans le domaine de l'information et la sensibilisation du public, en optimisant l'effet de ses activités par l'intermédiaire de tierces parties, lorsque cela est approprié. Des opportunités de financement externe ont été également recherchées, avec des contributions reçues de l'Union européenne, du Haut-commissariat du Canada à Yaoundé et de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Kinshasa, grâce auxquelles il a été possible de relancer le projet Accès à la justice de « l'ambassadeur de la justice". Des contributions au Fonds consacré au financement des visites familiales ont été de même reçues. En dépit des défis prolongés d'approvisionnement en carburant et tirant profit d'un environnement plus permissif en ce qui concerne COVID-19, le Bureau de pays a pu considérablement augmenter ses campagnes d'information et de sensibilisation du public et ses missions sur le terrain relatives à la participation des victimes hors Bangui. Là où la capacité le permettait et la demande le nécessitait, les missions ont été optimisées pour fournir un appui logistique aux activités des représentants légaux des victimes et du Fonds au profit des victimes. Le Bureau de pays s'est employé à approfondir ses relations avec la Cour pénale spéciale, et notamment avec ses homologues au Greffe de la Cour pénale spéciale, et continue de travailler avec les autorités centrafricaines, en particulier le ministère de la Justice, sur une vaste gamme d'activités de coopération. L'année 2022 a culminée avec l'accueil par le Bureau d'une mission du Président de la Cour et du Directeur exécutif par intérim du Fonds au profit des victimes, qui a souligné la nature transversale (judiciaire, opérationnelle, coopération, et bien-être du personnel) du rendement et de l'impact du Bureau de pays en 2022.

242. Tout au long de 2022, malgré un environnement difficile marqué par un contexte sécuritaire sensible, le Bureau de pays pour le Mali a continué à appuyer les opérations de la Cour, en assurant notamment un appui opérationnel au procès en cours *Al Hassan*. Le Bureau a également continué à mener des activités de sensibilisation principalement auprès des médias et de la société civile en lien avec le procès dans le cadre de la situation au Mali, en diffusant des informations et en organisant des réunions d'information pour améliorer les connaissances des victimes, du public et des médias sur la Cour et les affaires dans le cadre de la situation au Mali. Le Bureau a continué à renforcer la couverture médiatique locale en vue de fournir des informations fiables sur la Cour grâce à des reportages pertinents et objectifs.

243. En Côte d'Ivoire, le Bureau de pays a continué à appuyer les activités des diverses parties prenantes opérant dans le pays, tout en commençant en même temps à réduire ses activités. Le Bureau de pays a poursuivi sa campagne de sensibilisation afin de permettre au grand public, et en particulier aux communautés touchées, de mieux comprendre le travail de la Cour et la décision d'acquittement dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* et de répondre aux questions et préoccupations des communautés.

244. En Ouganda, deux événements judiciaires majeurs ont eu lieu pendant la période concernée par le présent rapport : les audiences d'appel et le prononcé de la décision de condamnation et de la peine de Dominic Ongwen. Le Bureau a mis en place 25 centres de visionnage et d'écoute radio dans diverses localités dans le nord de l'Ouganda pour faire connaître ces procédures judiciaires et permettre aux victimes de les suivre. Quatre stations de radio communautaires ont diffusé les transmissions en direct des audiences dans la langue locale, l'acholi, permettant ainsi à la population générale dans le nord de l'Ouganda et ses environs immédiats de recevoir des informations de première main sur les résultats de la procédure. Simultanément, plusieurs rencontres ont été organisées dans les centres d'écoute radio auprès des communautés des victimes dans le nord de l'Ouganda, dans les quatre localités concernées - Abok, Pajule/Lapul, Odek et Lukodi – et à Coorom, le lieu de naissance de Dominic Ongwen. Ces initiatives ont permis aux victimes et communautés touchées d'avoir un accès direct aux procédures en audience, de partager leurs réactions et de discuter des prochaines étapes. Le Bureau a organisé 153 activités de sensibilisation, comprenant des évènements spéciaux pour commémorer la Journée internationale de la femme, le 20ème anniversaire de la Cour et la Journée de l'Enfant africain. Ces activités en face à face ont atteint 18 664 personnes dans le nord de l'Ouganda.

245. L'affaire *Ongwen* étant actuellement dans la phase de réparations, le Bureau a saisi toutes les occasions possibles afin de fournir des informations pertinentes, dissiper les idées fausses et gérer les attentes du public en ce qui concerne la décision attendue sur les réparations. L'équipe de sensibilisation du Bureau de pays a convoqué un dialogue intercommunautaire regroupant des représentants de toutes les localités concernées pour discuter de leurs aspirations, attentes, peurs et préoccupations relatives aux réparations et avancer leurs perspectives profondes sur ce qu'ils considéreraient comme des "réparations satisfaisantes". L'équipe a également mené des missions conjointes sur le terrain avec la Section de la participation des victimes et des

réparations dans les districts d'Acholi, de Lango et de Teso, et avec le Bureau du conseil public pour les victimes à Pajule et à Lapul, pour continuer à gérer les attentes sur les réparations et à dissiper les récits défavorables et trompeurs et les informations fausses diffusées par certains membres des communautés.

246. En 2022, le Bureau de pays pour la République démocratique du Congo a gardé contact avec le public, les journalistes et les partenaires, prévenant ainsi la diffusion de fausses nouvelles concernant les actions de la Cour en République démocratique du Congo et gérant les attentes concernant la détérioration de la situation sécuritaire à l'est du pays. En partenariat avec l'Ambassade des Pays-Bas, le Bureau à Bunia a facilité la mission du Fonds au profit des victimes relative au processus de réparation à Bunia avec la participation de quatre ambassadeurs. Lors de leur visite à Bunia, les ambassadeurs ont participé à diverses activités avec le Fonds au profit des victimes et tenu des réunions avec les autorités provinciales, les agences des Nations Unies, des ONG nationales et internationales, les partenaires d'exécution et les victimes.

247. En 2022, le Bureau de pays pour la Géorgie a poursuivi ses diverses activités de sensibilisation en ligne avec sa stratégie de sensibilisation/communication, se centrant en premier sur les communautés touchées, les ONG, la société civile et les universitaires. L'accent principal des efforts de sensibilisation a été mis en 2022 sur les médias sociaux et sur la transmission d'informations pertinentes sur les diverses plateformes des réseaux sociaux. En raison des restrictions dues à la COVID-19, le Bureau de pays a été en mesure d'organiser un nombre limité seulement de réunions de sensibilisation en face à face. Le Bureau de pays a mené diverses activités de sensibilisation en ligne et en personne, notamment une dizaine de réunions avec les communautés touchées et des universitaires. Le Bureau de pays pour la Géorgie a continué à fournir des informations aux victimes et aux communautés touchées sur le mandat et le travail du Fonds au profit des victimes en Géorgie, en particulier sur les prochaines activités relatives au mandat d'assistance.

248. L'Unité de coordination et de planification a continué de constituer une plaque tournante pour toutes les missions officielles de la Cour, s'assurant que les voyageurs respectaient les règles et procédures applicables en matière de sécurité et d'autorisation médicale et diplomatique. Tout au long de l'année, l'Unité s'est concentrée sur la fourniture de conseils et sur la mise en œuvre des décision pertinentes du Sous-comité pour les voyages et les activités sur le terrain de l'Équipe de gestion des crises. Bien que l'Équipe de la Cour chargée de gérer la crise de la COVID-19 ait été dissoute le 2 mai 2022, son Sous-comité pour les voyages et les activités sur le terrain a continué à œuvrer comme un mécanisme/corps de coordination et consultatif inter-organes dans le but de minimiser l'impact de Covid sur les activités opérationnelles de la Cour. A cette fin, l'Unité a continué à produire des rapports hebdomadaires sur la situation de la COVID-19 dans les différents pays.

249. Dans les pays où la Cour n'a pas de présence permanente sur le terrain, comme le Soudan, le Chad, la Libye et le Bangladesh, l'Unité de coordination et de planification a fourni le soutien approprié aux personnes voyageant pour les besoins de la Cour, en collaborant avec ses homologues au sein de l'ONU pour assurer le soutien logistique et administratif sur le terrain aux voyageurs, notamment la réservation de vols sur les avions de l'ONU, les véhicules et les chauffeurs, le logement, les interprètes, un espace de bureaux et des salles de réunions.

250. L'Unité de coordination et de planification a fourni un soutien direct aux bureaux hors siège, en matière de gestion de projet, de soutien administratif et logistique et de mises à jour régulières du Manuel sur les Opérations de terrain. L'Unité a aussi offert un soutien logistique pour le transport de deux suspects et un soutien administratif aux opérations de communications avec les intermédiaires qui assistent la Cour avec les suspects en fuite. L'Unité a fourni un soutien logistique et administratif à M. Charles Blé Goudé aux Pays-Bas jusqu'à son départ en novembre 2022.

251. La sécurité sur le terrain, intégrée à l'Unité de coordination et de planification, a fourni un soutien en matière de sécurité à 870 missions (487 dans des pays faisant l'objet d'une situation et 383 dans des pays ne faisant pas l'objet d'une situation). Cela a inclus, entre autres, la production d'évaluations des risques de sécurité, la liaison avec les agents de sécurité sur le terrain et ses homologues dans le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et la soumission de rapports de sécurité à l'arrivée. De hauts fonctionnaires de la Cour ont également bénéficié à 17 reprises de services de protection rapprochée et de liaison en matière de sécurité. Des services de sécurité ont été fournis dans le cadre d'une opération de transport d'un suspect et d'une mission de transport d'un détenu. L'Unité de sécurité sur le terrain a en outre conduit deux missions

d'évaluation (en Ukraine et au Soudan) et a soumis un nombre plus élevé de rapports relatifs à la sécurité en raison de la levée des restrictions relatives à COVID-19 dans la plupart des bureaux extérieurs.

10. Bureaux de liaison

252. En 2022, suite à la levée des restrictions liées à la COVID-19 à New York et au siège de l'ONU, le Bureau de liaison de la Cour auprès des Nations Unies à New York a repris sa présence à plein temps et sa participation en personne aux réunions pertinentes de l'ONU. Le Bureau a continué à remplir son mandat en s'engageant dans un certain nombre d'activités.

253. Le Bureau de liaison a soutenu cinq visites de haut niveau de fonctionnaires de la Cour aux Nations Unies, notamment la visite du Président pour la présentation du rapport annuel de la Cour à l'Assemblée générale, celle du Procureur qui s'est adressé au Conseil de sécurité, et celle du Greffe qui s'est réuni avec de hauts fonctionnaires de l'ONU. Il a soutenu et facilité 15 réunions entre de hauts fonctionnaires de la Cour et de hauts fonctionnaires de l'ONU et des États, y compris le Secrétaire Général de l'ONU.

254. Le Bureau de liaison a participé, en qualité d'observateur, aux réunions pertinentes des soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions de l'Assemblée générale et ses principaux comités, ainsi qu'aux réunions du Conseil de sécurité où les pays de situation et des sujets thématiques pertinents pour la Cour étaient discutés. Le Bureau a suivi les développements clés à l'ONU, recueilli et analysé des rapports, fourni, au besoin, des mises à jour périodiques à la Cour et a tenu celle-ci constamment informée sur les diverses discussions et initiatives concernant la guerre en Ukraine.

255. Le Bureau de liaison a poursuivi son engagement auprès de la société civile et a participé à des réunions informelles, y compris aux débats organisés par la société civile. Il a continué à encourager l'intégration de la Cour dans les discussions et décisions pertinentes et aidé à mobiliser le soutien des États pour les résolutions de la Cour, notamment pour la résolution annuelle de la Cour lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Afin de mieux faire connaître le travail de la Cour au sein de la communauté des Nations Unies, le Bureau de liaison a continué à diffuser des mises à jour clés de la part de la Cour à l'ONU et aux missions permanentes auprès de l'ONU, ainsi qu'aux organisations inter-gouvernementales et aux ONG.

11. Ressources humaines

256. En 2022, la Cour a pourvu un total de 67 postes permanents, dont 22 ont été pourvus à l'externe, 25 ont été convertis de postes temporaires à permanents, et 20 ont été pourvus au terme d'une mutation interne entre deux postes permanents. Seuls deux fonctionnaires sont passés d'un poste permanent à un poste temporaire au terme d'un processus compétitif.

257. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les activités de recrutement par Grand Programme.

Tableau 1:sListe des activités de recrutement en 2022

Grand Programme	*Postes approuvés en 2022*	*Postes pourvus en 2022*	*Postes pourvus au 31/12/2022*	*Nombre de postes libérés en 2022 en raison de départs de la Cour*	*Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/01/2022*	*Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2022*
Grand Programme I Branche judiciaire	51	6	45	3	14%	12%
Grand Programme II Bureau du Procureur	319	31	272	21	13%	15%
Grand Programme III Greffe	573	30	489	31	14%	15%
Grands Programmes IV-VII Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, Mécanisme de contrôle indépendnat et Bureau de l'audit interne	29	0	25	1	7%	10%
Total	972	67	831	56	13%	15%

12. Équipe SAP

258. En vue de poursuivre l'amélioration des services assurés par l'équipe, des mesures ont été prises pour rééquilibrer la répartition entre le travail non planifié et celui planifié. Le travail planifié est d'habitude associé aux améliorations des processus, alors que le travail non planifié est en majorité lié à des incidents. En automatisant davantage les activités internes de l'équipe SAP telle que l'attribution des noms d'utilisateur, l'équipe a réduit le nombre d'incidents et a pu apporter plus d'améliorations et d'efficience aux processus.

259. En 2022, l'équipe SAP a participé et soutenu divers projets en visant à renforcer l'automatisation et la numérisation de l'administration de la Cour. De nouveaux rapports et tableaux de bord ont été élaborés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues des examens des processus de voyage et du recrutement électronique.

13. Sécurité

260. En 2022, la Section de la sécurité a continué de se concentrer sur ses activités de renforcement et de consolidation de la sécurité, de la gestion des risques et d'appui aux activités de la Cour. Au siège, la Section a fourni des services de sécurité permanents à la Cour et contribué aux efforts de gestion de crise en participant à divers groupes de travail. Le Bureau des enquêtes et habilitations de sécurité a traité 824 dossiers en vue de délivrer des habilitations de sécurité aux fonctionnaires (en 2021, 552 dossiers ont été traités, soit une augmentation de 49 pour cent), y compris un processus de vérification extraordinaire dans le cadre de la sélection du Greffe. La Section a participé activement aux travaux du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, assurant l'inclusion de la Cour dans ce système et l'amélioration de la conformité avec les politiques et meilleures pratiques communes.

261. Sur le terrain, la Section de la sécurité a continué à assurer une gestion appropriée de tous les risques de sécurité du personnel, des activités, des avoirs et des locaux de la Cour, conformément aux protocoles et politiques de sécurité de la Cour. Un appui en matière de sécurité a été fourni à 870 missions – 487 dans des pays de situation et 383 dans des pays de non situation (en 2021, 587 missions, soit une augmentation de 48 pour cent). La Cour n'a connu aucun incident grave en matière de sécurité sur le terrain mais a enregistré 10 incidents mineurs (une diminution de 68 pour cent) dans le cadre de diverses activités sur le terrain. De hauts fonctionnaires de la Cour ont bénéficié à 17 occasions de services de protection rapprochée et de liaison. De plus, la Section a appuyé la sécurité d'une mission de transport d'un détenu.

262. Tout au long de 2022, en plus d'assurer un appui direct à la sécurité des activités de la Cour, la Section de la sécurité a contribué activement au succès de plusieurs événements majeurs et séminaires organisés dans les locaux de la Cour, auxquels ont assisté un grand nombre de hauts fonctionnaires et dignitaires. La Section de la sécurité a également fourni un soutien pour la réunion de l'Assemblée organisée dans un lieu extérieur, en coordonnant tous les services de sécurité requis et en fournissant un soutien direct et une supervision au personnel de sécurité privée dans sa prestation de services. Au siège, 75 rapports d'incident (une augmentation de 4 pour cent) ont été déposés et 309 236 articles ont été vérifiés par la sécurité (une augmentation de 93 pour cent).

14. Technologies de l'information et des communications

263. La Section des services de gestion de l'information fournit à la Cour des services de technologie de l'information et de gestion de l'information. La Section scinde ses services en deux catégories : d'une part, le maintien du niveau actuel d'activités de la Cour et, d'autre part, la mise en œuvre de capacités en matière de technologie de l'information ou de gestion de l'information nouvelles ou améliorées. En 2022, alors que la Section a continué de travailler sur les projets stratégiques déclinés dans la Stratégie quinquennale (2017-2022) en matière de technologie de l'information ou de gestion de l'information de la Cour, assurer la continuité des activités pour le personnel travaillant à distance et celle des audiences judiciaires dans le contexte de la crise continue de la COVID-19 est demeuré prioritaire.

264. En 2022, alors que la Cour retournait à des heures d'activités régulières après avoir travaillé essentiellement à distance en raison de la pandémie, les demandes de télétravail résultant de la politique de

travail flexible de la Cour étaient élevées. Afin de soutenir ce besoin continu, la Section a maintenu l'infrastructure de travail à distance et accéléré la transition de la Cour à des outils de productivité infonuagiques, tel que MS Teams, permettant la communication et la collaboration entre le siège, les bureaux de pays et le personnel travaillant à distance.

265. En 2022, la Section a continué de se concentrer sur l'exécution des initiatives prévues pour la dernière année de la Stratégie quinquennale en matière de technologie de l'information ou de gestion de l'information de la Cour, utilisant les fonds reportés de 2021 à 2022 approuvés par l'Assemblée. Cela a inclus la poursuite de la collaboration avec le Bureau du Procureur sur un nouveau système de gestion des enquêtes et des améliorations apportées à la gestion des éléments de preuve numériques. En ce qui concerne le volet Sécurité de l'information, la Cour a amélioré ses systèmes de cybersécurité ; ceci a été financé par le report d'un montant de 127 000 euros approuvé par l'Assemblée. En 2022, le projet de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires s'est poursuivi et la Section a consacré des ressources de personnel et hors personnel pour offrir une nouvelle fonctionnalité, comprenant deux lancements additionnels pour le Module des situations et des affaires et le Module des dossiers qui avaient été mis en service en 2021, deux lancements pour le Module des éléments de preuve et le Module des divulgations, le Module des transcriptions et de petits lancements additionnels pour automatiser la Publication Web et le Module de gestion de l'accès. A l'issue de ces efforts, la Plateforme a été mise en service et utilisée pour de nouvelles situations et dans de nouvelles affaires. En août 2022, la Section a complété avec succès la migration des dossiers des affaires actives, alors que la migration des dossiers des affaires non actives a commencé à partir de septembre. Les préparations pour la migration des transcriptions ont été initiées et la migration est prévue au début de 2023.

266. Outre les initiatives prévues dans la Stratégie quinquennale en matière de technologie de l'information ou de gestion de l'information de la Cour, la Section a poursuivi la transition de la Cour vers les solutions infonuagiques de Microsoft et a mis en place la pleine fonctionnalité de MS Teams. Elle a également mis à jour et migré les systèmes de courriel de la Cour, aidé le Bureau du Procureur avec ses initiatives relatives au Fonds d'affectation spéciale et mis en service l'infrastructure infonuagique pour l'obtention et l'analyse des éléments de preuve.

267. En 2022, la Section a concerté avec les parties prenantes afin de définir la stratégie de la Cour en matière de technologie de l'information ou de gestion de l'information pour 2023-2025 et a obtenu l'approbation du Conseil d'administration de la gestion de l'information en juin 2022. À la fin de 2021, la Cour avait publié sa stratégie globale, déclenchant ainsi une révision de la stratégie de la Section. Celle-ci poursuivra son activité en 2023 en attendant que sa stratégie révisée soit approuvée avant le deuxième trimestre de 2023 et présentée aux États parties lors de la quarante-deuxième session du Comité.

268. En 2022, les activités de la Section ont compris un certain nombre de projets de mise à niveau dans l'ensemble de l'institution, notamment la mise à niveau du système de gestion de la Cour (le prétoire électronique Ringtail) et le système de gestion des éléments de preuve de la Défense (Defence Ringtail) qui avait commencé en 2021 et devait être finalisée en 2022. La Section a continué à concentrer ses efforts à garder à jour les systèmes de technologie de l'information et de gestion de l'information de la Cour ; ceci est primordial dans la réduction des risques de cyberattaques ciblant la Cour. A cette fin, la Section a complété 11 périodes d'entretien mensuelles et a actualisé les postes de travail au siège de la Cour.

269. En 2022, la Section a reçu et réglé 11 706 demandes de service. L'équipe audiovisuelle et le Service d'assistance informatique de la Section ont appuyé 95 jours d'audience. La bibliothèque a continué à œuvrer pour accroître l'accès du personnel de la Cour à ses services, en élargissant sa collection numérique qui est, à présent, accessible en ligne en tout temps. En septembre, la bibliothèque a introduit un système de retour en libre-service pour la collection papier au siège de la Cour.

15. Achats

270. L'Unité des achats a assuré la continuité des activités de la Cour en travaillant à un rythme sans précédent et à très grande vitesse afin de trouver des solutions pour le fonctionnement simultané de trois salles d'audience, pour les réparations du Fonds au profit des victimes et pour le nouveau Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées. L'Unité des

achats a procédé à des achats de biens et de services pour un montant total de 27 054 128 euros, soit une augmentation de 276 704 euros ou d'1% par rapport au montant déjà élevé de 2021.

271. Tout ce qui précède a été accompagné de plusieurs changements aux arrangements contractuels existants, qui ne sont pas reflétés dans les indicateurs financiers de la Section des services de gestion de l'information pour la transition stratégique de la Cour à une plateforme infonuagique et la Plateforme de gestion des tâches judiciaires. De plus, un travail important a été réalisé en réduisant les effectifs des bureaux de pays en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, et en ouvrant de nouveaux bureaux au Bangladesh, en Libye, au Soudan et en Ukraine.

272. A l'exclusion des monopoles, 60 pour cent des achats réalisés sont le fruit d'une mise en concurrence des fournisseurs, ce qui a permis, dans une certaine mesure, de contenir l'inflation des prix des biens et des services, qui a atteint 10 pour cent aux Pays-Bas.

273. De plus, 13 pour cent du montant des achats réalisés sont le fruit de la coopération avec d'autres organisations internationales, les États Parties ou des fournisseurs faisant référence à un accord existant avec l'ONU. Cela représente une augmentation considérable par rapport à l'année précédente, et est dû en premier à un gros achat d'intelligence artificielle de la part du Bureau du Procureur d'un montant de 2.4 millions d'euros. Entre-temps, des initiatives durables ont été prises pour bénéficier des accords contractuels existants avec l'ONU et de la coopération en matière de logiciels informatiques de bureau et de services de sécurité à des fins de vitesse et d'économies d'échelle. Une approche innovante a été employée dans l'achat de biens informatiques d'occasion du Tribunal spécial pour le Liban, réalisant ainsi d'importantes économies. De même, l'achat de véhicules blindés d'occasion de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe en Moldavie s'est avéré être une solution rapide et rentable pour les activités d'enquête en Ukraine.

274. Enfin, l'Unité des achats a développé et mis en œuvre des initiatives supplémentaires pour augmenter la productivité grâce à la numérisation et à l'automatisation, avec la boîte de courriels fonctionnelle partagée, la signature automatique des bons de commande de montants inférieurs dans SAP ainsi que l'achat en ligne utilisant les cartes de crédit.

16. Inventaires annuels

275. À partir d'octobre 2022, des inventaires physiques et électroniques ont été réalisés au siège par la Section des services généraux. Dans les Bureaux de pays à Kinshasa et à Bangui, un inventaire physique complet a été accompli par le service de gestion des actifs de l'Unité de la logistique et des transports en mars 2022.

Liste des articles totalement amortis, 1er janvier – 31 décembre 2022 (en euros)

Description	*Motif d'élimination*	*Nombre d'articles*	*Valeur d'achat*	*Valeur comptable*
Total, Mobilier et accessoires		**4**	5 617,75	00
	Usure normale	4	5617,75	00
Total, Équipement informatique		**113**	**619 344,81**	00
	Endommagé	1	2606	00
	Don	3	13 6407,09	00
	Usure normale	63	402 146,02	00
	Obsolète	46	7 8185,70	00
Total, Équipement informatique de faible valeur		**671**	**332 123,43**	**00**
	Endommagé	16	6 957,57	00
	Perdu	9	4 185,90	00
	Usure normale	66	28 514,12	00
	Obsolète	576	290 021,46	00
	Autres	3	1 651,26	00
	Volé	1	793,12	00
Autres biens de faible valeur		**45**	**21 699,11**	**00**
	Laissés sur place	5	3 243,41	00
	Perdu	2	606,2	00
	Usure normale	15	5 174,18	00
	Obsolète	23	12 675,32	00
Total, Véhicules à moteur		**5**	**193 272,77**	00
	Don	4	95 822,77	00

Description	*Motif d'élimination*	*Nombre d'articles*	*Valeur d'achat*	*Valeur comptable*
	Usure normale	1	9 7450,00	00
Total, Autres articles		**28**	**54 341,62**	00
	Don	9	19 619,43	00
	Usure normale	13	24 480,41	00
	Obsolète	6	10 241,78	00
Grand Total		**866**	**1 226 399,49**	**00**

Note 1: ***Don*** *– Tous les dons sont liés à la réduction des effectifs du bureau de Kinshasa et la cessation des activités du Bureau du Procureur à Bukavu . Divers actifs ont été donnés à la MONUSCO.*

Note 2: ***Laissés sur place*** *- Cinq climatiseurs laissés dans les anciens locaux loués par la Cour lors de la réduction des effectifs du bureau de Kinshasa.*

Note 3: ***Autres*** *- Réfère à deux articles de faible valeur faisant partie de l'équipement de la Section des services de gestion de l'information: une tablette PC Apple et un smartphone Apple que les juges précédents (Président et Vice-président) ont demandé à prendre avec eux à la fin de leur mandat avec la Cour. Ils ont remboursé la Cour d'un montant agréé par le Chef de la Section.*

Note 3: ***Autres*** *- Réfère à un téléphone satellitaire donné par le Bureau du Procureur à une source, qu'il est peu probable de recouvrir. Le Bureau du Procureur a demandé que l'article soit amorti.*

17. Finances

276. La Section des finances a clos l'exercice 2022 et préparé ses états financiers en conformité avec les normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par ailleurs, la Section a examiné les audits annuels de l'exercice, traitant avec le nouvel auditeur externe de la Cour, le Comité d'audit et d'inspection de la République de Corée, et a dû gérer des pénuries temporaires de liquidités.

(d) Respect de la politique d'investissement actuelle

277. À la fin du quatrième trimestre de 2022, la répartition des fonds répondait pleinement aux critères de diversification. La Cour a continué à concentrer ses efforts sur la sécurisation de ses fonds, en s'assurant que ses liquidités sont investies de manière à éviter les taux d'intérêt négatifs et à recevoir, dans la mesure du possible, des revenus d'intérêt positifs.

278. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure les évaluations à jour du risque de crédit de ses partenaires bancaires auprès des agences de notation afin de s'assurer de leur solidité. La Cour place ses fonds auprès de banques jouissant des meilleures notes de solvabilité à court terme et situées dans les pays les mieux notés (AAA ou AA) par les principales agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

(e) Retour sur investissements

279. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, la Cour détenait un solde moyen mensuel de liquidités d'environ 74,3 millions d'euros, inclusion faite du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévus, des fonds d'affectation spéciale et du Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 35,5 millions d'euros en moyenne concernent le budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus au 31 décembre 2022 est détaillé à l'annexe XII.

280. Au début de 2022, le taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne (BCE) est resté au niveau plancher record de 0 pour cent. La BCE a augmenté le taux d'intérêt de base à 0,5 pour cent le 21 juillet 2022, à 1,25 pour cent le 8 septembre, à 2 pour cent le 27 octobre et enfin à 2,5 pour cent le 15 décembre 2022 (voir annexe XI). En outre, cette même année, le taux de rémunération des dépôts octroyé par la BCE est resté négatif jusqu'à mi-août 2022. À compter du 1er juillet 2022, Société Générale a arrêté d'appliquer des frais d'intérêts négatifs, suivi de CIC, BCEE et Rabobank le 1er août et enfin de ABN AMRO le 1er octobre 2022. Le taux d'intérêt moyen perçu par la Cour était de 0.41 pour cent en 2022. Malgré le fait que la Cour détenait

des soldes supérieurs au cours de la première moitié de l'année, durant les périodes d'intérêts débiteurs, et des soldes inférieurs au cours de la seconde moitié de l'année, quand les banques ont commencé à augmenter les taux d'intérêts, la Cour a obtenu un retour satisfaisant sur ses investissements tout en minimisant les intérêts débiteurs, réalisant un rendement net global de 153,0 milliers d'euros.

(f) Tendance future et stratégie d'investissement

281. La Cour, toujours prudente, continuera de faire de la conservation des liquidités sa priorité. Le Comité d'examen des placements continuera de se réunir trimestriellement pour examiner la performance des investissements, analyser les conditions des marchés et formuler des conseils à l'intention du chef de la Comptabilité et du Trésorier. Considérant les récentes décisions en matière de politique monétaire de la BCE, il est probable que la Cour serait capable de réaliser un rendement supérieur en 2023. La Cour continuera de s'efforcer de rentabiliser et d'optimiser ses investissements, tout en protégeant ses liquidités par un respect scrupuleux de ses politiques strictes en matière d'investissement des fonds excédentaires.

282. Des informations sur la performance des liquidités de la Cour en 2022 figurent à l'annexe XI.

D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

283. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué d'assurer le service de réunions de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »), de ses organes subsidiaires et autres organismes de contrôle en 2022.

284. Figurent notamment, parmi les réalisations importantes du Secrétariat en 2022 :

(a) Organisation et fourniture de services pour la vingt-et-unième session de l'Assemblée tenue à La Haye pour une durée de cinq jours ouvrables. La vingt-et-unième session était prévue pour avoir lieu du 5 au 10 décembre pour une durée de six jours ouvrables, mais grâce à l'efficacité de l'Assemblée et avec l'assistance du Secrétariat, la session a pu se dérouler avec succès sur une durée de cinq jours ouvrables ;

(b) Fourniture de services administratifs et techniques pour les réunions du Mécanisme de contrôle, qui a tenu 12 réunions conjointes entre les délégations de La Haye et de New York ;

(c) Coordination d'entretiens avec 10 candidats présélectionnés pour le poste de Greffier, qui ont eu lieu les 11 et 12 octobre 2022, avec interprétation simultanée en anglais et en français ;

(d) Fourniture de services de secrétariat, juridique et techniques à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, tels que la fourniture de documentation, de rapports et de résumés analytiques, notamment la préparation de documents en rapport avec l'élection du Greffier, de neuf membres du Comité du budget et des finances (« le Comité ») et d'un siège du Comité à pourvoir ;

(e) Fourniture de services pour les organes subsidiaires de l'Assemblée, principalement pour le Bureau et pour ses groupes de travail, le Comité, le Comité d'audit, le Comité consultatif pour la présentation des candidatures au poste de juge, le Groupe d'étude sur la gouvernance et le Groupe de travail sur les amendements ;

(f) Organisation et fourniture de services pour les deux sessions du Comité, virtuelle et à La Haye pendant une période globale de 18 jours ouvrables ;

(g) Organisation et fourniture de services pour deux sessions virtuelles du Comité d'audit, virtuelle et en personne, pendant une période de cinq jours ouvrables ;

(h) Fourniture de conseils à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires sur des questions juridiques et techniques liées au travail de l'Assemblée ;

(i) Décharge de son mandat relativement au Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, conformément aux résolutions correspondantes, entraînant une amélioration de l'accessibilité à l'information présente sur le site de l'Assemblée ;

(j) Décharge de son mandat relativement à la complémentarité, tel qu'énoncé dans les résolutions correspondantes, notamment RC/Rés.1, ICC-ASP/9/Rés.3, ICC-ASP/10/Rés.5, ICC-ASP/11/Rés.6 et

ICC-ASP/12/Rés.4, ce qui implique d'assurer la liaison entre les États, la Cour pénale internationale (« la Cour »), les organisations internationales et la société civile ; la collecte d'information sur les activités et les besoins en matière de complémentarité, et de les insérer sur le site de l'Assemblée ; et d'entretenir la base de données sur les acteurs de la complémentarité, qui est disponible sur le site ;

(k) Le Secrétariat a obtenu des contributions et géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et d'autres États en développement aux travaux de l'Assemblée, facilitant ainsi la participation de neuf représentants à la vingt-et-unième session de l'Assemblée ;

(l) Le Secrétariat étaient en correspondance avec les gouvernements, la Cour, les organisations intergouvernementales et autres organismes concernés, des personnes individuelles et des organisations non gouvernementales sur des questions concernant le travail de l'Assemblée ;

(m) Le Secrétariat a organisé la vingt-et-unième session de l'Assemblée à La Haye, à la suite de la levée de l'ensemble des restrictions relatives à la pandémie de COVID pour la première fois depuis décembre 2019[6], facilité la participation en présentiel de plus de 1 216 participants (dont 589 représentants de la société civile) et a géré la procédure d'accréditation des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des médias, ainsi que d'autres participants ;

(n) Le Secrétariat a secondé la Présidente de l'Assemblée, notamment en fournissant des conseils juridiques sur des questions techniques concernant le travail de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en prenant les dispositions nécessaires pour les déplacements en vue de la participation, en présentiel ou en virtuel, à un certain nombre de réunions.

285. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles afférentes, le Secrétariat a fourni des services pour les réunions comme suit :

(a) **Bureau**	**11 réunions**
(b) **Réunions tenues à La Haye**	**83 réunions (total)**
• Groupe de travail de La Haye (total)	71 réunions
Groupe de travail de La Haye	*12 réunions*
Complémentarité	*3 réunions*
Coopération	*4 réunions*
Plan d'action	*1 réunion*
Budget	*22 réunions*
Contrôle de la gestion budgétaire	*8 réunions*
Locaux	*3 réunions*
Groupe d'étude sur la gouvernance	*7 réunions*
Mécanisme de contrôle indépendant	*4 réunions*
Aide juridique	*5 réunions*
Réunions d'information	*2 réunions d'information*
• Mécanisme d'examen *(réunions conjointes des délégations de New York et de La Haye)*	*10 réunions et 2 tables rondes (total 12)*
• Comité du budget et des finances	16 journées rencontres
• Comité d'audit	5 journées rencontres [7]
(c) **Réunions tenues à New York**	**32 réunions (total)**
•Groupe de travail de New York (total)	30 réunions
Groupe de travail de New York	*9 réunions*
Omnibus	*8 réunions*
Représentation géographique équitable et parité hommes-femmes	*1 réunion*
Procédure pour l'élection des juges	*6 réunions*
Programmation des sessions de l'Assemblée	*4 réunions*
Arriérés	*2 réunions*[8]
Non-coopération	*pas de réunion*
•Groupe de travail sur les amendements	2 réunions

[6] Décisions du Bureau de l'Assemblée des États Parties en date du 19 octobre et du 9 novembre 2022 sur https://asp.icc-cpi.int/bureau/decisions/2022.
[7] Les réunions du premier semestre se sont tenues virtuellement ; celles du second semestre l'ont été en personne.
[8] Ces réunions ont été tenues conjointement avec la facilitation sur le budget du Groupe de travail de La Haye.

(d) **Groupes de travail de La Haye et de New York mixte/virtuel**	**2 réunions**
(e) **Comité consultatif pour la présentation des candidatures au poste de juge**	**2 réunions**
Nombre total de réunions	**130 réunions**

286. Le Secrétariat a traité un total de 212 documents et 4 593 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) pour la vingt-et-unième session, répartis comme suit :

(a) Avant session : 160 documents et 3 898 pages ;
(b) Session : 40 documents et 299 pages ;
(c) Après session : 12 documents et 396 pages.

287. Dans le cadre des trente-huitième et trente-neuvième sessions du Comité, le Secrétariat a traité un total de 218 documents (soit 2 545 pages), dont un total de 117 pages pour les rapports du Comité.

288. Le Secrétariat a en outre traité un total de 71 documents (soit 1 147 pages) en rapport avec les quinzième et seizième sessions du Comité d'audit, dont un total de 31 pages pour les deux rapports du Comité d'audit.

E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Introduction

289. En 2022, le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses activités conformément à son mandat : 1) pour exécuter les ordonnances de réparations rendues par la Cour pénale internationale (« la Cour ») ; et 2) pour fournir une assistance à la réadaptation physique ou psychologique, un soutien matériel au bénéfice des victimes, de leurs familles et aux communautés affectées ayant subi des préjudices en raison de crimes relevant de la juridiction de la Cour.

290. Le Fonds au profit des victimes a continué de concentrer ses activités sur la mise en œuvre des programmes *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*, et a entamé une évaluation externe de ces programmes au stade actuel de leur cycle de vie. Les programmes d'assistance en République centrafricaine et en République démocratique du Congo se sont concentrés sur les survivants de violences sexuelles liées au conflit. Le programme en Ouganda a continué de s'occuper des dommages physiques et psychologiques subis par les victimes du conflit dans le nord de l'Ouganda entre juillet 2002 et 2006. Le programme en Côte d'Ivoire a progressé et la mise en œuvre des réparations pour les communautés et les victimes de 13 faits de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre a commencé, avec deux cérémonies symboliques largement rapportées qui ont eu lieu à Duékoué en novembre 2023.

291. Le septième Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, élu en décembre 2021, s'est réuni chaque mois pour superviser l'affectation des contributions volontaires aux programmes du Fonds, ainsi que le processus budgétaire de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »), et pour soutenir l'élaboration d'une stratégie de collecte de fonds reflétée dans le nouveau Plan stratégique 2023-2025. En outre, une transition concertée de la direction a débuté en août/septembre 2022 en ce qui concerne le poste de Directeur exécutif.

292. Avec le ferme soutien des États Parties et de la Cour, le Fonds au profit des victimes a renforcé la visibilité de ses programmes et de son expertise en effectuant des visites sur le terrain dans ses trois programmes de pays. Il s'agit notamment de visites avec la Présidente de l'Assemblée et des représentants de l'État au programme du Fonds au profit des victimes en Ouganda, avec trois Ambassadeurs basés à Kinshasa au programme du Fonds au profit des victimes à Bunia, en République démocratique du Congo, ainsi qu'avec le Président de la Cour en République centrafricaine. En outre, le Fonds au profit des victimes a pris des mesures pour accroître la visibilité de ses programmes et de son expertise au niveau de l'Union européenne et des Nations Unies.

293. La visibilité accrue de ses programmes, l'élaboration du plan stratégique, aligné sur celui de la Cour, et la conclusion en juin 2022 de l'évaluation des recommandations du Rapport du Groupe d'experts indépendants relatives au Fonds ont permis d'accroître le financement et le soutien des États Parties au Fonds à la fin de l'année 2022. Avec les fonds reçus en janvier 2023, le Fonds a recueilli un total de 4,1 millions d'euros auprès de 32 États Parties, contre 2,6 millions d'euros en 2021.

294. Le Fonds au profit des victimes a été en mesure de pourvoir trois postes ouverts de chargés de programmes associés sur le terrain, ce qui a permis d'accroître l'efficacité et le contrôle des programmes en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Mali.

1. Plan stratégique du Fonds au profit des victimes

295. Le Fonds au profit des victimes a suivi la décision de la Cour de prolonger la validité du Plan stratégique 2020-2021 pour couvrir l'ensemble de l'année 2022 et d'élaborer un nouveau plan stratégique pour la période 2023-2025. Tout au long de l'année 2022, le Fonds au profit des victimes a collaboré avec la Cour, les États Parties et la société civile à l'élaboration du nouveau Plan stratégique 2023-2025 ainsi qu'à l'élaboration d'une Théorie du changement.

296. En décembre 2022, le projet de plan stratégique du Fonds au profit des victimes pour la période 2023-2025 a été diffusé, en même temps que les projets de plans stratégiques 2023-2025 pour la Cour, le Greffe et le Bureau du Procureur, aux États Parties et aux organisations de la société civile pour qu'ils fassent part de leurs observations avant le 31 janvier 2023. Des discussions concernant le nouveau Plan stratégique du Fonds et la voie à suivre sont prévues avec les organisations de la société civile et les partenaires de mise en œuvre du Fonds pour le début de l'année 2023.

297. Les sections suivantes fournissent des informations sur les résultats et les activités conformément au Plan stratégique 2020-2022 du Fonds au profit des victimes. La section relative à l'Objectif 1 - Incidences concerne l'effet produit par le Fonds au travers de ses programmes et est donc organisée par pays de situation dans lequel le Fonds est actif.

2. Objectif 1 : Incidences

République centrafricaine (RCA)

298. Le programme du Fonds au profit des victimes en RCA est composé de cinq projets mis en œuvre par cinq partenaires. Le programme est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre en 2022. Le programme en RCA fournit des soins médicaux pour les maladies pathologiques, l'accès à la sécurité alimentaire et au soutien nutritionnel, l'accès aux soins psychologiques, l'accès à l'éducation pour les personnes à charge et la fourniture de matériel scolaire, l'accès au logement pour les victimes sans abri et l'assistance aux activités génératrices de revenus et au travail indépendant.

299. À la fin de l'année 2022, un total de 8 484 personnes (2 078 hommes et 6 406 femmes) ont bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme en RCA du Fonds au profit des victimes. Grâce à une gamme de services de psychothérapie individuelle et collective, 6 777 survivants de violences sexuelles et sexistes (5 181 femmes et 1 596 hommes) ont pu bénéficier d'un soutien psychologique ; 2 483 survivants (1 893 femmes et 600 hommes) souffrant de maladies pathologiques liées aux viols et aux violences sexuelles ont eu accès à une prise en charge médicale ; et 414 enfants nés à la suite de viols et de violences sexuelles ont pu retrouver l'accès à l'éducation formelle, notamment grâce à la prise en charge des frais de scolarité et la fourniture de matériel scolaire en collaboration avec les écoles. Le programme a contribué à l'hébergement de 110 foyers ; 1 433 survivants ont accédé à une autonomie économique en bénéficiant d'une formation professionnelle, de fonds pour gérer une petite entreprise et de compétences qui favorisent l'autonomisation financière, telles que le développement d'associations favorisant l'épargne et les prêts ; et un total de 100 personnes (50 couples), survivants de viols et de violences sexuelles et leurs partenaires, ont renforcé leurs connaissances en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes grâce à une formation sur la masculinité positive.

300. Le Fonds au profit des victimes a procédé à des contrôles afin d'évaluer les capacités de gestion de ses partenaires chargés de la mise en œuvre. L'objectif était de vérifier si les transactions financières effectuées étaient correctement comptabilisées et conformes à l'accord signé entre les partenaires de mise en œuvre et le Fonds au profit des victimes et la Cour.

301. En novembre 2022, le Fonds au profit des victimes, en collaboration avec le Président de la Cour, a organisé une visite à Bangui. La journée portes ouvertes présentant le programme du Fonds et organisée par les partenaires du Fonds et un certain nombre de bénéficiaires a été suivie par le Président de la Cour, le

Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant, l'Association des femmes juristes et des représentants de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine. Le Président de la Cour et le Directeur exécutif par intérim ont été reçus par le Président de la République centrafricaine. L'objectif principal de cette visite était de sensibiliser les parties prenantes aux activités du Fonds au profit des victimes en RCA et d'améliorer la visibilité du travail du Fonds, en particulier s'agissant des survivants de violences sexuelles liées au conflit.

302. Les échanges avec les principales parties prenantes nationales et internationales se sont poursuivis par le biais de réunions informelles et formelles, de tables rondes et d'ateliers avec la société civile et les organisations de défense des droits de l'homme, le Ministère centrafricain de la promotion de la femme, les représentants des ambassades, les agences des Nations unies, la MINUSCA, le Fonds mondial pour les survivants, la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine, les fonctionnaires et d'autres parties prenantes.

Côte d'Ivoire

303. Le programme du Fonds au profit des victimes pour la Côte d'Ivoire vise à remédier aux préjudices physiques, psychologiques et/ou matériels subis par les victimes de 13 faits identifiés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre qui ont eu lieu entre 2002 et 2011. Le Fonds au profit des victimes, en collaboration avec trois partenaires de mise en œuvre, opère dans quatre régions : Lagunes, Haut Sassandra, Guémon et Cavally. Le programme est mis en œuvre en tenant compte du programme national de réparations mis en place par les Ministères de la solidarité et de la réconciliation.

304. Les faits sélectionnés sont bien connus de l'ensemble de la population ivoirienne et ont une forte dimension symbolique, soit en raison de la nature du préjudice subi, soit en raison de leur aspect communautaire. Outre leur caractère emblématique, les faits ont été sélectionnés sur la base de divers critères discutés en consultation avec les organisations de la société civile et les associations de victimes, qui continuent à former ensemble un comité consultatif du Fonds au profit des victimes.

305. Au cours de la période de référence, la consultation des victimes et des communautés sur leurs attentes s'est poursuivie. Après un examen approfondi, le Fonds au profit des victimes, ses partenaires et le comité consultatif ont choisi d'initier le programme par des actions communautaires symboliques pour reconnaître le préjudice subi par les victimes. Une fois les actions identifiées, les trois partenaires du Fonds au profit des victimes ont mis en œuvre les mesures symboliques et communautaires avec les communautés, ancrant ainsi le programme dans la communauté comme une mesure de réparation qui répond spécifiquement au préjudice subi.

306. En 2022, le programme a commencé à organiser des séances de prise en charge psychologique avec les victimes potentielles des 13 faits. Il a poursuivi le dialogue communautaire sur les actions communautaires symboliques, entrepris une étude économique pour identifier les secteurs et les activités économiques durables, effectué des évaluations médicales des dommages physiques subis, assuré la liaison avec les autorités politiques et administratives, formé à la thérapie communautaire intégrative des travailleurs sociaux et des interlocuteurs au sein des communautés et lancé l'outil communautaire intégratif dans le cadre de quatre faits.

307. À l'occasion des Journées nationales de la paix, du pardon et du souvenir, placées sous le thème « Se souvenir, se pardonner pour construire ensemble l'avenir », célébrées du 8 au 15 novembre en Côte d'Ivoire, le Fonds au profit des victimes et le Ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale ont organisé deux cérémonies symboliques de réparation dans la ville de Duékoué, à l'ouest du pays, pour reconnaître les préjudices subis par les victimes des crimes qui y ont été commis pendant la crise postélectorale de 2010-2011. Au cours de ces cérémonies, M. Kouadio Konan Bertin, Ministre de la réconciliation et de la cohésion nationale, a inauguré un point d'eau à la mosquée de Meïté, dans le quartier de Kokoman, et a posé la première pierre de deux salles de classe du complexe scolaire du quartier de Carrefour, qui seront reconstruites après avoir été détruites pendant la crise. [TRADUCTION] « Ces réparations communautaires sont un geste important car elles reconnaissent les souffrances endurées par les deux communautés et apportent un soulagement à travers deux symboles forts : l'eau, qui est un élément vital et occupe une place particulière dans la religion musulmane, et l'éducation, qui est la condition d'un avenir meilleur. À travers

ces deux cérémonies solennelles, j'ai voulu montrer aux communautés de Duékoué que le Gouvernement ivoirien était à leurs côtés et honorait la mémoire des victimes de mars 2011 », a déclaré M. Kouadio Konan Bertin, Ministre de la réconciliation et de la cohésion nationale.

République démocratique du Congo

Réparations dans l'affaire Katanga

308. Dans l'affaire *Katanga*, le montant des responsabilités a été fixé par la Chambre de première instance à 1 000 000 de dollars et le Fonds au profit des victimes a entièrement complété cette somme, principalement par des contributions de l'Allemagne (600 000 euros) affectées aux réparations et des contributions spécifiquement affectées des Pays-Bas (200 000 euros).

309. La mise en œuvre des réparations à titre collectif restantes, notamment les activités génératrices de revenus, l'aide au logement et le soutien psychologique, s'est poursuivie tout au long de l'année 2022, en vue d'une conclusion au début de l'année 2023.

310. Au début de l'année 2022, des travaux préparatoires ont été menés pour mettre en place la modalité d'assistance psychologique. En février et mars 2022, le psychologue a mené des entretiens avec le Représentant légal des victimes. Des sessions de formation théorique et pratique sur la gestion du stress post-traumatique ont été dispensées par le psychologue et les victimes ont participé à des réunions d'introduction organisées conjointement par le Représentant légal des victimes et le Fonds au profit des victimes pour présenter la modalité d'assistance psychologique et permettre l'expression de tous les points de vue et préoccupations sur le projet de mise en œuvre. Le soutien psychologique a commencé en novembre 2022.

311. Au cours de l'année 2022, 266 personnes ont bénéficié d'un soutien psychologique, quatre d'activités génératrices de revenus et 51 d'une aide au logement.

Réparations dans l'affaire Lubanga

312. Dans l'affaire *Lubanga*, le montant des responsabilités a été fixé par la Chambre de première instance à 10 millions de dollars. Le Fonds au profit des victimes a complété pour l'équivalent d'environ 50 pour cent du montant des responsabilités, soit 4 605 000 euros (au taux de change des Nation Unies au 31 décembre 2022). Le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses efforts de collecte de fonds tout au long de l'année 2022 afin d'être en mesure de compenser intégralement le paiement des indemnités. Le Fonds a utilisé 3,5 millions d'euros provenant des ressources allouées aux réparations pour mettre en œuvre les réparations dans l'affaire *Lubanga* et a reçu, à la fin de 2022, des contributions affectées de l'Allemagne (380 000 euros, affectés soit à l'affaire *Lubanga*, soit aux ressources allouées aux réparations du Fonds, puis alloués à l'affaire Lubanga), de la Finlande (375 000 euros) et des Pays-Bas (350 000 euros).

Identification des victimes et processus de vérification dans l'affaire Lubanga

313. La Chambre de première instance II a fixé la date limite à laquelle le Fonds au profit des victimes doit rendre des décisions administratives sur toutes les demandes, notamment la dernière série à soumettre par la Section de la participation et de l'indemnisation des victimes, dès que possible et au plus tard le 1er octobre 2022. Les décisions relatives à l'éligibilité des bénéficiaires sont prises par le Conseil de direction et doivent être approuvées par la Chambre de première instance. Au cours de l'année 2022, le Conseil de direction du Fonds, par l'intermédiaire d'Andres Parmas, membre du Conseil, a adopté 1 132 décisions administratives sur l'éligibilité aux réparations à titre collectif dans le cadre de l'affaire *Lubanga*. Le nombre total de bénéficiaires dans cette affaire est de 2 467, victimes directes (anciens enfants soldats) et victimes indirectes (par exemple, membres de la famille) comprises.

Mise en œuvre des réparations à titre collectif dans l'affaire Lubanga

314. Au total, 1 042 victimes ont bénéficié entre août 2021 et fin 2022 de réparations basées sur des services collectifs dans le cadre du programme *Lubanga*. Le programme vise à améliorer la situation socio-économique des victimes et à fournir une réhabilitation physique et psychologique pour renforcer la résilience des victimes. À cette fin, dans ses activités opérationnelles, le partenaire de mise en œuvre du Fonds applique une stratégie

intégrée et transversale, répondant ainsi exclusivement aux préjudices subis par les bénéficiaires et leurs familles.

315. Un dialogue étroit s'est poursuivi en 2022 avec les Représentants légaux des victimes afin de coordonner le déploiement du programme et d'aborder les questions relatives à la communication avec les victimes et à leurs attentes. Le Fonds au profit des victimes a également suivi de près les processus de travail du partenaire de mise en œuvre afin d'assurer un apprentissage et une amélioration continus, selon les besoins, pour répondre aux circonstances spécifiques des anciens enfants soldats bénéficiaires du programme, et pour faire face aux contraintes opérationnelles, notamment au conflit en cours dans la région.

316. En ce qui concerne les réparations symboliques, le partenaire de mise en œuvre a mené un certain nombre de consultations dans les localités concernées pour s'assurer de la disponibilité de terrains sur lesquels construire les structures commémoratives et a organisé une série de missions pour gérer les risques liés à l'importance attribuée aux structures commémoratives symboliques, y compris une analyse des risques pour éviter que les activités du projet ne provoquent de tensions au sein des communautés bénéficiaires.

Réparations dans l'affaire Ntaganda

317. Le 12 septembre 2022, la Chambre d'appel a rendu son jugement sur l'ordonnance de réparation, en l'annulant partiellement et en ordonnant à la Chambre de première instance de rendre une nouvelle ordonnance de réparation en tenant compte des dispositions de son jugement. Une fois la nouvelle ordonnance rendue, le Fonds au profit des victimes devra adapter le projet de Plan de mise en œuvre avant que la Chambre de première instance puisse approuver définitivement le Plan.

318. Entre temps, la mise en œuvre du projet initial de Plan de mise en œuvre (IDIP) pour les victimes ayant des besoins urgents s'est poursuivie. À ce jour, 69 personnes ont bénéficié des mesures de réparation initiales dans le cadre du Plan.

Programme (mandat d'assistance) en République démocratique du Congo (RDC)

319. Au 31 décembre 2022, sept projets dans les provinces de l'Ituri, du Nord et du Sud-Kivu à l'est de la RDC constituent le programme du Fonds en RDC. En raison de contraintes budgétaires, trois des dix projets initiaux n'ont pas été prolongés jusqu'à la troisième année contractuelle et ont pris fin le 30 avril 2022. Les sept projets couvrent un certain nombre de secteurs, fournissant un soutien à la réadaptation physique aux victimes mutilées et aux survivants de violences sexuelles et à caractère sexiste, une réadaptation psychologique pour les victimes et les communautés affectées, des activités génératrices de revenus, la consolidation de la paix et la réconciliation communautaire, ainsi que la résolution non violente des conflits. Au total, ces projets ont touché 18 046 bénéficiaires directs (dont 1 451 survivants de violences sexuelles et sexistes, 16 475 étudiants en éducation à la paix et 210 victimes de mutilations) et 27 862 bénéficiaires indirects. Au total, 1 418 personnes ont bénéficié d'une prise en charge psychologique, dont 1 263, soit 89 pour cent, ont vu leur état psychologique s'améliorer grâce aux soins reçus au cours de la période considérée. En termes de santé physique, 447 personnes ont bénéficié d'une prise en charge pour leur santé physique, dont 427, soit 96 pour cent, ont été réhabilités physiquement. Dans le domaine socio-économique, 468 personnes ont bénéficié d'activités génératrices de revenus, dont 348, soit 74 pour cent, ont amélioré leurs revenus et leurs conditions de vie. Cinquante-et-une personnes à charge ont bénéficié d'un soutien scolaire. Enfin, s'agissant de la sensibilisation à grande échelle, 16 815 personnes ont été sensibilisées sur plusieurs thèmes liés à la paix et à la cohésion sociale dans les provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu – 1 971 séances de sensibilisation à la paix ont été organisées ; 130 émissions de radio ont été enregistrées et diffusées sur les canaux médiatiques ciblés par le projet ; et 11 journées portes ouvertes ont eu lieu et ont contribué au changement de comportement dans les communautés concernées par le projet.

320. Le Fonds au profit des victimes a effectué des contrôles de vérification afin d'évaluer les capacités de gestion des partenaires de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes. Ces contrôles visaient à vérifier si les transactions financières effectuées étaient correctement comptabilisées et conformes à l'accord signé entre les partenaires de mise en œuvre, le Fonds au profit des victimes et la Cour.

321. Entre le 31 octobre et le 4 novembre 2022, le Fonds, en collaboration avec les ambassades du Canada, des Pays-Bas et du Sénégal en RDC, a organisé une visite du programme d'assistance et de réparations du Fonds à Bunia, dans la province de l'Ituri. Les trois Ambassadeurs, accompagnés du Gouverneur de la Province d'Ituri, ont visité un certain nombre de sites du projet et se sont entretenus avec les bénéficiaires du projet et les partenaires de mise en œuvre. La délégation a pu constater la pertinence et l'impact du travail du Fonds sur le terrain, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des réparations ordonnées par la Cour. Enfin, du 10 au 11 novembre 2022, le Fonds au profit des victimes a renforcé les capacités de 50 membres du personnel de deux partenaires de mise en œuvre en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et le suivi et l'évaluation des projets.

Géorgie

322. Le Fonds au profit des victimes a déposé la notification prévue à l'article 50 du Règlement devant la Chambre préliminaire II concernant le programme pour la Géorgie. Le 16 juin 2022, la Chambre préliminaire a informé le Conseil de direction que les activités proposées ne semblaient pas, en soi, prédéterminer une question devant être tranchée par la Cour. Les organisations candidates sélectionnées ont été informées en octobre 2022 et les contrats devraient être conclus au début de l'année 2023.

Kenya

323. Le Fonds au profit des victimes a déposé la notification prévue à l'article 50 du Règlement devant la Chambre préliminaire II concernant le programme du Kenya. Le 24 mai 2022, la Chambre préliminaire a informé le Conseil de direction que les activités proposées ne semblaient pas, en soi, prédéterminer une question devant être tranchée par la Cour. L'organisation candidate sélectionnée a été notifiée en octobre 2022 et le contrat avec le partenaire de mise en œuvre devrait être conclu au début de 2023.

Mali

Réparations dans l'affaire Al Mahdi

324. Dans l'affaire *Al Mahdi*, le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a complété 66 pour cent du montant des responsabilités, fixées par la Chambre à 2,7 millions d'euros. Pour mettre en œuvre les réparations accordées dans cette affaire, le Fonds au profit des victimes a utilisé 800 000 euros de ses ressources allouées aux réparations et reçu à ce jour des contributions affectées du Canada (350 000 euros), de l'Allemagne (110 000 euros affectés aux ressources de réparation du Fonds au profit des victimes), de l'Italie (40 000 euros), de la Norvège (516 000 euros), et du Royaume--Uni (28 400 euros). L'accord de subvention avec le Canada conclu en janvier 2022 financera les 856 000 euros restants.

Réparations à titre individuel

325. La Chambre a fixé la date limite du 14 mars 2023 pour la mise en œuvre des réparations à titre individuel. Le Fonds au profit des victimes travaille actuellement à la finalisation du processus de réparations à titre individuel. Entre octobre et décembre 2022, 378 demandes individuelles ont été transmises au Fonds au profit des victimes pour qu'il détermine leur éligibilité.

326. En 2022, le Conseil de direction, par l'intermédiaire du vice-président du Fonds au profit des victimes, Ibrahim Yillah, a pris 237 décisions administratives sur l'éligibilité aux réparations à titre individuel. Cent quatre-vingt-onze personnes ont reçu des réparations sous la forme d'une indemnisation ou d'une compensation symbolique au cours de l'année 2022.

Réparations à titre collectif

327. Entre avril et juin 2022, un expert dans le domaine de la parité homme-femme a aidé le Fonds au profit des victimes à réaliser un audit sur cette question du cadre contextuel, sectoriel, institutionnel et programmatique relatif à la fois aux réparations et au nouveau programme pour le Mali. Sur la base des données et analyses collectées, une stratégie sur la parité homme-femme a été développée pour assurer la contribution du Fonds au profit des victimes à l'intégration du genre et à l'inclusion sociale dans ses programmes. Au cours de la même période, le Fonds au profit des victimes a conçu le cadre des résultats

des réparations dans l'affaire Al Mahdi pour permettre un meilleur suivi des résultats du programme de réparations à titre collectif.

328. Le 6 juillet 2022, le Fonds au profit des victimes et ses partenaires, le CFOGRAD, l'UNESCO et le CIDEAL, ont lancé le programme des réparations à titre collectif lors d'une cérémonie organisée à l'Institut des hautes études et de recherches islamiques Ahmed Baba à Tombouctou, en partenariat avec les autorités locales et régionales et en présence de représentants maliens. Des représentants du Canada et de la Norvège, qui sont des donateurs du programme de réparations du Fonds au profit des victimes dans l'affaire *Al Mahdi*, ont également assisté à la cérémonie.

Programme (mandat d'assistance) au Mali

329. Parallèlement à la mise en œuvre des réparations accordées dans l'affaire *Al Mahdi*, le Fonds au profit des victimes a décidé de lancer un programme au Mali visant à répondre aux préjudices résultant de faits particulièrement graves, assimilables à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité, dans les régions de Mopti et de Gao à l'est du Mali et dans la capitale, Bamako. Le programme permet au Fonds au profit des victimes d'opérer dans des zones autres que Tombouctou qui ont été les plus touchées par le conflit de 2012-2021.

330. Le 1er février 2022, le Fonds au profit des victimes a déposé devant la Chambre préliminaire I la notification prévue à l'article 50 du Règlement concernant le programme malien à Gao, Mopti et Bamako. Le 22 février 2022, la Chambre préliminaire a informé le Conseil de direction que les activités proposées ne semblaient pas, en soi, prédéterminer une question devant être tranchée par la Cour. L'accord de financement conclu avec le Canada au début de l'année 2022 a fourni au Fonds le soutien financier nécessaire pour lancer le programme.

331. Le 1er octobre 2022, le contrat avec le partenaire de mise en œuvre a été finalisé et le premier versement a été effectué le 1er novembre 2022. Le 8 décembre 2022, une séance de travail a été organisée avec le partenaire de mise en œuvre pour concevoir la matrice des faits particulièrement graves, étant donné que la première étape du programme consiste à identifier les faits sur lesquels portera le programme.

Ouganda

Réparations dans l'affaire Ongwen

332. Le 7 mars 2022, le Fonds au profit des victimes a déposé ses observations finales sur les réparations dans l'affaire *Ongwen*. Les décisions relatives à la déclaration de culpabilité et à la condamnation de M. Ongwen ont été confirmées par la Chambre d'appel en décembre 2022.

Programme (mandat d'assistance) en Ouganda

333. En 2022, le programme du Fonds au profit des victimes en Ouganda a dispensé des services de santé, de conseil et de restauration des moyens de subsistance auprès de 7 247 bénéficiaires directs, dont 1 039 ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes, par l'intermédiaire de cinq partenaires de mise en œuvre travaillant dans le nord de l'Ouganda.

334. S'agissant des services médicaux dispensés, 2 990 personnes ont bénéficié d'une chirurgie réparatrice et d'une série de traitements médicaux pour réparer leurs blessures physiques ; 851 survivants de violences sexuelles et sexistes ont reçu des soins médicaux spécialisés ; et 463 victimes handicapées ont été équipées de prothèses et d'orthèses.

335. Un soutien aux moyens de subsistance - dont des associations villageoises d'épargne et de crédit, une initiative de microcrédit - et d'autres activités génératrices de revenus conçues pour autonomiser économiquement les bénéficiaires ont été fournis à 1 828 personnes. Dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer la cohésion du groupe, à améliorer le soutien des pairs et à accroître l'accès au capital, 1 560 de ces bénéficiaires de moyens de subsistance ont été formés et soutenus en matière de compétences agro-industrielles et de nombreux groupes sont désormais impliqués dans des activités productives telles que les associations villageoises d'épargne et de crédit, l'agriculture collective, l'élevage de volailles et l'élevage d'animaux.

336. Les victimes sont aux prises avec des troubles et des symptômes liés à la dépression, à l'anxiété, au syndrome de stress post-traumatique, à des troubles neurologiques, tels que l'épilepsie et à d'autres maladies mentales. Pour y remédier, des services de conseil et de santé mentale dispensés individuellement, aux familles, aux couples ou à des groupes ont été fournis à 5 566 bénéficiaires, dont 768 survivants de violences sexuelles et à caractère sexiste, et 1 501 personnes ont bénéficié d'un traitement pharmacologique.

337. Outre les initiatives de réhabilitation susmentionnées, près de 16 000 membres de la communauté ont participé à des séances de sensibilisation, à des consultations de sensibilisation et à des séances d'éducation psychologique à la santé mentale et à toute une série de sujets connexes. Lors de ces sessions, les partenaires de mise en œuvre sont en mesure d'identifier et d'inscrire de nouveaux bénéficiaires dans les projets, tandis que d'autres membres de la communauté apprennent l'existence des services de santé mentale lors des sessions d'information.

338. Au cours de la période considérée, un partenaire du Fonds a organisé six sessions communautaires destinées à promouvoir la paix et la tolérance au sein des communautés touchées par le conflit. Les activités comprenaient l'organisation de dialogues communautaires et de sessions de médiation sur une série de questions qui ont affecté le bien-être physique et psychologique des communautés après le conflit. Différents dirigeants et membres les plus anciens des structures de soutien communautaire, des comités de sous-comités, des conseils locaux et des chefs culturels, qui collaborent avec le gouvernement local et les conseils fonciers de district ont été impliqués dans l'initiative de consolidation de la paix. Ces efforts de consolidation de la paix visent à résoudre et à atténuer les conflits fonciers et autres différends localisés. En participant à de tels événements, les victimes ont également pu retrouver leur autonomie. Au total, 1 064 membres de la communauté ont participé à des initiatives de dialogue et de consolidation de la paix, dans le cadre desquelles 36 cas ou litiges ont été résolus par des médiateurs et 31 sessions de dialogue et réunions de consolidation de la paix ont été organisées.

339. En ce qui concerne les efforts de renforcement des capacités, le Fonds au profit des victimes a soutenu l'atelier orthopédique régional de Gulu dans le nord de l'Ouganda qui a reçu et formé sept étudiants de dernière année de l'école de formation en technologie orthopédique de l'hôpital de Mulago à Kampala, en Ouganda. Répartie sur deux semaines, la formation s'est concentrée sur l'application pratique de la technologie orthopédique, la fabrication de prothèses et l'échange direct avec les victimes amputées.

340. Le Fonds au profit des victimes a effectué des contrôles de vérification pour évaluer les capacités de gestion des partenaires de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes. Ces contrôles visaient à vérifier si les transactions financières effectuées étaient correctement comptabilisées et conformes à l'accord signé entre les partenaires d'exécution, le Fonds et la Cour.

341. Les processus d'examen des projets et de consultation avec les cinq partenaires de mise en œuvre ont été menés au début de l'année 2022, avant le renouvellement des contrats. Après ce processus d'examen annuel, des propositions de projet pour la quatrième année ont été élaborées avec les cinq partenaires et les projets ont été officiellement prolongés pour une quatrième année de mise en œuvre. En raison de la réduction des fonds disponibles pour 2022, un projet a été clôturé en octobre 2022, ce qui a ramené le portefeuille du Fonds au profit des victimes en Ouganda à quatre partenaires de mise en œuvre.

342. En juin 2022, le Fonds au profit des victimes a organisé un atelier de programmation à Gulu avec les cinq partenaires de mise en œuvre afin de coordonner les activités et discuter des questions de programmation. L'atelier était la première réunion en personne des partenaires de mise en œuvre depuis la levée des restrictions liées à la COVID-19 sur les voyages et les réunions qui avaient été imposées en 2020. Au cours de l'atelier, les discussions ont porté sur l'empreinte laissée par le programme du Fonds au profit des victimes dans le nord de l'Ouganda, l'orientation des projets au cours des 22 prochains mois, les stratégies de durabilité et les liens, le cas échéant, avec les initiatives gouvernementales. En outre, le Fonds au profit des victimes et deux partenaires ont mené une initiative de sensibilisation à la radio pour discuter du programme d'assistance et de la manière dont les victimes peuvent accéder aux différents projets.

343. Les ambassades d'Irlande (La Haye et Kampala) et le Fonds au profit des victimes ont effectué une visite conjointe dans le nord de l'Ouganda, du 13 au 17 septembre 2022, afin de surveiller le programme de

réadaptation du Fonds dans le nord de l'Ouganda. La délégation était composée de 64 personnes, dont des ambassadeurs et des représentants de 14 États, y compris l'Union européenne, la Présidente de l'Assemblée et trois membres du Conseil de direction du Fonds. Les délégués ont entendu les expériences des bénéficiaires de réparations dans les affaires *Lubanga* et *Katanga* dans la province d'Ituri, en RDC ; ils ont visité un camp permettant de réaliser des interventions chirurgicales et un projet de réadaptation communautaire, interagissant avec les bénéficiaires du projet dans le village ; et ils ont visité l'atelier orthopédique régional de Gulu à l'hôpital régional de référence de Gulu pour comprendre l'expérience des victimes amputées du conflit et des participants au projet de fabrication de prothèses. Les services de santé mentale dans le nord de l'Ouganda ont également été présentés à la délégation.

3. Objectif 2 : résultats

(a) Gouvernance : Conseil de direction et Directeur exécutif du Fonds au profit des victimes

344. Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes est composé de cinq membres, élus en décembre 2021 pour un mandat allant de 2021 à 2024, représentant cinq groupes régionaux : Minou Tavárez Mirabal, présidente (représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes), Ibrahim Sorie Yillah, vice-président (représentant les États d'Afrique), Sheikh Mohammed Belal (représentant les États d'Asie-Pacifique), Andres Parmas (représentant les États d'Europe de l'Est) et Kevin Kelly (représentant les États d'Europe occidentale et autres États).

345. Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a tenu 13 réunions virtuelles et en personne en 2022. Il s'est réuni en personne en avril 2022 et à nouveau en décembre 2022, lorsque tous les membres ont assisté à la vingt-et-unième session de l'Assemblée. La présidente du Conseil de direction, Minou Tavárez Mirabal, a présenté le rapport sur les activités du Fonds au profit des victimes à l'Assemblée en décembre 2022. Tout au long de l'année 2022, le Conseil a également tenu des réunions avec les principaux responsables de la Cour, la société civile et les régions qu'ils représentent.

346. Avec l'accord du Conseil de direction, du Directeur exécutif et du Greffier, M. Pieter de Baan a conclu, le 31 août 2022, son mandat de directeur exécutif. Le Conseil de direction a accepté que Mme Franziska Eckelmans, conseillère juridique et adjointe au directeur exécutif, assume le rôle de directrice exécutive par intérim jusqu'à la prise de fonction du nouveau directeur exécutif du Fonds au profit des victimes. En mai 2022, le Conseil de direction a lancé la procédure de recrutement du nouveau directeur exécutif.

(b) Vue d'ensemble financière et développement des ressources

Budget ordinaire (Grand programme VI)

347. Le taux d'exécution global du Grand programme VI (Secrétariat du Fonds) pour le budget ordinaire de 2022 a été de 100 pour cent. En raison des contraintes budgétaires découlant du taux de vacance de postes appliqué (10 pour cent) et de l'augmentation prescrite par le Régime commun des Nations Unies, les plans de recrutement, les plans de voyage et les autres plans liés aux dépenses hors personnel ont été continuellement ajustés tout au long de l'année.

348. S'agissant du budget ordinaire de 2023, le Fonds au profit des victimes a proposé un montant total de 4 447,4 milliers d'euros, soit une augmentation de 37,8 pour cent par rapport au budget de 2022. En octobre 2022, le Comité du budget et des finances (« le Comité ») a recommandé des réductions d'un montant total de 558 300 euros. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver un budget total de 3 889,1 euros, soit une augmentation de 661 900 euros (soit 20,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2022. En décembre 2022, l'Assemblée a approuvé le budget du Secrétariat du Fonds pour 2023, conformément aux recommandations du Comité. Les crédits supplémentaires qui ont été demandés pour des domaines fonctionnels clés, tels qu'un contrat d'assistance temporaire générale pour un chargé de communication associé et un assistant administratif, ainsi que d'autres coûts hors personnel dont la réduction a été recommandée, n'ont pas été approuvés.

Contributions volontaires

349. En mars 2022, le Conseil de direction a approuvé l'allocation de 2,8 millions d'euros aux programmes d'assistance du Fonds au profit des victimes. Compte tenu des ressources disponibles, les activités d'assistance ont été réduites en volume. Les programmes d'assistance en République centrafricaine (900 000 euros), en Côte d'Ivoire (500 000 euros), en République démocratique du Congo (700 000 euros) et en Ouganda (1 million d'euros) ont obtenu des crédits qui ont permis de renouveler pour un an les contrats correspondants avec les partenaires de mise en œuvre en 2022. Les fonds initialement alloués au programme du Mali ont été réduits de 300 000 euros, le Fonds ayant reçu une contribution affectée du Canada pour démarrer les activités.

350. Le Fonds au profit des victimes tient à exprimer sa gratitude pour les contributions de plus de 3,5 millions d'euros reçues en 2022 de 32 États Parties, de 643 000 euros reçus en janvier 2023 et de 16 007 euros provenant de dons privés.

351. Le Fonds au profit des victimes a reçu des contributions volontaires d'Andorre (10 000 euros), d'Autriche (30 000 euros), de Belgique (25 000 euros), du Canada (702 430 euros et en janvier 2023, 343 500 euros), du Chili (22 000 euros), de Colombie (46 900 euros), Chypre (15 000 euros), République tchèque (20 200 euros), République dominicaine (9 280 euros), Estonie (40 000 euros), Finlande (100 000 euros et en janvier 2023, 300 000 euros), France (50 000 euros), Allemagne (80 000 euros), Hongrie (10 000 euros), Islande (10 000 euros), Irlande (1 506 560 euros), Italie (25 000 euros), Japon (99 310 euros), Liechtenstein (10 130 euros), Lituanie (20 000 euros), Luxembourg (35 000 euros), Malte (20 000 euros), Nouvelle-Zélande (364 500 euros), Pologne (20 000 euros), République de Corée (41 790 euros), Roumanie (20 000 euros), Slovaquie (10 000 euros), Slovénie (10 000 euros), Espagne (77 400 euros), Royaume-Uni (84 000 euros) et Uruguay (2 690 euros).

352. Au total, les contributions d'Andorre (10 000 euros), d'Estonie (40 000 euros), de Finlande (300 000 euros), du Japon (99 310 euros) et du Royaume-Uni (84 000 euros) pour un montant de 533 310 euros ont été affectées au soutien des victimes de violence sexuelle et à caractère sexiste.

353. Le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses efforts pour mobiliser des ressources auprès des donateurs publics, notamment par le biais de réunions bilatérales et régionales avec des donateurs actuels et potentiels afin d'explorer différentes voies de financement possibles.

354. Le Fonds au profit des victimes a collaboré avec un consultant externe en collecte de fonds et en visibilité afin d'élargir sa base de donateurs, tout en poursuivant les négociations avec un partenaire pour permettre à ses donateurs privés de bénéficier d'avantages fiscaux.

355. En octobre 2022, le Conseil de direction a approuvé les crédits proposés au titre des coûts accessoires des programme pour 2023, tout en maintenant la provision totale au même niveau qu'en 2022, soit 1 828 035 euros, y compris le report de 503 715 euros de la provision au titre des coûts accessoires des programme pour 2022, répartis entre les évaluations situationnelles, le suivi et l'évaluation ; la collecte de fonds et la visibilité ; et le partenariat et les réparations.

Audit externe

356. L'auditeur externe du Fonds au profit des victimes et de la Cour a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice 2021.

357. Le rapport d'audit pour l'exercice 2021 mentionnait un retraitement rétrospectif des états financiers de l'exercice précédent (2020) concernant les passifs au titre des avantages du personnel du Secrétariat du Fonds au profit des victimes et les dépenses connexes. Le retraitement a entraîné une diminution de 940 milliers d'euros et de 133 milliers d'euros de l'actif net/situation nette et de l'excédent pour les états financiers du Secrétariat du Fonds au profit des victimes de l'exercice 2020, respectivement.

358. Le rapport d'audit pour l'exercice 2021 contient deux recommandations : i) renforcer son système de contrôle à plusieurs niveaux du Fonds au profit des victimes sur les partenaires de mise en œuvre concernant l'évaluation de leurs services et la vérification des pièces justificatives qu'ils soumettent ;

ii) énoncer la politique comptable concernant les dispositions du Fonds au profit des victimes figurant dans les Notes aux états financiers et fournir des informations détaillées sur les changements dans les dispositions pour chaque cas d'ordonnances de réparation et sur l'état d'avancement des projets.

359. L'état de la Recommandation existante TFV 2018-1 « Adaptation du cadre budgétaire général » est resté comme partiellement mis en œuvre, tandis que les auditeurs externes ont noté une amélioration significative dans les rapports budgétaires sur les ressources extrabudgétaires.

a. Suivi, Évaluation et Apprentissage

360. En 2022, le Fonds au profit des victimes a finalisé le développement de son système de suivi à l'échelle du programme. Le plan de suivi des résultats a été révisé en profondeur sur la base de la nouvelle Théorie du changement du Fonds, qui fait partie du nouveau Plan stratégique du Fonds. Des indicateurs clés de résultats ont été développés pour chaque niveau de la Théorie du changement, pour former la base du système de suivi des résultats du Fonds au profit des victimes et contribueront à améliorer le suivi des résultats du Fonds au profit des victimes et de ses partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'à l'évaluation de l'incidence éventuelle des activités financées par le Fonds au profit des victimes

361. Le Fonds au profit des victimes a continué à fournir une assistance technique et des conseils concernant le suivi des projets pertinents afin d'améliorer les outils et les systèmes de collecte de données. Des réunions bilatérales sur le suivi et la mise en œuvre ont été organisées avec les partenaires de mise en œuvre et des séances de renforcement des capacités ont été menées pour améliorer la communication des résultats.

362. Le Fonds au profit des victimes a commandé une évaluation indépendante du programme de réparations dans l'affaire *Katanga* à l'Université d'Édimbourg afin d'évaluer l'efficacité dudit programme visant à réparer les préjudices subis par les victimes des crimes dans cette affaire. Les entretiens avec les victimes situées en Ituri sont terminés et les entretiens avec les informateurs clés ont été achevés en décembre 2022. L'équipe indépendante de chercheurs travaille sur le rapport et les premières conclusions de l'enquête ont été partagées avec le Conseil de direction du Fonds lors d'un événement en marge de la vingt-et-unième session de l'Assemblée en décembre 2022. Simultanément, les évaluateurs indépendants ont finalisé les méthodologies d'évaluation pour les réparations dans l'affaire *Lubanga* en vue de commencer les entretiens avec les parties prenantes et les victimes en début d'année 2023.

363. Les outils de comptes rendus permettent au Fonds de recevoir des données sur la mise en œuvre des programmes. Ils ont été révisés et numérisés afin d'améliorer la qualité des informations reçues et d'assurer la production de rapports en temps voulu. Le Fonds au profit des victimes poursuit ses efforts pour trouver des technologies abordables visant à faciliter la gestion de la collecte des données et l'établissement des rapports, avec le soutien de la Section des services de gestion de l'information du Greffe.

4. Objectif commun : Sensibilitations

364. En 2022, le Fonds au profit des victimes a publié 17 communiqués de presse et déclarations, qui ont été distribués à tous les États Parties, aux représentants de la société civile, aux partenaires de mise en œuvre, aux journalistes, aux donateurs et à d'autres parties prenantes. Toutes les annonces publiques et tous les rapports ont été publiés sur le site Internet du Fonds et sur les plateformes des réseaux sociaux. Le Fonds au profit des victimes a également soumis des rapports aux donateurs, aux auditeurs externes et internes et au Comité.

365. Pour marquer le vingtième anniversaire de la Cour, le Fonds au profit des victimes a participé à divers événements tout au long de l'année à La Haye et à l'étranger : à un séminaire en ligne en mai 2022 organisé par le Ministère des affaires étrangères de l'Estonie, en coopération avec la Cour et le Fonds au profit des victimes – « *20 Years of the ICC: Looking back and the way forward. Role of the ICC in the fight against impunity and delivering justice to victims* » (La CPI a 20 ans : Rétrospective et perspectives d'avenir. Rôle de la CPI pour lutter contre l'impunité et rendre justice aux victimes)" ; et à un séminaire régional de haut niveau intitulé « Cour pénale internationale et Justice nationale contre l'impunité pour les crimes du Statut de Rome et d'autres crimes graves ou connexes » en mai 2022 à Dakar (Sénégal). Le président et le vice-président du Conseil de direction du Fonds, ainsi que le directeur exécutif par intérim ont également participé, respectivement, au quarante-troisième Forum annuel des parlementaires pour

l'action mondiale à Buenos Aires (Argentine) et à la conférence annuelle de l'Académie des principes de Nuremberg qui s'est tenue du 13 au 15 octobre 2022 à Nuremberg (Allemagne).

366. Pour la première fois, le Fonds au profit des victimes a participé à cinq sessions lors des Journées européennes du développement en juin 2022, organisées par la Commission européenne à Bruxelles (Belgique). Le Bureau du Procureur a participé à l'une des sessions. Le thème de ces Journées 2022 était « Portail mondial : bâtir des partenariats durables pour un monde connecté ». Le Fonds au profit des victimes a démontré son expertise en rendant possible les réparations aux victimes ,même lorsqu'elles sont confrontées à des défis tels que l'absence d'Internet et de connexions de téléphonie mobile.

367. Le Fonds au profit des victimes a participé à la réunion du Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur le droit international public (COJUR) pour la première fois à Bruxelles (Belgique) et a tenu plusieurs discussions avec des représentants de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne.

368. Le Fonds au profit des victimes s'est associé aux 16 Jours d'activisme des Nations Unies contre la violence basée sur le genre, et a organisé, le 2 décembre 2022, un événement virtuel visant à souligner l'urgence de mettre fin à la violence *contre* les femmes et les filles, intitulé « *Supporting women and girls who have borne children as a result of sexual violence in conflict* » (Soutenir les femmes et filles qui ont mis au monde des enfants à la suite de violences sexuelles commises en période de conflit). Mme Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, a apporté son soutien au Fonds au profit des victimes par le biais d'un enregistrement vidéo. Le Fonds au profit des victimes a également assisté à une conférence intitulée « *Preventing Sexual Conflict in Violence Initiative (PSVI)* », les 28 et 29 novembre 2022 à Londres (Royaume-Uni).

369. Au cours de la vingt-et-unième session de l'Assemblée, le Fonds au profit des victimes a co-organisé deux événements parallèles et une réception. Le premier, le 5 décembre 2022, « *Realising reparative justice for victims of international crimes: impact, results, reflections, and what more states can do* » (Rendre une justice réparatrice pour les victimes de crimes internationaux : incidence, résultats, réflexions et ce que les États peuvent faire de plus), a été organisé conjointement avec les Gouvernements finlandais, allemand et suédois. Parmi les autres intervenants figuraient le Juge Hofmański, Président de la Cour, et Beth van Schaack, Ambassadrice itinérante pour la justice pénale mondiale (États-Unis), avec Mme l'Ambassadrice Anu Saarela, Directrice générale adjointe du service juridique du Ministère des affaires étrangères finlandais et le Bureau du conseil public pour les victimes. Le deuxième événement parallèle s'est tenu le 6 décembre 2022 et était intitulé « *Making reparative justice a reality: monitoring visit to northern Uganda and the future of the Trust Fund for Victims* » (Faire de la justice réparatrice une réalité : visite de suivi dans le nord de l'Ouganda et avenir du Fonds au profit des victimes). Ce deuxième événement a été organisé conjointement avec les ambassades d'Irlande, d'Ouganda, de Nouvelle-Zélande, d'Estonie, du Liechtenstein et de Belgique à la suite de la visite conjointe de suivi sur le terrain en Ouganda en septembre 2022.

370. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VI, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, figurent à l'annexe VII.

F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant (MCI)

Les activités du MCI au cours de la période considérée dans le présent rapport sont exposées en détail dans son rapport annuel disponible comme suit : https ://intranet.icc.int/icc/iom/default.aspx (internal) Independent Oversight Mechanism | International Criminal Court (icc-cpi.int) (external)

371. Les indicateurs de performance pour le Grand programme VII-5 - Mécanisme de contrôle indépendant – figurent à l'Annexe VIII.

G. Grand Programme VII-6 – Bureau de l'audit interne (BAI)

372. En 2022, conformément au Plan d'audit 2022 validé par le Comité d'audit, le BAI :

- A effectué cinq audits généraux et deux audits TI (audits informatiques) ; et il a lancé deux audits généraux et un audit TI :

  (c) Audit des contrôles administratifs et financiers des marchés publics, la surveillance et le contrôle du budget approuvé, le niveau des effectifs et les voyages officiels au sein du Bureau du Procureur (lancé en 2021 et achevé en 2022) ;

  (d) Audit de la stratégie de traitement et du processus de réclamation en justice intégrés par le Bureau des affaires juridiques du Greffe (lancé en 2021 et achevé en 2022) ;

  (e) Audit du cadre en matière de devoir de vigilance de la Cour portant sur le processus et les initiatives mis en œuvre ou coordonnés par l'Unité de médecine du travail au siège et dans les bureaux de pays (lancé en 2021 et achevé en 2022) ;

  (f) Audit de la gestion des fonds du programme de protection pour les victimes et les témoins ;

  (g) Audit des contrôles administratifs et financiers des marchés publics, de la surveillance et du contrôle du budget approuvé, du niveau des effectifs et des voyages officiels au sein de la Présidence et des Chambres ;

  (h) Audit de la gestion de l'accès d'ordre logique relatif aux systèmes gérés par la Section de la participation des victimes et des réparations (VPRS), la Section de la gestion de la Cour (CMS), du système SAP, de la Section des services de gestion de l'information (IMSS), de la Section des victimes et des témoins (VWS) et de la Section de la gestion de l'information, de la connaissance et de la preuve (IKEMS) (lancé en 2021 et achevé en 2022) ;

  (i) Audit de l'identification des besoins des utilisateurs de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires (lancé en 2021 et achevé en 2022) ;

  (j) Audit des conditions de détention et du traitement de toutes les personnes placées sous l'autorité de la Cour au Centre de détention et notamment des technologies installées (lancé en 2022 et devant se terminer en 2023) ;

  (k) Audit de l'exploitation et des abus sexuels (lancé en 2022 et devant s'achever en 2023) ;

  (l) Audit de la gestion et du stockage des preuves matérielles et électroniques (lancé en 2022 et devant se terminer en 2023).

- A assuré une prestation de service de conseil :

  1. Mise au point de questionnaires d'auto-évaluation du cadre de contrôle interne pour les bureaux de pays.

  - Établi un plan d'audit fondé sur les risques pour 2023, examiné et validé par les Chefs des organes par l'intermédiaire du Greffe.

  - Géré et suivi l'état de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne (environ 60 recommandations) ; organisé des réunions bisannuelles avec les parties prenantes afin de procéder à un échange de vues sur l'état de la mise en œuvre ; examiné les documents fournis comme preuve de la mise en œuvre ; et préparé des rapports sur l'état de la mise en œuvre pour le Comité d'audit.

- Évalué la gestion des risques de la Cour et préparé un rapport pour le Comité d'audit.

  - Le directeur a eu plusieurs réunions avec les auditeurs externes et les représentants des États sur des sujets relatifs à l'audit ou au contrôle.

  - Fourni une expertise technique ad hoc aux gestionnaires opérationnels de la Cour à la demande des intéressés.

  - Contribué au déroulement de deux sessions du Comité d'audit au moyen d'une participation active et de la préparation de rapports pour leur information.

- Assisté aux sessions du Groupe de travail de La Haye (HWG) sur le contrôle de la gestion du budget et fourni les informations pertinentes, à la demande des membres du Groupe de travail de La Haye.
- Fourni des informations et des documents aux auditeurs externes (Conseil d'audit et d'inspection de Corée – BAI) lors de diverses réunions.
- Réalisé plusieurs activités en matière d'assurance et d'amélioration de la qualité conformément à son Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité.

373. Les indicateurs de performance pour le Grand programme VII-6, - Bureau de l'audit interne, figurent à l'Annexe IX.

III. Questions transversales

374. Les informations concernant la réalisation des hypothèses de la Cour pour la période 2017-2022 figurent à l'Annexe XIII.

Transferts de fonds

375. Il y a eu trois transferts de fonds d'un montant supérieur à 200 000 € en 2022.

376. Un montant de 416.000€ a été transféré des frais généraux de fonctionnement aux dépenses de personnel au sein de la Section des services de gestion de l'information pour couvrir l'insuffisance de fonds pour les dépenses de personnel en raison de l'indemnité de poste pour les administrateurs en février et août et de l'augmentation de 2,5 pour cent des salaires des services généraux en août.

377. Un montant de 600.000€ a été transféré du personnel emporaire vers les dépenses de personnel au sein de la Section des équipes unifiées du Pilier Poursuites B2 du Bureau du Procureur pour couvrir la gestion des salaires du mois d'octobre.

378. Un montant de 900.000€ a été transféré des dépenses de personnel au sein de la Section des équipes unifiées du Pilier Poursuites B1 du Bureau du Procureur vers le Pilier Poursuites B2 de la Section des équipes unifiées du Bureau du Procureur pour couvrir la gestion des salaires du mois d'octobre.

Plan stratégique et gestion des risques

379. Le Plan stratégique 2019-2021 a été prolongé d'une année eu égard aux changements intervenus au niveau des hauts responsables et étant donné que le contenu du Plan conservait sa pertinence. L'année 2022 a été une année de transition permettant à la Cour de mener une réflexion sur les enseignements à tirer et l'évaluation de la mise en œuvre des précédents plans stratégiques. En 2022 chaque organe a continué de mettre en œuvre les plans stratégiques pour faire en sorte, dans toute la mesure possible, d'atteindre les objectifs et résultats envisagés dans le Plan stratégique 2019-2021.

380. En 2022, la Cour a intensifié ses efforts en matière de planification stratégique. Pour la première fois, quatre plans stratégiques concomitants ont été mis au point pour le cycle triennal 2023-2025 – le Plan stratégique pour l'ensemble de la Cour, le Plan stratégique du BP, le Plan stratégique du Greffe et le Plan stratégique du Fonds au profit des victimes – dans le cadre d'une approche cohérente et globale de la planification stratégique à la Cour. L'harmonisation des quatre plans a été rendue possible grâce au renforcement de la coordination entre les organes et le FPV et grâce à divers exercices inter-organes.

381. Le Plan stratégique 2023-2025 pour l'ensemble de la Cour a été élaboré pour tirer parti des progrès accomplis au cours du plan stratégique 2019-2022. Le Plan réaffirme aussi l'engagement de la Cour notamment dans le cadre de la coordination institutionnelle du Conseil de coordination de la Cour (« CoCo »), vis-à-vis du principe d'une Cour unique poursuivant des synergies inter-organes et dans l'ensemble de la Cour tout en respectant l'indépendance des organes impliqués dans les procédures judiciaires. Une nouvelle série d'ICP (Indicateurs clés de performance) pour le Plan stratégique de l'ensemble de la Cour a été incorporée au Plan. La réalisation des objectifs de la Cour sera démontrée par les résultats concrets de tous les organes et du FPV, permettant ainsi une évaluation holistique du travail de

la Cour. La Cour a également adopté un mécanisme de surveillance systématique et fondé sur les résultats pour le Plan stratégique de la période 2023-2025, qui a réaffirmé l'engagement de la Cour à encourager des partenariats étroits dans la réalisation de sa mission, tant au sein de la Cour qu'à l'extérieur avec les parties prenantes concernées.

382. Tout au long de l'année 2022, la Cour a mené à bien des activités de gestion des risques selon une approche établie, conformément à son instruction administrative relative à la gestion des risques.

383. La gestion des risques suppose un effort continu et le Comité de gestion des risques (CGR) travaille en contact étroit avec les propriétaires de risques afin de surveiller les risques et d'actualiser si nécessaire les registres de risques. En 2022, le CGR a été en contact avec les propriétaires de risques *stratégiques* de la Cour afin d'examiner le registre des risques de la Cour. Le registre des risques actualisé de la Cour a été présenté au CoCo en décembre 2022 et les hauts dirigeants ont approuvé par consensus le registre des risques modifié.

384. En outre, le CGR a engagé le dialogue avec les gestionnaires de l'ensemble de la Cour afin d'examiner et d'actualiser les registres des risques au niveau opérationnel. Les registres des risques opérationnels actualisés ont été récupérés et examinés par le CGR.

385. En 2022, la Cour a mis en place un groupe de travail chargé d'harmoniser les plans stratégiques pour 2023-2025 avec la gestion des risques et les questions budgétaires. Les membres du groupe de travail y compris les membres du CGT ont pris en considération les risques stratégiques existants et les initiatives d'atténuation des risques lors de la préparation des plans stratégiques pour le prochain cycle assurant de ce fait que la gestion des risques de la Cour reste en adéquation avec la planification stratégique et le cycle budgétaire.

386. Au cours de l'année 2022, la Cour a poursuivi également ses initiatives de sensibilisation comme la publication de lettres d'information sur la gestion des risques destinées à sensibiliser aux concepts de gestion des risques, aux développements à la Cour et aux meilleures pratiques.

387. Selon la pratique, il a été rendu compte au Comité d'audit du travail accompli par la Cour sur la gestion des risques au cours de l'année 2022. Il est prévu de mettre en place en 2023 un registre complet des risques à la fois aux niveaux *stratégique* et *opérationnel* dans la ligne du Plan stratégique 2023-2025 de la Cour.

Mesures d'efficience

388. Depuis sa quinzième session en novembre 2016, l'Assemblée a demandé à la Cour de présenter un projet de budget durable pour l'année suivante dans lequel les augmentations proposées ne sont demandées que lorsque toutes les mesures possibles auront été prises pour financer ces augmentations au moyen d'économies et d'efficiences.[9] De plus, l'Assemblée demande aussi à la Cour de présenter une annexe au budget-programme contenant des informations détaillées sur les économies et les efficiences réalisées pour l'année en cours et les estimations pour l'année suivante.[10] Ultérieurement, il a été rendu compte d'économies et d'efficiences dans les budgets programmes de 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.[11]

389. Lors de sa dix-huitième session en décembre 2019, l'Assemblée a renouvelé sa demande à la Cour de présenter une annexe au budget-programme de 2020 portant sur la réalisation de ces objectifs d'efficience ainsi que des informations détaillées faisant une distinction claire, dans la mesure du possible, entre les économies, les efficiences, les réductions de coûts non récurrentes et les réductions de coûts supplémentaires réalisées en 2020 ainsi que les estimations pour 2021.[12] Les quatre catégories suivantes à utiliser dans le rapport sur les économies et les efficiences ont été décidées les années précédentes et continuent d'être utilisées :

(a) Économies (deux sous-catégories) : (i) frais engagés au cours de l'exercice précédent/actuel et n'apparaissant plus dans le prochain budget-programme, avec comme conséquence une réduction de

[9] *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quinzième session, La Haye, 16-24 novembre 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, Section L, par. 1.
[10] *Documents officiels … Quinzième session … 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, Section L, par. 2.
[11] *Documents officiels … Seizième session … 2017* (ICC-ASP/16/20), vol. II, partie A, par. 38-51 et Annexe X ; *Documents officiels … Dix-septième session … 2018* (ICC-ASP/17/20), vol. II, partie A, par. 35-41 et Annexe XI.
[12] *Documents officiels … Dix-huitième session … 2019* (ICC-ASP/18/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/18/Rés.1, Section K, par. 6.

la base de référence et (ii) augmentations de coûts évitées grâce à l'introduction de nouvelles politiques, procédures et/ou de négociations avec les fournisseurs ou les prestataires de services ce qui se traduit par la même base de référence ;

(b) Efficiences : activités qui limitent ou évitent les demandes de ressources supplémentaires et/ou entraînent un accroissement de la productivité ce qui se traduit par la même base de référence mais évite toute augmentation des frais ;

(c) Frais non récurrents : diminutions ponctuelles des besoins de ressources en raison de la non-continuation des activités ce qui a pour effet de réduire la base de référence ;

(d) Réductions supplémentaires de coûts : changements liés à la charge de travail avec comme conséquence une réduction de la base de référence.

390. Les activités suivantes ont été menées afin de satisfaire pleinement la demande de l'Assemblée : identification des efficiences et des économies dans la première partie de l'année ; évaluation de la nature des efficiences et économies identifiées ; et estimation de l'incidence de ces efficiences et économies sur la base de référence budgétaire 2023. Les efforts déployés pour obtenir ces efficiences et économies ont été identifiés et pleinement pris en compte dans le projet de budget-programme 2023 et, comme il a été demandé par l'Assemblée, la Cour s'est efforcée d'absorber les augmentations de demandes de ressources en vue de nouvelles activités, en redéployant prioritairement les ressources libérées grâce aux économies, aux frais non récurrents et aux réductions supplémentaires des dépenses.[13]

391. Bien que les informations détaillées concernant chaque initiative soient présentées dans une annexe au projet de budget-programme, celles-ci sont également reprises lorsque cela se révèle opportun dans les commentaires explicatifs du programme budgétaire spécifique, ce qui montre les efforts déployés dans l'ensemble de la Cour pour ne demander des ressources qu'après avoir exploré toutes les autres options. Économies, coûts non récurrents et réductions des dépenses supplémentaires ont été identifiés au cours de l'année, entraînant une réduction du montant de référence budgétaire 2023 d'un total de 1,5 million d'euros (0,9 million d'euros en économies et 0,6 million d'euros en réduction de dépenses supplémentaires).

IV. Exécution du budget en 2022

(a) Présentation générale de l'exécution du budget de la Cour

392. Le taux d'exécution réel du budget-programme de la Cour est de 99,3 pour cent, soit un total de 153,83 millions d'euros, y compris les intérêts et le remboursement du capital pour les locaux, d'un montant de 3,59 millions d'euros, par rapport au budget approuvé de 154,86 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 1,9 point de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 97,4 pour cent de l'exercice précédent. En excluant les intérêts et le remboursement du capital pour les locaux permanents, le taux d'exécution réel est de 99,3 pour cent, soit un total de 150,24 millions d'euros, par rapport au budget approuvé de 151,27 millions d'euros.

393. Il est fait état et rendu compte des incidences financières des décisions judiciaires concernant des développements imprévus dans le cadre des demandes d'accès au Fonds en cas d'imprévus (FCI).

394. Le taux d'exécution plus élevé se justifie par la nécessité de prendre en charge un volume de travail plus important pour lequel il fallait identifier quelles étaient les ressources supplémentaires nécessaires et notamment les services d'appui pour les audiences dans trois procès simultanés et les frais de personnel élevés dus à une augmentation de l'indemnité de poste pour les administrateurs en février et août, l'augmentation de 2,5 pour cent des salaires des Services généraux en août. De plus, les taux élevés d'inflation ont fait augmenter les dépenses hors personnel et renforcé la pression sur le budget de la Cour. Les dépenses hors personnel prévues ont fait l'objet d'examens tout au long de l'année afin d'absorber les augmentations de dépenses de personnel grâce à la sous-utilisation de crédits pour des dépenses hors personnel. L'examen et la définition de priorités pour les ressources en personnel se sont traduits à l'échelle

[13] *Documents officiels … Quinzième session … 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, Section L, par. 1.

de la Cour par des mesures visant à retarder et bloquer le recrutement. À la suite de ces mesures, le taux de vacance moyen pour la Cour s'est élevé à 15,0 pour cent à la fin de l'année par rapport aux taux de vacance budgétés de 0,0 pour cent pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le Mécanisme de contrôle indépendant et le Bureau de l'audit interne, 5,0 pour cent pour la Branche judiciaire et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes, 8,0 pour cent le Bureau du Procureur et 12,0 pour cent pour le Greffe. Au début de l'année 2022, les besoins de déplacements ont diminué en raison de l'incidence de la pandémie du COVID-19. La Cour a poursuivi également sa recherche en cours de nouvelles méthodes de travail ayant une incidence positive sur les frais de fonctionnement de l'Organisation et autres économies et efficiences. Tous les Grands programmes ont réexaminé leurs prévisions de dépenses de personnel et hors personnel et les ont limité à l'essentiel. Cette démarche a permis à la Cour de réaffecter des fonds pour couvrir l'augmentation des dépenses de personnel et rester dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée.

395. La Cour a soumis au Comité cinq demandes de prélèvement potentiel sur le Fonds en cas d'imprévus (FCI) en attendant l'utilisation intégrale du budget-programme de la Cour d'un montant total initial de 5,12 millions d'euros concernant : (i) l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II d'un montant total de 2,32 millions d'euros ; (ii) l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II d'un montant total de 1,00 million d'euros ; (iii) l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan) d'un montant de 0,55 million d'euros ; (iv) la situation au Venezuela I d'un montant de 0,33 million d'euros ; et (v) la situation en Ukraine d'un montant de 0,92 million d'euros. En fin d'année, 79,4 pour cent des demandes de prélèvement sur le FCI avaient été suivies d'effet soit un total de 4,07 millions d'euros. Le détail de ces demandes de prélèvement sur le FCI figure ci-après au point **4. Exécution du budget pour les demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus.**

396. Lorsque l'on ajoute les dépenses liées aux prélèvements sur le FCI à celles du budget approuvé, les dépenses totales s'élèvent alors à 157,90 millions d'euros ce qui représente un taux d'exécution de 102,0 pour cent pour le budget approuvé de 154,86 millions d'euros. La mise en œuvre intégrale du budget ordinaire et le taux d'exécution élevé pour le FCI ont entraîné la nécessité d'effectuer des prélèvements sur le FCI pour un montant de 3,04 millions d'euros. Sur une base consolidée, la Cour a exécuté le budget au taux de 98,7 pour cent soit 157,90 millions d'euros par rapport au montant du budget consolidé de 159,97 millions d'euros y compris le total des demandes de prélèvements sur le FCI de 5,12 millions d'euros. La Cour prévoit d'absorber 1,03 million d'euros sur les 4,07 millions d'euros de dépenses engagées au titre des cinq demandes de prélèvements sur le FCI en 2022, dans le cadre de l'enveloppe approuvée pour son budget-programme avec comme conséquence un montant de 3,04 millions d'euros devant être absorbé par le FCI, sous réserve de l'achèvement de la certification de l'audit externe. Après absorption, les fonds disponibles dans le FCI étaient passés de 5,24 millions d'euros en début d'année à 2,20 millions d'euros en fin d'exercice.

(b) Exécution du budget-programme

397. Le tableau 2 ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget-programme par Grand programme et programme. Selon la demande de l'Assemblée[14] les détails de l'exécution du budget-programme par poste budgétaire de chaque Grand programme, programme et sous-programme sont présentés à l'Annexe XVI.

[14] *Documents officiels … Quinzième session … 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, M, par. 9.

Tableau 2: Exécution du budget en 2022 par Grand Programme et Programme (en milliers d'euros)

Grand Programme / Programme	*Budget approuvé 2022 [1]*	*Dépense réelle 2022* [2]*	*Écart [3]=[1][2]*	*Taux d'exécution en % [4]=[2]/[1] *100*
Grand Programme I : Branche judiciaire	**12.385,7**	**12.256,4**	**129,3**	**99,0**
Présidence	1.345,3	1.462,5	(117,2)	108,7
Les Chambres.	11.040,4	10.793,9	246,5	97,8
Bureaux de liaison	-	-	-	-
Grand Programme II : Bureau du Procureur	**49.546,4**	**49.235,7**	**310,7**	**99,4**
Programme–A - Procureur	4.104,1	5.158,2	(1.054,1)	125,7
Programme B–1 - Procureur adjoint	15.158,2	13.325,2	1.833,0	87,9
Programme B–2 - Procureur adjoint	13.912,1	16.401,4	(2.489,3)	117,9
Programme–C - Services intégrés	16.372,0	14.350,6	2.021,4	87,7
Grand Programme III : Greffe	**79.219,2**	**78.907,4**	**311,8**	**99,6**
Bureau du Greffier	1.658,0	1.831,6	(173,6)	110.5
Division des Services de gestion (DSG)	18.475,6	18.890,4	(414,8)	102,2
Division des Services judiciaires (DSJ)	37.351,3	36.339,2	1.012,1	97,3
Division des Opérations extérieures (DOE)	21.554,4	21.846,2	(291,8)	101,4
Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	**3.025,6**	**2.806,0**	**219,6**	**92,7**
Grand programme V : Locaux	**2.270,0**	**2.270,0**	**-**	**100,0**
Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes	**3.227,2**	**3.230,5**	**(3,3)**	**100,1**
Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant	**820,8**	**756,3**	**64,5**	**92,1**
Grand programme VII-6 :Bureau de l'audit interne	**775,0**	**781,7**	**(6,7)**	**100,9**
Sous-total	**151.269,9**	**150.244,0**	**1.025,9**	**99,3**
Grand programme VII-2 : Prêt de l'État hôte	**3.585,1**	**3.585,1**	**(0,0)**	**100,0**
CPI	**154.855,0**	**153.829,1**	**1.025,9**	**99,3**

* *Les chiffres concernant les dépenses de 2022 se fondent sur des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification*.

398. Le taux d'exécution de la Branche judiciaire s'élève à 99,0 pour cent, soit 12,26 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 12,39 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 5,3 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 93,7 pour cent de l'année précédente. Le taux d'exécution plus élevé des dépenses pour les juges est imputable aux augmentations de l'indemnité de poste à La Haye en février et en août 2022. La baisse du taux d'exécution du personnel temporaire s'explique par le recrutement différé pour financer les dépenses supplémentaires pour le personnel et les juges en raison de nouvelles indemnités de poste pour La Haye en février et août 2022 pour les postes d'administrateurs et les postes des catégories supérieures ainsi que pour l'augmentation des salaires au niveau des Services généraux. La sous-exécution des dépenses de représentation est attribuable au financement conjoint par tous les organes, d'un certain nombre de visites officielles à la Cour. De plus une diminution des visites de haut niveau et des réunions ainsi que l'accès limité aux locaux en raison de la pandémie de COVID-19 au début de l'année, se sont poursuivis. L'ajournement des activités de formation à la Présidence par suite d'une surcharge de travail et de priorités contradictoires expliquent la sous-exécution du budget de formation. En 2022, on a constaté des dépenses imprévues relatives à l'affaire du *Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en République centrafricaine et à l'affaire du *Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II et ces dépenses ont été incluses dans les demandes de prélèvement sur le FCI. En incluant ces prélèvements sur le FCI, le taux d'exécution de la Branche judiciaire en 2022 s'élève à 100,4 pour cent.

Phase préalable au procès

399. À la suite de l'avis du Procureur à la Présidence en date du 1er mars 2022 énonçant son intention de présenter une demande d'autorisation afin d'ouvrir une enquête dans la situation en Ukraine, la Présidence a attribué cette situation à la Chambre préliminaire II. Le Procureur a ultérieurement informé la Chambre préliminaire II que, conformément aux articles 13(a) et 14(1) du Statut de Rome, des renvois avaient été reçus de 40 États parties et que par conséquent l'autorisation d'ouvrir une enquête en Ukraine en vertu de l'article 15 du Statut, n'était plus nécessaire. Le 14 mars 2022, Monsieur Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka (situation RCA II) a été remis à la Cour ; sa première comparution devant la Chambre préliminaire II a eu lieu le 22 mars 2022 ; l'audience de confirmation des charges est reportée au 22 août 2023. Le 21 avril 2022 le Procureur a notifié à la Chambre préliminaire la demande de sursis, au titre de l'article 18(2) du Statut, reçue de la République bolivarienne du Venezuela. Le 1er novembre 2022, le Procureur a introduit une requête pour reprendre l'enquête, conformément à l'article 18(2) du Statut. Le 22 juillet 2022, la Chambre préliminaire I a rejeté la demande présentée par la Fédération internationale pour les droits de l'homme et la *Corporación Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo* cherchant à obtenir un réexamen de la décision de la Division des poursuites selon laquelle il n'existait pas de base raisonnable permettant de croire que des affaires potentielles découlant d'une enquête dans la situation en Colombie, seraient recevables. La Chambre préliminaire II a rejeté les demandes du Procureur, au titre de l'article 61(9) du Statut, de modifier les charges confirmées à l'encontre de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb ») (situation au Darfour) et de M. Mahamat Said Abdel Kani (situation RCA II) respectivement les 14 mars et 15 mai 2022. Le 15 juin 2022, la Chambre préliminaire I a mis fin à la procédure à l'encontre de l'ancien commandant présumé de la Brigade AL-Saiqa, M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli (situation en Libye), à la suite de la notification, par le Procureur, le 17 mai 2022, du décès de M. Al-Werfalli et de la demande de retrait des mandats d'arrêt. Le 24 juin 2022, le Procureur a présenté une demande de reprise de l'enquête dans la situation aux Philippines conformément à l'article 18(2). Des documents à ce sujet ont été déposés entre le 14 juillet et le 22 septembre 2022. En se fondant sur la demande du Procureur en date du 10 mars 2022, le 30 juin 2022 la Chambre préliminaire I a émis des mandats d'arrêt pour trois individus dans le cadre de la situation en Géorgie : M. Mikhail Mayramovich Mindzaev, M. Gamlet Guchmazov et M. David Georgiyevich Sanakoev. Le 7 septembre 2022, la Chambre préliminaire I a mis fin à la procédure à l'encontre de Al-Tuhamy Mohamed Khaled à la suite de la notification, par le Procureur, du décès de Al-Tuhamy et de la demande de retrait du mandat d'arrêt. Le 31 octobre 2022, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à reprendre l'enquête dans la situation en Afghanistan. En ce qui concerne la situation en Ouganda, le 24 novembre 2022, le Procureur a demandé qu'une audience de confirmation des charges à l'encontre de M. Kony, se tienne en son absence. Le 1er décembre 2022, la Chambre préliminaire II a rejeté la nouvelle demande de la Division des poursuites, de mettre fin à la procédure à l'encontre de M. Vincent Otti en raison de son décès, étant donné que le décès de M. Otti n'avait pas été établi. Un grand nombre d'autres décisions et ordonnances rendues par les Chambres préliminaires I et II au cours de la période concernée ne figurent pas dans le présent rapport en raison de leur niveau de qualification.

Procès

400. En 2022, les Chambres de première instance chargées des diverse étapes des procédures en première instance ont rendu un total de 1023 décisions. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, il y a eu 311 audiences dont 268 se sont tenues dans les Chambres de première instance. Au cours de ces audiences, 125 témoins ont témoigné en direct. Dans l'affaire de *Gicheru,* le procès a commencé le 15 février 2022 devant la Chambre de première instance III. Le 12 mai 2022, la Chambre a déclaré la clôture de la présentation des preuves. Le 14 octobre 2022, la Chambre de première instance III a mis fin à la procédure à l'encontre de M. Gicheru à la suite de la confirmation de son décès. Dans l'affaire *Abd-Al-Rahman,* à la suite de la confirmation des charges en 2021 par la Chambre de première instance I, le procès a commencé le 5 avril 2022. Le 26 septembre 2022, le procès dans l'affaire *Said Abdel Kani* s'est ouvert devant la Chambre de première instance VI. Les audiences du procès se sont poursuivies dans les affaires *Yekatom et Ngaïssona* et *Al Hassan* devant les Chambres de première instance V et X, respectivement. Les travaux concernant les réparations se sont poursuivis dans les affaires *Lubanga, Katanga, Ntaganda, Al*

Mahdi et *Ongwen.* En février 2022, la demande d'indemnisation de M. Blé Goudé a été rejetée par une Chambre en vertu de l'Article 85.

Appels

401. Le 28 janvier 2022, la Chambre d'appel a émis ses instructions concernant la conduite de l'audience dans les appels interjetés par M. Ongwen contre la condamnation et la peine, dans lesquelles elle invitait 10 *amici curiae* à assister à l'audience. L'audience a eu lieu entre le 14 et 18 février 2022. Le 12 septembre 2022, la Chambre d'appel a rendu son arrêt au sujet des appels interjetés par la Défense pour M. Bosco Ntaganda et par le représentant légal de l'un des deux groupes de victimes contre l'ordonnance de réparations rendue par la Chambre de première instance VI le 8 mars 2021. La Chambre d'appel a ordonné à la Chambre de première instance de rendre une nouvelle ordonnance de réparations tenant compte des appels. Le 15 décembre 2022, la Chambre d'appel a rendu ses arrêts dans lesquels elle confirmait les décisions de la Chambre de première instance IX sur la culpabilité et la peine de Dominic Ongwen. Dans ces décisions, la Chambre de première instance avait déclaré Dominic Ongwen coupable de 61 crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en Ouganda du nord entre le 1er juillet 2002 et le 31 décembre 2005 et l'avait condamné à 25 années d'emprisonnement. Dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud,* la Chambre d'appel a rendu un arrêt le 13 mai 2022. Elle a confirmé, à la majorité, la décision de la Chambre de première instance X du 15 novembre 2021, refusant d'accepter le précédent témoignage enregistré d'un témoin à charge. Dans l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani,* la Chambre d'appel a rendu deux arrêts et une décision sur la recevabilité. Dans l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka,* la Chambre d'appel a rendu aussi deux arrêts et une décision sur la recevabilité.

402. Le Bureau du Procureur a exécuté 99,4 pour cent de son budget approuvé soit une augmentation de 3,4 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de l'année précédente de 96,0 pour cent. Les dépenses réelles correspondantes s'élevaient à 49,24 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 49,55 millions d'euros. Des augmentations dans le Régime commun du personnel des Nations Unies ont eu une incidence sur l'exécution du budget du personnel ce qui s'est traduit par un dépassement des dépenses de personnel, en particulier pour les postes permanents. Au cours de l'année 2022, le BP a effectué un grand nombre de missions engageant et décaissant ainsi 83,7 pour cent des crédits du budget de voyages. Un plus grand nombre de missions ont été réalisées au troisième trimestre de l'année principalement pour les situations au Soudan, en Libye et en République centrafricaine. Des frais d'hébergement particulièrement élevés et des taux d'indemnité journalière de subsistance supérieurs à la moyenne ont été constatés pour les missions au Soudan et en Libye. Des missions de reconnaissance et de police scientifique nécessitant généralement beaucoup de ressources sont venues s'ajouter aux frais de voyages en 2022. Le budget pour les consultants a été dépassé car le BP a besoin d'expertise en matière d'examens médico-légaux et de collecte d'éléments de preuve médico-légaux, d'avis sur la situation politique et sécuritaire en Afghanistan, d'avis d'expert au sujet des opérations secrètes et d'autres expertises en général sur des questions politiques et administratives. Le dépassement de la ligne budgétaire des consultants est couvert par la sous-utilisation des crédits d'autres lignes budgétaires comme les frais de voyage. Il y a lieu de noter que le Bureau a reçu un grand nombre de services de consultant à titre gracieux ce qui n'a eu aucune incidence financière sur le budget des consultants. Le taux d'exécution des frais généraux de fonctionnement est supérieur au niveau du crédit budgétaire en raison essentiellement des frais pour les activités concernant les témoins qui suivent le modèle de mission, ainsi que des frais de location de locaux à partir desquels se conduisent les opérations ou d'autres éléments comme le coût total de la location de l'hébergement à Bangui (RCA). Conformément aux objectifs stratégiques du BP, celui-ci a renforcé sa présence sur le terrain ce qui a entraîné un nouvel accroissement des dépenses de cette ligne budgétaire qui couvre les contrats de location et les travaux de remise en état comme dans le cas des situations au Bangladesh/Myanmar et en Libye. Les économies réalisées grâce à la sous-exécution de lignes budgétaires ont été réaffectées pour couvrir le dépassement des frais généraux de fonctionnement. D'autres services contractuels ont légèrement dépassé le taux d'exécution de la ligne budgétaire en raison de la sous-traitance de traduction et de transcription notamment dans les situations au Soudan à la suite de la remise de la remise de M. Abd-Al-Rahman (Darfour) et au Burundi où il a fallu avoir recours à de l'expertise linguistique. Le coût de l'inflation, les mesures de sécurité et de sûreté et les mesures adoptées pour atténuer le risque du virus du COVID-19 ont fait augmenter le

coût unitaire des missions mais le nombre total de missions a diminué et des plans de mission stricts sont en place. Nous continuons d'utiliser d'autres moyens de réaliser les activités comme les entretiens au moyen d'une liaison audio/vidéo afin de maitriser les dépenses. Cependant, il y a lieu de remarquer que les dispositions prises pour organier ces entretiens par liaison vidéo ont un coût (transport des témoins, location d'une salle dans le pays, connexion et équipement, etc.). Ainsi, alors qu'il a été possible d'obtenir une certaine diminution du budget des voyages, des frais plus importants ont été transférés sur le budget des frais généraux de fonctionnement comme on peut le voir dans le taux d'exécution en fin d'année. Eu égard à l'actuelle réorganisation prévue par le Procureur, certains postes sont laissés vacants pour permettre la future réaffectation et la redéfinition de postes sans affecter leurs titulaires. De plus, le rythme de recrutement a été touché pat les ressources internes limitées pour ce qui est de la gestion de ces processus. Enfin, les dépenses imprévues pour les activités de préparation des procès dans l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en RCA II et l'ouverture des enquêtes dans les affaires concernant le Venezuela I et l'Ukraine ont été recensées et incluses dans les demandes de prélèvements sur le FCI. Selon une pratique établie, le BP examine régulièrement l'exécution de son budget pour s'assurer de l'optimisation des fonds et surveille attentivement les engagements non réglés. Le BP a entretenu un niveau élevé de productivité et a obtenu des résultats importants qui ont permis à la Cour d'être très active dans l'accomplissement de sa mission judiciaire et en matière de poursuites en 2022. Le BP continue de suivre les développements dans toutes ses situations et affaires et notamment dans les situations au Darfour et en RCA II.a. Grâce à son approche budgétaire stricte et méthodique, le BP s'efforce de gérer ses nombreux engagements dans les limites des fonds approuvés dans le budget ordinaire et ce n'est qu'après épuisement de ces fonds qu'il devra avoir accès au FCI. Si l'on inclut les frais de demande d'accès au FCI, le taux d'exécution totale du budget approuvé pour 2022 est de 100,8 pour cent. À la suite d'une demande du Comité à la reprise de sa trente-huitième session,[15] un rapport sur la gouvernance du Fonds du BP au profit des victimes et le détachement de personnel a été présenté ainsi qu'un rapport sur le plan de dépenses pour le FPV du BP dans le cadre du projet de budget-programme de 2023.

403. Le taux d'exécution du budget du Greffe est de 99,6 pour cent ce qui représente 78,91 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 79,22 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 0,8 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'année précédente de 98,8 pour cent. Le dépassement des dépenses de personnel est attribuable à divers facteurs et notamment la nécessité de faire face à une charge de travail supérieure pour laquelle les ressources n'étaient pas approuvées et en particulier l'appui supplémentaire de l'ATC (assistance temporaire de courte durée) et les ressources correspondant au personnel temporaire des réunions pour les audiences de trois procès simultanés, l'incidence des augmentations de salaires pour l'indemnité de poste pour les administrateurs en février et août 2022 et l'augmentation de 2,5 pour cent des salaires des services généraux en août ainsi que la présence de postes non financés occupés par leurs titulaires. Le dépassement des crédits budgétaires pour les dépenses en personnel a été couvert au moyen du redéploiement de ressources provenant d'autres dépenses en personnel et dépenses hors personnel. À cette fin, on a recensé des ressources en procédant à une reprogrammation et en établissant des priorités à différents moments en cours d'année en les rendant disponibles pour des activités prioritaires. Outre la reprogrammation, le taux d'exécution des dépenses hors personnel et des dépenses de personnel a été l'objet en permanence d'un examen rigoureux et placé sous haute surveillance. Sous l'effet d'un remaniement actif de l'ordre des priorités des activités, le taux d'exécution des dépenses hors personnel est passé à 85,7 pour cent, soit une diminution de 3,4 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'année précédente de 89,1 pour cent. En 2022, le Greffe a continué d'apporter son soutien aux activités de la Cour en matière judiciaire, de poursuites, d'enquêtes et de réparations comprenant notamment trois procès et procédures d'appel et de réparations, des enquêtes actives, la gestion de 21 équipes d'aide judiciaire (13 pour la défense et 8 pour les victimes) ainsi que des activités de soutien administratif et opérationnel au siège et dans les bureaux de pays. À l'issue d'une évaluation minutieuse des ressources nécessaires pour les activités imprévues en 2022, le Greffe a présenté des demandes de prélèvements sur le FCI en ce qui concerne l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II, l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II, l'affaire *Le Procureur c Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan), la

[15] ICC-ASP/21/5/Add.1, *Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de la reprise de sa trente-huitième session, le 21 juillet 2022, par.11 et 12.*

situation au Venezuela I et dans la situation en Ukraine. Vers la fin de l'année, les reclassements des demandes de prélèvements sur le FCI ont été réexaminés afin de s'assurer que les activités liées à des développements imprévus étaient convenablement financées. De même, il a été procédé à un examen approfondi des engagements non réglés afin d'évaluer si certaines ressources étaient encore nécessaire eu égard aux priorités concurrentes. En incluant les dépenses relatives aux demandes de prélèvements sur le FCI, le taux d'exécution du Greffe en 2022 était de 103,6 pour cent.

404. Le taux d'exécution du SAEP est de 92,7 pour cent, soit 2,81 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 3,03 millions d'euros. Il s'agit d'une diminution de 4,1 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 96,8 pour cent en 2021. En 2022, le Secrétariat a coordonné les voyages du Président de l'Assemblée, des membres du Comité et du Comité d'audit. Bien que certains déplacements aient été différés en raison des restrictions imposées par la pandémie du COVID-19, comme en 2021, plusieurs voyages ont eu lieu aux Pays-Bas et à New York. Le Secrétariat continue de faciliter me travail des différents organes de l'Assemblée, dans la mesure du possible, à distance. La sous-exécution est due en partie aux crédits non utilisés pour des voyages suite à la tenue à distance d'une session du Comité d'audit et au fait que deux membres du Comité n'ont pas assisté à la session ainsi qu'au recrutement en cours destiné à pourvoir trois postes vacants (un assistant spécial du Directeur (P-1) et deux agents des Services généraux, autre classe.

405. Le budget de 2,27 millions d'euros pour les locaux a été totalement utilisé pour couvrir les dépenses de maintenance préventive et corrective ainsi que des remplacements d'immobilisations. Les trois catégories de dépenses couvrent l'usure et la détérioration dues à l'utilisation des locaux au cours des cinq dernières années. Ces frais concernent uniquement l'entretien et ne se rapportent pas au fonctionnement quotidien des locaux.

406. Le taux d'exécution du SFPV (Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes) est de 100,1 pour cent soit 3,23 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 3,23 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 2,1 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 98,0 pour cent en 2021. En 2022, les activités du FPV ont regroupé à la fois les missions de réparations et d'assistance. Malgré les nombreux défis opérationnels découlant en particulier de divers problèmes de sécurité qui ont affecté les opérations dans les pays de situation, le SFPV est en train de procéder à la mise en œuvre des deux dernières modalités (aide au logement pour 51 bénéficiaires et soutien psychologique pour 221 bénéficiaires) des ordonnances de réparations collectives dans l'affaire *Katanga*. À ce jour, le FPV a fourni à plus de 989 bénéficiaires des réparations individuelles sous la forme d'une compensation dans l'affaire *Al Mahdi* et lancé la mise en œuvre des ordonnances de réparations collectives à Tombouctou et Bamako (Mali). Dans la troisième affaire de réparations, *Lubanga,* les partenaires de mise en œuvre ont, à ce jour, fourni à plus de 855 bénéficiaires un ensemble pertinent de réparations fondées sur les services collectifs et il a achevé les consultations avec les communautés et les victimes pour ce qui est des réparations symboliques. Enfin, le FPV a mis en œuvre les réparations initiales pour 69 victimes prioritaires ayant des besoins urgents dans la procédure de réparations *Ntaganda* et a en outre assemblé les différentes parties du projet de plan de mise en œuvre à soumettre à l'approbation de la Chambre de première instance comprenant notamment une procédure de recevabilité convenue entre le Greffe et le SFPV. Les programmes d'assistance ont permis de mettre en œuvre des mesures de réparation en faveur de plus de 14.198 victimes alors même que l'affectation des fonds pour les programmes est restée au même niveau que l'année précédente ou a été diminuée. Le programme d'assistance dans le Nord de l'Ouganda est entré dans sa quatrième année de mise en œuvre du projet et celui de la RDC, dans sa troisième année de mise en œuvre avec un nombre de partenaires réduit de dix à sept. Le programme d'assistance quinquennal en RCA est entré dans sa deuxième année. Le programme d'assistance en Côte d'Ivoire avec trois partenaires est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre et le programme d'assistance du Mali a commencé le 1er octobre 2022. Les préparatifs des nouveaux programmes d'assistance en Géorgie et au Kenya se sont déroulés tout au long de l'année 2022 et ils doivent être lancés au deuxième trimestre 2023. Le septième Conseil de direction, élu en décembre 2021, s'est réuni deux fois en présentiel, en avril et décembre 2022 et a tenu des réunions mensuelles à distance. Les membres du Conseil se sont engagés activement avec les États Parties dans le but de collecter des fonds et de soutenir le travail du FPV comme par exemple le lancement récent des réparations collectives à Tombouctou. Le Conseil et le Secrétariat se sont rendus en Ouganda en septembre 2022 pour participer à une visite de contrôle organisée par l'Ambassade

d'Irlande conjointement avec les représentants de 14 États. Le FPV a mis l'accent sur la mise au point d'une stratégie de collecte de fonds qui était à la base du Plan stratégique 2023-2025 et a abouti au renforcement de la visibilité et de l'engagement dans tous les pays de situation. Par ailleurs, en raison de l'actuel savoir-faire du FPV en matière de mise en œuvre des réparations, il y a eu un début d'engagement avec les organes concernés de l'Union européenne et des Nations Unies. Les contributions volontaires ont augmenté de 34 pour cent par rapport à l'année précédente (58 pour cent si l'on tient compte des fonds reçus en janvier 2023. Quant aux autres recrutements, il s'agit d'un assistant chargé des opérations et de la protection sur le terrain en RDC, d'un juriste adjoint de 1re classe chargé des activités de sensibilisation, d'un assistant chargé du suivi et de l'évaluation, d'un agent chargé de la collecte des fonds et de la visibilité et d'un assistant chargé des achats et du développement des partenariats à La Haye. En raison des conditions budgétaires, la plupart des recrutements devraient être terminés en 2023. Le SFPV a également recruté des entrepreneurs individuels pour une courte période pour répondre aux besoins de capacités et assurer la poursuite des activités afin d'obtenir les résultats pour 2022 ;

407. Dans le cadre du Programme VII-2, Prêt de l'État hôte, conformément au contrat du prêt de l'État hôte, le remboursement du capital et des intérêts pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 a été intégralement payé en février 2022.

408. Le taux d'exécution du MCI (mécanisme de contrôle indépendant) est de 92,1 pour cent ce qui correspond à 0,76 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,82 million d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 2,2 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 89,9 pour cent en 2021. La sous-exécution est de nouveau attribuable aux retards du processus de recrutement destiné à pourvoir les postes vacants. Tous les postes seront pourvus en 2023 et l'on prévoit de ce fait une augmentation du taux d'exécution pour 2023. Le dépassement du taux d'exécution des voyages est lié à trois enquêtes dans des bureaux de pays et le dépassement du taux d'exécution pour les consultants est dû à un besoin imprévu de compétences linguistiques.

409. Le BAI (Bureau de l'audit interne) a exécuté 100,9 pour cent de son budget, soit 0,78 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,78 million d'euros ce qui représente une augmentation de 3,6 points de pourcentage par rapport au taux d'exécution de 97,3 pour cent en 2021. Il a fallu surveiller attentivement les ressources hors personnel au cours de l'année pour faire en sorte que l'excès de dépenses prévu pour les dépenses de personnel puisse être absorbé au sein même de ce Grand programme en 2022. Cela a conduit le BAI à réajuster le plan de formation pour tous les membres de son personnel conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes pour la pratique professionnelle de l'audit interne et pour diminuer le nombre de bureaux de pays à visiter : deux plutôt que quatre comme cela était prévu à l'origine. En mars 2022, le BAI a informé le Greffe qu'il n'était pas en mesure d'utiliser la totalité du budget approuvé pour les services contractuels d'un montant de 20.700 euros. Ce montant était destiné à couvrir le côté commercial de la préparation de la mise à niveau de TeamMate et notamment la planification, la configuration, la formation, les essais et la mise en place de TeamMate+. Le projet étant co-financé, la Section des services de gestion de l'information (SSGI) devait pendant ce temps couvrir les dépenses liées aux licences et à la partie technique de la mise à niveau. Cependant, le montant, pour la SSGI, de 23.500 euros relatif à cette demande n'a pas été approuvé par l'Assemblée. L'exécution du projet dépendait de l'approbation des fonds tant pour le BAI que pour la SSGI. En mai 2022, le Greffe a recommandé au BAI de transférer des fonds correspondants à des dépenses hors personnel pour couvrir les salaires compte tenu de l'indemnité de poste pour les administrateurs en février 2022. Par conséquent, étant donné que le projet initialement prévu a été annulé, les fonds disponibles pour les services contractuels ont été transférés pour couvrir l'écart négatif pour les dépenses de personnel.

410. Le Tableau 3 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution du budget de la Cour par poste de dépense.

Tableau 3 : Exécution du budget en 2022 par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

CPI	Budget approuvé 2022 [1]	Dépense réelle 2022* [2]	Écart [3]=[1]-[2]	Taux d'exécution en % [4]=[2]/[1]
Salaires des juges	5.076,1	5.261,8	(185,7)	103,7
Total partiel pour les juges	5.076,1	5.261,8	(185,7)	103,7
Total partiel pour le personnel	91.014,2	97.568,8	(6.554,6)	107,2
Personnel temporaire	21.806,1	17.579,9	4.226,2	80,6
Personnel temporaire pour les réunions	894,9	1.622,9	(728,0)	181,3
Heures supplémentaires	343,7	217,9	125,8	63,4
Total partiel dépenses de personnel	114.058,9	116.989,5	(2.930,6)	102,6
Voyages	4.119,4	3.042,5	1.076,9	73,9
Représentation	28,0	14,3	13,7	51,0
Services contractuels	3.324,3	2.553,3	771,0	76,8
Formation	659,1	294,4	364,7	44,7
Consultants	720,7	761,4	(40,7)	105,6
Conseil pour la défense	5.196,7	4.221,4	975,3	81,2
Conseil pour les victimes	1.906,6	1.719,2	187,4	90,2
Frais généraux de fonctionnement	14.280,9	13.818,0	462,9	96,8
Fournitures et accessoires	1.097,2	784,4	312,8	71,5
Matériel dont mobilier	802,0	783,7	18,3	97,7
Total partiel hors personnel	32.134,9	27.992,7	4.142,2	87,1
Total	**151.269,9**	**150.244,0**	**1.025,9**	**99,3**
Prêt de l'État hôte	3.585,1	3.585,1	(0,0)	100,0
Total incluant le prêt de l'État hôte	**154.855.0**	**153.829,1**	**1.025,9**	**99,3**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

411. Le taux d'exécution du budget pour les salaires des juges est de 103,7 pour cent, soit 5,26 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 5,08 millions d'euros. Le taux d'exécution élevé est consécutif aux augmentations de l'indemnité de poste et des salaires en février et août 2022 respectivement.

412. Le taux d'exécution général pour les dépenses de personnel est de 102,6 pour cent par rapport à 99,6 pour cent en 2021. Ce taux d'exécution élevé est dû à une augmentation des dépenses de personnel dont l'incidence totale de 4,68 millions d'euros est attribuable aux augmentations de l'indemnité de poste en février et août pour les administrateurs et à l'augmentation des salaires des services généraux en août.

413. Le taux d'exécution des dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents est de 107,2 pour cent soit 97,57 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 91,01 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 8,2 pour cent en comparaison avec les 99,0 pour cent en 2021. Comme indiqué précédemment, le taux d'exécution élevé provient de l'application du barème révisé des traitements du RCNU pour les administrateurs et le personnel des services généraux. De plus, la dépense incluait aussi la nécessité de faire face à une charge de travail plus importante pour laquelle il fallait recenser des ressources supplémentaires et en particulier pour les services d'appui des audiences dans trois procès simultanés ainsi que pour d'autres contrats d'assistance temporaire de courte durée (ATC). Les recrutements ont été replanifiés afin d'essayer de trouver un juste milieu entre réduire l'incidence financière des postes approuvés au moyen d'un report de la date d'entrée en fonction et de répondre aux besoins opérationnels correspondants des différents Grands Programmes pour s'acquitter de leurs mandats en 2022, y compris, sans que cela soit limitatif, les activités judiciaires, d'enquête, de poursuites et d'appui.

414. Le taux d'exécution du budget des postes temporaires est de 80,6 pour cent, soit 17,58 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 21,81 millions d'euros ce qui représente une diminution de 21,7 points de pourcentage par rapport à 102,3 pour cent, en 2021. Ce faible taux d'exécution est la conséquence du recrutement différé et du remaniement de l'ordre de priorité des activités pour financer le dépassement du taux

d'exécution des dépenses de personnel pour les postes permanents. Des fonds ont également été utilisés pour faire face au dépassement des crédits pour le personnel temporaire dans les réunions.

415. Pour le personnel temporaire pour les réunions, le taux d'exécution est de 181,3 pour cent soit 1,62 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 0,89 million d'euros. Le dépassement des crédits est lié directement à l'accroissement des activités judiciaires et aux ressources supplémentaires indispensables pour faire face au niveau d'activité plus élevé du prétoire en 2022. En particulier, les services linguistiques ont dû avoir recours à des solutions flexibles en matière de ressources pour prendre en charge des besoins urgents et non budgétés pour l'interprétation en arabe, français et anglais pour les procès simultanés. En outre, ce dépassement des crédits a été accentué par la nécessité d'utiliser de nouveaux services d'interprétation pour l'espagnol lors des réunions du Bureau du SAEP en plus de la fourniture d'interprétation pour des réunions non planifiées des États Parties, en particulier pour les multiples réunions du Mécanisme de contrôle, qui n'avaient pas été budgétées. La Commission consultative pour l'examen des candidatures a tenu aussi une réunion de deux jours en septembre avec interprétation.

416. Le taux d'exécution du budget des heures supplémentaires est de 63,4 pour cent soit 0,22 million d'euros par rapport au budget approuvé de à 0,34 million d'euros soit une diminution de 28,5 points de pourcentage par rapport à 91,9 pour cent en 2021. Au Greffe, une meilleure planification des audiences en 2022 s'est traduite par une diminution du nombre d'heures supplémentaires nécessaires comme en témoigne la diminution du taux d'exécution.

417. Le taux d'exécution du budget des voyages est de 73,9 pour cent soit 3,04 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 4,12 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 18,9 points de pourcentage par rapport à 50,4 pour cent en 2021. En raison de la levée des restrictions de voyage dues au COVID-19 en début d'année, le taux d'exécution de 2022 pour les voyages a augmenté par rapport à 2021. Dans la Branche judiciaire, les membres de la Présidence, les juges et le personnel ont recommencé à voyager pour accomplir leurs missions. Au BP, le nombre de missions a diminué grâce à une stricte évaluation afin de compenser le coût plus élevé par mission et d'engendrer des économies pour couvrir le montant plus élevé des frais généraux de fonctionnement attribuable au renforcement de la présence sur le terrain en particulier relativement aux situations en Libye et au Myanmar/Bangladesh. Quant aux voyages du Greffe, ils étaient en rapport avec les activités de protection des victimes et des témoins dans les pays de situation et avec les missions d'opération sur le terrain réalisées par les bureaux de pays. Les fonds ont été minutieusement utilisés pour compenser le dépassement enregistré dans les dépenses de personnel.

418. À 51,0 pour cent il y a eu sous-utilisation du 0,01 million d'euros approuvé pour la Représentation soit une augmentation de 28,0 points de pourcentage par rapport aux 23,0 pour cent en 2021. Cette sous-utilisation est attribuable au financement conjoint par tous les organes, d'un certain nombre de visites officielles à la Cour. De plus, la réduction du nombre de visites et de réunions de haut niveau ainsi que l'accès limité aux locaux en début d'année en raison de la pandémie de COVID-19 s'est poursuivi. Les dépenses ont été engagées pour les services de restauration pour la réception des délégations internationales, des diplomates et de hauts dignitaires en visite à la Cour.

419. Le taux d'exécution des services contractuels est de 76,8 pour cent, soit 2,55 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 3,32 millions d'euros ce qui représente une diminution de 19,1 points de pourcentage par rapport à 95,9 pour cent en 2021. À 101,2 pour cent, le BP a dépassé ses crédits dans l'exécution de son budget pour financer la sous-traitance de services de transcription et de traduction concernant en particulier les situations au Soudan, au Bangladesh/Myanmar et au Burundi. Le Greffe a sous-utilisé son budget avec un taux d'utilisation de 61,2 pour cent car les ressources ont été utilisées pour couvrir le dépassement des dépenses de personnel, de personnel temporaire pour les réunions et de matériel informatique supplémentaire pour utilisateur final.

420. Le taux d'exécution du budget de la formation est de 44,7 pour cent, soit 0,29 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,66 million d'euros soit une diminution de 12,9 points de pourcentage par rapport aux 57,6 pour cent en 2021. La Branche judiciaire a différé la formation relative aux fonctions du personnel de la Présidence jusqu'en 2023 en raison d'un accroissement de la charge de travail et de priorités de travail contradictoires. Le BP a abrégé la mise au point des plans de formation dans l'attente de la réorganisation

complète du programme. Les économies générées ont été utilisées pour couvrir des dépenses plus importantes dues à une plus forte présence sur le terrain. Le Greffe a engagé des dépenses relatives à l'École des cadres du système des Nations Unies, au programme de tutorat, à la formation aux valeurs de la CPI fondée sur les objectifs sratégiques de la Cour, à des formations en matière de sécurité et de sûreté, à la formation technique en informatique, à un programme de transition professionnelle sur le terrain pour les membres du personnel affectés par la réduction des effectifs et à une formation sur les compétences en matière de présentation tant pour les visites en présentiel que pour les visites virtuelles. Des économies ont servi à couvrir le déficit pour les dépenses hors personnel.

421. Le taux d'exécution du budget des consultants est de 105,6 pour cent soit 0,76 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,72 million d'euros ce qui représente une diminution de 31,5 points de pourcentage par rapport à 137,1 pour cent en 2021. Le BP a exécuté le budget au taux de 146,0 pour cent en raison de l'engagement d'experts pour des examens médico-légaux et la collecte des éléments de preuve médico-légaux, des conseils sur la situation politique et en matière de sécurité en Afghanistan, des honoraires d'experts pour l'examen du rapport des experts externes, de l'expertise médico-légale et l'examen des preuves pour les situations en Libye, en Afghanistan et en RCA entre autres, de l'expertise juridique en matière de droit du travail, l'analyse de systèmes militaires, l'analyse des schémas d'incidents criminels, l'avis d'experts en matière d'opérations secrètes ainsi que d'autres questions de politique et d'administration. Le Greffe a contenu le dépassement des crédits pour les consultants à 103,2 pour cent pour couvrir des activités prescrites comme la représentation légale des victimes ou l'examen de la politique d'aide judiciaire. Le taux d'exécution du MCI est de 156,9 pour cent en raison de la nécessité de renforcer son expertise actuelle en compétences linguistiques spécifiques.

422. Dans l'ensemble, le taux d'exécution de l'aide judiciaire est de 83,6 pour cent, soit 5,94 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 7,10 millions d'euros ce qui représente une diminution de 12,4 points de pourcentage par rapport au 96,0 pour cent en 2021. Le taux d'exécution du budget pour les équipes de conseils pour la défense est de 81,2 pour cent et celui du budget pour les équipes de conseils pour les victimes est de 90,2 pour cent. La sous-utilisation du budget provient essentiellement du recensement et du transfert de ressources pour compenser les dépenses importantes de personnel au Greffe et pour couvrir l'examen et la réforme de la politique d'aide judiciaire. Au total, 21 équipes d'aide judiciaire ont reçu un soutien dans le cadre du programme d'aide judiciaire : treize équipes de la défense (y compris deux dans les affaires *Yekatom et Ngaïssona)* et huit équipes pour les victimes. L'équipe de la défense pour Said était financée par le budget ordinaire et les ressources du FCI (0,32 million d'euros). L'équipe de la défense de Mokom était financée par les ressources du FCI (0,10 million d'euros). Les ressources du FCI sont énumérées ci-dessous.

423. Le taux d'exécution du budget des frais généraux de fonctionnement est de 96,8 pour cent, soit 13,82 millions d'euros par rapport au budget approuvé de 14,28 millions d'euros ce qui représente une diminution de 1,2 point de pourcentage par rapport au 98,0 pour cent en 2021. Le BP a dépassé les crédits dans l'exécution de son budget à 125,7 pour cent en raison de la modification de l'agencement du bureau et pour couvrir un soutien standard pour les opérations sur le terrain, des activités relatives aux témoins directs et indirects dans les pays de situation et le coût des présences sur le terrain relativement aux situations au Bangladesh/Myanmar et à la Libye. Avec un taux de 94,4 pour cent, le Greffe a sous-exécuté son budget par suite du remaniement de l'ordre des priorités des activités afin de recenser et transférer des ressources pour compenser l'augmentation des dépenses de personnel.

424. Le taux d'exécution du budget pour les fournitures et accessoires est de 71,5 pour cent soit 0,78 million d'euros par rapport au budget approuvé de 1,10 million d'euros ce qui représente une diminution de 10,3 points de pourcentage par rapport aux 81,8 pour cent en 2021. Le BP a exécuté son budget au taux de 44,5 pour cent et des économies ont été générées pour couvrir les dépenses plus élevées dues au renforcement de la présence sur le terrain. Le Greffe a exécuté son budget au taux de 73,5 pour cent et des réductions ont été réalisées sur les fournitures de bureau et les TIC au siège et dans les bureaux de pays, la consommation de carburant sur le terrain et grâce à l'achat différé de matériel de protection rapprochée, d'un détecteur de métaux et de matériel d'entraînement aux armes à feu pour compenser le dépassement de crédit pour les dépenses de personnel.

425. Le taux d'exécution du budget pour le matériel dont mobilier est de 97,7 pour cent soit 0,78 million d'euros par rapport au budget approuvé de 0,80 million d'euros ce qui représente une augmentation de 21,1 points de pourcentage par rapport aux 76,6 pour cent en 2021. Le BP a sous-utilisé son budget avec un taux d'exécution de 48,9 pour cent pour générer des économies permettant de couvrir des dépenses plus élevées par suite d'une présence renforcée sur le terrain. Le Greffe a utilisé son budget à 120,5 pour cent en raison de l'achat de matériel informatique pour l'utilisateur final comme des postes de travail, des ordinateurs portables, des casques audio et des appareils mobiles ainsi que des investissements au titre de la stratégie de la Cour concernant les technologies de l'information et la gestion de l'information, l'isolation acoustique du studio de la Cour, l'achat d'armes et d'équipements auxiliaires provenant du Tribunal spécial pour le Liban, et le remplacement de chaises de bureau. Le SAEP a sous-utilisé son budget pour couvrir le dépassement des dépenses de personnel. Quant au MCI, il a sous-utilisé son budget suite à des retards de livraison de matériel homologué.

Activités sur le terrain

426. Le tableau 4 présente un récapitulatif des dépenses réelles pour les opérations sur le terrain, par situation. En 2022, la Cour a mené des opérations dans seize situations : Ouganda (UGA), République démocratique du Congo (RDC), Soudan (SUD), République centrafricaine (RCA), Kenya (KEN), Libye (LBY), Côte d'Ivoire (CIV), Mali (MLI), Géorgie (GEO), Burundi (BDI), Bangladesh/Myanmar (MMR) (Birmanie), Afghanistan (AFG), Palestine (PAL), Philippines (PHL), Venezuela (VEN) et Ukraine (UKR). L'appui opérationnel concerne les activités afférentes aux situations qui ne peuvent pas être directement liées à une situation. Les dépenses réelles totales pour toutes les situations s'élèvent à 54,93 millions d'euros ce qui représente 35,5 pour cent du budget approuvé de 154,86 millions d'euros. Sur le total des dépenses réelles de 54,93 millions d'euros, 35,19 millions d'euros ont été dépensés par le BP et 17,48 millions d'euros par le Greffe ce qui laisse un solde de 2,26 millions d'euros dépensés par le Secrétariat du Fonds au profit des victimes.

Tableau 4 : Dépenses réelles en 2022 pour les opérations sur le terrain par situation (montants en milliers d'euros)

*Grand Programme / Programme**	*UGA*	*DRC*	*SUD*	*RCA*	*KEN*	*LBY*	*CIV*	*MLI*	*GEO*	*BDI*	*MMR*	*AFG*	*PAL*	*PHL*	*VEN*	*UKR*	*Appui opérationnel*	*Total*
Grand Programme II Bureau du Procureur	**502,3**	**8,3**	**3.461,9**	**3.486,0**	**981,2**	**2.628,6**	**2.407,5**	**563,0**	**1.144,5**	**2.392,9**	**2.121,5**	**489,2**	**3,0**	**42,0**	**11,7**	**502,3**	**14.447,7**	**35.193,6**
Programme A Procureur	*-*	*-*	*-*	*15,0*	*-*	*8,1*	*-*	*-*	*-*	*-*	*5,5*	*50,6*	*-*	*0,2*	*0,2*	*1,9*	*1.467,7*	*1.549,3*
Programme B1 Procureur adjoint	*322,0*	*-*	*2.754,9*	*705,8*	*818,8*	*1.186,0*	*-*	*-*	*922,7*	*14,4*	*1.449,4*	*264,4*	*3,0*	*26,8*	*0,3*	*146,7*	*1.817,2*	*10.432,5*
Programme B2 Procureur adjoint	*144,2*	*0,6*	*614,2*	*2.244,2*	*162,4*	*1.130,5*	*2.126,5*	*259,5*	*-*	*2.221,2*	*350,1*	*167,5*	*-*	*-*	*-*	*-*	*939,6*	*10.360,4*
Programme C Services intégrés	*36,1*	*7,8*	*92,7*	*520,8*	*-*	*304,0*	*281,0*	*303,4*	*221,8*	*157,3*	*316,4*	*6,8*	*-*	*15,0*	*11,2*	*353,6*	*10.223,2*	*12.851,2*
Grand Programme III Greffe	**2.120,2**	**1.968,6**	**275,4**	**3.111,7**	**41,0**	**328,4**	**1.283,1**	**1.831,6**	**583,7**	**158,2**	**24,7**	**4,1**	**-**	**12,8**	**-**	**7,0**	**5.725,2**	**17.475,7**
Division des Services de gestion (DSG)	*-*	*-*	*15,0*	*0,0*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*344,6*	*359,7*
Bureau du directeur DSG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79,0	79,0
Section de la sécurité et de la sûreté	-	-	15,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	265,6	280,7
Division des Services judiciaires (DSJ)	*1,6*	*746,8*	*135,3*	*168,1*	*13,8*	*17,2*	*13,2*	*187,2*	*9,6*	*14,0*	*18,4*	*-*	*-*	*2,0*	*-*	*2,7*	*1.673,5*	*3.003,5*
Section des services de Gestion de l'information	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,7	-	0,8
Section des services linguistiques	-	746,8	74,5	121,1	-	17,2	-	178,3	1,3	12,2	18,4	-	-	2,0	-	0,6	993,2	2.165,8
Section de la participation des victimes et des réparations	1,6	-	60,8	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	226,9	289,9
Bureau du conseil public pour les victimes	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	-	-	-	-	-	-	-	96,0	96,8
Section d'appui aux conseils	-	-	-	47,0	13.8	-	13.2	8,2	7,4	1,8	-	-	-	-	-	1,4	357,4	450,2

*Grand Programme / Programme**	*UGA*	*DRC*	*SUD*	*RCA*	*KEN*	*LBY*	*CIV*	*MLI*	*GEO*	*BDI*	*MMR*	*AFG*	*PAL*	*PHL*	*VEN*	*UKR*	*Appui opérationnel*	*Total*
Division des opérations extérieures (DOE)	*2,118,6*	*1.221,8*	*125,1*	*2.943,5*	*27,2*	*311,1*	*1.269,9*	*1.644,5*	*574,1*	*144,2*	*6,3*	*4,1*	-	*10,8*	-	*4,3*	*3.707,0*	*14.112,5*
Section d'appui aux opérations extérieures	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.904,6	1.904,8
Section des victimes et des témoins	621,6	404,1	125,1	895,7	27,2	311,1	433,7	203,9	320,0	144,2	6,3	-	-	10,8	-	4,3	1.442,0	4.950,0
Section de l'information du public et de la sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	360,4	360,4
Bureaux extérieurs de la Cour	*1,496,8*	*817,7*	-	*2.047,9*	-	-	*836,2*	*1.440,6*	*254,1*	-	-	*4,1*	-	-	-	-	-	*6.897,4*
Grand Programme VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes	**359.6**	**674,1**	**-**	**280,8**	**-**	**-**	**373,2**	**149,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**426,0**	**2.263,2**
Total CPI	**2.982,1**	**2.651,0**	**3.737,3**	**6.878,4**	**1.022,1**	**2.957,0**	**4.063,9**	**2.544,1**	**1.728,2**	**2.551,2**	**2.146,2**	**493,3**	**3,0**	**54,8**	**11,7**	**509,3**	**20.598,9**	**54.932,6**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

427. Selon la demande du Comité,[16] l'annexe XIV présente le nombre total d'engagements non acquittés et le montant total des engagements dus au 31 décembre de l'exercice 2022 ainsi que les chiffres mis à jour pour la même période de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(c) Recrutement

428. Le tableau 5 présente un récapitulatif des effectifs par Grand Programme. Au 31 décembre 2022, un total de 832 postes (85,6 pour cent) étaient pourvus, sur un total de 972 postes approuvés, à l'exclusion de trois postes de fonctionnaires élus. Il y a lieu de noter que le nombre total de postes qui auraient pu être pourvus a été affecté par un gel du recrutement qui a duré de septembre jusqu'à fin décembre 2022.

Tableau 5 : Effectifs – Comparaison des postes approuvés et des postes pourvus par type de poste (administrateurs et agents des services généraux)

	Postes approuvés	*Postes pourvus*	*Postes pour lesquels le recrutement est terminé*	*Postes pour lesquels le recrutement est en cours*	*Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours*	*Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance*
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Branche judiciaire Grand Programme I	51	45	1	5	0	0
Bureau du Procureur Grand Programme II	319	272	0	0	0	47
Greffe Grand Programme III	573	489	0	0	2	82
Secrétariat de l'AEP Grand Programme IV	10	7	0	0	0	3
Secrétariat du FPV Grand Programme VI	11	11	0	0	0	0
Mécanisme de contrôle indépendant Grand Programme VII.5	4	3	0	0	0	1
Bureau de l'audit interne Grand Programme VII.6	4	4	0	0	0	0
Total CPI	**972**	**831**	**1**	**5**	**2**	**133**

(d) Exécution du budget pour les demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus

429. En 2022, la Cour a soumis au Comité cinq demandes de prélèvement représentant 5,12 millions d'euros au total. Tout au long de l'année, la Cour a déployé d'importants efforts pour optimiser l'utilisation

[16] *Documents officiels …Douzième session … 2013* (ICC-ASP/12/20), vol. II, partie B.2, par. 111.

des ressources existantes et diminuer ainsi les besoins financiers. Les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus sont les suivantes

1. Demande de prélèvement du 9 mai 2022 pour 2.324.700 euros pour l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II ;
2. Demande de prélèvement du 4 août 2022 pour 999.100 euros pour l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II ;
3. Demande de prélèvement du 28 octobre pour 549.500 euros pour l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan) ;
4. Demande de prélèvement du 28 octobre pour 326.200 euros pour la situation au Venezuela I ;
5. Demande de prélèvement du 28 octobre pour 922.700 euros pour la situation en Ukraine.

430. Le tableau 6 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble du budget pour les cinq demandes de prélèvement soumises au Comité pour le Fonds en cas d'imprévus. À la fin de l'exercice de 2022, le taux d'exécution réelle totale était de 79,4 pour cent, soit 4,07 millions d'euros, par rapport au montant total des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus s'élevant à 5,12 millions d'euros.

Tableau 6 : Exécution du budget total en 2022 pour les cinq demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022* [1]	*Dépenses réelles* en 2022* [2]	*Taux d'exécution en %* [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	1.669,3	1.163,4	69,7
Personnel temporaire pour les réunions	269,5	274,8	102,0
Heures supplémentaires	9,5	6,5	68,3
Total partiel autres dépenses de personnel	1.948,3	1.444,7	74,2
Voyages	656,6	389,0	59,2
Services contractuels	428,2	532,4	124,3
Formation	4,9	-	-
Consultants	134,5	106,0	78,8
Conseil pour la défense	588,1	423,3	72,0
Conseil pour les victimes	135,7	-	-
Frais généraux de fonctionnement	951,0	956,5	100,6
Fournitures et accessoires	87,7	97,9	111,6
Matériel dont mobilier	187,2	119,1	63,6
Total partiel dépenses hors personnel	3.173,9	2.624,0	82,7
Total	**5.122,2**	**4.068,7**	**79,4**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification*

431. L'exécution budgétaire pour chacune des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus est détaillée ci-après dans l'ordre des demandes de prélèvement au Comité.

432. Le tableau 7 ci-dessous présente l'exécution du budget pour la Branche judiciaire, le BP et le Greffe en ce qui concerne la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en République Centrafricaine (RCA) II. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution du fonds était de 95,1 pour cent, soit 2,21 millions d'euros, par rapport au montant de 2,32 millions d'euros de la demande de prélèvement.

433. Le taux d'exécution de Branche judiciaire est de 79,8 pour cent en ce qui concerne la demande de prélèvement de 0,07 million d'euros. Les fonds ont été utilisés pour couvrir le personnel temporaire d'appui aux Chambres compte tenu du surcroît de travail occasionné par l'affaire *Said.*

434. Le taux d'exécution réel du BP est de 73,1 pour cent par rapport au montant de 0,26 million d'euros de la demande de prélèvement. Les fonds étaient demandés pour couvrir le personnel temporaire en matière d'assistance juridique.

435. Le taux d'exécution du Greffe est de 98,5 pour cent du montant de 1,99 million d'euros de la demande de prélèvement. Les fonds ont servi à couvrir la location de cellules supplémentaires au Centre de détention, l'aide judiciaire pour une équipe de la défense, des ressources en matière de personnel temporaire pour les équipes des salles d'audience, des services linguistiques, des chauffeurs, la participation des victimes et pour le Bureau du conseil public pour les victimes. Il fallait en outre des ressources pour les activités de protection des témoins, les dépenses de communication et les moyens d'assurer les témoignages des témoins par liaison vidéo à partir du bureau de pays à Bangui, les missions dans le pays de situation et pour les activités de la Section de l'information et de la sensibilisation et des activités concernant la participation des victimes et les réparations dans le bureau de pays.

Tableau 7 : Exécution du budget en 2022 pour l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* dans la situation en République centrafricaine (RCA), par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022* [1]	*Dépenses réelles* en 2022* [2]	*Taux d'exécution en %* [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	994,3	676,9	68,1
Personnel temporaire pour les réunions	61,5	240,5	391,1
Total partiel autre personnel	1.055,8	917,4	86,9
Voyages	55,4	32,2	58,1
Services contractuels	69,2	153,1	221,2
Consultants	77,6	49,8	64,2
Conseil pour la défense	323,2	323,2	100,0
Frais généraux de fonctionnement	684,3	663,8	97,0
Fournitures et accessoires	-	19,4	-
Matériel dont mobilier	59,2	51,2	86,4
Total partiel hors personnel	1.268,9	1.292,6	101,9
Total	**2.324,7**	**2.210,0**	**95,1**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

436. Le tableau 8 présente l'exécution du budget pour la Branche judiciaire et le Greffe relative à la deuxième demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus en 2022 dans l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II. Le taux d'exécution en fin d'exercice est de 61,0 pour cent soit 0,61 million d'euros par rapport au montant de 1,00 million d'euros de la demande de prélèvement.

437. Le taux d'exécution de la Branche judiciaire est de 89,5 pour cent du montant de 0,13 million d'euros de la demande de prélèvement. Les fonds ont servi à couvrir le personnel temporaire d'assistance juridique dans la Section préliminaire en raison d'un surcroît de travail très important.

438. Le taux d'exécution réel du Greffe est de 56,6 pour cent par rapport au montant de la demande de prélèvement de 0,87 million d'euros. Les fonds ont servi à couvrir le transfert de M. Mokom à La Haye, l'aide judiciaire pour une équipe de la défense, la recherche juridique, les services linguistiques, les frais de communication, l'appui pour la participation des victimes, l'évaluation des risques de sécurité, les activités liées à la sensibilisation et à la participation des victimes et aux réparations et aux activités d'appui opérationnel sur le terrain dans le bureau de pays en République centrafricaine.

Tableau 8 : Exécution du budget en 2022 pour l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffrey Eli Mokom Gawaka* dans la situation en République centrafricaine (RCA), par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022* [1]	*Dépenses réelles* en 2022* [2]	*Taux d'exécution en %* [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	285,7	224,0	78,4
Personnel temporaire pour les réunions	30,0	28,3	94,4
Total partiel autre personnel	315,7	252,3	79,9
Voyages	39,4	22,9	58,1
Services contractuels	163,3	166,0	101,7
Consultants	23,4	19,1	81,4
Conseil pour la défense	264,9	100,1	37,8
Conseil pour les victimes	135,7	-	-
Frais généraux de fonctionnement	9,6	12,6	131,6
Fournitures et accessoires	16,1	27,7	171,9
Matériel dont mobilier	31,0	8,7	28,2
Total partiel hors personnel	683,4	357,0	52,2
Total	**999,1**	**609,4**	**61,0**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

439. Le tableau 9 présente l'exécution du budget du Greffe relative à la demande de prélèvement sur le FCI pour l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan). En fin d'exercice le taux réel d'exécution est de 91,0 pour cent soit 0,50 million d'euros par rapport au montant de la demande de prélèvement de 0,55 million d'euros. Les fonds ont permis de couvrir l'interprétation, la traduction et l'assistance de courte durée pour les témoins dans le cadre de l'appui du procès se déroulant dans une langue (Four) qui n'était pas prévue dans les hypothèses au moment de l'adoption du budget. De plus, il a fallu des ressources pour la navigation anonyme sur le *Web Anonymous Browsing (WASP)* pour l'analyse criminalistique en ligne, les services d'internet, le logiciel et les abonnements, la participation des victimes, les frais de location d'un bureau au Soudan afin de permettre le témoignage par visioconférence dans le procès et le renforcement de la sécurité conformément aux exigences du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

Tableau 9 : Exécution du budget en 2022 pour l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour, par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022* [1]	*Dépenses réelles* en 2022* [2]	*Taux d'exécution en %* [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	208,3	203,6	97,7
Personnel temporaire pour les réunions	150,0	-	-
Heures supplémentaires	4,9	1,9	38,3
Total partiel autre personnel	363,2	205,5	56,6
Voyages	93,3	57,9	62,0
Services contractuels	23,1	53,5	231,8
Frais généraux de fonctionnement	63,9	177,6	278,0
Fournitures et accessoires	-	-	-
Matériel dont mobilier	6,0	5,7	94,6
Total partiel hors personnel	186,3	294,7	158,2
Total	**549,5**	**500,2**	**91,0**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

440. Le tableau 10 ci-dessous présente l'exécution du budget du BP et du Greffe relative à la demande de prélèvement sur le FCI pour la situation au Venezuela I. En fin d'exercice le taux réel d'exécution est de 31,3 pour cent soit 0,10 million d'euros par rapport au montant de 0,33 million d'euros de la demande de prélèvement.

441. Le taux d'exécution du BP est de 22,2 pour cent du montant de sa demande de prélèvement de 0,27 million d'euros. Les fonds demandés étaient destinés à couvrir des missions de reconnaissance et des enquêtes. Il y avait en outre un besoin de ressources pour des services linguistiques en traduction et transcription.

442. Le taux d'exécution réel du Greffe est de 78,8 pour cent par rapport à la demande de prélèvement d'un montant de 0,05 million d'euros. Les fonds demandés étaient destinés à l'appui en matière de sécurité du Procureur au Venezuela, à une mission conjointe BP et Greffe pour définir une plateforme régionale, à l'appui paramédical, aux licences de logiciels pour le personnel recruté et aux abonnements nécessaires pour les besoins de recherche.

Tableau 10 : Exécution du budget en 2022 pour la situation au Venezuela I par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022*	*Dépenses réelles* en 2022*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	25,7	-	-
Total partiel autre personnel	25,7	-	-
Voyages	99,8	44,4	44,5
Services contractuels	67,5	20,0	29,6
Consultants	24,0	21,8	90,7
Frais généraux de fonctionnement	97,7	8,7	8,9
Fournitures et accessoires	11,5	7,1	62,0
Total partiel hors personnel	300,5	102,0	33,9
Total	326,2	102,0	31,3

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

443. Le tableau 11 ci-dessous présente l'exécution du budget pour le BP et le Greffe relative à la demande de prélèvement sur le FCI pour la situation en Ukraine. En fin d'exercice, le taux réel d'exécution est de 70,1 pour cent soit 0,65 millions d'euros par rapport au montant de 0,92 million d'euros de la demande de prélèvement.

444. Le BP a executé 75,3 pour cent de sa demande de prélèvement d'un montant de 0,63 million d'euros. Les fonds ont servi à couvrir les enquêtes et les missions de police scientifique, l'expertise du pays en matière d'enquêtes, l'escorte de sécurité en Ukraine et les réunions avec des personnalités. Il fallait en outre des ressources pour la location du bureau et les frais de rénovation. Il a fallu également des services linguistiques supplémentaires pour la traduction et la transcription.

445. Le taux réel d'exécution du Greffe est de 58,9 pour cent par rapport à la demande de prélèvement d'un montant de 0,29 million d'euros. Les fonds ont été utilisés pour couvrir l'interprétation sur le terrain, le système de navigation anonyme *Web Anonymous Browsing (WASP)* pour l'analyse criminalistique en ligne, les licences de logiciel pour le personnel recruté et les abonnements à l'appui des besoins de recherche. Il a fallu en outre des ressources pour les téléphones, les périphériques des postes de travail, du matériel médical et l'achat de véhicules blindés.

Tableau 11 : Exécution du budget en 2022 pour la situation en Ukraine par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022* [1]	*Dépenses réelles* en 2022* [2]	*Taux d'exécution en %* [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	155,3	58,9	37,9
Personnel temporaire pour les réunions	28,0	6,0	21,3
Heures supplémentaires	4,6	4,6	100,3
Total partiel autre personnel	187,9	69,5	37,0
Voyages	368,7	231,6	62,8
Services contractuels	105,1	139,7	132,9
Formation	4,9	-	-
Consultants	9,5	15,3	161,5
Frais généraux de fonctionnement	95,5	93,8	98,2
Fournitures et accessoires	60,1	43,7	72,8
Matériel dont mobilier	91,0	53,5	58,8
Total partiel hors personnel	734,8	577,7	78,6
Total	**922,7**	**647,2**	**70,1**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

5. Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme et demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus.

446. Le tableau 12 ci-dessous présente l'exécution du budget consolidé de la Cour en prenant ensemble le budget-programme et le total des demandes révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus. Les dépenses réelles de la Cour, y compris les dépenses relatives au Fonds en cas d'imprévus, s'élèvent à 157,90 millions d'euros par rapport au budget consolidé de 159,98 millions d'euros, en incluant les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus de 5,12 millions d'euros. Le taux d'exécution est ainsi de 98,7 pour cent, soit 102,0 pour cent du budget approuvé de 154,86 millions d'euros avec la nécessité d'avoir accès au FCI pour un montant de 3,04 millions d'euros.

Tableau 11 : Exécution du budget consolidé de la Cour en 2022, par poste de dépense (montants en milliers d'euros)

Poste de dépense	*Budget approuvé pour 2022* *[1]*	*Total Fonds en cas d'imprévus* *[2]*	*Total du budget consolidé et du Fonds en cas d'imprévus en 2022* *[3]=[1]+[2]*	*Dépenses réelles en 2022** *[4]*	*Dépenses réelles sur le Fonds en cas d'imprévus en 2022** *[5]*	*Total des dépenses réelles incl, *le Fonds en cas d'imprévus en 2022* *[6]=[4]+[5]*	*Total des dépenses réelles incl, le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus en 2022 par rapport au budget approuvé en %* *[7]=[6]/[1]*	*Total des dépenses réelles incl, le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus en 2022 par rapport au budget consolidé total et aux demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus en %* *[8]=[6]/[3]*
Salaires des juges	5.076,1	-	5.076,1	5.261,8	-	5.261,8	103,7	103,7
Administrateurs	65.576,2	-	65.576,2					
Personnel des services généraux	25.438,0	-	25.438,0	-	-	-	-	-
Total partiel personnel	91,014,2	-	91.014,2	97.568,8	-	97.568,8	107,2	107,2
Personnel temporaire	21.806,1	1.669,3	23.475,4	17.579,9	1.163,4	18.743,3	86,0	79,8
Personnel temporaire pour les réunions	894,9	269,5	1.164,4	1.622,9	274,8	1.897,7	212,1	163,0
Heures supplémentaires	343,7	9,5	353,2	217,9	6,5	224,4	65,3	63,5
Total partiel autre personnel	23.044,7	1.948,3	24.993,0	19.420,7	1.444,7	20.865,4	90,5	83,5
Voyages	4.119,4	656,6	4.776,0	3.042,5	389,0	3.431,5	83,3	71,8
Représentation	28,0	-	28,0	14,3	-	14,3	51,0	51,0
Services contractuels	3.324,3	428,2	3.752,5	2.553,3	532,4	3.085,6	92,8	82,2
Formation	659,1	4,9	664,0	294,4	-	294,4	44,7	44,3
Consultants	720,7	134,5	855,2	761,4	106,0	867,4	120,4	101,4
Conseil pour la défense	5.196,7	588,1	5.784,8	4.221,4	423,3	4.644,7	89,4	80,3
Conseil pour les victimes	1.906,6	135,7	2.042,3	1.719,2	-	1.719,2	90,2	84,2
Frais généraux de fonctionnement	14.280,9	951,0	15.231,9	13.818,0	956,5	14.774,5	103,5	97,0
Fournitures et accessoires	1.097,2	87,7	1.184,9	784,4	97,9	882,3	80,4	74,5
Matériel dont mobilier	802,0	187,2	989,2	783,7	119,1	902,9	112,6	91,3
Total partiel hors personnel	32.134,9	3.173,9	35.308,8	27.992,7	2.624,0	30.616,7	95,3	86,7
Total	**151.269,9**	**5.122,2**	**156.392,1**	**150.244,0**	**4.068,7**	**154.312,7**	**102,0**	**98,7**
Prêt de l'État hôte	3.585,1	-	3.585,1	3.585,1	-	3.585,1	100,0	100,0
Total y compris prêt de l'État hôte	**154.855,0**	**5.122,2**	**159.977,2**	**153.829,1**	**4.068,7**	**157.897,8**	**102,0**	**98.7**

Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.

447. Le tableau 12 présente un récapitulatif de la performance financière des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice de 2022. Il est suivi d'une brève description de chaque fonds. Les états de la performance financière des fonds d'affectation spéciale par secteur à la fin de l'exercice de 2022 devant être divulgués dans les états financiers sont présentés aux tableaux 13 et 14 ci-dessous.

Tableau 12 : Performance financière des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2022 (en euros)*

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Fonds général d'affectation spéciale	Pays Bas	-	341.160	341.160	-	-	-
	République de Corée	10.549	-	-	-	-	10.549
	Intérêts créditeurs	120	40	-	-	-	160
Total partiel		**10.669**	**341.200**	**341.160**	**-**	**-**	**10.709**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Renforcer l'expertise juridique et favoriser la coopération, 2020-2022	Commission européenne	-	295.879	295.879	-	-	-
	France	150.000	70.000	160.155	-	-	59.845
	Intérêts créditeurs	-	213	-	-	-	213
Total partiel		**150.000**	**366.092**	**456.034**	**-**	**-**	**60.058**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Renforcer l'expertise juridique et favoriser la coopération / 15e Projet Soutien UE à la CPI, 2022-2025	Commission européenne	-	481.570	481.570	-	-	-
	Municipalité de La Haye	-	7.000	7.000	-	-	-
	Intérêts créditeurs	-	35	-	-	-	35
Total partiel		**-**	**488.605**	**488.570**	**-**	**-**	**35**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Langue française et OIF	*L'Organisation internationale de la Francophonie*	-	1.464	1.464	-	-	-
Total partiel		**-**	**1.464**	**1.464**	**-**	**-**	**-**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Coopération CPI-KRSJI	Institution judiciaire spécialisée relocalisée au Kosovo	-	-	-	-	-	-
Total partiel		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Coopération CPI-CILC, 2020-2023	Centre pour la coopération juridique Internationale	-	2.101	2.101	-	-	-
Total partiel		**-**	**2.101**	**2.101**	**-**	**-**	**-**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Amélioration technologique et capacités spécialisées	Australie	-	675.000	68.014	-	-	606.986
	Autriche	-	200.000	20.152	-	-	179.848
	Belgique	-	500.000	50.381	-	-	449.619
	Bulgarie	-	50.000	5.038	-	-	44.962
	Chypre	-	60.000	6.046	-	-	53.954
	Tchéquie	-	20.195	2.035	-	-	18.160
	Danemark (fonds à but spécifique)	-	94.124	-	-	-	94.124
	Finlande (fonds à but spécifique)	-	300.000	-	-	-	300.000

	France	-	500.000	50.381	-	-	449.619
	Allemagne	-	1.000.000	100.761	-	-	899.239
	Grèce	-	70.000	7.053	-	-	62.947
	Islande	-	100.000	10.076	-	-	89.924
	Irlande	-	1.000.000	100.761	-	-	899.239
	Lettonie	-	100.000	10.076	-	-	89.924
	Lituanie	-	100.000	10.076	-	-	89.924
	Malte	-	25.000	2.519	-	-	22.481
	Nouvelle Zélande	-	427.070	43.032	-	-	384.038
	Roumanie	-	100.000	10.076	-	-	89.924
	Slovénie	-	50.000	5.038	-	-	44.962
	Suède	-	184.156	18.556	-	-	165.600
	Microsoft (contribution en nature)		428.299	26.768	-	401.531	401.531
	Intérêts créditeurs	-	1.002	-	-	-	1.002
Total partiel		**-**	**5.984.846**	**546.839**	**-**	**401.531**	**5.438.007**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
20e Anniversaire du Statut de Rome, 2018	République de Corée	5.281	-	-	-	-	5.281
	Municipalité de La Haye	996	-	-	-	-	996
	Intérêts créditeurs	-	2	-	-	-	2
Total partiel		**6.277**	**2**	**-**	**-**	**-**	**6.279**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Bureau de pays de la CPI en RCA – Projet Accès à la Justice, 2022-2023	Canada	-	-	-	-	-	-
Total partiel		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Perfectionnement des stagiaires et professionnels invités	France	-	50.000	12.608	-	-	37.392
	Allemagne	-	12.500	-	-	-	12.500
	Irlande	-	150.000	-	-	-	150.000
	Pays-Bas	152	-	152	-	-	-
	République de Corée	17.818	-	17.818	-	-	-
	Juges et personnel CPI	38.335	11.810	8.320	-	-	41.825
	Intérêts créditeurs	-	67	-	-	-	67
Total partiel		**56.305**	**224.377**	**38.898**	**-**	**-**	**241.784**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Bureau de pays de la CPI Ouganda Projet Accès à la Justice, 2019-2022	Danemark	77.959	-	75.785	2.174	-	-
Total partiel		**77.959**	**-**	**75.785**	**2.174**	**-**	**-**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Fonds d'affectation spéciale pour les réinstallations	Australie	1.117.610	-	406.670	-	-	710.940
	Belgique	-	80.000	80.000	-	-	-
	Danemark	94.806	-	-	-	-	94.806
	Finlande	155.567	-	-	-	-	155.567
	Irlande	51.140	300.000	-	-	-	351.140
	Luxembourg	125.410	35.000	-	-	-	160.410
	Pays-Bas	175.154	-	94.052	-	-	81.102
	Royaume-Uni	106.939	-	-	-	-	106.939

	Intérêts créditeurs	-	1.166	-	-	-	1.166
Total partiel		**1.826.626**	**416.166**	**580.722**	**-**	**-**	**1.662.070**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Visites des familles aux détenus indigents	Autriche	-	20.000	-	-	-	20.000
	Avocats Sans Frontières Belgique	20.000	-	20.000	-	-	-
	Finlande	-	40.000	-	-	-	40.000
	Allemagne	15.000	20.000	25.385	-	-	9.615
	Personnel CPI	2.256	500	-	-	-	2.756
	Irlande	-	50.000	-	-	-	50.000
	Mali	15.214	-	-	-	-	15.214
	Pays-Bas	-	4.000	(651)	-	-	4.651
	Philippines	3.482	-	51	-	-	3.431
	Suisse	16.011	-	7.285	-	-	8.726
	Intérêts créditeurs	-	49	-	-	-	49
Total partiel		**71.963**	**134.549**	**52.070**	**-**	**-**	**154.442**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Programme Administrateurs auxiliaires	Finlande	86.234	108.568	104.051	-	-	90.751
	France	74.395	221.083	148.936	-	-	146.542
	Allemagne	107.964	120.097	107.209	-	-	120.852
	Japon	153.709	-	43.136	-	-	110.573
	République de Corée	237.112	217.546	181.230	-	-	273.428
	Suisse	-	48.403	48.403	-	-	-
	Intérêts créditeurs	-	408	-	-	-	408
Total partiel		**659.414**	**716.105**	**632.965**	**-**	**-**	**742.554**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Pays les moins développés	Finlande	28.392	-	7.741	-	-	20.651
	Allemagne	-	12.500	12.500	-	-	-
	Irlande	20.000	-	20.000	-	-	-
	Intérêts créditeurs	-	32	-	-	-	32
Total partiel		**48.392**	**12.532**	**40.241**	**-**	**-**	**20.683**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
PMD Voyages – Examen candidatures juges		-	-	-	-	-	-
Total partiel		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Fonds d'affectation spéciale	Donateurs	Soldes reportés	Recettes	Dépenses	Remb. donateur	Immob.	Solde reporté
Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes	Centre pour l'observation de la Terre	-	689	689	-	-	-
	Commission internationale pour les Personnes disparues	-	355	355	-	-	-
	Académie internationale des Principes de Nuremberg	-	235	235	-	-	-
Total partiel		**-**	**1.279**	**1.279**	**-**	**-**	**-**
Total		**2.907.605**	**8.689.318**	**3.258.128**	**2.174**	**401.531**	**8.336.621**

Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.

Tableau 13 : performance financière des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2022 (en euros)*

Fonds d'affectation spéciale	Contributions volontaires comptabilisées	Produits financiers / autres produits	**Total recettes**	Dépenses pour avantages du personnel	Voyages et représentation	Services contractuels	Dépenses d'exploitation	Fournitures et accessoires	Charges financières	Dotation amortissements et dépréciation	Remb. donateurs	**Total dépenses y compris remb. donateurs**	**Excédent/ (déficit) pour la période**
Fonds général d'affectation spéciale	341.160	40	**341.200**	-	-	341.160	-	-	-	-	-	**341.160**	**40**
Renforcer l'expertise juridique et favoriser la coopération, 2020-2022	365.879	213	**366.092**	68.165	159.215	190.623	37.781	-	250	-	-	**456.034**	**(89.942)**
Renforcer l'expertise juridique et favoriser la coopération / 15e Projet de soutien de l'UE à la CPI, 2022-2025	488.570	35	**488.605**	140.896	60.609	254.755	32.310	-	-	-	-	**488.570**	**35**
Langue française et OIF	1.464	-	**1.464**	-	-	1.464	-	-	-	-	-	**1.464**	**-**
Coopération CPI-KRSJI	-	-	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Coopération CPI-CILC, 2020-2023	2.101	-	**2.101**	-	2.101	-	-	-	-	-	-	**2.101**	**-**
Amélioration technologique et capacités spécialisées	5.983.844	1.002	**5.984.846**	70.831	206.756	89.344	31.741	121.940	(541)	26.768	-	**546.839**	**5.438.007**
20e Anniversaire du Statut de Rome, 2018	-	2	**2**	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	**2**
Bureau de pays CPI en RCA– Projet Accès à la Justice, 2022-2023	-	-	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	
Perfectionnement des stagiaires et professionnels invités	224.310	67	**224.377**	-	-	35.307	3.591	-	-	-	-	**38.898**	**185.479**
Bureau de pays CPI en Ouganda – Projet Accès à la Justice, 2019-2022	-	-	**-**	-	-	53.555	5.164	18.281	(1.215)	-	2,174	**77.959**	**(77.959)**
Fonds spécial pour les réinstallations	415.000	1,166	**416.166**	-	-	-	580.722	-	-	-	-	**580.722**	**(164.556)**
Visites familiales aux détenus indigents	134.500	49	**134.549**	-	52.070	-	-	-	-	-	-	**52.070**	**82.479**
Programme d'administrateurs auxiliaires	715.697	408	**716.105**	565.147	-	-	67.818	-	-	-	-	**632.965**	**83.140**
Pays les moins développés	12.500	32	**12.532**	-	35.611	-	4.630	-	-	-	-	**40.241**	**(27.709)**
PMD -Voyages Examen candidatures des juges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages subventionnés pour conférences externes	1.279	-	**1.279**	-	1.279	-	-	-	-	-	-	**1.279**	**-**
Total	**8.686.304**	**3.014**	**8.689.318**	**845.039**	**517.641**	**966.208**	**763.757**	**140.221**	**(1.506)**	**26.768**	**2.174**	**3.260.302**	**5.429.016**

** Les chiffres concernant les dépenses pour 2022 sont des chiffres préliminaires non audités et sujets à modification.*

448. Le *Fonds général d'affectation spéciale* concerne des fonds remis par des donateurs sans finalité spécifique et dont la mise en œuvre a été mise en attente en 2022. De plus, en 2022 ce fonds a permis des transactions relatives à la vingt-et-unième session de l'Assemblée des États Parties qui s'est tenue au *World Forum Convention Centre* à La Haye.

449. Des contrats signés avec la Commission européenne et d'autres donateurs pour le *Programme visant à renforcer les compétences juridiques et à favoriser la coopération (Building Legal Expertise and Fostering Cooperation Programme)* permettent de soutenir financièrement la mise en œuvre des trois sous-projets suivants :

- *Séminaires, événements et formations pour favoriser la coopération, partager l'expertise et renforcer les capacités nationales :* ce sous-projet offre aux représentants et professionnels des États Parties et des États non parties, y compris des pays de situation, des occasions d'étendre leurs connaissances ainsi que de partager de l'information mutuellement utile, pour renforcer ainsi la capacité de la Cour d'exécuter son mandat sur la base d'une meilleure coopération judiciaire et de développer les connaissances et compétences pratiques de professionnels du droit ; de renforcer et de maintenir des liens avec les conseils et les associations de juristes ; et d'offrir un forum de consultations avec les professionnels du droit ;

  - *Programme des juristes :* il offre aux représentants et aux professionnels des pays de situation, pays dans lesquels la Cour conduit des enquêtes préliminaires, et de tout autre pays en développement qui est un État Partie au Statut de Rome, des occasions d'étendre leurs connaissances juridiques et de renforcer leurs capacités nationales d'enquêter sur les crimes et d'entamer des poursuites relevant de la compétence de la Cour ; et

  - *Base de données des outils juridiques :* sous la responsabilité du Bureau du Procureur, elle facilite le développement de la capacité d'enquêter, de poursuivre et de juger les affaires portant sur les principaux crimes internationaux, notamment à l'échelon national. La base de données a été conçue pour aider les professionnels du droit dans leur travail sur les principaux crimes internationaux inscrits dans le Statut de Rome et la législation nationale pertinente en offrant : a) un accès gratuit à de l'information juridique en matière de droit pénal international, des recueils de cette information juridique et des logiciels spécialisés ; et b) des formations, du mentorat et un service d'assistance. Ce sous-projet représente un élément important des efforts déployés par la Cour pour renforcer les capacités nationales et faire en sorte que les personnes accusées des crimes susmentionnés puissent être traduites en justice conformément aux normes internationales.

  Collectivement, ces sous-projets découlent de l'objectif global du programme, qui est de contribuer à la lutte contre l'impunité en promouvant le système du Statut de Rome et en renforçant le soutien de la Cour et de ses sous-objectifs, pour : i) améliorer la compréhension de la Cour et du Statut de Rome parmi les parties prenantes essentielles, notamment les États Parties et les professionnels du droit, et renforcer l'appui et la coopération des États avec la Cour ; et ii) renforcer les capacités nationales de poursuite des crimes en vertu du Statut de Rome, notamment dans les pays de situation devant la Cour, en promouvant le principe de complémentarité.

450. Le *Fonds d'affectation spéciale pour la Langue française et l'OIF* a été créé en 2020 à l'initiative de la Présidence, en coopération avec *l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).* Ce fonds vise à aider au financement de l'élaboration de programmes de formation à la langue française pour les juges à tous les niveaux d'apprentissage (de A1 à C2) afin de leur permettre de comprendre les débats oraux lors des audiences et les documents rédigés en français au cours de la procédure et, si nécessaire, de pouvoir communiquer sans faire appel aux services d'interprétation/de traduction. Le Fonds s'est encore développé en 2022 afin d'intégrer un module sur le français juridique et diplomatique, mis au point par l'OIF et personnalisé pour les besoins d'apprentissage du français à la Cour. Ce module a été mis à la disposition de tous les membres du personnel de l'ensemble de la Cour, au niveau B2.

451. Le *Fonds d'affectation spéciale Coopération CPI - KRSJI* a été créé sur la base du Protocole d'accord signé entre le Bureau du Procureur de la Cour et le Bureau du Procureur spécial de l'Institution judiciaire spécialisée relocalisée pour le Kosovo (KRSJI), en vertu duquel le Bureau du Procureur s'engage à assister le

Bureau du Procureur spécial en fournissant des services techniques d'extraction des données d'appareils téléphoniques, notamment des téléphones portables. Le Bureau du Procureur spécial paiera au Bureau du Procureur l'intégralité des coûts directs et indirects identifiables engagés dans le cadre de ladite prestation des services convenus.

452. Le *Fonds d'affectation spéciale Coopération en Afrique du Nord contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains (SMUGG)* (ou « Coopération CPI-CILC ») a été créé sur la base du Protocole d'accord signé entre la Cour et le Centre pour la coopération juridique internationale (CILC) dans le cadre du projet SMUGG, qui vise à traduire en justice les principaux acteurs des réseaux criminels en activité dans le domaine du trafic de migrants, de la traite d'êtres humains, ainsi que d'autres crimes relatifs à la migration depuis les pays de la Corne de l'Afrique jusqu'à l'Union européenne, en passant par la Libye. Le cadre de cette coopération entre la Cour et le CILC inclut, entre autres, la participation de membres du personnel du Bureau du Procureur à des réunions avec des partenaires externes et l'échange d'informations et d'expérience pour soutenir le projet. En contrepartie, le CILC s'engage à rembourser à la Cour la participation du personnel de la Cour.

453. Le *Fonds d'affectation spéciale pour les outils technologiques, le soutien psychosocial et les capacités spécialisées en violences sexuelles et sexistes (VSS) et crimes contre les enfants (« Renforcement technologique et capacités spécialisées »)* a été créé en 2022 par le Bureau du Procureur conformément à l'article 116 du Statut de Rome pour prêter assistance au Bureau notamment au moyen de la mise à disposition d'experts nationaux en détachement et de contributions financières volontaires des États Parties pour faire face à ses besoins urgents de ressources et permettre au Bureau de gérer efficacement toutes les situations actuellement en cours d'enquête ou de procès. Le Fonds d'affectation spéciale soutien le travail du Bureau par l'intermédiaire des domaines suivants prioritaires :

(a) Utilisation de nouveaux outils technologiques et équipements avancés dans la collecte, l'analyse et le traitement du langage des preuves pour l'amélioration des outils technologiques utilisés dans la collecte, le traitement et le stockage des preuves ;

(b) Fourniture d'un soutien psychosocial renforcé aux témoins et aux survivants ainsi qu'une protection supplémentaire plus étendue des témoins ainsi que des mesures de soutien ; et

(c) Renforcement des capacités dédiées et spécialisées en matière d'enquêtes dans les crimes sexuels et à caractère sexiste et dans les crimes contre les enfants.

454. Le *Fonds d'affectation spéciale pour le Vingtième anniversaire du Statut de Rome* visait à mieux faire connaître à l'échelle mondiale le rôle et l'importance du Statut de Rome, à en renforcer la connaissance parmi le public et à susciter un discours vraiment positif centré sur les victimes et les survivants des crimes mondiaux les plus graves. Les objectifs ont été atteints par le truchement de divers événements et finalisés en coopération avec les États Parties. Les événements principaux ont eu lieu les 16 et 17 juillet 2018 à la Cour, avec la participation de hauts fonctionnaires des pays de situation de la Cour, des experts et des intervenants.

455. Le projet *Accès à la justice* mis en œuvre par le Bureau de pays en République centrafricaine financé par le Haut-commissariat du Canada à Yaoundé (Cameroun) a permis de donner plus d'ampleur et de renforcer l'incidence/l'effet des activités entreprises en janvier 2023 et réalisées dans le cadre de la situation en RCA. Ce projet a permis à des notables influents des communautés et des personnes de la société civile de se rendre à La Haye pour suivre les audiences dans les affaires afférentes à la situation en RCA, à savoir *Yekatom et Ngaïssona* et *Said,* et d'assister à des présentations par divers organes et sections de la Cour. Le projet a permis d'élargir l'environnement au sein duquel des activités comme l'information du public et la sensibilisation ont renforcé (en ce qui concerne le niveau et l'effet) l'accès à la justice des communautés affectées en RCA. Il a permis l'engagement de la population locale dans le discours judiciaire au moyen de structures et de canaux familiers et fiables favorisant la réconciliation, le dialogue ouvert, l'adhésion, la compréhension mais également un environnement de justice moins hostile et plus positif. Il a également suscité un soutien plus important de la Cour et encouragé la participation active dans le débat de la justice (plutôt qu'une réception passive) de la part des communautés affectées.

456. Le *Fonds d'affectation spéciale pour le Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités* a été créé en 2017 pour offrir des occasions de stages rémunérés et de visites professionnelles aux ressortissants

de pays en développement États Parties au Statut de Rome. Le programme de stage et d'accueil de professionnels invités offre aux participants une occasion d'enrichissement intellectuel, de développement des connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles transférables. Ce fonds d'affectation spéciale est financé par des pays donateurs intéressés, des membres du personnel et des fonctionnaires élus.

457. Le projet *Accès à la justice* mis en œuvre par le Bureau de pays pour l'Ouganda de 2019 à 2022 est financé par le Gouvernement du Danemark par l'intermédiaire de son ambassade à Kampala : depuis que l'Ouganda fait l'objet d'une situation portée devant la Cour il y a 19 ans, le bureau de pays conduit des activités de sensibilisation sur cette situation dans le cadre de son Programme de sensibilisation mené dans le nord du pays pour expliquer le mandat de la Cour et les mandats d'arrêt en instance pour cinq hauts commandants de l'Armée de résistance du Seigneur. À la suite de la remise de l'un de ces commandants, Dominic Ongwen en janvier 2015, de son transfèrement ultérieur à la garde de la Cour, la procédure judiciaire qui s'ensuivit s'est traduite par une forte progression de l'intérêt des diverses communautés concernées par l'affaire, à suivre le procès. En raison de la demande d'informations régulières et de la nécessité de rendre les procédures accessibles et compréhensibles à la vaste majorité des victimes et des collectivités affectées, qui vivent dans des régions reculées et avec un accès limité à l'information sur les questions qui leur importent, il était devenu impératif que le Bureau créée des programmes supplémentaires, afin de répondre à leurs besoins d'informations, élargisse l'accès aux procédures et facilite le dialogue établi et la participation des divers secteurs des communautés affectées et des parties prenantes concernées dans l'Ouganda du Nord.

458. En l'absence de bureaux satellites dans les collectivités affectées, le Bureau a mis à profit l'appui de ses structures locales existantes et des partenariats mis en place qui lui ont permis de collaborer avec un réseau de 52 bénévoles volontaires pour aider à la mise en œuvre du projet. Les réseaux ont été établis à partir de 25 paroisses situées principalement dans des communes ayant un lien avec l'affaire à Gulu City qui était l'épicentre du conflit et à Coorom, la ville de résidence de M. Ongwen. Ces réseaux poursuivent des activités d'information du public qui permettent aux membres des groupes constitutifs d'avoir directement accès aux procédures qui se déroulaient au tribunal à La Haye.

459. L'intérêt croissant porté au suivi du procès *Ongwen* et aux procédures judiciaires subséquentes augmente également les attentes en matière de réparations parmi les différentes collectivités touchées par le conflit survenu dans le nord de l'Ouganda. Le projet a permis au Bureau de maintenir un dialogue franc et constructif, pour fournir des informations sur le procès en cours, pour gérer les attentes et entamer une discussion au moyen d'un dialogue intercommunal afin de savoir comment les communautés pourraient coexister de manière harmonieuse, quelle que soit la condamnation et la peine à l'issue du jugement. Il est essentiel de continuer à fournir des informations aux victimes et aux collectivités touchées dans l'objectif de battre en brèche les fausses informations, les spéculations et les erreurs d'interprétation, qui sont susceptibles de créer des tensions injustifiées en lien avec certaines décisions judiciaires ou issues de procédures qui peuvent ne pas répondre à leurs attentes, leurs espoirs et leurs aspirations. Un autre aspect du projet concerne le partage des pratiques exemplaires et des expériences avec les représentants des milieux de la justice et de l'ordre public de l'Ouganda, en vue de contribuer au renforcement de leurs capacités et à la mise en place d'une justice et de forces de l'ordre plus fortes et plus efficaces pour le traitement des crimes internationaux

460. Le *Fonds spécial pour les réinstallations* a été créé en 2010 pour aider les États ayant la volonté, mais n'ayant pas la capacité, de conclure des accords de réinstallation avec la Cour grâce à des solutions neutres sur le plan des coûts. Il vise à augmenter le nombre de réinstallations effectives et à renforcer la capacité locale de protéger les témoins. Le fonds reçoit des contributions volontaires des États Parties et couvre les dépenses directes de la personne à risque réinstallée dans le pays d'accueil.

461. Le *Fonds d'affectation spéciale pour les Visites familiales aux détenus indigents* a été créé en 2011 au sein du Greffe par l'Assemblée dans sa résolution ICC-ASP/8/Rés.4. L'objectif du fonds est de financer les visites familiales aux détenus indigents grâce à des contributions volontaires.

462. Le *Fonds d'affectation spéciale Programme des administrateurs auxiliaires* a été créé en 2015 pour offrir des postes subventionnés aux ressortissants de pays participant et parrainant et/ou de pays en développement. Le programme offre à de jeunes professionnels des occasions d'intégrer des postes de premier échelon, aux frais de leur gouvernement, afin de les familiariser avec les rouages de la Cour et le système

juridique international dans son ensemble, ceci en vue de renforcer leur aptitude à occuper des postes au sein de la Cour, d'autres organisations internationales et dans les systèmes nationaux. Le programme offre aux participants une occasion de croissance professionnelle et de développement des compétences professionnelles qui peuvent être appliquées au cours de leur carrière.

463. Le *Fonds pour les Pays les moins avancés* a été créé en 2004 par la résolution ICC-ASP/2/Rés.6 et amendé par la résolution ICC-ASP/4/Rés.4. Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à promouvoir la participation de délégués des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux travaux et aux activités de l'Assemblée des États Parties en couvrant leurs frais de voyage aller-retour au lieu de réunion des sessions de l'Assemblée, comme défini par le Fonds.

464. Le *Fonds d'affectation spéciale pour les Frais de déplacement des candidats issus des pays les moins avancés vers le lieu des entretiens menés par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge* a été créé en 2020 par la résolution ICC-ASP/15/Rés.5, annexe I, 6 (e). Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à fournir une assistance financière aux candidats des pays les moins avancés et autres États en développement, désignés par un État Partie, afin de couvrir leurs frais de voyage aller-retour jusqu'au lieu des entretiens menés par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, tel que déterminé par le Fonds.

465. Le *Fonds pour les Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes* finance les frais de voyage et d'hébergement des fonctionnaires de la Cour et d'autres délégués participant à des conférences, des formations et des événements publics à l'extérieur de la Cour et est financé par divers donateurs. Les donateurs sont principalement des gouvernements, des universités et d'autres institutions d'enseignement, ainsi que des organisations internationales à but non lucratif.

Annexe I : Grand Programme I – Objectifs stratégiques judiciaires

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
1. Fournir un soutien et une planification effective à la Présidence pour une gestion efficace des procédures judiciaires	• Questions possibles identifiées et gérées avec efficacité	• 100 %	• 100 %
	• Qualité du soutien et de la préparation pour la présidence et les réunions des juges	• Entièrement satisfaisant	• Entièrement satisfaisant
	• Gestion efficace des candidatures/dépôts devant la Présidence	• Toutes les décisions émises dans les délais convenus	• Mise en œuvre complète
	• Respect des délais et qualité des conseils à la Présidence et aux Vice-Présidents sur les questions d'administration et de gestion	• Entièrement satisfaisant	• Entièrement satisfaisant
2. Mettre en œuvre et agir en conformité avec les indicateurs de performance pertinents sur les processus judiciaires et les soutiens judiciaires correspondants	• Collecte permanente de données pertinentes dans les domaines clés de l'initiative indicateurs de performance concernant les processus judiciaires et ceux de l'ensemble de la Cour	• 100 %	• 100 %
	• Utilisation d'indicateurs de performance dans les processus judiciaires et ceux de l'ensemble de la Cour	• Entièrement satisfaisant	• Entièrement satisfaisant
3. Mener les procédures de procès préliminaire, de procès et de procès en appel équitablement et sans tarder, en total respect vis-à-vis des droits des accusés et en tenant compte de la protection des victimes et des témoins qui leur est due	• Temps écoulé entre les phases de procédures abrégées, sans préjudice du droit des parties, des participants et des victimes à la justice et à la protection, le cas échéant	• Amélioration tangible par rapport aux affaires antérieures	• Amélioration tangible
4. Tirer profit de l'enseignement tiré des procédures et examens des procédures judiciaires en consultant les différents acteurs le cas échéant, en mettant l'accent sur les changements n'exigeant aucun amendement du Règlement de procédure et de preuve.	• Harmonisation permanente de la pratique judiciaire	• Pour fin 2022	• Amélioration tangible
Objectifs 5-8 (Objectifs stratégiques 4-5)			•
5. Communication transparente et efficace et échange d'information entre le Judiciaire et les Groupes de travail de l'Assemblée	• Nombre de réunions HWG/SGG en présence d'un représentant de la Présidence ou de la Cour, selon le cas	• Représentation le cas échéant	• Totale participation, comme demandé
6. Renforcement de la confiance, engagement et soutien entre les différents acteurs externes de la Cour, grâce au partage de l'information lors de réunions, conférences, etc. concernant les efforts et l'engagement de la Cour pour fournir une justice de haute qualité dans les meilleurs délais	• Nombre de réunions de haut niveau tenues par les États, les organisations internationales et la société civile par le Président ou la Présidence	• 100 réunions ou plus	• 112
	• Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée, HWG, SGG et au Comité du budget et des finances, aux réunions d'information diplomatiques et des ONG, etc.	• Lorsque requis	• Totale participation, comme demandé
7. Nouvelles accessions à- ou nouvelles ratifications du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités (APIC) et communication et coopération améliorées des États non-Parties avec la Cour	• Coordination des efforts avec les autres acteurs pour attirer l'attention sur l'importance de l'universalité et sur l'APIC et pour encourager les États qui n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome ni l'APIC à le faire	• 1 nouvelle accession au Statut de Rome et 1 à l'APIC	• 0/1
8. Conclusion of d'accords supplémentaires d'application des peines avec les États	• Accords d'application des peines conclus	• 1	• 1

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
Objectifs 9-11 (Objectifs stratégiques 6-9)			
9. Continuer à améliorer la gestion des performances du personnel	• Entière conformité du MP-I avec le système d'évaluation des performances de la Cour, notamment contribution appropriée des responsables opérationnels e des juges	• 100 %	• 100 %
	Fourniture de rapports et d'information demandés avec transparence et ponctualité	• 100 %	• 100 %
10. Soutien des nouveaux juges à leur arrivée et à ceux qui partent	Organiser l'insertion des juges à la Cour en leur présentant les procédures de la Cour, le personnel et les locaux	• Entièrement satisfaisant	• Sans objet - pas de nouveau juge en 2022 ou en 2023
	• Assure une transition convenable à l'occasion du départ de juges transition		• Sans objet, aucun départ de juge en 2022 ni en 2023
11. Gestion des ressources efficace, notamment identification et mise en œuvre de nouvelles mesures d'efficacité possibles	• Amélioration de l'échéancier des procédures judiciaires par la mise en œuvre de changements dus aux enseignements acquis	• Amélioration tangible	• Amélioration tangible
12. Utilisation efficace des ressources en personnel des Chambres grâce à une gestion centralisée et à leur déploiement pour satisfaire les besoins en termes de charge de travail relativement aux affaires	• Gestion central efficace des ressources en personnel par l'équipe du Chef de la Section des Chambres (P-5)	• 100 %	• 100 %

Annexe II : Grand Programme II – Bureau du Procureur

Programme A : Procureur ; *Programme B :* Piliers du ministère public, et *Programme C :* Services intégrés – Résultats attendus, indicateurs de performance et objectifs pour 2022

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
Objectif 1 pour l'ensemble de la Cour				
Programme(s) responsable(s)				
Programmes A, B et C				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Réaliser un taux élevé de réussite à la Cour	• Qualité des enquêtes et des poursuites garantie	Indicateurs de performance 1.1, 1.2 et 1.3 : résultats concernant les poursuites	• Examen des situations et des affaires avec analyse des lacunes présentée par le Procureur	• Toutes les équipes ont présenté la situation de leurs affaires au Procureur
	• Examen des situations et des affaires (analyse des lacunes et établissement des priorités)		• Plan d'action sur l'établissement des priorités approuvé par le Procureur	• En cours : présentation devant le Procureur des affaires et résultats escomptés par les équipes
	• Examen de la politique du Bureau du Procureur concer-nant la sélection des affaires et l'établissement des priorités		• Examen de la politique terminé	• Partiellement terminé : Étant don-né les restrictions budgétaires et la nécessité d'impliquer de nombreux acteurs, l'examen de certaines politiques n'a pas pu être finalisé. L'élaboration de nouvelles politiques est enclenchée
Programmes A, B et C				
Objectifs 1 et 10 pour l'ensemble de la Cour				
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur : Augmenter la rapidité et l'effi-cacité des exa-mens prélimi-naires, des en-quêtes et des poursuites	• Mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle	Indicateur de performance 7 : Productivité du Bureau	• Le Bureau du Procureur réorganisé dans le cadre des nouveaux piliers	• Réalisé
	• Définition des critères pour la répartition des situations et et des indices permettant une attribution de ressources aux piliers du ministère public	• La nouvelle structure est opérationnelle	• Toutes les situations et affaires ont été attribuées à chacun des piliers du ministère public, confor-mément aux critères définis par le Procureur	• Réalisé. Toutes les communications officielles par le Cabinet du Procureur ont été diffusées le 26 janvier 2022
		• les situations et les affaires sont attribuées aux piliers du ministère public (nombre de situations et d'affaires attribuées / nombre de situations et d'affaires)	• Attribution de ressources au sein des piliers du ministère public approu-vée par le Procureur	• Réalisé. Effectifs des Équipes unifiées proposés par les Vice-Procureurs et approuvés par le Procureur
	• Définition de nouveaux flux de travail	• Des propositions pour le nouveau flux de travail au sein des piliers du ministère public sont formalisées et finalisées (nombre de propositions finalisées /	• Intégration rapide des enquêteurs, des juristes, des analystes et des conseillers de la co-opération internationale aux équipes d'examen préliminaire, en renforcement de la fonction PE	• Modifié. Du fait de la réduction du nombre de PE, la plupart des analystes PES ont été assignés aux équipes unifiées

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
		nombre de flux de travail)	pour permettre une transition plus efficace du PE vers l'enquête	
	• Rapidité et efficacité accrues des examens préliminaires, des enquêtes et des procès • Communication accrue entre les équipes unifiées et les fonctions des Services intégrés grâce à des réunions pério-diques institutionnalisées	• Proposition en cours de nouveaux indi-cateurs essentiels de performance	• Point focal de l'Article 54 intégré dans chaque équipe pour s'assurer que les preuves à charge et à décharge sont correc-tement gérées et évaluées	• Non réalisé par manque de ressources suffisantes
	• Examen de la politique du Bureau du Procureur jusqu'à la résolution de la situation		• Plans annuels de coopération et de relations externes rédigés, mis en circulation et approuvés, et étapes définies pour la période pertinente, avec mise en œuvre à > 80 %	• Objectif modifié. Le Cabinet du Procureur tient un rôle de plus en plus important dans les relations extérieures
	• Élaboration de nouveaux indicateurs essentiels de performance pour suivre l'amélioration		• Réseau élargi de points focaux opérationnels	• Réalisé
			• Plus de 75 % de Demandes d'assistance a-yant obtenu réponse au cours de la période	• Non entièrement réalisé ; quel-ques difficultés persistent dans l'exécution de certains RFA ; des modifications sont en cours, en particulier par l'accès à une vaste banque de données.
			• Indicateurs essentiels de performance mis à jour, ou nouveaux indic. perf. identifiés pour suivre les améliorations en rapidité et en efficacité des examens préliminaires, enquêtes et procès	• Réalisé. De nouveaux indicateurs essentiels de performance ont été élaborés et mis en place comme faisant partie du nouveau Plan stratégique du Bureau
			• Examen achevé de la politique d'accomplisse-ment du Bureau du Pro-cureur	• En cours. Des décisions concer-nant l'accomplissement des enquê-tes en République centrafricaine et en Géorgie CAR ont été prises en 2022
Programmes A et B				
Objectif 4 pour l'ensemble de la Cour				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur :	• Continuer à développer la coordination avec le Greffe (SALTT et SALWG)	Indicateur de perfor-mance 7 : Productivité du Bu-reau Indicateurs de per-formance 4,7 Coopération interna-tionale	• Réseau renforcé d'États partenaires disponibles pour aider le suivi et faci-liter la reddition, et nou-veaux partenaires iden-tifiés	• Redéfinition en cours de la coopération inter-organes en attente d'édification d'une Unité renforcée du Bureau du Procureur. La demande de ressources supplé-mentaires pour 2023 n'a pas été approuvée par l'Assemblée
Objectif stratégique 3 du Bureau du	• Trouver des idées et dynamiser le soutien et la coopération		• Capacité renforcé d'ac-cès aux services de renseignement	• Évaluation en cours d'une coopération renforcée avec les autorités nationales et les forces de police du droit international.

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
Procureur : Développer avec les États des stratégies et des méthodes amé-liorées pour augmenter le taux d'arrestations de personnes étant l'objet d'un mandat d'arrêt exceptionnel.				Évaluation des outils disponibles OSINT à travers les projets externalisés de démonstration de faisabilité devant être conduit en 2023
Programmes A et B				
Objectifs 2 et 3 pour l'ensemble de la Cour				
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur : Affiner et renforcer son approche des victimes, en particulier les victimes SGBC et les crimes contre ou affectant les enfants.	• Tous les examens préliminaires, enquêtes et poursuites porteront une attention particulière sur les SGBC et les crimes contre ou affectant les enfants	Indicateur de performance 4,8 : SGBC et politique concernant les enfants • Plans incluant l'achèvement d'une identification et d'un examen systématiques de ces crimes prioritaires (nombre de plans avec référence / nombre de plans préparés)	• Tous les rapports sur les activités essentielles déno-tent un effort suffisant et de solutions pour ces crimes prioritaires • La contribution et les propositions de la GCU sont intégrées dans les plans de toutes les équipes unifiées	• En cours : Les demandes permettant d'attribuer davantage de ressources à la GCU n'ont pas été approuvées par l'Assemblée. Des ressources supplémentaires ont finalement été trouvées grâce aux contributions du Fonds d'affec-tation et de personnel détaché engagé par les États Parties
	• Les politiques sur les SGBC et les crimes contre ou affectant les enfants sont plei-nement mises en œuvre	• Les plans pour les examens préliminaires, les enquêtes et les procès incluent con-seils et recommanda-tions émis par les agents du Bureau qui s'occupent de la SGBC et des crimes affectant les enfants (nombre de plans incluant les conseils de l'Unité de la parité hommes/femmes et des enfants (GCU) / nombre de plans préparés)		• Séminaire organisé par le Bureau du Procureur sur la SGBC et la stratégie CaC avec la participation d'experts et de conseillers spéciaux,
	• Implication plus efficace des postes du Bureau traitant les SGBC et les crimes affectant les enfants dans les affaires			• Nomination d'un nouveau Responsable de la GCU. Sessions de formation sur la SGBC et la CaC organisée ou suivie ; élargissement du réseau d'experts

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
Programmes A, B et C				
Objectifs 6,7, 8 et 9 pour l'ensemble de la Cour				
Objectif stratégique 5 du Bureau du Procureur : Poursuivre l'amélioration des compétences du Bureau dans la gestion de ses ressources avec responsabilité, efficacité et fiabilité	• Gestion fiable et responsable	Indicateur de performance 11,1–11,4 : planification financiè-re, performance et conformité	• Activités portfolio et flux de travail définis dans le cadre des ressources du Cabinet du Procureur	• Réalisé. Points focaux du Cabinet pour domaines prioritaires du Bureau du Procureur (par ex. : RH, Budget, relations avec les acteurs, etc.) identifiés
	• Renforcer les fonctions du Cabinet du Procureur pour permettre une décharge effi-cace des mandats traitant des recommandations du rapport de l'Examen des experts indépendants dans ce domaine	8.1–8.5 : performance et développement des Ressources humaines et du personnel	• Ressources supplémentaires pour renforcer le Cabinet du Procureur et accroître son efficacité – identifiées et recrutées (par ex. IOP et PIU)	• Réalisé
		• Les flux de travail pour la nouvelle structure ont été définis (nombre de flux de travail définis / nombre de flux de travail identifiés)	• Flux de travail pour la nouvelle structure mise en œuvre	• Partiellement réalisé. Principaux processus analysés. Changements requis identifiés. Affinage en cours
			• Nouvelle stratégie de communication et modèle approuvé par le Procureur	
	• Définir l'attribution des activités portfolio du Cabinet du Procureur pour simplifier les flux de travail et augmenter la réactivité effective du Bureau	• Conformité avec le règlement du person-nel et les règles financières (excep-tions / nombre total d'occurrences)	• Mise en œuvre d'une approche des équipes unifiées pour une planification permettant une prévision régulière des besoins des équipes dans le cadre de la dotation budgétaire approuvée	• Partiellement réalisé. Prévisions mensuelles régulières mensuelles pour des missions mise en œuvre n utilisant un fichier Excel. Ajustements et amélioration des outils pour évolution envisagée
	• Définir les flux de travail dans les piliers du Bureau pour simplifier les processus et ex-ploiter pleinement le potentiel des ressources et du savoir-faire existants	• Personnel formé / total des personnels en cadre directif, cadre du bien-être du personnel et forma-tion pour une sensibi-lisation à la parité hommes-femmes	• Plans des équipes unifiées incluant systématiquement une contribution de la LSU et l'IKEMS concernant les besoins en ressources linguistiques et une demande de soutien informatique (équipement et logiciel)	• Réalisé
	• Communication et engage-ment améliorés avec les acteurs	• Jalons pour le plan d'action sur la représentation géographique et la parité hommes-femmes planifié / réalisé		
	• Amélioration du bien-être		• Créer une commission de gouvernance des données du Bureau du Procureur pour statuer et uniformiser les questions concernant la gestion des données et de l'information	• Réalisé. Le panel consultatif externe *ad hoc* du Bureau sur la culture de travail a conduit ses travaux et présenté son rapport à l'ensemble du Bureau du Procureur ; différents AI spécifiques concernant le bien-être ont été mis à jour ; une action disciplinaire a été entreprise en réponse à différentes allégations graves affectant le bien-être au

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
				sein du Bureau.
	• Suite de la mise en œuvre de l'approche permanente pour une amélioration continue		• Démarrage de la plate-forme *Cloud* et adoption d'outils permettant la col-lecte de preuves digitales en ligne	• Réalisé. Mise en place d'un Fonds de réserve permettant l'injection de ressources pour démarrer
	• Amélioration de la parité hommes-femmes et de l'équi-librage géographique		•. Aucune conclusion ma-jeure négative dans les recours administratifs	• En 2022, le TAOIT a jugé une affaire concernant le Bureau du Procureur, et la plainte a été rejetée. Dans une affaire, pour laquelle la Commission d'appel a été saisie, il a émis une recommandation en faveur du Demandeur ; dans six affaires, il a émis une recom-mandation défavorable. Dans deux affaires, l'Appel a été retiré ou jugé discutable
	• Le personnel formé de façon adéquate pour exercer ses fonctions		• Les vérifications trans-actionnelles confirment l'adéquation des contrôles en place	• Réalisé. Audit effectué sur les contrôles internes du Bureau du Procureur (OIA.09.21 11 mars 2022). Pas de risque majeur identifié. Mesures d'allègement et mise en œuvre de recommandation pour risque moindre (3) en cours
	• Total conformité avec le cadre réglementaire		• Totale conformité avec le FRR, et mise en œuvre financièrement saine de fonds (budget approuvé et CF) selon les taux cibles convenus	• Réalisé. Taux de mise en œuvre élevé de fonds approuvés. Aug-mentations inattendues au cours de l'année (par ex. UNCS) traitées grâce à une intendance saine des fonds
	• Optimisation de la mise en œuvre des ressources du budget et des CF		• Plan d'action élaboré puis mis en œuvre suivant les résultats de sondage	• Réalisé. Le Procureur Khan KC a rejoint les Champions interna-tionaux de la parité hommes-femmes, après avoir occupé ses fonctions en 2021. À ce titre, il a offert son soutien au Pacte de parité du panel CIG, au Pacte contre les violences sexistes du CIG et avec les hauts responsables de la Cour « a engagé la Cour pénale in-ternationale à mener des consul-tations exhaustives et détaillées en 2021-2022 concernant sa première stratégie sur la parité hommes-femmes et sur la culture de l'environnement de travail ». De vastes consultations ont eu lieu depuis et la stratégie a été adopée en 2022 Avec les autres hauts responsables, le Procureur a fixé les priorités essentielles pour le Bureau du Procureur et la Cour dans son ensemble ; notamment la Prio-rité 5 : Promouvoir la parité hommes-femmes en traitant les iné-galités, ou autres

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
				thèmes essentiels s'y rapportant. Il a de même soutenu et vivement préconisé un certain nombre de publications administratives pertinentes pour révision-mise à jour, promulgué ou bientôt finalisées, concernant par ex. le harcèlement et la protection du dénonciateur grâce à un effort inter-organes Le Bureau du Procureur, à compter du mois de septembre 2022, a réalisé la parité hommes-femmes au niveau le plus élevé : en désignant le Procureur adjoint Nazhat Sha-meem Khan ; en nommant un certain nombre de femmes au poste de Responsable de l'équipe unifiée, au niveau P-4 ; en nommant des femmes aux fonctions de chef coordinatrice juridique, chef coordinatrice des analyses et des enquêtes, avocate principale des procès, et chef de l'Unité de la parité hommes-femmes et des enfants. En octobre 2021, le Procureur a nommé le professeur Purna Sen (ancien membre de l'ONU Femmes) au titre de sa conseillère spéciale sur l'atmosphère de travail, dont le mandat inclue les questions touchant à la parité hommes-femmes dans le cadre de la culture de travail. Il a de même désigné un panel consultatif du Bureau du Procureur sur la culture de travail en 2022 Le Procureur a désigné un point focal pour la parité en décembre 2021, qui continue à exercer son mandat en 2022
	• Étudier les possibilités offertes par l'Article 116 afin de sécuriser les contributions volontaires		• Au moins un enseignement tiré après tout événement majeur en matière d'investigation ou de poursuites	• Réalisé. Le Bureau a réussi à obtenir plusieurs dizaines d'agents au titre de personnel détaché, ainsi que des contributions volontaires considérables (essentiellement financières) en appui pour ses travaux. Des efforts orientés vers des options complémentaires, tels que les UNV sont en cours
	• Étudier les possibilités d'étendre la coopération avec des partenaires du secteur privé		• 90 % de formation obligatoire complète pour le personnel	• Réalisé. Le Bureau a réussi à trouver plusieurs partenaires du secteur privé souhaitant soutenir ses travaux, parmi lesquels le principal pourrait être Microsoft
	• Les piliers du ministère public reçoivent un soutien		• 100 % du PAF réalisé dans les délais	• Non réalisé. Réorganisation du personnel dans une nouvelle

Objectif stratégique	*Résultats attendus*	*Indicateurs de performance*	*Objectifs 2022*	*Résultats*
	efficace pour effectuer les examens préliminaires, les en-quêtes et les procès			structure reportée ; création d'une structure hiérarchique, nécessaire pour réaliser le cycle FAP
	• Amélioration de la gestion de l'information			• En cours. L'IKEMS cherche des améliorations dans l'architecture technologique du Bureau du Procureur et pour sa gestion de l'information
Programmes A et B				
Objectif 5 pour l'ensemble de la Cour				
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur : Pour continuer à renforcer la ca-pacité du Bureau et de ses parte-naires à mettre fin à l'impunité	• Poursuivre l'amélioration de la coopération avec les agen-ces des Nations-Unies et les organisations internationales pour une présence importante sur le terrain et des mandats humanitaires ou de protection	Indicateur de per-formance 7 : Productivité des indicateurs de performance du Bureau 5,1-5,4	• Élaborer un plan d'action pour renforcer la coopé-ration et la complémen-tarité-	• Un document sur la Coopération et la Complémentarité est en phase avancée de préparation
	• Efforts des bureaux natio-naux des enquêtes et des pour-suites soutenus sur demande	• Qualité de l'intéraction avec le Bureau	• 100 % de premières ré-ponses aux demandes des entrants envoyées (positi-ves ou négatives) dans les deux mois ; 80 % de réponses substantielles en-voyées dans les six mois	• Réalisé
	• Renforcement du partenariat avec les universités et les organisations locales pour mieux mesurer et renforcer l'effet catalyseur de la Cour			

Annexe III : Bureau du Procureur : Information concernant le nombre de déplacements pour missions et celui des documents et pages déposés en 2022

Nombre de déplacements

466. Un total de 514 déplacements pour missions[17] couverts par le budget ordinaire de 2022[18] ont été effectués par des membres ou non du personnel du Bureau du Procureur selon la répartition suivante :

467. Total des missions liées à une Situation : 399 (membres du personnel ou non) ;

468. Total Basique (non lié à une Situation) : 115 (membres du personnel ou non) ;

469. Cabinet du Procureur (Pilier A) : 76 déplacements pour missions, dont 68 n'étaient pas liés à une Situation et 8 liées à une Situation.

FOP-CAR	FOP-LBY	FOP-MMR	FOP-OPS	ICC-GEN	Total
4	2	1	1	68	76

470. Bureau du Procureur adjoint (Pilier B1) : 239 déplacements pour missions, dont 217 étaient liés à une Situation et 22 non liés à une Situation.

CIS-KEN	CIS-SUD	CIS-UGA	FOP-BDI	FOP-CAR	FOP-GEO	FOP-LBY	FOP-MMR	FOP-OPS	FOP-PAL	FOP-PHL	FOP-SUD	FOP-UKR	ICC-GEN	Total
2	48	2	3	1	2	74	20	3	5	3	24	30	22	239

471. Bureau du Procureur adjoint (Pilier B2) : 83 déplacements pour missions, dont 68 étaient liés à une Situation et 15 non liés à une Situation.

CIS-CAR	CIS-SUD	FOP-BDI	FOP-CAR	FOP-CIV	FOP-LBY	FOP-MMR	ICC-GEN	Total
21	1	23	9	8	3	3	15	83

472. Division des Services intégrés (Pilier C) : 116.

Sur les 116 déplacements pour missions, 65 étaient des déplacements liés à une interprétation sur le terrain. Les autres déplacements concernaient le soutien opérationnel (40), la criminalistique (7), le soutien technique (3) et autres (1).

CIS-CAR	CIS-SUD	FOP-BDI	FOP-CAR	FOP-CIV	FOP-LBY	FOP-MLI	FOP-MMR	FOP-OPS	FOP-PHL	FOP-SUD	FOP-UKR	FOP-VEN	ICC-GEN	Total
4	17	10	3	1	27	1	9	3	2	2	26	1	10	116

La répartition en pourcentage par Situation est présentée dans le graphe ci-dessous :

[17]. Par déplacement pour mission, il faut entendre une mission de déploiement pour un membre du personnel.
[18]. Sont exclues : les missions entreprises en utilisant des sources de financement autres que celles du budget ordinaire (ICC2022), les missions liées à la formation, les déplacements en rapport avec les ressources humaines, tels que les congés dans les foyers, les repos et les récupérations.

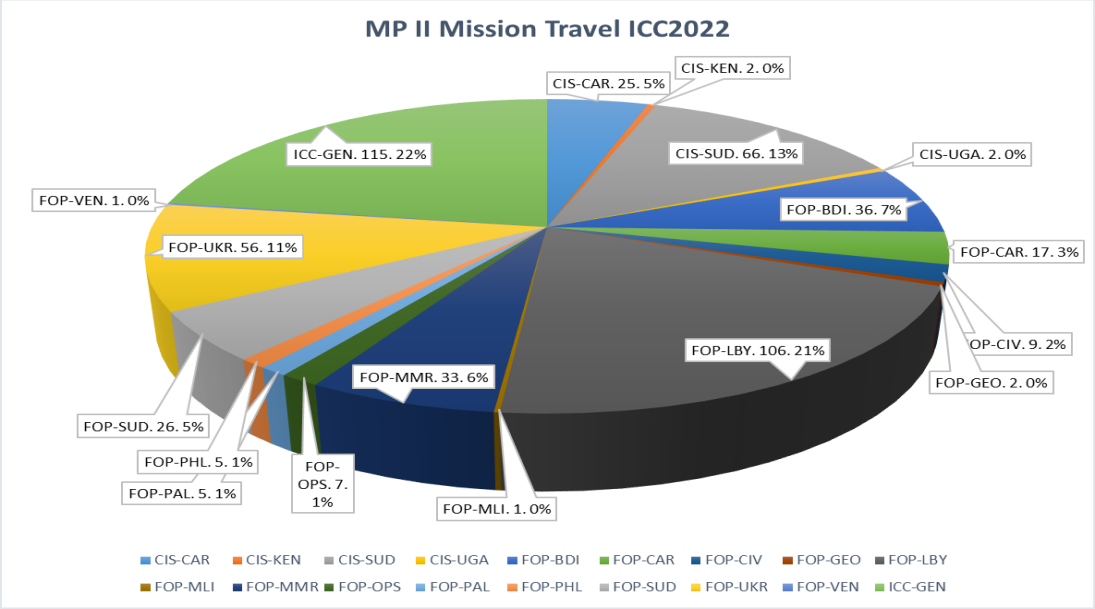

Le Bureau poursuit sa stratégie de présence accrue sur le terrain, ce qui a conduit en conséquence au déploiement d'équipes investigatrices pour des missions de plus longue durée. La durée moyenne des missions en 2022 pour le Bureau était de 11,5 jours[19]. Le Bureau est engagé activement pour trouver le moyen de réaliser des économies et une meilleure efficacité dans tous les domaines d'opérations. Un logement permanent pour le personnel sur place a contribué à limiter le coût des déplacements. Le fait de faire venir les témoins au Siège lorsque cela est possible a réduit le nombre de voyages et leur coût, si on le compare à celui du déplacement d'un membre du Bureau sur le lieu de résidence du témoin. Concernant la durée moyenne des séjours par Pilier : Pilier A (Cabinet du Procureur) : 4,1 jours ; Pilier B1 (Bureau du Procureur adjoint) : 12 jours ; Pilier B2 (Bureau du Procureur adjoint) : 13,7 jours ; et Pilier C (Division des services intégrés) : 12,7 jours.

La durée moyenne des déplacements pour missions en 2022, par Situation est présentée dans le Graphe suivant :

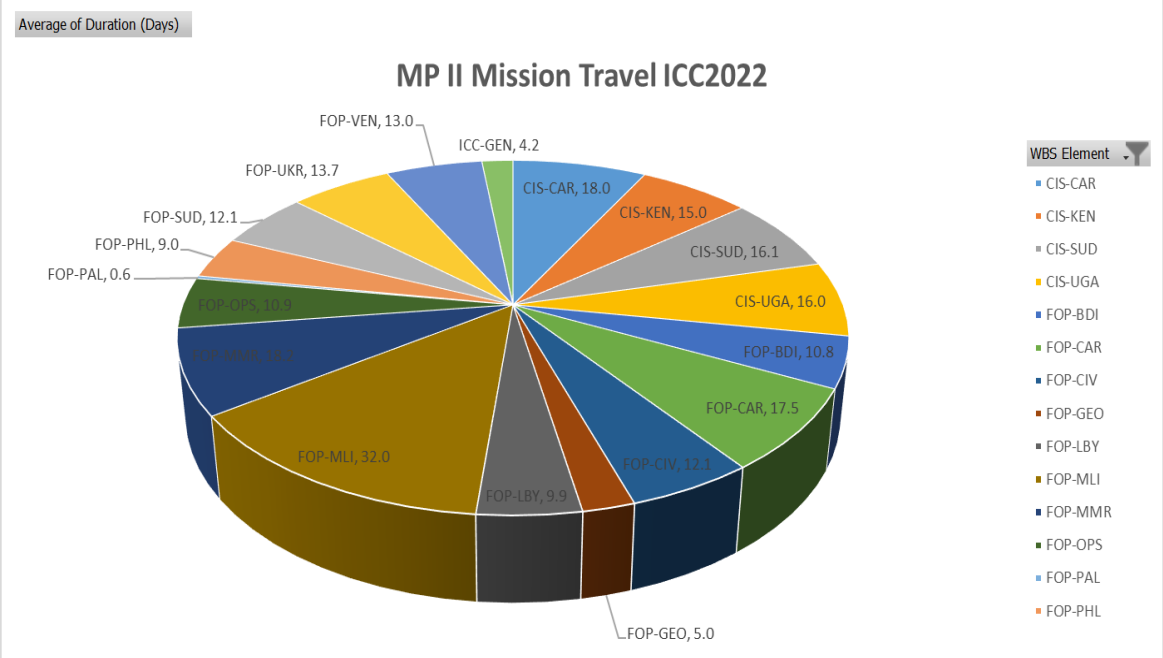

[19]. Réduction de 1, 8 jour par rapport aux statistiques de 2021.

Rapport des Soumissions faites par le Bureau du Procureur pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

Situation / Affaire Code	Situation / Affaire	Dépôts	Pages (dépôt)	Pages (Annexe)
ICC-01/04-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation RDCongo	1	3	0
ICC-01/09-01/13	Walter Barasa	1	4	0
ICC-01/09-01/15	PHILIP KIPKOECH BETT	1	4	0
ICC-01/09-01/20	Paul Gicheru	49	608	358
ICC-01/11-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la Libye	8	274	189
ICC-01/11-01/11	Saif Al-Islam Gaddafi	1	4	0
ICC-01/11-01/13	Al-Tuhamy Mohamed Khaled	3	13	4
ICC-01/11-01/17	Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli	2	12	117
ICC-01/11-01/19	ICC-01/11-01/19	1	4	0
ICC-01/12-01/18	Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud	74	748	350
ICC-01/14-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la République centrafricaine II	9	62	38
ICC-01/14-01/18	Alfred Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona	204	1 812	2 107
ICC-01/14-01/21	Mahamat Said Abdel Kani	188	1 782	1 802
ICC-01/14-01/22	Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka	35	313	610
ICC-01/15-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la Géorgie	12	193	1 099
ICC-01/17-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la République du Burundi	2	19	0
ICC-01/19-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la République populaire du Bangladesh / République de l'Union de Birmanie	1	23	5
ICC-01/21-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la République des Philippines	7	78	4
ICC-01/22-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de l'Ukraine	5	85	94
ICC-02/04-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de l'Ouganda	1	4	0
ICC-02/04-01/05	Joseph Kony *et al.*	8	91	56
ICC-02/04-01/15	Dominic Ongwen	12	345	105
ICC-02/05-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation du Darfour	3	22	0
ICC-02/05-01/20	Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)	113	1 695	2 787
ICC-02/05-03/09	Abdallah Banda Abakaer Nourain	1	4	0
ICC-02/17-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la République islamique d'Afghanistan	6	46	13
ICC-02/18-00/00	Dossiers ne concernant que la Situation de la République bolivarienne du Venezuela	3	74	141
ICC-ROC46-00/00	Gestion des dossiers de la Cour – ICC-RoC46(3)	1	14	0
	Total	752	8 336	9 879

Soumissions par Situation

Situation / Affaire Code	Situation / Affaire	Dépôts	Pages (dépôt)	Pages (Annexe)
ICC-01/04-00/00	République démocratique du Congo	1	3	0
ICC-01/11-00/00	Libye	15	307	310
ICC-01/14-00/00	République centrafricaine II	436	3 969	4 557
ICC-01/15-00/00	Géorgie	12	193	1 099
ICC-01/17-00/00	Burundi	2	19	0
ICC-01/19-00/00	Bangladesh/ Myanmar	1	23	5
ICC-01/21-00/00	Philippines	7	78	4
ICC-01/22-00/00	Ukraine	5	85	94
ICC-02/04-00/00	Ouganda	21	440	161
ICC-02/05-00/00	Darfour	117	1 721	2 787
ICC-02/17-00/00	Afghanistan	6	46	13
ICC-02/18-00/00	Venezuela	3	74	141
ICC-01/09-00/00	ICC-01/09-00/00	51	616	358
ICC-01/12-00/00	ICC-01/12-00/00	74	748	350
ICC-ROC46-00/00	ICC-RoC46(3)	1	14	0
	Total	752	8 336	9 879

Autres activités entreprises par le Bureau

473. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, le Bureau a reçu 928 communications concernant l'Article 15 du Statut de Rome, dont 665 ne tombaient manifestement pas sous la juridiction de la Cour ; 18 méritaient une analyse plus approfondie ; 11 étaient liées à une Situation faisant déjà l'objet d'un examen ; et 234 étaient déjà liées à une enquête ou à une poursuite. En outre, le Bureau a reçu 4 119 éléments liés à des communications déjà existantes. Le Bureau a reçu un total de 16 555 communications concernant l'Article 15 depuis juillet 2002.

Annexe IV : Grand Programme III – Greffe

BG : Résultats attendus, indicateurs de performance et objectif pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
• Fourniture de conseil juridique éclairé orienté vers le client	• % de conseils fournis dans les délais impartis	• 95 %	• 95 % de conseils fournis dans les délais impartis
• Préparation en temp opportun et soumission de rapports de haute qualité	• % de rapports soumis dans les délais impartis	• 100 %	• 100 % de dossiers soumis dans les délais impartis

Division des Services de gestion

DSG : Résultats attendus, indicateurs de performance et objectif pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
• Fourniture d'un environnement SAP de qualité grâce à une résolution en temps opportun de questions techniques	• Nombre moyen de jours permettant de résoudre les tickets de service SAP	• 4 jours ouvrables pour la résolution des incidents SAP	• 4,8 jours
		• 8 jours ouvrables pour la résolution de demandes de service SAP	• 6,8 jours
• Réduction des risques pour la santé encourus par le personnel au travail	• % absentéisme (tendance annuelle)	• Jusqu'à 3 %	• 3,7 %
• Environnement de travail sécurisé dans les locaux de la Cour	• Nombre d'incidents concernant la sécurité avec effet négatif sur l'utilisation des locaux de la Cour ou entraînant des retards dans les procédures judiciaires (tendance annuelle)	• Ne pas dépasser un incident en 2022	• Aucun – comme les années précédentes il n'y a eu aucun incident d'ordre sécuritaire impliquant l'utilisation des locaux ou la conduite des audiences
• Processus d'habilitation de sécurité rapide et efficace	• % d'habilitation de sécurité terminée dans les délais	• 90 %	• Réduction de 34 % due à l'augmentation de la charge de travail et à la complexité des dossiers
• Fourniture rapide des registres comptables précis et complets	• Opinion d'audit sans aucune « réserve » pour raisons relevant du contrôle de la Section des Finances	• Recevoir une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers en 2021	• Le Vérificateur externe a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2021
• Processus financiers simpli-fiés	• Nombre de processus simplifiés, notamment automatisaton par SAP	• Simplification de deux processus financiers	• Deux processus ont été simplifiés
• Soumission rapide d'un document budgétaire précis	• Nombre de rectificatifs émis (tendance annuelle)	• 1	• 1
	• Rapidité des soumissions	• Aucun retard	• Aucun retard
	• Nombre de mois pour la préparation du budget	• 6 mois (février à juillet)	• 6 mois (février à juillet)
• Rapports précis et soumis dans les délais sur la mise en œuvre et l'anticipation budgé-taires	• % de rapports fournis dans les délais	• 90 %	• 100 %

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
• Acquisitions : commande de produits et services de bon rapport qualité-prix par un processus juste et transparent	• % de valeur de commande pour mise en concurrence	• 60 %-70 %	• 60 %
	• % d'acquisitions par fournisseur unique pleinement justifié et documenté	• 90 %-95 %	• 100 %
• Locaux : entretien correct et opération efficace pour tous les usagers des locaux permanents de la Cour	• % de demandes au Centre d'assistance de l'Unité de gestion des installations respectées pour le jour convenu	• 96 %	• 95 %
	• Nombre d'occasions où une partie des bâtiments n'est pas totalement opérationnelle	• 4	• 1
	• % de membres du personnel satisfait	• 96 %	• 95 %
• Voyages officiels : organisa-tion rapide des voyages officiels	• % de rapports de frais de voyage rédigés dans les trois jours ouvrables suivant la réception du plan de voyage complet	• 92 %	• 97,28 %
• Gestion des actifs : entretien d'une base de données précise et complète des actifs enregistrés	• % des actifs enregistrés dans la base de données dans les trois ouvrables de finalisation du rapport de réception des marchandises en SAP	• 95 %	• 93 %
• Recrutement en temps voulu et au meilleur prix d'effectifs ouverts	• Durée du recrutement (tendance annuelle)	• Réduire la durée moyenne des recrutements (depuis la date de publication de l'annonce de vacance de poste jusqu'à la date d'approbation par le Responsable) à 5 jours	• De 2021 à 2022, la durée moyenne de recrutement a été réduite de 35 %, passant de 196 à 128 jours (68 jours)
	• Représentation géographique et parité homme/femme (tendance annuelle)	• Augmentation moyenne de 10 % des candidatures par poste effectuées par des candidats issus de pays non ou sous-représentés et augmentation moyenne de 10 % des candidatures par poste de candidates femmes sur poste P-4 et au-dessus	• Les candidatures issues de pays non ou sous-représentés demeu-rent à 24 % de 2021 à 2022. La moyenne des candidatures par poste de candidats issus de pays non ou sous-représnetés était de 24 % en 2022 • La représentation féminine pour les postes P-4 et au-dessus a augmenté, passant de 36 % à 39 %
• Promotion de la culture d'implication importante du personnel	• Sondage concernant l'implication du personnel (tendance annuelle)	• 67 %	• 55 %
• Promotion de la culture de la confiance fondée sur la conti-nuité des performances et des entretiens en faveur du perfectionnement	• % d'entretiens et examens sur les performances terminés dans les délais	• 96 %	• 95 %

Division des Services judiciaires

DSJ : Résultats attendus, indicateurs de performance et objectif pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
• Fourniture rapide de traductions de haute qualité de documents requises pour les procédures judiciaires et le travail administratif de la Cour	• % de procédures ou autres activités de la Cour supprimées dues au manque de traduction	• 0 %	• 0 %
• Fourniture d'interprétation de haute qualité de procédures judiciaires et d'événements non judiciaires au Siège et sur le terrain	• % de procédures ou autres événements annulées faute d'interprète disponible	• 0 %	a) 0 %
• Évaluation précise du droit à l'aide juridique	• Taux de recours réussis	• 50 %	b) 0 %
• Réponses rapide aux demandes d'assistance de la défense	• % de réponses fournies dans les délais convenus	• 80 %	c) 100 %
• Disponibilité des systèmes centraux main-tenue	• % de disponibilité des systèmes centraux (un système est considéré disponible si un accident qui le concerne est résolu dans les délais convenus)	• 99,8 % pendant les heures de bureau	• 99,7 %
• Réponse immédiate aux incidents de sécurité de l'information afin de réduire le préjudice et les risques de nouvelles failles de sécurité	• Nombre de priorité 1 (critique) et de priorité 2 (incidents sérieux)	Aucun incident	• 0 x P1 • 1 x P2
	• Délai de réponse moyen (en minutes) pour priorité 1 (critique) et priorité 2 (incidents sérieux)	• Réponses données dans l'heure qui suit (pendant les heures de travail)	d) Délais de réponse : 12 minutes
• Les détenus sont maintenus en toute sécurité	• Fréquence des tentatives d'évasion	• Aucune tenta-tive d'évasion	• Aucune
	• Fréquence des blessures (total par an)	• Pas plus de 12 par an par détenu pendant activité sportive	• Aucune
• Arrivée dans les délais prévus des détenus à la Cours pour les audiences, garantie qu'il n'y aura aucun retard dans les procédures dû à une arrivée tardive du centre de détention	• % d'arrivée dans les délais (tendance annuelle)	• 90 % d'arrivées dans les délais	• 99,7 % d'arrivée dans les délais (1 retard)
• Identification précise et rapide des victimes pour une participation active aux procédures judiciaires	• % d'analyse des demandes des victimes présentées par le Greffe, ratifiées par la Chambre	• 100 %	• 100 % des décisions des Chambres pertinentes sur les dossiers de demande des victimes VPRS sur l'ensemble des affaires en 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
• Soumission rapide des dossiers de la Section des réparations et de la participation des victimes	• % de dossiers soumis à échéance fixée par la Chambre	• 100 %	• 100 % Conformité VPRS avec les échéances judiciaires pour les affaires, et, ce qui est important, traitement des situations (par ex. Art. 18(2) ; les dossiers de situation périodiques, etc.)
• Disponiblité des salles pour les audiences	• Nombre d'audiences annulées en raison d'une indisponibilité du personnel de soutien essentiel	• 0 %	• 0 %
	• Nombre d'audiences annulées en raison d'une non-publication sur le calendrier de la Cour (Système électronique, Intranet ou site de la Cour)	• 0 %	• 0 %
	• Nombre d'audiences annulées par manque de contrôles par les équipes de la Section de gestion de la Cour	• 0 %	• 0 %
• Disponibilité des dossiers, preuves et transcriptions publiques sur le site externe de la Cour	• % de documents rendus disponibles dans les délais convenus	• 100 %	• 100 %
• Fourniture rapide des services juridiques aux équipes de la défense par le Bureau du Conseil public pour la Défense	• % de demandes d'assistance de la défense avec réponse favorable en première instance dans les 24 heures (heures de bureaux)	• 100 %	• 100 %
• Soumission rapide des dossiers par le Bureau du Conseil public pour la Défense	• % de dossiers présentés à échéance	• 100 %	• 100 %
• Fourniture rapide de services au conseil pour les victimes par le Bureau du Conseil public pour les Victimes	• % de demandes du conseil résolues positivement dans les délais convenus	• 100 %	• 100 %
• Soumission rapide des dossiers par le Bureau du Conseil public pour les victimes	• % de dossiers présentés à échéance	• 100 %	• 100 %

Division des Opérations externes

DOE : Résultats attendus, indicateurs de performance et objectif pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
• Les témoins appelés à comparaître devant une Chambre présentent leur preuve dans le délai opportun	• % de solutions logistiques nécessaires et de rapports d'évaluation à la Chambre délivrés dans les délais convenus	• 100 %	• 100 %
• Réduction effective des risques pour les témoins et les victimes	• Temps de placement des témoins ou des victimes	• Délais de six mois	• En tenant compte de la coopération des États, environ 700 jours pour trouver les États en vue d'une déloca-

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
			lisation permanente incluse dans le Programme de Protection CPI, et acceptant les personnes en danger
	• Coût d'un placement de témoin ou de victime	• 30 000 – 100 000 euros la première année de relocalisation	• 36 000 euros en moyenne
• Fourniture rapide d'évaluations analytiques précises et globales	• % de livraison dans les délais convenus (évaluations des demandes non déposées, rapports de situation, mises à jour Soudan/Libye et JAC)	• 85 %	• 95 %
	• % de livraison dans les délais convenus (dépôts judiciaires et réunions d'informations des équipes de direction)	• 100 %	• 91 %
	• Nombre de produits requérant une collaboration importante au-delà du CAU, par ex. échange avec des bureaux nationaux et/ou des sections, divisions ou organes au Siège	• 200	• 73
• Augmentation des accords de coopération ; promotion de l'univer-salité	• Nombre de nouveaux accords de coopération en négociation ou déjà conclus	• 4	• 4
	Nombre d'États ayant ratifié le Statut de Rome ou prenant des mesures pour le ratifier	• 1	• 2
• Coopération dans des délais opportuns entre États Parties, autres États, organismes régionaux et organisations internationales	• % de publications déclenchant des demandes de coopération recevant une réponse positive	• 50 %	• 57,1 %
	• Temps écoulé depuis la transmission d'une demande de coopération jusqu'à la réponse finale	• 60 jours	• 73,3
	• % des opérations conclues avec succès (arrestation, remise, visites ou audiences *in situ*, et évaluation d'un nouveau pays en situation)	• 90 %	• 100 %
• Planification intégrée efficace des missions et voyages en toute sécurité	• % des missions approuvées avec plan de voyage	• 95 %-98 %	• 91,2 %
• Promotion d'un accès au grand public des travaux de la Cour	• Nombre de nouveaux suiveurs annuel-lement sur l'ensemble des réseaux sociaux	• 100 000	• 139 312
	• Nombre de visites à la Cour	• 200 groupes (100 virtuellement) 8 000 visiteurs (4 000 virtu-ellement)	• 409 groupes (dont virtuel-lement), 12 581 visiteurs (dont virtuellement)
	• Nombre de visiteurs sur le site de la Cour	• 2,5 millions	• 2,48 millions
• Victimes et communautés touchées dans les pays en situation qui sont informées des activités judiciaires qui les	• Nombre de personnes participant à des activités de sensibilisation dans les pays en situation	• 45 000	• 48 581

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
concernent			
• Tous les clients reçoivent un soutien logistique et sécuritaire adéquat des bureaux nationaux	• Nombre de missions soutenues	• NYLO : 10	• 5
		• DRC : 100	• 53
		• UGA : 205	• 177
		• CAR : 137	• 56
		• CIV : 33	• 51
		• MLI : 148	• 47
		• GEO : 30	• 2
	• Nombre de rapports de sécurité et d'évaluation rédigés : • Note : *Cet indicateur essentiel de performance comprend un vaste éventail d'activités : par ex. la Gestion du risque et de la sécurité (GRS), l'Évaluation du risque et de la sécurité personnelles (ÉRSP), l'Évaluation des missions (ÉM), les sondages RSM, les rapports hebdomadaires sur la sécurité, les rapports sur les incidents, les rapports de situation, les rapports de fin de mission,, les rapports de reconnaissance de sites, les rapports de sécurité incendie, les données pour les rapports CAU, les rapports de contrôle qualité ainsi que toutes les autres évaluations faisant partie de l'UNSMS et demandées par l'UNDSS*	• NYLO : néant	• néant
		• DRC : 220	• 692
		• UGA : 666	• 885
		• CAR : 52	• 245
		• CIV : 110	• 107
		• MLI : 75	• 801
		• GEO : 50	• 45
• Réponses rapides des autorités du pays hôte et autres acteurs concernant les demandes de coopération de la Cour	• % de publications déclenchant une demande de coopération ayant reçu une réponse positive	• DRC : 75 %	• 50 %
		• UGA : 75 %	• 100 %
		• CAR : 25 %	• 56,9 %
		• CIV : 80 %	• 93,5 %
		• MLI : 90 %	• 45,9 %
		• GEO : néant	• néant
		• NYLO : 90 %	• 95,7 %
	• Temps écoulé depuis la transmission d'une demande de coopération jusqu'à la réponse finale	• DRC : 60 jours	• 108 jours
		• UGA : 21 jours	• 7 jours
		• CAR : 60 jours	• 90 jours
		• CIV : 30 jours	• 17 jours
		• MLI : 15 jours	• 109 jours
		• GEO : néant	• néant
		• NYLO : 30 jours	• 3 jours
• Accès à la justice pour les victimes et les communautés touchées	• Nombre d'événements programmés menés avec les victimes et les communautés touchées • Note : *Cet indicateur essentiel de performance comprend un vaste éventail d'activités, par ex. non seulement celles qui sont menés avec*	• DRC : 50	• 52
		• UGA : 396	• 509
		• CAR : 186 (1 évén. / 6 mois)	• 741
		• CIV: 10	• 124

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
	les victimes, mais aussi celles qui leur sont destinées, telles que les réunions, les ateliers, les séminaires, les interviews donnés aux médias, les conférences de presse, ainsi que les blogs rédigés and publiés	• MLI : 21 • GEO : 30	• 507 • 12
	• Nombre de personnes des communautés touchées sensibilisées par contact direct ou indirect • Note : *Le sous-indicateur essentiel de performance concernant la population contactée indirectement mesure la population estimée contactée par la radio ou la télévision dans les pays en situation (non cumulatif)*	• DRC : 4 500 contactés directement et 23 millions indirectement	• 204 contactés directement et aucun indirectement
		• UGA : 97 680 contactés directement et 27 millions indirectement	• 18 674 contactés directe-ment et 28 millions indirec-tement
		• GEO : 400 contactés directement et 300 000 indirectement	• 122 contactés directement et 2 millions indirectement
		• CAR : 25 000 contactés directement et 3 millions indirectement	• 25 303 contactés directe-ment et 3 millions indirecte-ment
		• CIV : 500 contactés directement et 1,5 million indirectement	• 3 020 contactés directe-ment et 165 000 indirectement
		• MLI : 300 contactés directement et 8 millions indirectement	• 364 contactés directement et 7 millions indirectement

Annexe V : Le Greffe : Consolidation du nombre de défendeurs, demandes des victimes, durée du séjour des témoins et du séjour par témoin au Siège

Tableau 1 : **Nombre de défendeurs indigents**

2022		*2021*		*2020*		*2019*		*2018*		*2017*	
Actuel	Hypothèse budgétaire	Actuel	Hypothèse budgétaire	Actuel	Hypothèse budgétaire	Actuel	Hypothèse budgétaire	Actuel	Hypothèse budgétaire	Actuel	Hypothèse budgétaire
12	11	12	9	11	8	11	9	15	12	13	12

Tableau 2 : **Nouvelles demandes de participation de victimes**[1]

	2022	*2021*	*2020*	*2019*	*2018*	*2017*
Ouganda	0	0	0	0	0	0
République démocratique du Congo	0	0	0	0	0	8
Darfour, Soudan	602	205	89	0	7	0
République centrafricaine	0	0	0	0	0	0
Libye	0	0	0	1	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	16	786
Navires immatriculés	0	0	0	0	0	0
Mali	83	786	627	521	571	0
Géorgie	0	0	0	0	0	0
Myanmar/Rohingya	0	0	0	343	10	-
République centrafricaine II	943	820	432	1 250	-	-
Venezuela	1	0	0	1	-	-
Afghanistan	1	83	**5**	-	-	-
Philippines	0	218	-	-	-	-
Ukraine	827	-	-	-	-	-
Total	**2 457**	**2 112**	**1 153**	**2 116**	**604**	**794**

[1]. Les représentations reçues dans le cadre de l'Aticle 15 pour la situation au Bangladesh/Myanmar figurent dans ce tableau, bien qu'il ne s'agisse pas de demandes de participation en tant que tel. Au cours de l'année 2019, le VPRS a reçu, outre les nouvelles demandes de participation et réparation figurant dans les tableaux ci-joints, 287 présentations d'informations supplémentaires sur les demandes des victimes précédemment reçues pour les situations du Bangladesh/Myanmar, de la République centrafricaine II, de la Côte d'Ivoire, du Mali et de l'Ouganda. Ces documents supplémentaires ne sont pas comptés dans les tableaux qui présentent le nombre de nouvelles demandes de victimes bien qu'ils impliquent un traitement de données et à un travail d'évaluation juridique considérables.

***Tableau 3 : Nouvelles demandes de réparation de victimes**[1]*

	2022	*2021*	*2020*	*2019*	*2018*	*2017*
Ouganda	0	0	0	0	0	0
République démocratique du Congo	0	1 361	467	328	0	331
Darfour, Soudan	609	213	684	0	8	0
République centrafricaine	0	0	0	2 248	0	0
Libye	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	0	1	0	1
Navires immatriculés	0	0	0	0	39	1 734
Mali	1 007	0	0	0	0	0
Géorgie	0	1 390	876	521	616	183
Myanmar/Rohingya	0	0	0	0	0	1
République centrafricaine II	914	0	0	0	19	-
Venezuela	1	811	434	1 251	-	-
Afghanistan	1	0	0	1	-	-
Philippines	**0**	69	5	-	-	-
Ukraine	856	-	-	-	-	-
Total	**3 388**	**3 844**	**2 466**	**4 350**	**682**	**2 250**

***Tableau 4 :* Séjour par *témoin* au Siège (durée maximale)**

	2022		*2021*		*2020*		*2019*		*2018*		*2017*	
	Actuel	*Hypothèse budgétaire*	*Actuel*	*Hypothèse budgétaire*	*Actuel*	*Hypothèse budgétaire*	*Actuel*	*Hypothèse budgétaire*	*Actuel*	*Hypothèse budgétaire*	*Actuel*	*Hypothèse budgétaire*
Rép. dém. du Congo I	0	0	0	0	0	0	0	0	Ø (= sans objet)	Ø	Ø	Ø
Rép. dém. du Congo II	0	0	0	0	0	0	0	0	Ø	Ø	Ø	Ø
République centrafricaine (*Bemba et.al*)	0	0	0	0	0	0	0	0	Ø	Ø	Ø	Ø
Ruto and Sang	0	0	0	0	0	0	0	0	Ø	Ø	Ø	Ø
Rép. dém. du Congo VI (*Ntaganda*)	0	0	0	0	0	0	7	10	0 (tous les témoignages par lien vidéo)	14	14	15
Côte d'Ivoire (*Gbagbo et Blé Goudé*)	0	0	0	0	0	0	0	0	8	14	16	15
Ongwen	0	0	0	0	0	0	12	10	12	14	8	15
Al Hassan	21	10	14	10	20	0	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Yekatom et Ngaïssona	21	10	26	10	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Gicheru	14	10	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Abd-Al-Rahman	18	10	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Said	19	0	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

[1]. Ces chiffres ne tiennent pas compte des 1 831 victimes qui ont présenté un formulaire de représentation dans la situation potentiel en Afghanistan, ni des 25 dossiers de demandes non spécifiées reçues par le VPRS.

Annexe VI : Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Résultats attendus, indicateurs de performance et objectifs pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
Objectif 1 Conférence tenue comme prévu	• Réunions se déroulant sans encombre, et se terminant à l'heure ; rapports adoptés	• n/a	• Des services de conférence et de réunions de haute qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. L'ensemble des documents avant, pendant et après la session ont été édités, traduits et rendus disponibles aux États en temps opportun
	• Tous les points de l'ordre du jour ont éé examinés		• L'ensemble de la documentation précédant ou émise pendant la vingt-et-unième était disponible électroniquement sur le site de l'Assemblée, conforme à une démarche dématérialisée
	• Les participants bénéficient d'un soutien substantiel et logistique lors des réunions, notamment une aide à l'enregistrement, une fourniture de documentation et un service linguistique		
	• Les participants à la session sont satisfaits de l'organisation et de l'information fournie		• Les participants ont fait connaître en retour leur avis positif
Objectif 2 Édition et traduction de qualité de documents émis pour traitement, production et distribution en temps opportun	• Les États reçoivent et sont satisfaits de la qualité des services de conférence, notamment de l'édition, de la traduction et de la distribution en temps opportun des documents dans les quatre langues officielles1, services qui les soutiennent pleinement dans leurs fonctions	• n/a	• Pour la trente-huitième, la reprise de la trente-huitième et la trente-neuvième session du Comité du budget et des finances, un toale de 3 205 pages a été traité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Pour les deux sessions du Comité d'audit, 1 147 pages ont été traitées. Pour la vingt-et-unième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité les documents avant, pendant et après la session comme indiqué dans le tableau ci-dessous (4 593pages)
	• Les États reçoivent l'assistance requise, en particulier pour obtenir l'information et la documentation relatives à l'Assemblée et à la Cour		• Les participants ont fait connaître en retour leur avis positif
Objectif 3 Conseil juridique de qualité fourni à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	• Les États bénéficient de services juridiques substantiels, notamment la fourniture de documentation qui offre soutien et facilité pour leurs travaux	• n/a	• L'ensemble de l'information et de la documentation requis pour les travaux de l'Assemblée et de la Cour ont été fournies selon la demande. Les membres des États et du Comité ont ainsi pu bénéficier d'un soutien pour assumer leur rôle
	• Les membres de l'Assemblée et des organes concernés sont satisfaits des sessions		• Les participants ont fait connaître en retour leur avis positif

[1]. Depuis 2009, les documents officiels pour l'Assemblée ne sont plus émis que dans les quatre langues officielles : l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
Objectif 4 Divulgation efficace de documentation et d'information aux États Parties (en ligne ou autre)	• Le site et l'extranet de l'Assemblée, du Bureau du comité du budget et des finances et du Comité d'audit étaient utilisés fréquemment	• n/a	• L'ensemble de la documentation officielle et des informations utiles étaient disponibles à tout instant par les membres de l'Assemblée, du Bureau et du Comité • Conformément à son mandat concernant la complémentarité, les activités du Secrétariat incluaient la participation aux réunions perti-nentes, la sécurisation de l'implication des parties prenantes les unes envers les autres, la publication de l'information pertinente, le maintien de la plateforme Extranet, ainsi que la base de données des contacts à l'usage des délégations et des organes de la Cour • Conformément à son mandat concernant la coopération, les activités du Secrétariat incluaient la participation aux réunions pertinentes, la sécurisations de l'implication des parties prenantes les unes envers les autres, en ce concerne la création d'une plateforme digitale sécurisée pour les États Parties permettant l'échange d'information pertinente, l'identi-fication des difficultés et la sensibilisation au mandat de la Cour ainsi que les demandes de coopération concernant les enquêtes financières et le recouvrement des actifs • Les participants ont fait connaître en retour leur avis positif

Nombre de documents et de pages produits en 2022

	Anglais		*Français*		*Espagnol*		*Arabe*		Total	
	Doc.	*Pages*	*Doc.*	*Pages*	*Doc.*	*Pages*	*Doc.*	*Pages*	*Doc.*	*Pages*
Comité du budget et des finances, 38e session	2	20	1	8					3	28
Comité du budget et des finances, reprise 38e session	91	830	27	379					118	1209
Comité du budget et des finances, 39e session	125	1695	24	273					149	1968
Comité du budget et des finances : Total	*218*	*2545*	*52*	*660*					*270*	*3205*
Comité d'audit, 15e session	34	389	2	24					36	413
Comité d'audit, 16e session	34	716	1	18					35	734
Comité d'audit : Total	*68*	*1105*	*3*	*42*					*71*	*1147*
Assemblée 21e session :										
Documentation avant session	40	958	40	984	40	982	40	974	160	3898
Documentation pendant session	10	73	10	79	10	75	10	72	40	299
Documentation après session	3	99	3	99	3	99	3	99	12	396
2022 Total	*339*	*4780*	*108*	*1864*	*53*	*1156*	*53*	*1145*	*553*	*8945*

Annexe VII : Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Résultats attendus, indicateurs de performance et objectifs pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
Objectif 1 Portée : Suite à la mise en place des indemnités de réparation et des programmes d'assistance, les victimes et leurs familles doivent pouvoir surmonter le préjudice, mener une vie digne et contribuer à la réconciliation et au maintien de la paix au sein de leurs communautés	• Réparation des préjudices dont souffrent les victimes de graves violations des droits de l'homme, lesquelles sont les bénéficiaires directs des réparations individuelles ou collectives ordonnées par la Cour	• 3 000	• Plus de 2 210 victimes ont reçu des indemnités de réparation dans quatre affaires • Katanga : (au total 297 v.) en 2022 : 221 victimes ont reçu un soutien psychologique, et 51 victimes ont reçu une aide au logement. Lubanga (au total 855 v.) ; Al Mahdi (au total 989 v.) ; Ntaganda (au total 69 v.). Ces chiffres sont susceptibles de changer, après nouveaux calculs et vérification dans Q1 2023 • Le Fonds a commandé une évaluation indépendante à l'université d'Édimbourg concernant les réparations de l'affaire Katanga, pour évaluer l'efficacité et les incidences du programme pour compenser le préjudice dont ont souffert les victimes dans cette affaire. Les premiers résultats de l'étude ont été partagés avec le Comité du Fonds et au cours d'une manifestation parallèle à la vingt-et-unième session de l'Assemblée en décembre 2022 • Dans l'affaire Lubanga, le Comité des directeurs du Fonds, par l'entrepise d'un membre du Comité, M. Andres Parmas, a adopté 1 132 décisions administratives concernant l'éligibilité aux réparations collectives • Dans l'affaire Al Mahdi, le Comité des directeurs, par l'entremise du vice-président du Comité du Fonds, M. Ibrahim Yillah, a pris 237 décisions administratives concernant l'éligibilité aux réparations. Entre octobre et décembre 2022, 378 candidatures individuelles ont été transmises au Fonds pour évaluer une éligibilité • Le Fonds a lancé la phase de réparation collective à Tombouctou en juillet 2022 conjointement aux représentants de la communauté de Tombouctou (victimes des crimes d'Al Mahdi), en présence de représentants du Gouvernement et de représentants des principaux donateurs
	• Nombre de bénéficiaires directs dont les préjudices	• 15 000	• Plus de 14 198 personnes ont reçu un soutien direct dans le cadre des

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
	sont traités sous mandat d'assistance (soutien physique, psychologique ou ma-tériel)		programmes d'assistance du Fonds en République centrafricaine (5 083 v.), en Côte d'Ivoire (433 v.), en Rép. dém. du Congo (1 552 v.) et en Ouganda (7 130 v.). Ces chiffres sont susceptibles de changer, suite à de nouveau calculs et vérifications dans le Q1 2023 • Étant données les contraintes budgétaires de 2022, l'attribution des fonds par projet pour ces pays a diminué ; le programme pour la Rép. dém. du Congo a été réduit de 10 à 7 projets en avril 2022 ; un projet en Ouganda a été suspendu en octobre 2022 • Le Fonds, conjointement au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, a organisé deux cérémonies symboliques de réparations à Duékoué afin de reconnaître le préjudice infligé aux victimes de crimes commis sur le territoire pendant la crise post-électorale de 2010-2011
Objectif 2 Performance : Le Fonds, agissant en adéquation avec la Cour, doit assurer bonne gouvernance, responsabilité et transparence tout au long de ses activités tout en répondant aux exigences de son mandat et doit être assuré de disposer de ressources suffisantes pour mettre en œuvre ses pro-grammes d'assistance et de réparation en situation devant la Cour	• Augmentation des revenus venant de donateurs publics ou privés ; développement des reve-nus des premiers donateurs privés, et création de nouveaux parte-nariats de financement public ou public/privé	• Réaliser 100 % du revenu minimal de donation publique, conformément au montant des mobili-sations de ressources (collecte de fonds) estimé par le Fonds	• Secteur public : plus de 3,5 millions d'euros au terme de l'année 2022 auquel il faut ajouter un montant de 643 000 euros reçus en janvier 2023 (à confirmer si ce montant sera enregistré au titre de revenu 2022). Ce qui constitue une augmentation, respectivement de 34 ou de 58 pour cent par rapport à 2021 • Levée de 1 180 000 euros au titre de contributions affectées aux réparations (incluant les procès), une augmentation de plus de 450 000 euros par rapport à 2021 • Donateurs en 2022 : Canada (350 000 euros – Al Mahdi), Finlande (100 000 euros – Lubanga), Allemagne (80 000 euros), Irlande (650 000 euros) • Augmentation des contributions affectées au soutien des survivant(e)s des violences sexuelles et sexistes, de plus de 400 000 euros en 2021, pour un total de 533 310 euros en 2022. Donateurs en 2022 : Andorre (10 000 euros), Estonie (40 000 euros), Finlande (300 000 euros), Japon (99 310 euros) et Royaume-Uni (84 000 euros) • Finalisation de deux accords financiers pluri-annuels : Canada (4 millions de dollars canadiens) et Irlande

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
			(1,5 million d'euros) • Autre donateurs notables : Colombie (ancien donateur jusqu'à 2011 – 46 900 euros) ; République dominicaine (donateur de la première heure – 9 280 euros) ; Nouvelle-Zélande (ancien donateur jusqu'à 2018 – 364 500 euros) ; Roumanie (donateur de la première heure – 20 000 euros) • Secteur privé : 16 007 euros, diminution de 1 348 euros par rapport à 2021 • Le S-FPV a mis en œuvre 100 % du budget ordinaire pour le GP VI
	• Développement de la politique. Exécution et déploiement des politiques fondamentales, en par-ticulier sur la gestion et les investissements financiers, sur la vérification des partenariats et des donateurs	• S'assurer de l'adop-tion de ces trois politiques fondamen-tales après clôture du processus de consul-tation	• Le Fonds s'est conformé à la décision de la Cour pour prolonger la validité du Plan stratégique 2020-2021 au-delà de l'année plénière 2022 ; le projet de Plan stratégique du Fonds 2023-2025 a été diffusé avec les projets de Plans stratégiques 2023-2025 pour la Cour, le Greffe et le Bureau du Procureur aux États Parties et organismes de la société civile pour recevoir leurs commentaires avant le 31 janvier 2023 • Le Comité du Fonds a reçu le projet des Stratégies d'acquisition de levée de fonds élaboré par un consultant en financement après consultation des donateurs, de la Cour et du Secrétariat du Fonds. La Stratégie de collecte de fonds a contribué à l'élaboration du nouveau Plan stratégique. La Stratégie d'acquisition doit être finalisée en 2023 • Une nouvelle théorie du changement du Fonds a été élaborée, faisant partie du Plan stratégique du Fonds 2023-2025 et incluant des indicateurs de performance essentiels. Le Fonds a finalisé le développement de son Plan de surveillance des performances sous la forme d'un programme, fondé sur la Théorie du changement et sur le nouveau Plan stratégique • En juin 2022, le Fonds a conclu les évaluations des recommandations concernant le Fonds incluses dans le rapport d'Examen de l'expert indépendant. Les États Parties ont exprimé leur confiance dans le fait que le Fonds a entrepris des actions afin d'améliorer sa gouvernance, et ont abordé des questions sous-jacentes concernant les recommandations. Ainsi,

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
			les Recom-mandations 354 et 358 ont été évaluées négativement alors que les Recommandations 353, 355, 356 et 357 l'ont été positivement. Des mesures de suivi ont été agréées pour s'assurer que les questions sous-jacentes ont bien été traitées. • Le Comité des directeurs du Fonds a maintenu ses réunions mensuelles pour poursuivre l'amélioration de la gouvernance du Fonds afin de s'assurer de la reddition de mesures de justice réparatrice appropriée et opportune. En 2022, le Fonds a organisé trois réunions virtuelles et en présentiel. Le Comité a organisé des réunions avec les Responsables de la Cour, les organismes de la société civile et leurs circonscriptions régionales tout au long de l'année 2022 • L'élaboration de politiques essentielles concernant la gestion financière et le contrôle des donateurs est en cours • Vérificateur externe : Le Vérificateur externe du Fonds et la Cour ont prononcé un avis sans réserve sur les états financiers du Fonds pour l'exercice 2021
	• Gestion des Ressources humaines : examen et réorga-nisation des secteurs fonctionnels au Fonds, notamment la gestion des fonds, la mobilisation des ressources, et la fourniture de rapports sur les résultats internes et externes	• Mise en place d'un examen interne des performances fonc-tionnelles ; mise en œuvre, en consé-quence, d'un réali-gnement fonctionnel (quel qu'il soit) et/ou de changements struc-turels	• Processus en cour : Le Fonds a a continué à pourvoir les postes vacants en 2022, notamment trois Chargés de programme associés sur le terrain (GTA) • En conséquence de l'application du taux de vacance de poste (10%) et de l'augmentation prévue par le Système commun des Nations-Unies, le recrutement prévu, les plans de voyage et autres plans relatifs à des dépenses hors personnel ont été ajustés en permanence tout au long de l'année. En conséquence, plusieurs postes ont dû être laissés vacants, remplacés en 2023 par un recrutement ou une mobilisation • Améliorer les communications est l'une des grandes priorités du Fonds, suite à la consultation menée avec les États Parties, la Cour, les donateurs et la société civile. Ainsi qu'il a été suggéré par le Comité, le Fonds a poursuivi sa collaboration avec l'Unité des Affaires publiques de la Cour, laquelle a régulièrement soutenu le Fonds tout au

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
			long de l'année 2022 • Le Fonds a soutenu une proposition pour le budget ordinaire 2023 qui autorise une capacité suffisante en ressources humaines pour poursuivre la mise en œuvre du programme du Fonds. L'Assemblée a approuvé le budget pour un total 3 889,1 euros, comme il avait été recommandé par le Comité. Ce qui représente une augmentation 661 900 euros (soit 20,5 pour cent) par rapport au budget approuvé 2022 • Les ressources demandées pour les domaines de fonctionnement les plus importants concernant les communications n'ont pas été approuvées, et pas davantage les autres dépenses hors personnel relatives aux collectes de fonds

Annexe VIII *:* Grand Programme VII-5 – Le Mécanisme de contrôle indépendant

Résultats attendus, indicateurs de performance et objectifs pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
Objectif 1 Contribuer à une vue d'ensemble effective de la Cour grâce à des enquêtes professionnelles en temps opportun sur des allégations d'inconduite	• Pourcentage de cas traités dans les six mois à compter du signalement	• 60 %	• 56 %

Annexe IX : Grand Programme VII-6 – Bureau de l'Audit interne

Résultats attendus, indicateurs de performance et objectifs pour 2022

Résultats attendus	*Indicateurs de performance*	*Objectif 2022*	*Résultats*
Objectif 1 Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Cour en fournissant aux responsables une garantie d'efficacité de la gouvernance, des cadres de contrôle interne et de la gestion des risques grâce à un travail au niveau du conseil et de l'audit	• Nombre d'audits et de services consultatifs (contrats) effectués, pour le plan de travail validé du Bureau	• Un minimum de neuf contrats (audits et services consultatifs)	• 11 contrats (5 audits généraux complets ; 2 audits informatiques complets ; 2 audits généraux en cours ; 1 audit informatique en cours ; 1 service consultatif) • Audit sur les contrôles administratif et financier sur les marchés publics, surveillance et contrôle du budget approuvé, niveau des effectifs et voyages officiels au Bureau du Procureur (initié en 2021 et achevé en 2022)

ANNEXE X : APPROVISIONNEMENTS

Table 1. Vue d'ensemble des approvisionnements pour l'année 2022

	Janv	*Févr*	*Mars*	*Avr*	*Mai*	*Juin*	*Juill*	*Août*	*Sept*	*Oct*	*Nov*	*Déc*	Total
Effectifs Approvisionnement	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Effectifs Approvisionnement l'année précédente	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Bons de commande													
Nombre de Bons de commande en 2022	226	87	57	55	36	61	48	48	42	31	56	40	787
Nombre de Bons de commande l'année précédente	253	78	76	48	40	62	59	31	43	54	85	50	879
Valeur des Bons de commande en 2022	6 899 097	585 225	843 106	949 398	1 003 727	2 965 606	1 231 935	2 576 863	991 639	1 079 623	4 932 686	2 995 224	27 054 128
Valeur des Bons de commande l'année précédente	8 012 865	1 495 349	2 097 217	3 128 894	2 298 655	848 278	681 757	388 001	2 125 069	686 272	941 001	4 074 065	26 777 424
Demandes													
Nombre de demandes en 2022	240	74	83	52	50	63	50	40	57	39	57	92	897
Nombre de demandes l'année précédente	256	61	91	60	72	70	52	39	43	64	82	68	958
Comités d'examen des marchés (CEM)													
Nombre de CEM en 2022	2	4	3	0	2	5	1	0	11	4	16	2	50
Nombre de CEM l'année précédente	1	1	5	0	0	2	0	0	9	0	12	3	33
Valeur des CEM en 2022	480 691	1 416 690	296 245	-	242 392	1 365 555	2 458 875	-	12 881 963	434 288	4 594 044	660 000	24 830 745

Table 2. Vue d'ensemble du total des dépenses en 2022 par pays

Pays du fournisseur	*Valeur des Bons de commande pour 2022 (en euros)*	*Pourcentage*
Pays-Bas (NL)	12 948 526	47,9 %
États-Unis (USA)	3 237 611	12,0 %
République démocratique du Congo (DRC)	874 381	10,6 %
République centrafricaine (CAR)	1 258 815	4,7 %
Ouganda (UG)	1 029 746	3,8 %
Belgique (BE)	880 927	3,3 %
Côte d'Ivoire (CIV)	837 589	3,1 %
Royaume-Uni (UK)	745 930	2,8 %
Mali (ML)	703 280	2,6 %
Irlande (IE)	637 662	2,4 %
France (FR)	376 857	1,4 %
Suisse (CH)	265 254	1,0 %
Italie (IT)	106 253	0,4 %
Géorgie (GE)	98 318	0,4 %
Danemark (DK)	94 611	0,3 %
Canada (CA)	94 464	0,3 %
Corée du Sud (KR)	93 761	0,3 %
Sénégal (SN)	92 123	0,3 %
Bangladesh (BD)	78 974	0,3 %
Soudan (SD)	76 894	0,3 %

Table 3. Principaux produits et services acquis en 2022, par pays fournisseur (20 premiers)

	Description	*Valeur Bons de commande*	*Pays*
1	Licences logiciels informatiques	2 473 561	États-Unis (USA)
2	Location cellules de détention	2 393 646	Pays-Bas (NL)
3	Entretien des locaux permanents	2 337 945	Pays-Bas (NL)
4	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	1 966 094	RD Congo (DRC)
5	Services de nettoyage	798 000	Pays-Bas (NL)
6	Services salles de conférence	660 342	Pays-Bas (NL)
7	Services de données informatiques	579 007	Pays-Bas (NL)
8	Électricité	564 500	Pays-Bas (NL)
9	Licences logiciels informatiques	554 723	Irlande (IE)
10	Équipement informatique	549 858	Pays-Bas (NL)
11	Électricité	320 000	Pays-Bas (NL)
12	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	300 000	Mali (ML)
13	Licences logiciels informatiques	272 726	Pays-Bas (NL)
14	Services d'évacuation médicale en urgence	246 584	France (FR)
14	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	230 000	RD Congo (DRC)
14	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	228 020	Pays-Bas (NL)
14	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	225 000	Ouganda (UG)
14	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	225 000	Ouganda (UG)
19	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	225 000	Belgique (BE)
20	Partenaire pour les réparations et l'assistance FPV	225 000	Ouganda (UG)

Table 4. Représentation graphique des dépenses en 2022, par pays fournisseur (les 20 premiers, avec ou sans les Pays-Bas)

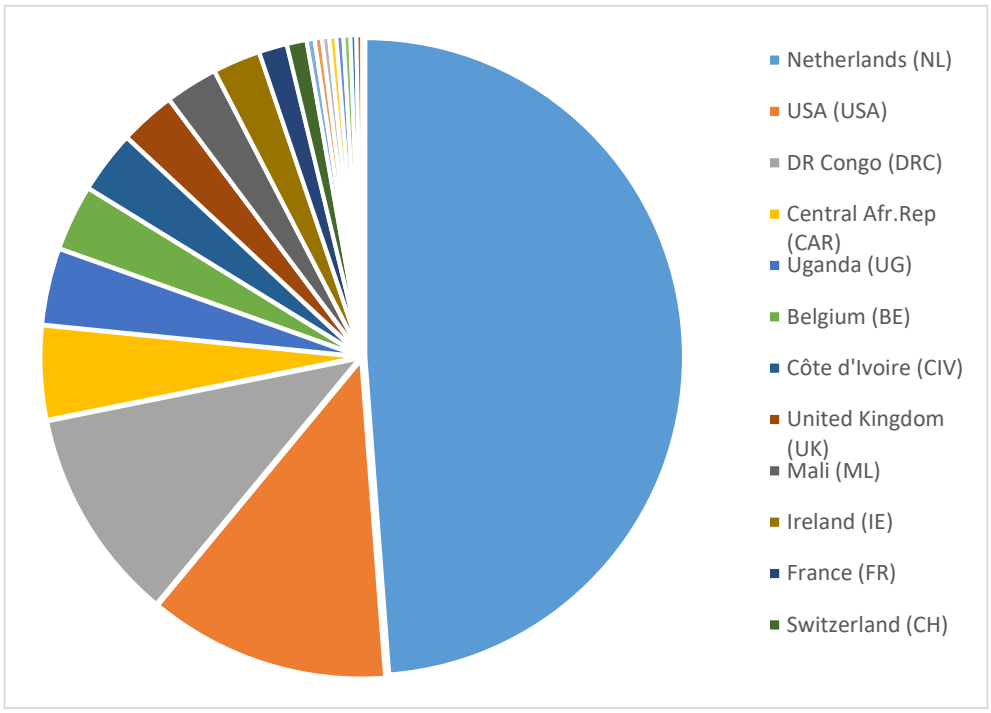

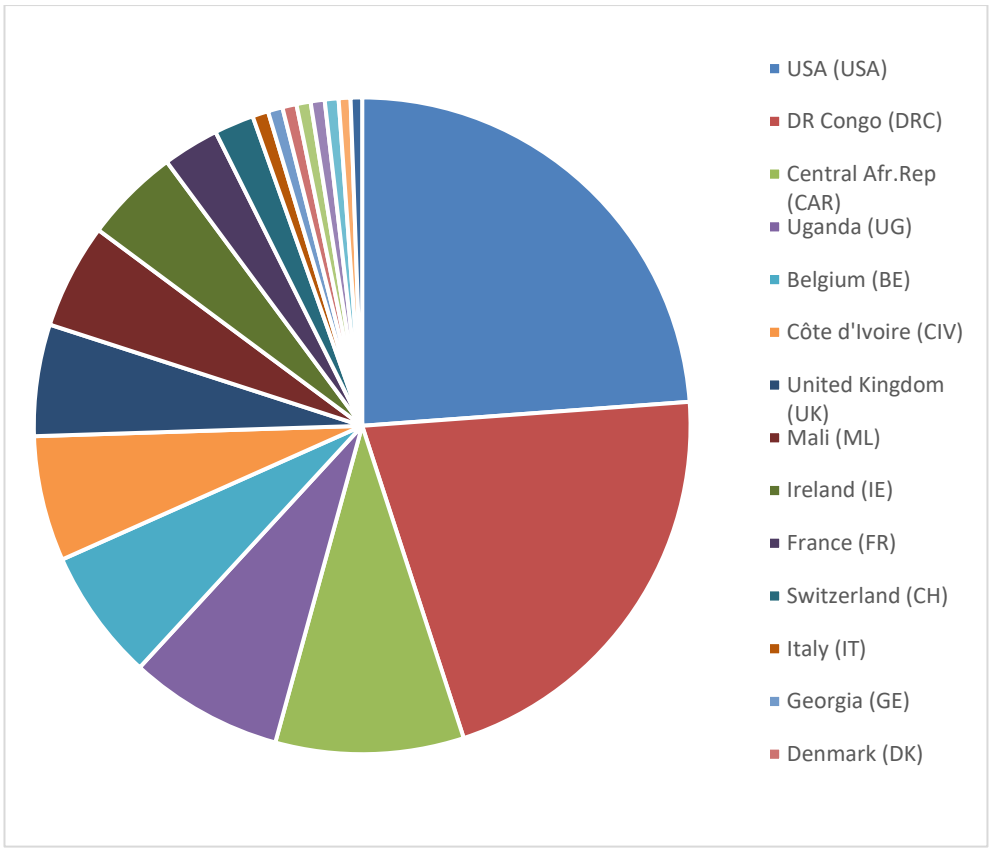

ANNEXE XI : LIQUIDITÉS

Tableau 1 : Risque souverain – Cotes de crédit

Pays	*Moody's*	*S&P*	*Fitch*
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

Tableau 2 : Risque bancaire – Cotes de crédit

Banque	*Cote à court terme*			*Cote à long terme*		
	Moody's	*S&P*	*Fitch*	*Moody's*	*S&P*	*Fitch*
ABN AMRO, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	A1	A	A
Rabo Bank, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	Aa2	A+	A+
Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
Crédit industriel et commercial	P-1	A-1	F1	Aa3	A+	A+
Société générale	P-1	A-1	F1	A1	A	A-

Graphique 1 : Liquidités par banque

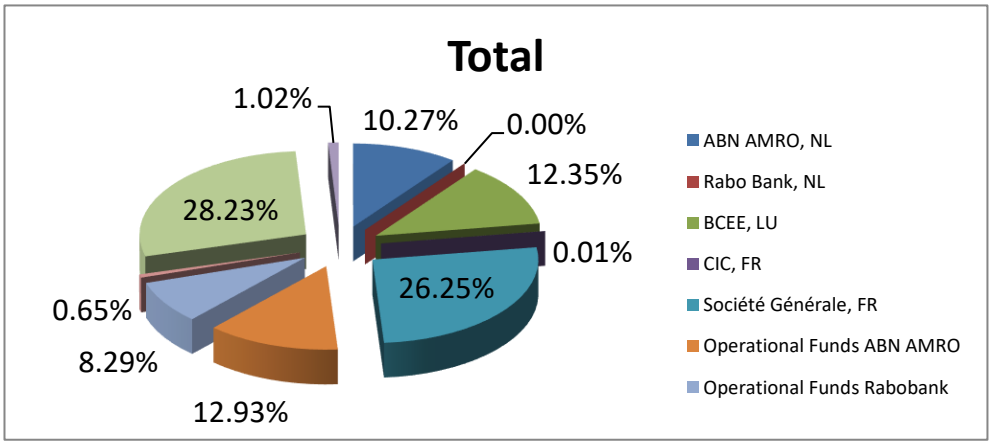

Graphique 2 : Taux de base 2012-2022 de la Banque centrale européenne

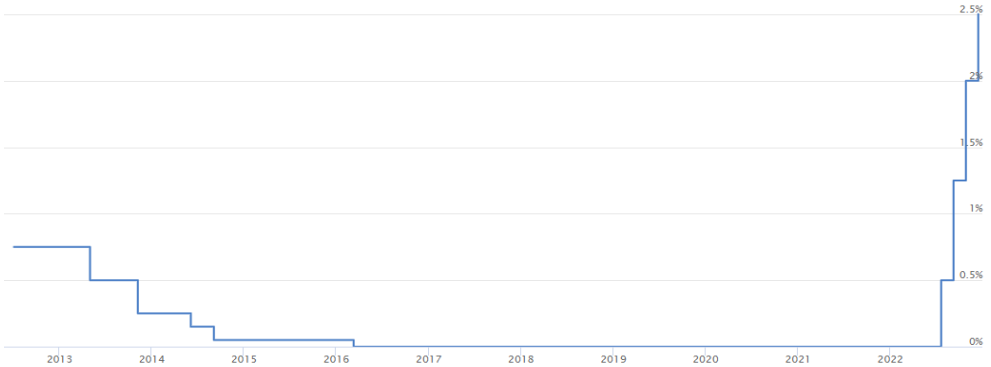

Annexe XII : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus – chiffres intermédiaires non vérifiés au 31 décembre 2022

État du Fonds de roulement	**2022**	**2021**
Bilan financier en début d'exercice	11 539 953	11 539 923
Recettes provenant des États Parties	-	30
Remboursement des États retirés	-	-
Retrait temporaire pour liquidités	-	-
Réapprovisionnement	-	-
Excédent de trésorerie	-	-
Bilan au 31 décembre	**11 539 953**	**11 539 953**
Niveau prévu	11 600 000	11 600 000
Arriérés des États Parties	(522)	(522)
Déficit de financement / à financer sur fonds excédentaire à venir	(59 525) [1]	(59 525)
Retrait temporaire pour liquidités	-	-
État au 31 décembre	**11 539 953**	**11 539 953**

État du Fonds en cas d'imprévus	**2022**	**2021**
Bilan financier en début d'exercice	5 241 409	5 241 317
Recettes provenant des États Parties	-	92
Remboursement des États retirés	-	-
Réapprovisionnement	-	-
Retrait non absorbé par le budget ordinaire	(3 012 658)	-
Bilan au 31 décembre	**2 228 751**	**5 241 409**
Niveau prévu	7 000 000	7 000 000
Arriérés des États Parties	(203)	(203)
Déficit de financement	(4 771 046)	(1 758 388)
Bilan au 31 décembre	**2 228 751**	**5 241 409**

[1]. ICC-ASP/20/Rés.1, Section B, § 5.

ANNEXE XIII : RÉALISATION DES PRÉVISIONS 2017-2022

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
2017	144,6	99,4 %	- Enquêtes actives dans six pays de situation - Poursuite de la charge de travail actuelle d'enquêtes résiduelles en attente d'arrestation - Trois procès - Examens préliminaires dans 10 situations	- *RCA article 70 :* le 19 octobre 2016, l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido* s'est conclue par un verdict de culpabilité. Les accusés devaient répondre de délits contre l'administration de la justice, notamment d'avoir influencé de manière corrompue des témoins dans l'affaire *Bemba*. La décision sur la peine a été rendue le 22 mars 2017. Des procédures d'appel sont en cours concernant le jugement et la décision de condamnation. - *CIV 1 :* l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* a débuté le 28 janvier 2016. L'Accusation a présenté ses éléments de preuve tout au long de l'année 2017. Le Greffe a dû fournir un appui aux salles d'audience pour que les 160 jours d'audience prévus en 2017 puissent se dérouler dans l'une des salles d'audience opérationnelles, parallèlement aux procédures concernant *Ongwen* et *Ntaganda*. La présentation des éléments de preuve par l'Accusation et la comparution de ses témoins devraient être achevées au début de l'année 2018 et l'affaire passera ensuite à la phase de défense, qui devrait durer toute l'année 2018. - *RDC 6 :* l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda,* qui s'est ouverte le 2 septembre 2015, s'est poursuivie en 2016. La présentation des éléments de preuve par le Bureau du Procureur s'est achevée le 29 mars 2017. La présentation des moyens par la Défense a commencé le 29 mai 2017 - *Ouganda :* le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. En tant qu'ancien commandant présumé de la brigade Sinia de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), Dominic Ongwen est accusé de 70 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité liés à des attaques contre la population civile. Il est également allégué que, du 1er juillet 2002 au 31 décembre 2005 au moins, Dominic Ongwen, Joseph Kony et les autres commandants de la brigade Sinia ont participé à un plan commun d'enlèvement de femmes et de jeunes filles dans le nord de l'Ouganda, qui ont ensuite été utilisées comme épouses forcées et esclaves sexuelles, torturées, violées et forcées de servir d'aide domestique, ainsi que d'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans l'ARS pour qu'ils participent activement aux hostilités. L'Accusation a commencé à présenter ses moyens le 16 janvier 2017. La présentation des éléments de preuve par le Procureur se poursuivra en 2018, suivie par la phase de défense. - *Libye :* le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I a fait droit à la demande de l'Accusation de lever les scellés sur le mandat d'arrêt visant M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled et a ordonné au Greffier de le reclasser comme public. Ce mandat d'arrêt a été délivré par la Chambre préliminaire I le 18 avril 2013, à la suite d'une requête déposée par le Bureau du Procureur en date du 27 mars 2013, alléguant les crimes contre l'humanité d'emprisonnement, de torture, d'autres actes inhumains et de persécution, ainsi que les crimes de guerre de torture, de traitements cruels et d'atteintes à la dignité de la personne. M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite. Le Bureau du Procureur a continué de recueillir et d'analyser soigneusement les éléments de preuve afin de déterminer si les normes juridiques requises sont réunies pour demander des mandats d'arrêt supplémentaires. Il évalue également la possibilité d'étendre ses enquêtes à de nouveaux crimes, tels que ceux mis en évidence dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies en mai 2017. Le 15 août 2017, la Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				Al-Saiqa. M. Al-Werfalli est soupçonné d'avoir commis directement et d'avoir ordonné la commission d'un meurtre en tant que crime de guerre dans le cadre de sept faits, impliquant 33 personnes, qui ont eu lieu entre le 3 juin 2016 ou avant cette date et le 17 juillet 2017 ou vers cette date à Benghazi ou dans les zones environnantes, en Libye. - *Burundi :* le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a rendu publique une version expurgée de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais en dehors du Burundi depuis le 26 avril 2015 jusqu'au 26 octobre 2017. Le Procureur est autorisé à étendre son enquête aux crimes qui ont été commis avant le 26 avril 2015 ou qui se poursuivent après le 26 octobre 2017 si certaines conditions juridiques sont remplies. La décision a d'abord été rendue sous scellés le 25 octobre 2017. La Chambre a accepté, à titre exceptionnel, après avoir ordonné au Procureur de fournir des informations supplémentaires, de mener la procédure d'autorisation sous scellés et avec la participation du Procureur uniquement, afin d'atténuer les risques pour la vie et le bien-être des victimes et des témoins potentiels. En outre, le Procureur s'est vu accorder, à titre exceptionnel, un délai limité à 10 jours ouvrables pour notifier l'ouverture de l'enquête aux États exerçant normalement leur compétence sur les crimes allégués afin de préparer et de mettre en œuvre des mesures de protection pour les victimes et les témoins potentiels pour atténuer tout risque potentiel. La Chambre préliminaire III a estimé que les pièces justificatives présentées par le Procureur, dont les communications des victimes soumises au Procureur, offrent une base raisonnable pour ouvrir une enquête sur les crimes contre l'humanité, notamment : a) meurtre et tentative de meurtre ; b) emprisonnement ou privation grave de liberté ; c) torture ; d) viol ; e) disparition forcée et f) persécution, qui auraient été commis au Burundi et, dans certains cas, à l'extérieur du pays par des ressortissants burundais, depuis le 26 avril 2015 au moins. - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête concernant CIV 2 (anti-Gbagbo), RCA IIa (Séléka), RCA II.b (anti-balaka), SUD (Darfour) et la Géorgie. En outre, des activités d'enquête ont été menées à l'appui des procès en cours et en rapport avec d'autres affaires en cours. - Le Bureau a publié son rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 4 décembre 2017. - Le Bureau a également reçu 488 nouvelles communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour; 54 étaient sans rapport avec des situations en cours et justifiaient une analyse plus approfondie ; 66 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 60 étaient liées à une enquête ou à des poursuites.
2018	147,4	96,8 %	- Enquêtes actives dans six pays en situation - Poursuite de la charge de travail actuelle des enquêtes résiduelles en attente d'arrestation - Trois procès	- *RCA Article 70* : le 19 octobre 2016, l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido* s'est conclue par un verdict de culpabilité. L'accusé avait été inculpé d'infractions contre l'administration de la justice, notamment l'influence par la corruption des témoins dans l'affaire *Bemba*. La décision sur la peine a été rendue le 22 mars 2017. La procédure d'appel s'est poursuivie en 2018. Le 17 septembre 2018, de nouvelles peines pour M. Bemba, M. Mangenda et M. Kilolo ont été prononcées. Les condamnations et les acquittements des cinq accusés sont désormais définitifs. Des peines de prison ont été purgées. - *RCA :* le 8 juin 2018, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
			- Examens préliminaires dans dix situations	décidé, à la majorité, d'acquitter Jean-Pierre Bemba Gombo des charges de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. - *CIV 1* : l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* a débuté le 28 janvier 2016. La présentation par le Bureau du Procureur de son dossier principal s'est achevée le 19 janvier 2018. Le 23 juillet 2018, la Défense de Laurent Gbagbo a déposé sa requête en acquittement et libération immédiate. Des audiences judiciaires ont eu lieu en octobre et novembre 2018, au cours desquelles le Procureur, les Représentants légaux des victimes et les deux équipes de la Défense ont présenté leurs arguments concernant la requête. La Chambre décidera de la conduite future de la procédure en temps voulu. - *RDC 6 :* l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* a été ouvert le 2 septembre 2015 et s'est poursuivi en 2016. La présentation des moyens par le Bureau du Procureur s'est terminée le 29 mars 2017. La présentation des moyens par la Défense a commencé le 29 mai 2017. Les réquisitoires et plaidoiries ont eu lieu les 28 et 30 août 2018. La Chambre de première instance VI délibérera et prononcera sa décision en temps voulu. - *Ouganda* : le procès dans l'affaire *Le Procureur v. Dominic Ongwen* s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. L'Accusation a commencé la présentation de ses moyens le 16 janvier 2017. L'Accusation a terminé la présentation de ses moyens et les Représentants légaux des victimes ont également appelé des témoins à comparaître devant la Chambre. Le procès a repris le 18 septembre 2018 avec les déclarations liminaires de la Défense et la Défense a commencé la présentation de ses moyens le 1er octobre 2018. - *Libye* : le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa, a été délivré par la Chambre préliminaire I. M. Al-Werfalli est accusé d'avoir directement commis et d'avoir ordonné la commission d'un meurtre en tant que crime de guerre dans le cadre de sept faits, impliquant 33 personnes, qui se sont déroulés du 3 juin 2016 ou avant le 17 juillet 2017 ou vers cette date à Benghazi ou dans les environs, en Libye. Un deuxième mandat d'arrêt contre le même suspect a été émis le 4 juillet 2018 en relation avec un huitième fait au cours duquel 10 autres personnes auraient été exécutées devant la mosquée Baya'at al-Radwan le 24 janvier 2018. - *Burundi* : le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a rendu une version publique expurgée de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais hors du Burundi depuis le 26 avril 2015 jusqu'au 26 octobre 2017. En 2018, le Bureau du Procureur a effectivement lancé ses enquêtes sur les crimes présumés commis dans la situation au Burundi. Il a effectué plusieurs missions dans un certain nombre de pays et a commencé à mettre en place les réseaux de coopération nécessaires dans la région pour faciliter son enquête. - Bien que le retrait du Burundi du Statut soit entré en vigueur le 27 octobre 2017, il reste, cependant, dans l'obligation de coopérer avec la Cour. Néanmoins, cela présente certains défis pratiques en matière d'enquête. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur s'est concentré sur la mise en œuvre rapide des besoins opérationnels dans des domaines tels que la sécurité et d'autres soutiens opérationnels, la protection des témoins et les exigences linguistiques. - *RCA II.b* : dans le cadre de l'enquête RCA II.b, un premier mandat d'arrêt contre M. Alfred Yekatom a été délivré le 11 novembre 2018 et levé le

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				17 novembre 2018. Il a été remis à la Cour le 17 novembre et a comparu devant la Chambre préliminaire II le 23 novembre. M. Yekatom est détenu par la Cour. Un deuxième mandat d'arrêt a été délivré contre M. Patrice-Edouard Ngaïssona. Le suspect a été arrêté en France le 12 décembre 2018. Des démarches formelles auprès des autorités françaises pour faire transférer le suspect à la Cour ont été entreprises. - *Mali* : dans la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été émis le 27 mars 2018 contre M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et chef *de facto* de la police islamique. Le suspect a été remis à la Cour le 31 mars 2018 et est détenu par la Cour. L'audience de confirmation des charges est fixée au 6 mai 2019. M. Al Hassan est soupçonné de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à Tombouctou entre avril 2012 et janvier 2013. - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête concernant CIV 2 (anti-Gbagbo), RCA IIa (Séléka), RCA IIb (anti-balaka), SUD (Darfour) et la Géorgie. En outre, des activités d'enquête ont été menées à l'appui des procès en cours et en rapport avec d'autres affaires en cours. - Le Bureau a ouvert trois nouveaux examens préliminaires au cours de la période en question ; au *Venezuela*, concernant des crimes qui auraient été commis dans le pays depuis au moins avril 2017 dans le contexte de manifestations et de troubles politiques. Ensuite aux *Philippines*, concernant des crimes qui auraient été commis dans le pays depuis le 1er juillet 2016 en lien avec la campagne gouvernementale de « guerre contre la drogue » ; et au *Bangladesh/Myanmar* concernant la déportation présumée du peuple Rohingya du Myanmar vers le Bangladesh, un État Partie au Statut de Rome. Deux situations déjà soumises à un examen préliminaire par le Bureau ont été déférées au Procureur. Il s'agit de la situation en *Palestine* (soumise par l'État de Palestine, le 22 mai 2018) et de la situation au *Venezuela* (soumise par un groupe de six États Parties, le 27 septembre 2018). Le Bureau du Procureur a clos l'examen préliminaire concernant le *Gabon* après une analyse factuelle et juridique approfondie de toutes les informations disponibles. Le rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire a été publié le 5 décembre 2018. - Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, le Bureau a reçu 692 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 481 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 14 justifiaient une analyse plus approfondie ; 161 étaient liés à une situation déjà en cours d'analyse ; et 36 étaient liés à une enquête ou à des poursuites. De plus, le Bureau a reçu 5 513 éléments liés aux communications existantes. Le Bureau a reçu au total 13 385 communications au titre de l'article 15 depuis juillet 2002.
2019	148,1	98,3 %	- Enquêtes actives dans huit pays de situation - Poursuite de la charge de travail actuelle des enquêtes résiduelles en attente d'arrestation - Trois procès - Examens préliminaires dans	- *CIV 1* : l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* a commencé le 28 janvier 2016. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I, à la majorité, a acquitté M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé de toutes les charges de crimes contre l'humanité qui auraient été commises en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le 1er février 2019, la Chambre d'appel a fixé les conditions à imposer à M. Gbagbo et M. Blé Goudé lors de leur libération dans un État disposé à les accepter sur son territoire et désireux et capable d'appliquer les conditions fixées par la Chambre. M. Gbagbo et M. Blé Goudé ne sont plus détenus au quartier pénitentiaire de la Cour à titre provisoire dans l'attente de leur libération conditionnelle. Le 16 juillet 2019, la Chambre de première instance I a déposé les motifs écrits complets de l'acquittement de MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. Le Procureur a interjeté appel le 15 octobre 2019.

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
			neuf situations	- *RDC 6* : l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* s'est ouvert le 2 septembre 2015. Le 8 juillet 2019, la Chambre de première instance VI a déclaré Bosco Ntaganda coupable au-delà de tout doute raisonnable de 18 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, commis en Ituri, RDC, en 2002-2003. Le 7 novembre 2019, Bosco Ntaganda a été condamné à un total de 30 ans d'emprisonnement. - *Ouganda* : le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. L'Accusation et la Défense ont terminé la présentation de leurs moyens. Les Représentants légaux des victimes ont également appelé des témoins à comparaître devant la Chambre. Le 12 décembre 2019, le Président du tribunal a prononcé la clôture de la présentation des moyens dans l'affaire. - *Libye* : comme souligné dans les rapports du Procureur du 8 mai 2019 et du 6 novembre 2019 au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau du Procureur a continué de faire avancer les enquêtes relatives à la fois aux nouvelles affaires existantes et potentielles et a demandé le soutien de l'État pour garantir l'exécution des mandats d'arrêt. Le Bureau du Procureur a également poursuivi sa stratégie de coopération avec un certain nombre d'États et d'organisations pour soutenir les enquêtes et les poursuites nationales liées au trafic et à la traite des personnes via la Libye. - *Burundi* : le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a rendu une version publique expurgée de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais hors du Burundi depuis le 26 avril 2015 au 26 octobre 2017. En 2019, le Bureau du Procureur a mené de multiples missions dans le cadre d'enquêtes sur les crimes présumés commis dans la situation au Burundi, ainsi que pour construire et maintenir des réseaux de coopération pertinents. Les ressources supplémentaires limitées dans le budget approuvé de 2019, et la nécessité subséquente de redéployer des ressources internes entre les situations et les cas existants, ont eu *une incidence négative sur le rythme des activités dans la situation au Burundi.* - *RCA II.b* : dans le cadre de l'enquête RCA II.b, un premier mandat d'arrêt contre M. Alfred Yekatom a été délivré le 11 novembre 2018 et levé le 17 novembre 2018. Il a été remis à la Cour le 17 novembre et a comparu devant la Chambre préliminaire II le 23 novembre. Un deuxième mandat d'arrêt a été délivré contre M. Patrice-Edouard Ngaïssona. Il a été arrêté puis transféré à la Cour le 23 janvier 2019. Sa première comparution devant la Chambre préliminaire II a eu lieu le 25 janvier 2019. Le 20 février 2019, la Chambre préliminaire II a joint les affaires Yekatom et Ngaïssona. L'audience de confirmation des charges s'est tenue du 19 au 25 septembre et le 11 octobre 2019. Le 11 décembre 2019, la Chambre préliminaire II a partiellement confirmé les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées par le Procureur contre Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona et les a renvoyés en jugement. La version publique expurgée de la décision de confirmation des charges a été publiée le 20 décembre. - *Mali* : dans la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été émis le 27 mars 2018 contre M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et chef *de facto* de la police islamique. Le suspect a été remis à la Cour le 31 mars 2018 et est détenu par la Cour. L'audience de confirmation des charges s'est déroulée du 8 au 17 juillet 2019. Le 30 septembre 2019, la Chambre préliminaire I a rendu une décision confidentielle confirmant les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées par le Procureur contre M. Al Hassan et l'a renvoyé en jugement. Le 12 décembre 2019, une conférence de mise en état a

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				été convoquée par la Chambre de première instance X en préparation du calendrier des procès. Le procès commencera le 14 juillet 2020 et la présentation des moyens par l'Accusation commencera le 25 août 2020. - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête concernant CIV 2 (anti-Gbagbo), RCA IIa (Séléka), SUD (Darfour) et la Géorgie. En outre, des activités d'enquête ont été menées à l'appui des phases préliminaires et des procès en cours, et en rapport avec d'autres affaires en cours. - *Bangladesh/Myanmar* : le 14 novembre 2019, suite à l'autorisation de la Chambre préliminaire III, le Bureau a ouvert une enquête concernant des crimes présumés relevant de la compétence de la Cour commis dans la situation au Bangladesh/Myanmar. La décision de la Chambre préliminaire III a été rendue sur la base de la demande d'autorisation d'enquête en vertu de l'article 15 du Statut de Rome, déposée le 4 juillet 2019. - *Afghanistan* : le 12 avril 2019, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande du Procureur de procéder à une enquête sur la situation en République islamique d'Afghanistan. Le Procureur a fait appel de la décision le 30 septembre 2019 et a présenté ses arguments lors d'une audience d'appel fixée par la Chambre d'appel entre le 4 et le 6 décembre 2019. - *Palestine* : le Procureur a fini l'examen préliminaire en concluant que tous les critères prévus par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête avaient été remplis. Compte tenu des questions juridiques et factuelles liées au territoire sur lequel l'enquête peut être menée, l'Accusation a déposé une « requête en vertu de l'article 19(3) en vue d'obtenir une décision sur la compétence territoriale de la Cour en Palestine » auprès de la Chambre préliminaire I le 20 décembre 2019. - Le rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire a été publié le 5 décembre 2019.. - Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, le Bureau a reçu 814 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 602 étaient manifestement hors de la compétence de la Cour ; 64 justifiaient une analyse plus approfondie ; 119 étaient liées à une situation déjà en cours d'analyse ; et 29 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. De plus, le Bureau a reçu 5 842 éléments liés aux communications existantes. Le Bureau a reçu au total 14 094 communications au titre de l'article 15 depuis juillet 2002. - Le Bureau a poursuivi ses examens préliminaires des situations en Colombie, en Guinée, en Iraq/Royaume-Uni, au Nigeria, en Palestine, aux Philippines, en Ukraine et au Venezuela.
2020	149,2	95,2 %	- Mener des enquêtes actives dans neuf pays en situation - Poursuite de l'ensemble des dossiers ac-tuels d'enquêtes en attente de mandats d'arrêt - Deux procès - Examens préliminaires de neuf situations	- *Côte d'Ivoire I :* Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé a débuté le 28 janvier 2016. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance 1 a acquitté à la majorité MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de toutes les charges de crimes contre l'humanité prétendument commis en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le Procureur a déposé un recours le 16 septembre 2019. Les Chambres d'appel examineront l'appel dans cette affaire. - *Dép. dém. du Congo 6 :* Le Procureur c. Bosco Ntaganda ouvert le 2 septembre 2015. Le 8 juillet 2019, la Chambre de première instance VI a déclaré Bosco Ntaganda coupable hors de tout doute raisonnable de 18 chefs d'accusation de crime de guerre et de crime contre l'humanité commis en Ituri (Rép. dém. du Congo) en 2002-2003. Le 7 novembre 2019, Bosco Ntaganda a été condamné à un total de 30 ans d'emprisonnement. Le verdict et la sentence font actuellement l'objet d'un appel.

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				- *Ouganda :* Le procès dans l'affaire du Procureur c. Dominic Ongwen s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. Le 12 décembre 2019, le président du tribunal a déclaré close la soumission des preuves dans cette affaire. Les dernières conclusions ont été rendues le 24 février 2020. Les discours de clôture ont été prononcées les 10 et 12 mars 2020. Le jugement de condamnation ou d'acquittement conformément à l'Article 74 du Statut de Rome sera rendu le 4 février 2021. - *Kenya :* Des mandats d'arrêt ont été prononcés sous scellés dans le procès de l'affaire du Procureur c. Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett contre Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett le 10 mars pour atteinte à l'administration de la justice sous le chef de subornation de témoins dans les affaires en situation au Kenya. Ils ont été rendus publics le 10 septembre 2015. Le 2 novembre 2020, Paul Gicheru a été livré aux autorités des Pays-Bas, conformément au mandat d'arrêt pour atteintes à l'administration de la justice sous le chef de subornation de témoins de la Cour le 3 novembre 2020, Paul Gicheru a été mis en détention par la Cour après achèvement des procédures nationales nécessaires. La première transparution de M. Gicheru devant la Cour a eu lieu le 6 novembre 2020. Le 11 décembre 2020, la Chambre préliminaire A a classé les affaires contre Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett. Le Juge unique a établi le calendrier prévisionnel pour la procédure de confirmation des charges qui sera, en principe, réalisée par écrit. La partie civile devrait déposer ses documents contenant les charges le 12 février 2021. La défense pourra déposer une liste de preuves le 26 février 2021. Le Bureau continue à mener des enquêtes sur de possibles violations de l'Article 70 du Statut de Rome dans la situation du Kenya, et continue à recevoir par ailleurs des informations sur les crimes contre l'humanité prétendument commis au cours des violences post-électorales des années 2007 et 2008. - *Libye :* Le Bureau a mené plusieurs missions au cours de l'année 2020 dans différents pays pour collecter des preuves et mener des entretiens avec des témoins concernant des crimes prétendument commis par toutes les parties en conflit. Le Bureau reste engagé avec les autorités libyennes, et a effectué des missions en Libye pour des activités d'enquêtes et des questions liées à la coopération. Comme il a été souligné dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations-Unies le 5 mai et le 11 novembre 2020, le Bureau a poursuivi ses efforts pour faire progresser les enquêtes concernant les affaires existantes et de nouvelles affaires possibles, et a lancé un appel vers les États et les parties prenantes pour qu'ils soutiennent une exécution en toute sécurité des mandats d'arrêt exceptionnels. Le Bureau a continué à travailler sur des demandes supplémentaires de mandats d'arrêt dans cette situation. Dans ses activités d'enquête, le Bureau a bénéficié d'une étroite collaboration des États, de la Mission de soutien des Nations-Unies en Libye (UNSMIL) et d'autres organisations régionales et internationales, ainsi que d'organismes ou personnes individuelles de la société civile. Il s'investit de plus en plus dans la coopération avec ou en appui aux enquêtes nationales concernant des crimes internationaux ou autres commis en Libye. - *Burundi :* Au cours de l'année 2020, le Bureau a effectué plusieurs missions en lien avec des enquêtes sur des crimes prétendument commis dans cette situation, également pour renforcer les réseaux de coopération. En particulier, le Bureau a continué à collecter des preuves et à mener des entretiens avec des témoins concernant les crimes faisant l'objet d'une enquête. Dans ce contexte, alors que le Burundi refuse toute coopération avec la Cour, le Bureau a bénéficié de la coopération des États et d'organismes des Nations-Unies. - *République centrafricaine II-b* (anti-balaka) : En lien avec le procès République centrafricaine II-b, le 16 mars 2020, la Présidence a constitué la

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				Chambre de première instance C pour audience de l'affaire du Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona. L'ouverture du procès est prévue pour le 9 février 2021. La Chambre tiendra des conférences de mise en état, consultera les parties et les participants pour préparer le procès et adoptera les procédures nécessaires pour faciliter le déroulement équitable et diligent de la procédure. - *Mali :* Dans la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été lancé le 27 mars 2018 contre M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et chef *de facto* de la police islamique. Le suspect a été livré à la Cour le 31 mars 2018. Le 23 avril 2020, la Chambre préliminaire I a partiellement accédé à la demande du Procureur de modifier les charges contre M. Al Hassan ; la version expurgée de cette décision a été publiée le 11 mai 2020. Le procès s'est ouvert les 14 et 15 juillet 2020, notamment par la déclaration préliminaire du Procureur. Le procès s'est poursuivi le 8 septembre 2020, alors que la partie civile a commencé à présenter ses preuves et appelé les témoins à la barre. La présentation des preuves est en cours. À leur demande, les Représentants légaux des victimes et la Défense feront leurs déclarations préliminaires en ouverture à la présentation de leurs preuves, une fois que la partie civile aura terminé l'exposé de son dossier. - *Côte d'Ivoire II :* Le Bureau, au cours de l'année 2020, a continué à collecter les preuves liées aux crimes prétendument commis pendant la période de violences post-électorales perpétrés par le parti opposé au président sortant Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire II). L'enquête est en cours et se trouva actuellement à un stade bien avancé. - *République centrafricaine II-a* (Séléka) : Le Bureau a effectué différentes missions liées à ses enquêtes en cours concernant les deux parties opposées du conflit en République centrafricaine, en mettant l'accent sur les crimes commis depuis le 1er août 2012. Le Bureau a bénéficié d'une forte coopération des autorités centrafricaines et de la Mission intégrée de stabilisation multidimensionnelle des Nations-Unies en République centrafricaine (MINUSCA). Soutenir et améliorer la coopération avec les acteurs principaux, notamment plusieurs organismes et agences des Nations-Unies, ainsi que les pays voisins, est resté une priorité. Le Bureau a continué à surveiller et encourager les procédures pénales nationales, et à coopérer en partageant son expertise avec celle des acteurs judiciaires nationaux, notamment la Cour pénale spéciale. - *Soudan (Darfour) :* Le Bureau, en coordination avec le Greffe de la Cour, est parvenu à sécuriser la remise et le transfert de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman le 9 juin 2020 jusqu'aux locaux de détention de la Cour, suite à sa reddition volontaire aux autorités de la République centrafricaine, et ce en dépit des difficultés opérationnelles liées à la pandémie du COVID 9. Le Bureau a ensuite été en mesure de mener plusieurs missions en Europe et en Afrique pour accélérer les préparatifs de l'audience de confirmations des charges contre M. Abd-Al-Rahman prévue pour le 22 février 2021. En octobre, le Procureur a conduit la première mission du Bureau au Soudan depuis treize ans. Comme il a été souligné, entre autres, dans la réunion d'information du Procureur au Conseil de sécurité des Nations-Unies du 10 décembre 2020, le Bureau s'est engagé à Khartoum avec les plus hauts responsables du gouvernement soudanais, et a également engagé des discussions avec des représentants d'organisations de la société civile, des organismes internationaux et le corps diplomatique. Le 3 décembre 2020, étant donné le nombre de difficultés auquel il a dû faire face, concernant notamment la sécurité des témoins, le Bureau a demandé à la Chambre préliminaire de

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				reporter l'audience de confirmation des charges au 31 mai 2021. - *Géorgie :* Au cours de l'année 2020, le Bureau a effectué un certain nombre de missions d'enquête dans différents pays. Le Bureau continue à faire appel à toutes les parties pour qu'elles coopèrent dans le cadre de ses enquêtes, notamment la Fédération de Russie et les autorités *de facto* de l'Ossétie du Sud, dans l'intérêt d'une justice en faveur des victimes de toutes les parties du conflit. Une enquête active est en cours et se trouve actuellement à un stade bien avancé. En outre, des activités d'enquête ont été menées en soutien aux procès préliminaires et procès de première instance en cours, et en relation avec d'autres affaires déjà existantes. - *Bangladesh/Myanmar :* Le 14 novembre 2019, après autorisation de la Chambre préliminaire III, le Bureau a ouvert une enquête concernant les crimes prétendument commis dans la situation du Bangladesh/Myanmar et relevant de la juridiction de la Cour. Du fait de l'impact de la pandémie du COVID-19 et de la capacité limitée du Bureau à conduire des activités sur le terrain depuis mars 2020, le Bureau progresse actuellement sur d'autres aspects de son enquête et a continué à faire d'importantes avancées dans la collecte de preuves. Le Bureau poursuit ses efforts pour étendre son réseau de coopération dans la région et lance un appel à toutes les parties pour coopérer à ses enquêtes, notamment à la République de l'Union du Myanmar. Le Bureau a mené sa première mission au Bangladesh, suite à l'ouverture de l'enquête en janvier-février 2020 (sa quatrième mission au total). Au cours de sa visite, le Bureau du Procureur s'est engagé avec les ministres concernés du gouvernement, des agences des Nations-Unies, des partenaires de la société civile et la communauté diplomatique. En outre, le Bureau a mené plusieurs activités de sensibilisation vers les communautés affectées, pour des questions de logistique et d'opérations avancées permettant aux enquêtes de commencer dans les camps Rohingya au Bangladesh. - *Afghanistan :* Le 5 mars 2020, la Chambre d'appel a autorisé l'ouverture d'une enquête pour la situation en Afghanistan. Le Bureau a continué à s'engager avec un ensemble d'acteurs, à mettre en place des réseaux pertinents de coopération, et à préparer le démarrage des activités d'enquête. Le 15 avril 2020, le Procureur a informé la Chambre préliminaire II que la République islamique d'Afghanistan lui avait demandé, conformément à l'Article 18 du Statut, de reporter l'enquête de ses ressortissants ou autres relevant de sa juridiction concernant les actes criminels prétendument commis dans le cadre des paramètres de cette situation, et a demandé un délai supplémentaire afin de fournir du matériel de soutien pour sa demande. Les autorités afghanes ont fourni une information supplémentaire au Bureau le 12 juin 2020. - Le Rapport annuel sur les activités d'enquêtes préliminaires a été publié le 14 décembre 2020.
2021	148,3	97,4 %.	- Mener des enquêtes actives dans neuf pays de situation[1] - Poursuite de la charge de travail actuelle des enquêtes résiduelles en attente d'arrestation - Deux essais et un	- *CIV I :* Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* s'est ouvert le 28 janvier 2016. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I a acquitté à la majorité MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de toutes les charges de crimes contre l'humanité qui auraient été commis en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le Procureur a interjeté appel le 16 septembre 2019. Le 31 mars 2021, la Chambre d'appel a confirmé à la majorité la décision d'acquittement du 15 janvier 2019. - *RDC 6 :* Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* s'est ouvert le 2 septembre 2015. Le 8 juillet 2019, la Chambre de première instance VI a déclaré Bosco Ntaganda coupable au-delà de tout doute

[1] Burundi ; RCA II ; CIV II ; Darfour ; Géorgie ; Libye III ; Mali ; Bangladesh/ Myanmar ; et Afghanistan.

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
			pré-essai[1] - Examens préliminaires dans neuf situations[2]	raisonnable de 18 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Ituri (RDC) en 2002-2003. Le 7 novembre 2019, Bosco Ntaganda a été condamné à un total de 30 ans d'emprisonnement. Le 30 mars 2021, la Chambre d'appel a confirmé la déclaration de culpabilité et la peine dans cette affaire. Ces deux décisions sont désormais définitives. Le Bureau a continué de dialoguer avec les autorités nationales et diverses parties prenantes, notamment pour garantir la coopération dans le cadre des procédures en cours et pour encourager les procédures nationales. Le Bureau s'est également entretenu avec les autorités de la RDC en vue de clarifier certaines questions relatives à l'affaire engagée contre Sylvestre Mudacumura. - *Ouganda* : Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. Le 12 décembre 2019, le Président du tribunal a prononcé la clôture de la présentation des preuves dans l'affaire. Les mémoires de clôture ont été déposés le 24 février 2020. Les déclarations de clôture ont eu lieu du 10 au 12 mars 2020. Le 4 février 2021, la Chambre de première instance IX a reconnu Dominic Ongwen coupable d'un total de 61 crimes, comprenant des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis au nord de l'Ouganda entre le 1er juillet 2002 et le 31 décembre 2005. Le 6 mai 2021, la Chambre de première instance IX a condamné Dominic Ongwen à 25 ans d'emprisonnement. La période de sa détention, courant entre le 4 janvier 2015 et le 6 mai 2021, sera déduite de la durée totale d'emprisonnement qui lui a été infligée. Le 6 mai 2021, la Chambre a également rendu une ordonnance de conclusions sur les réparations. Le Bureau a continué d'explorer des pistes et des voies pour l'arrestation ou la reddition de Joseph Kony, chef présumé de l'Armée de résistance du Seigneur. Le Bureau a également continué d'encourager les procédures nationales concernant les deux parties au conflit. - *Kenya* : Des mandats d'arrêt ont été délivrés sous scellés dans le cadre du procès ouvert dans l'affaire *Le Procureur c. Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett* pour Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett le 10 mars, pour des atteintes à l'administration de la justice consistant à corrompre des témoins dans les affaires de la situation au Kenya. Ils ont été descellés le 10 septembre 2015. Le 2 novembre 2020, Paul Gicheru s'est livré aux autorités néerlandaises, en vertu du mandat d'arrêt pour infractions contre l'administration de la justice consistant à corrompre des témoins de la Cour. Le 3 novembre 2020, Paul Gicheru a été remis à la garde de la Cour à l'issue de la procédure nationale nécessaire. La première comparution de M. Gicheru devant la Cour a eu lieu le 6 novembre 2020. Le 11 décembre 2020, la Chambre préliminaire A a disjoint les affaires contre Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett. Le juge unique a fixé des dates provisoires pour la procédure de confirmation des charges qui se déroulera, en principe, par écrit. L'Accusation a déposé son document contenant les charges le 12 février 2021. La Défense a déposé une liste des éléments de preuve le 26 février 2021. Le 15 juillet 2021, la Chambre préliminaire A a confirmé les charges d'atteintes à l'administration de la justice portées par le Procureur contre Paul Gicheru et l'a renvoyé en jugement. Le 30 septembre 2021, la Chambre de première instance III a fixé l'ouverture du procès contre M. Gicheru au 15 février 2022. Le Bureau continue de mener des enquêtes sur les violations potentielles de l'article 70 du Statut de Rome dans la situation au Kenya et de recevoir des informations sur la commission présumée de crimes contre l'humanité lors des violences post-électorales de 2007-2008.

[1] RCA II.b (*Yekatom et Ngaïssona*) ; Mali II (*Al Hassan*) ; et Darfour (*Abd-Al-Rahman*).

[2] Colombie ; Guinée ; Irak/Royaume-Uni ; Nigéria ; Palestine ; Philippines ; Ukraine ; Venezuela I ; et Venezuela II.

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				- *Libye :* Comme l'ont souligné ses rapports au Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris le premier exposé du Procureur Khan au Conseil le 24 novembre 2021, le Bureau, malgré la situation sécuritaire difficile, a fait des progrès dans ses enquêtes, et conduit plusieurs missions dans différents pays, afin de recueillir des preuves et de mener des entretiens avec des témoins sur les crimes qui auraient été commis par toutes les parties au conflit, notamment en ce qui concerne les centres de détention et le respect des migrants. Le Bureau a continué de demander le soutien des États et des parties prenantes pour garantir l'exécution des mandats d'arrêt en suspens. Le Bureau a procédé à des vérifications pour vérifier les décès présumés de deux suspects, à savoir MM. Al-Werfalli et Al-Tuhamy. Dans ses activités d'enquête, le Bureau a continué de s'assurer la coopération d'un certain nombre d'États et d'organisations internationales et régionales, y compris la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et d'étendre et de renforcer son réseau de coopération existant pour faire progresser ses enquêtes. - *Burundi :* Le Bureau a mené plusieurs missions dans le cadre de son enquête sur les crimes présumés commis dans cette situation, ainsi que pour renforcer les réseaux de coopération. Le Bureau a continué de recueillir des éléments de preuve, y compris des auditions de témoins concernant les crimes faisant l'objet d'une enquête. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur a bénéficié de la coopération avec des États, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. - *RCA II.b (anti-balaka)* : Dans le cadre du procès RCA II.b, le 16 mars 2020, la Présidence a constitué la Chambre de première instance V pour entendre l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*. Le procès s'est ouvert le 16 février 2021 devant la Chambre de première instance V. La Chambre tiendra des conférences de mise en état, s'entretiendra avec les parties et les participants pour préparer le procès et adoptera les procédures nécessaires pour faciliter le déroulement équitable et rapide de la procédure. - *Mali* : Dans la situation au Mali, le procès *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan)*, qui s'est ouvert le 14 juillet 2020 devant la Chambre de première instance X, s'est poursuivi tout au long de l'année 2021. Le Bureau a mené plusieurs missions pour enquêter sur les crimes présumés dans cette situation. Il a continué de bénéficier de la coopération des autorités nationales et d'autres partenaires, y compris des entités des Nations Unies – en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. - *CIV II :* Le Bureau a continué, en 2021, de recueillir des preuves relatives aux crimes présumés commis lors des violences post-électorales du côté opposé à l'ancien Président Laurent Gbagbo (CIV II). L'enquête est en cours et se trouve actuellement à un stade avancé. - *RCA IIa (Séléka)* : Le mandat d'arrêt contre M. Mahamat Saïd Abdel Kani, alias « Mahamat Saïd Abdel Kani » et « Mahamat Saïd Abdelkani » (« M. Said ») a été délivré sous scellés le 7 janvier 2019 pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis à Bangui (RCA) en 2013. M. Said a été remis à la Cour le 24 janvier 2021. Il a fait sa première comparution devant le juge unique de la Chambre préliminaire II, le juge Rosario Salvatore Aitala, les 28 et 29 janvier 2021. L'audience de confirmation des charges s'est déroulée du 12 au 14 octobre 2021. Le 9 décembre 2021, la Chambre préliminaire II a partiellement confirmé les charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, portées par le Procureur contre M. Said, et l'a renvoyé en jugement. Le Bureau a continué de surveiller et d'encourager les procédures pénales nationales, ainsi que de coopérer et de partager son expertise avec les acteurs judiciaires nationaux, y

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				compris le Tribunal pénal spécial. - *Soudan (Darfour) :* Le Bureau, en coordination avec le Greffe de la Cour, a pu obtenir la remise et le transfert de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman le 9 juin 2020 à la garde de la Cour, suite à sa remise aux autorités de la République centrafricaine, et ceci malgré les défis opérationnels posés par la pandémie de COVID-19. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)* s'est tenue du 24 au 26 mai 2021. Le 9 juillet 2021, la Chambre préliminaire II a confirmé 31 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis entre août 2003 et au moins avril 2004 à Kodoom, Bindisi, Mukjar, Deleig et leurs environs, au Darfour (Soudan), et renvoyé M. Abd-Al-Rahman en jugement. Le 8 septembre 2021, la Chambre de première instance I a fixé l'ouverture du procès au 5 avril 2022. En août 2021, le Procureur a effectué une visite officielle au Soudan, sa première visite dans un pays de situation depuis son entrée en fonction, afin de faire progresser la coopération avec les autorités nationales et la communauté diplomatique à Khartoum. Un nouveau mémorandum d'accord, sur la coopération entre le Bureau et le Gouvernement de la République du Soudan concernant l'enquête sur tous les suspects contre lesquels des mandats d'arrêt ont été délivrés par la Cour, a été signé à l'issue de la visite le 12 août. Depuis lors, le Bureau s'emploie à faire progresser la coopération dans le cadre de ses enquêtes, à créer les conditions d'une présence continue de son personnel au Soudan, à faire avancer les enquêtes concernant les suspects toujours en fuite et à être prêt pour le procès tenu dans l'affaire engagée contre M. Abd-Al-Rahman. - *Géorgie :* En 2021, le Bureau a effectué plusieurs missions d'enquête dans le cadre de son enquête en cours, et continué de dialoguer avec les autorités nationales compétentes et diverses parties prenantes, notamment pour assurer la coopération dans le cadre de ses activités d'enquête. - *Bangladesh/Myanmar :* Le 14 novembre 2019, suite à l'autorisation de la Chambre préliminaire III, le Bureau a ouvert une enquête concernant des crimes présumés relevant de la compétence de la Cour commis dans la situation au Bangladesh/Myanmar. En raison de l'impact continu de la pandémie de COVID-19, le Bureau a effectué un nombre limité de missions dans le cadre de ses enquêtes en cours. Le Bureau a cependant fait progresser d'autres aspects de ses enquêtes, et continué d'accomplir d'importants progrès dans la collecte de preuves. Le Bureau a dialogué avec diverses parties prenantes, notamment des ministères du Gouvernement du Bangladesh, des diplomates, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, afin de les informer de l'évolution de la situation. En février et mars 2021, le Bureau a mené des activités de sensibilisation auprès des communautés affectées. Le 16 juillet 2021, le Procureur a reçu une visite de haut niveau des autorités du Bangladesh, visant à renforcer la coopération. Le Bureau a poursuivi ses efforts pour étendre son réseau de coopération concernant le Bangladesh et l'ensemble de la région, et appelé toutes les parties à coopérer à ses enquêtes, y compris le Myanmar. Le Bureau a également suivi les procédures judiciaires et les enquêtes d'autres structures d'enquête et/ou judiciaires (internationales) et s'est efforcé d'intervenir le cas échéant. - *Afghanistan :* Le 5 mars 2020, la Chambre d'appel a autorisé l'ouverture d'une enquête sur la situation en Afghanistan. Le Bureau a continué de dialoguer avec un éventail de parties prenantes, afin de créer des réseaux de coopération pertinents et de jeter les bases du lancement des activités d'enquête. Ce travail préparatoire comprenait l'identification, l'analyse et la gestion des risques, l'évaluation des problèmes de sécurité et de logistique et, le cas échéant, la préservation des preuves. Le 16 avril 2021, le Procureur a

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				déposé une notification sur l'état de la demande de report de l'article 18-2) adressée par la République islamique d'Afghanistan, en détaillant les communications ayant eu lieu entre le Bureau et l'Afghanistan à la suite de la demande de report de l'enquête de ce dernier, communiquée par le Procureur à la Chambre le 15 avril 2020. Le 27 septembre 2021, le Procureur a déposé une demande d'ordonnance accélérée devant la Chambre préliminaire II, demandant l'autorisation que le Bureau reprenne son enquête sur la situation. - *Palestine :* Le 5 février 2021, la Chambre préliminaire I a rendu la « Décision relative à la « requête de l'Accusation en vertu de l'article 19-3) en vue d'obtenir une décision sur la compétence territoriale de la Cour en Palestine » ». La Chambre a conclu i) que l'État de Palestine est un État Partie au Statut ; ii) à la majorité, que l'État de Palestine est considéré comme « [l]'État sur le territoire duquel le comportement en question s'est produit » aux fins de l'article 12-2)-a) du Statut ; et iii) à la majorité, que la compétence territoriale de la Cour dans la situation dans l'État de Palestine s'étend aux territoires occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza et la Cisjordanie, en incluant Jérusalem-Est. Le 3 mars 2021, le Bureau a annoncé l'ouverture de son enquête sur la situation. Le 21 mars 2021, le Bureau a reçu la visite du Ministre des Affaires étrangères de l'État de Palestine, visant à explorer les moyens de renforcer la coopération. En outre, un accord de coopération a été signé avec l'État de Palestine le 15 juin 2021. Le Bureau a évalué la meilleure façon de relever les défis uniques qui se posent dans cette situation, en tenant compte de l'environnement opérationnel, de sa capacité en ressources et de sa lourde charge de travail. - *Philippines* : Le 24 mai 2021, le Procureur a déposé, dans un dossier confidentiel, la « Demande d'autorisation d'enquête en vertu de l'article 15-3) ». Le 14 juin 2021, le Procureur a déposé une version publique expurgée de la Requête. Le 15 septembre 2021, la Chambre préliminaire I a autorisé l'ouverture d'une enquête sur la situation aux Philippines, concernant les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis sur le territoire des Philippines entre le 1er novembre 2011 et le 16 mars 2019 dans le contexte de la campagne dite de « guerre contre la drogue ». - *Venezuela :* Le 27 septembre 2018, le Bureau du Procureur a reçu une saisine d'un groupe d'États Parties au Statut de Rome, concernant la situation ayant cours en République bolivarienne du Venezuela depuis le 12 février 2014. Conformément à l'article 14 du Statut de Rome sur la Cour pénale internationale, les États requérants ont demandé au Procureur d'ouvrir une enquête sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis sur le territoire du Venezuela. Le 28 septembre 2018, la Présidence a attribué la situation en République bolivarienne du Venezuela à la Chambre préliminaire I. Le 19 février 2020, la Présidence a renvoyé la situation en République bolivarienne du Venezuela I à la Chambre préliminaire III. En 2020, le Bureau a conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité, en particulier dans le cadre de la détention, avaient été commis au Venezuela depuis au moins avril 2017. Le 3 novembre 2021, le Procureur a annoncé que l'examen préliminaire s'est conclu par une décision de poursuivre les enquêtes. L'annonce du Procureur s'est accompagnée de la signature conjointe, avec le Gouvernement, d'un protocole d'accord ouvrant la voie à un dialogue et à une coopération soutenus. - *Examens préliminaires* : Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a mené des activités d'examen préliminaire concernant au moins neuf situations. S'agissant de la Colombie, le 28 octobre 2021, le Procureur a conclu l'examen préliminaire, avec un accord de coopération entre le Bureau et le Gouvernement colombien, qui renouvelle l'engagement du Bureau envers le processus national de responsabilisation de la Colombie, et renforce et définit davantage les rôles mutuels que le Bureau et le Gouvernement

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				assumeront pour faire en sorte que les progrès significatifs réalisés par les organes nationaux de poursuite et de justice, et en particulier par la Juridiction spéciale pour la paix, soient soutenus et renforcés. S'agissant de la Guinée, le Bureau a poursuivi son examen de la recevabilité aux fins de déterminer si la procédure nationale en cours est entachée d'une réticence ou d'une incapacité à mener véritablement à bien la procédure dans un délai raisonnable. En novembre 2021, le Bureau a effectué une mission à Conakry, y compris des réunions avec le Gouvernement et d'autres autorités, pour faire le point sur les progrès. S'agissant de la Palestine, le 3 mars 2021, le Bureau a annoncé l'ouverture de son enquête sur la situation, suite à la décision de la Chambre préliminaire I du 5 février 2021. S'agissant des Philippines, le 24 mai 2021, le Bureau a demandé l'autorisation judiciaire de poursuivre une enquête sur la situation, après avoir achevé son examen préliminaire et conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité avaient été commis et que les critères statutaires d'ouverture d'une enquête étaient remplis. S'agissant de la situation au Venezuela I, après avoir déterminé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que des crimes relevant de la compétence de la Cour s'étaient produits au Venezuela depuis au moins avril 2017, le Procureur a annoncé le 3 novembre 2021 que l'examen préliminaire au Venezuela était terminé avec décision de poursuivre les investigations. - *Activités supplémentaires (art. 5)* : Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Bureau du Procureur a enregistré 641 communications soumises en vertu de l'article 15 du Statut, dont le Bureau a constaté que 469 échappaient manifestement à la compétence de la Cour, 39 n'avaient aucun rapport avec les affaires en cours et justifiaient une analyse plus approfondie, 25 étaient liées à une situation déjà en cours d'analyse et 108 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, 3 217 communications ont été enregistrées en tant qu'informations complémentaires aux communications existantes.
2022	154,9	99,3 %	- Mener des enquêtes actives dans huit pays de situation[1] - Poursuite de la charge de travail actuelle des enquêtes résiduelles en attente d'arrestation - Conduire cinq procès[2] - Examens préliminaires dans huit situations[3]	- Dans la situation en République centrafricaine (RCA II.a), suite à la confirmation partielle des charges retenues le 9 décembre 2021 par la Chambre préliminaire II dans l'affaire engagée contre M. Mahamat Said Abdel Kani, également connu sous le nom de « Mahamat Said Abdel Kain » et « Mahamat Said Abdelkani » (« M. Said »), le procès s'est ouvert le 26 septembre 2022. Il est en cours. - Dans la situation en République centrafricaine (RCA II.b), le procès de MM. Alfred Yekatom et Patrice-Eduard Ngaïssona se poursuit. Une deuxième affaire relative à cette situation concerne M. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka (Mokom), qui a été remis à la Cour le 14 mars 2022. Le 22 mars 2022, M. Mokom a comparu pour la première fois devant la Chambre préliminaire II. Il a été provisoirement prévu que l'audience de confirmation des charges s'ouvre le 31 janvier 2023. - En parallèle, le Bureau a continué de suivre et d'encourager les procédures pénales nationales, et de coopérer et de partager son savoir-faire avec les acteurs judiciaires nationaux, notamment la Cour pénale spéciale. Le Procureur a favorablement accueilli l'ouverture du premier procès tenu devant la Cour pénale spéciale en mai 2022, en la considérant comme un moment important, et souligné l'engagement pris par son Bureau d'appuyer activement ses travaux, conformément au principe de complémentarité. Le Procureur adjoint Mandiaye Niang a assisté, au nom du Procureur, à la

[1] Burundi ; Côte d'Ivoire II ; Darfour ; Géorgie ; Libye III ; Libye IV ; Libye V ; et Bangladesh/ Myanmar. L'Afghanistan et la Palestine sont parvenus au stade de la planification.
[2] République centrafricaine II.b (*Yekatom et Ngaïssona*) ; Mali II (*Al Hassan*) ; Darfour (*Abd-Al-Rahman*) ; République centrafricaine II.a (Said) ; et Kenya (*Gicheru*).
[3] Bolivie ; Colombie ; Guinée ; Nigéria ; Philippines ; Ukraine ; Venezuela I ; et Venezuela II.

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				journée inaugurale de ce procès. - Dans la situation au Bangladesh/Myanmar, l'enquête du Procureur, autorisée le 14 novembre 2019, se poursuit, en donnant lieu à des missions régulières, au renforcement des efforts déployés pour accélérer la collecte et l'analyse des éléments de preuve, à de nouvelles initiatives visant à approfondir le dialogue et la coopération avec les partenaires dans la région. L'accent est également placé sur les moyens d'assurer une présence renforcée au Bangladesh, afin de collaborer plus efficacement avec les communautés impactées. Le Bureau a entretenu des relations avec toute une série de parties prenantes, incluant de hauts fonctionnaires du Gouvernement bangladais, des diplomates, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, au sujet des demandes d'assistance et afin de les informer de l'évolution suivie par la situation. En février 2022, le Procureur a conduit une visite de cinq jours à Dhaka et à Cox's Bazar (Bangladesh). Il s'agissait de sa première visite au Bangladesh. - Dans la situation en République démocratique du Congo, le Bureau a poursuivi le dialogue noué avec les autorités et les parties prenantes congolaises, afin d'encourager les procédures nationales engagées contre les crimes graves, et de renforcer la coopération et la complémentarité. L'objectif est d'intensifier les efforts entrepris dans le cadre d'une évaluation complète des progrès accomplis. Le Bureau a continué de bénéficier de la coopération précieuse des autorités nationales et d'autres parties, notamment des organismes des Nations Unies. - Dans la situation en Côte d'Ivoire, l'enquête conduite par le Bureau sur les crimes qui auraient été commis par des opposants à l'ancien Président Laurent Gbagbo dans le contexte des violences post-électorales survenues en Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et juin 2011, se poursuit. - Au Darfour, dans la situation au Soudan, suite à la confirmation, le 9 juillet 2021, par la Chambre préliminaire II, de toutes les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité retenues par le Procureur contre Ali Muhammad Abd-Al-Rahman, le procès s'est ouvert pour cette affaire devant la Chambre de première instance I le 5 avril 2022 (il s'agit du premier procès tenu dans cette situation qui est basé sur un renvoi du Conseil de sécurité des Nations Unies). Il se poursuit. - Le Procureur et le Procureur adjoint Khan se sont rendus au Soudan, en incluant un déplacement au Darfour, en août 2022, et ont souligné la nécessité persistante d'assurer la pleine coopération des autorités soudanaises, aux fins notamment de faire progresser les affaires relatives aux suspects restants. - Le Procureur a également présenté, depuis Khartoum, le trente-cinquième rapport sur l'enquête au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agissait du premier exposé tenu par un Procureur de la Cour au Conseil de sécurité depuis un pays de situation. - Le trente-quatrième rapport du Procureur sur le Darfour a été présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies le 17 janvier 2022, en incluant des informations actualisées sur les progrès accomplis dans les enquêtes et la coopération avec les autorités, ainsi que des détails sur la stratégie mise à jour au titre de la situation pour accélérer les activités d'enquête. - Dans la situation en Libye, le 15 juin 2022, la Chambre préliminaire I a clos la procédure engagée contre M. Al-Werfalli, en raison de la notification de son décès par l'Accusation, et de sa demande de levée des mandats d'arrêt ; et le 7 septembre 2022, la Chambre préliminaire I a clos la procédure engagée

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				contre Al-Tuhamy Mohamed Khaled après que son décès a été établi. - Dans son rapport au Conseil de sécurité présenté en avril 2022, le Procureur a décrit à grands traits sa nouvelle stratégie d'action, basée sur une évaluation exhaustive des progrès accomplis dans les enquêtes, et les difficultés persistantes. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie a eu pour première étape la mission conduite par le Procureur adjoint Khan en Libye en juin 2022. - Le 7 septembre 2022, le Bureau est devenu un membre officiel de l'Équipe conjointe chargée d'appuyer les enquêtes sur les crimes commis contre des migrants et des réfugiés en Libye. Cette équipe est composée de représentants des autorités nationales compétentes de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Espagne. - Le 15 juillet 2021, la Chambre préliminaire A a confirmé les charges d'atteintes à l'administration de la justice, retenues par le Procureur contre Paul Gicheru, et déféré ce dernier à la Section de première instance. Dans sa décision, la Chambre a considéré qu'il existait des motifs substantiels de croire que M. Gicheru avait commis, en tant que co-auteur ou selon d'autres modes de responsabilité, des atteintes à l'administration de la justice (article 70-1)-c) du Statut de Rome) entre avril 2013 et la clôture de l'affaire *Ruto et Sang*, le 10 septembre 2015, au Kenya. Ces atteintes auraient été commises en prolongement d'un plan commun mis en œuvre par un groupe de personnes incluant M. Gicheru, dont l'objectif ultime était de porter atteinte aux arguments de l'Accusation dans l'affaire *Ruto et Sang*. Le 15 février 2022, le procès s'est ouvert devant la Chambre de première instance III. L'accusé a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation retenus contre lui. L'Accusation a ensuite présenté ses déclarations liminaires et appelé ses premiers témoins à déposer. Huit témoins ont déposé pour l'Accusation, le dernier témoignage ayant été entendu le 24 mars 2022. Le Bureau a clos sa présentation des éléments de preuve le 29 mars 2022. Le 25 avril 2022, la Défense a annoncé qu'elle ne citerait aucun témoin à comparaître. Les plaidoiries ont eu lieu le 27 juin 2022. Le 14 octobre 2022, la Chambre de première instance III a clos la procédure engagée contre Paul Gicheru suite à la confirmation de son décès. - S'agissant de la situation en Palestine, l'enquête du Bureau, ouverte le 3 mars 2021, est en cours. Le Bureau collecte, conserve et analyse les informations, les communications et les éléments de preuve provenant de diverses sources. Le Bureau a noué le dialogue avec les parties prenantes compétentes, notamment des représentants de la société civile, en étudiant de façon anticipée de nouvelles possibilités de coopération et d'échanges d'informations. Le 9 juin 2022, le Procureur a reçu le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine dans le cadre de sa visite à la Cour. - Le 15 septembre 2021, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour, qui auraient été commis sur le territoire des Philippines entre le 1er novembre 2011 et le 16 mars 2019, dans le contexte de la campagne dite de « guerre contre la drogue ». Cette autorisation faisait suite à la demande, initialement adressée par le Procureur le 24 mai 2021 puis déposée sous la forme d'une version publique expurgée le 14 juin 2021, afin d'ouvrir une enquête. Le 18 novembre 2021, le Procureur a informé la Chambre préliminaire I que la République des Philippines lui avait demandé, le 10 novembre 2021, de lui déférer « les enquêtes et les procédures » relatives à ses ressortissants ou à d'autres personnes relevant de sa compétence, « au sujet des crimes contre l'humanité (meurtres), visés à l'article 7-1)-a) du Statut, qui auraient été

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				« commis dans l'ensemble du pays entre le 1er juillet 2016 et le 16 mars 2019, dans le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler la campagne « anti-drogue » » ; et dans la région de Davao, entre le 1er novembre 2011 et le 30 juin 2016 ». Le 24 juin 2022, suite à son analyse des informations fournies par les Philippines, et d'autres informations disponibles publiquement ou transmises par des tierces parties, le Procureur a adressé à la Chambre une demande d'autorisation de reprendre l'enquête, en affirmant que le renvoi demandé n'était pas justifié. Le Bureau a, dans le même temps, continué de se préparer à la reprise des activités d'enquêtes dans le cas où elles seraient autorisées par la Chambre préliminaire. - Le 28 octobre 2021, le Procureur a clos l'examen préliminaire relatif à la Colombie par la conclusion d'un Accord de coopération entre le Bureau et le Gouvernement colombien. Cet accord renouvelle l'engagement pris par le Bureau à l'égard du processus national colombien d'établissement des responsabilités, et renforce, en les définissant plus précisément, les fonctions qui seront mutuellement exercées par le Bureau et le Gouvernement colombien afin d'assurer la durabilité et la solidité des progrès importants que devront accomplir les bureaux nationaux de poursuites et d'activités judiciaires, en particulier la Juridiction spéciale pour la paix. Le 25 octobre 2022, une équipe du Bureau a clos une visite officielle effectuée à Bogotá dans le cadre de l'Accord de coopération. - Le 3 novembre 2021, le Procureur a annoncé que l'examen préliminaire conduit en République bolivarienne du Venezuela avait été conclu par la décision d'ouvrir des enquêtes. Cette annonce a été faite par le Procureur lors la signature conjointe, avec le Gouvernement vénézuélien, d'un mémorandum d'accord qui établit les bases d'un dialogue et d'une coopération étroites. Le 31 mars 2022, le Procureur a clos sa deuxième visite officielle en République bolivarienne du Venezuela, durant laquelle d'importantes actions ont été prises, afin d'approfondir la coopération et d'accélérer les travaux indépendants que le Bureau conduit relativement à la situation au Venezuela. Le 16 avril 2022, le Procureur a informé la Chambre préliminaire qu'il avait reçu une demande de la part de la République bolivarienne du Venezuela, afin que les enquêtes du Bureau lui soient déférées en faveur des actions menées à bien par les autorités nationales du Venezuela, conformément à l'article 18 du Statut de Rome. Dans sa notification, le Procureur a également informé la Chambre préliminaire de son intention de demander, dans les plus brefs délais, l'autorisation de reprendre les enquêtes du Bureau, après avoir examiné la base de la demande de renvoi. Il a adressé cette demande le 1er novembre 2022. - Dans la situation au *Mali*, la présentation des éléments de preuve effectuée par l'Accusation dans l'affaire *Al Hassan* a été close le 24 février 2022. Durant cette présentation, la Chambre a entendu les dépositions de 52 témoins et inclus la soumission, au titre d'éléments de preuve, de dépositions préalablement enregistrées auprès de 17 témoins. - Le Bureau a conduit des activités d'enquêtes au Mali, en appui des activités liées aux procès, et suivi de près l'évolution de la situation, ainsi que les incidents survenant sur le terrain, notamment les rapports sur les atrocités criminelles commises dans cette situation et la région plus étendue du Sahel. Le Bureau a continué de bénéficier de la coopération des autorités nationales et d'autres parties, notamment des organismes des Nations Unies. - Dans la situation en Ouganda, le Bureau a continué, avec le Greffe, de stimuler les efforts déployés pour faire exécuter le mandat d'arrêt délivré contre Joseph Kony, qui est pendant, en renforçant notamment la coopération nouée avec plusieurs États et parties prenantes, et en assurant la conservation

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				des éléments de preuve. - Le 14 février 2022, le Procureur a clos l'examen préliminaire relatif à la situation en Bolivie, et considéré que l'ouverture d'une enquête n'était pas justifiée. Au terme du processus de l'examen préliminaire, le Procureur a estimé qu'il n'y avait pas une base raisonnable pour croire que les crimes allégués, relevant de la compétence de la Cour, ont été commis. Le Procureur a en particulier conclu que le comportement allégué ne réunissait pas les éléments contextuels des crimes contre l'humanité. - Le 3 mars 2022, le Procureur a annoncé qu'il demandait que soient délivrés des mandats d'arrêt dans la situation en Géorgie. Cette demande est plus précisément centrée sur les séquestrations, les mauvais traitements, les prises d'otages et le transfert ultérieur et illégal de civils d'origine géorgienne dans le contexte de l'occupation d'un territoire par la Fédération de Russie. - Le 24 juin 2022, suite à la demande adressée en ce sens par l'Accusation le 22 mars 2022, la Chambre a délivré trois mandats d'arrêt pour David Georgiyevich Sanakoev, Gamlet Guchmazov et Mikhail Mayramovich Mindzaev, en considérant qu'il existait une base raisonnable pour croire que chaque suspect était responsable de crimes de guerre. - En octobre 2022, le Procureur adjoint Nazhat Shameem Khan a conduit une visite officielle à Tbilissi (Géorgie) où elle s'est entretenue avec des représentants gouvernementaux au sujet de la coopération et de la complémentarité. - Le 2 mars 2022, suite à l'envoi d'une « Notice conforme à la règle 45 du Règlement de la Cour » par l'Accusation, afin d'annoncer son intention de demander l'autorisation d'une Chambre préliminaire aux fins d'ouvrir une enquête dans la situation en Ukraine, la Présidence a confié la situation à la Chambre préliminaire II. - Les 2 et 7 mars 2022, l'Accusation a informé la Chambre que, conformément aux articles 13-a) et 14-1) du Statut, elle avait reçu 40 renvois d'États Parties, au sujet de la situation, et que le Procureur avait décidé d'ouvrir une enquête, étant entendu qu'une demande d'autorisation d'ouvrir une enquête selon les dispositions de l'article 15 du Statut n'était plus requise. Depuis cette date, 43 États Parties ont déféré une situation. - Conformément aux paramètres généraux relatifs à la compétence, établis dans le cadre des saisines par 43 États Parties, et sans préjudice de l'objectif final de l'enquête, le champ de l'enquête ouverte par le Procureur le 2 mars 2022 s'étend à toute allégation passée ou présente de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide, commis sur toutes les parties du territoire ukrainien par une quelconque personne, à compter du 21 novembre 2013. - Le Bureau a noué activement des contacts sur le terrain, en Ukraine et dans la région, notamment dans le cadre des trois missions conduites par le Procureur dans le pays. Cela signifie que la présence du Bureau en Ukraine a été ininterrompue depuis mai 2022. Le Bureau a concouru aux efforts de coopération et de coordination entrepris avec diverses parties prenantes nationales et internationales, incluant des États Parties et des organisations internationales et régionales. Le 25 avril 2022, le Bureau a ainsi siégé aux côtés des autorités nationales dans l'Équipe commune d'enquête placée sous les auspices d'Eurojust. - En juillet 2022, le Bureau a co-accueilli la Conférence sur la responsabilité des crimes commis en Ukraine, qui visait à sécuriser l'efficacité de la coopération et de la coordination parmi les acteurs, afin d'assurer la

Exercice financier	*Budget approuvé (millions d'euros)*	*Exécution budgétaire*	*Prévisions*	*Réalisation des prévisions*
				responsabilité pour les crimes internationaux qui auraient été commis en Ukraine. - Le 29 septembre 2022, le Procureur et son adjoint ont effectué une visite à Conakry dans le cadre de l'ouverture du procès relatif aux événements ayant eu lieu le 28 septembre 2009 en Guinée. Cette visite s'inscrivait dans le prolongement du dialogue approfondi que le Bureau a noué avec les autorités guinéennes, et représentait la vingt-et-unième visite effectuée en Guinée dans le contexte de l'examen préliminaire ouvert en 2009. Au terme de la mission, un accord a été signé avec le Gouvernement de la transition sur la complémentarité et la clôture de l'examen préliminaire. - L'examen préliminaire conduit au Nigéria a été clos en 2020. La situation a, depuis cette date, fait l'objet d'une mission de haut niveau, conduite par le Procureur, en avril 2022. Des discussions ont eu lieu à cette occasion avec les autorités nigérianes, afin de faire progresser la complémentarité et la coopération, aux fins d'assurer la responsabilité pour les crimes qui auraient été commis par des membres de Boko Haram et des Forces de sécurité nigérianes. - S'agissant de la situation au Venezuela II, le Bureau s'est efforcé de faire progresser son évaluation des questions considérées. - Le 21 septembre 2022, Eurojust et le Bureau ont publié des directives pratiques pour les organisations de la société civile sur la présentation des informations relatives aux principaux crimes internationaux, tels que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ces directives donnent des moyens et des appuis aux organisations qui s'efforcent de collecter et de conserver des informations contribuant aux enquêtes et aux poursuites conduites à l'échelle nationale ou devant la Cour. Ces directives ont pour objet de concourir à la lutte menée contre l'impunité. Elles ont été rédigées sur la base du savoir-faire acquis par le Bureau à la Cour, Eurojust, le réseau Génocide, des organisations de la société civile, des procureurs nationaux et des partenaires internationaux. - Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, le Bureau a reçu 928 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 665 étaient manifestement hors de la compétence de la Cour ; 18 justifiaient une analyse plus approfondie ; 11 étaient liées à une situation déjà en cours d'analyse ; et 234 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. De plus, le Bureau a reçu 4 119 éléments liés aux communications existantes. Le Bureau a reçu au total 16 555 communications au titre de l'article 15 depuis juillet 2002.

ANNEXE XIV : OBLIGATIONS NON LIQUIDÉES

Tableau 1 : Engagements non réglés au 31 décembre 2022 – chiffres provisoires non audités (montants en milliers d'euros)

Grand Programme/Programme	*Bons de commande ouverts*		*Voyages ouverts*[1]		
	Nombre de bons de commande	*Montant des bons de commande*	*Nombre de voyages*	*Amount for Trips*	*Total des obligations non liquidées*
	[1]	*[2]*	*[3]*	*[4]*	*[5]=[2]+[4]*
Grand Programme I					
Judiciaire	5	**15.2**	**10**	**90.9**	**106.0**
Présidence	-	-	1	11.0	**11.0**
Chambres	5	15.2	9	79.9	**95.0**
Grand Programme II					
Bureau du Procureur	**153**	**313.8**	**156**	**587.7**	**901.6**
Le Procureur	67	91.8	20	69.2	**161.0**
Division de la juridiction, de la complémentarité et de la coopération	É -	-	80	268.6	**268.6**
Division d'enquête	1	5.6	32	138.7	**144.3**
Division des poursuites	85	216.4	24	111.2	**327.6**
Grand Programme III					-
Registre	**235**	**2,075.4**	**200**	**598.6**	**2,673.9**
Bureau du registraire	-	11.9	1	32.2	**44.1**
Division des services de gestion	53	418.5	8	87.0	**505.4**
Division des services judiciaires	78	1,321.3	93	241.0	**1,562.3**
Division des opérations externes	104	323.7	98	238.4	**562.1**
Grand Programme IV					
Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties	62	197.9	17	66.6	**264.5**
Grand Programme V					
Locaux	1	596.7	-	-	**596.7**
Grand Programme VI					
Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes	2	1.9	4	9.6	**11.5**
Grand Programme VII-5					
Mécanisme de contrôle indépendant	3	1.7	-	-	**1.7**
Grand Programme VII-6					
Bureau de l'audit interne	-	-	-	-	-
Total de la Cour	**461**	**3,202.6**	**387**	**1,353.3**	**4,555.9**

[1.] Le nombre de voyages ouverts a augmenté en 2022 en raison de l'augmentation de l'activité de voyage et de la levée des restrictions liées à la COVID-19.

Tableau 2 : Engagements non liquidés au 31 décembre 2022 - chiffres provisoires non audités (montants en milliers d'euros)

Grand Programme/Programme	*Bons de commande ouverts au 31 déc. 2021*		*Voyages ouverts au 31 déc. 2021*				
	Nombre de bons de commande	*Montant des bons de commande*	*Nombre de voyages*	*Montant des voyages*	*Total Unliquidated Obligations au 31 Dec 2021*	*Décaissé en 2022*	*Économies sur les ULO 2021*
	[1]	*[2]*	*[3]*	*[4]*	*[5]=[2]+[4]*	*[6]*	*[7]=[5]-[6]*
Grand Programme I							
Judiciaire	**2**	**1.9**	**12.0**	**52.4**	**54.3**	**46.7**	**7.6**
Présidence	1	0.9	1	0.6	1.5	1.1	0.4
Chambres	1	1.0	11	51.8	52.8	45.6	7.2
Grand Programme II							
Bureau du Procureur	**29**	**415.6**	**148**	**558.3**	**973.9**	**806.7**	**167.2**
Le Procureur	23	215.3	12	58.0	273.3	262.2	11.1
Division de la juridiction, de la complémentarité et de la coopération	0	1.9	16	59.2	61.1	53.4	7.7
Division d'enquête	4	197.9	95	357.5	555.4	411.9	143.5
Division des poursuites	2	0.6	25	83.6	84.2	79.2	5.0
Grand Programme III							
Registre	**286**	**3,312.1**	**149**	**375.1**	**3,687.2**	**3,109.0**	**578.1**
Bureau du registraire	1	0.9	4	9.8	10.7	7.7	3.0
Division des services de gestion	54	407.2	4	10.5	417.8	328.2	89.6
Division des services judiciaires	90	2,513.0	101	251.4	2,764.5	2,462.3	302.2
Division des opérations externes	141	390.9	40	103.3	494.2	310.9	183.2
Grand Programme IV							
Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties	55	174.0	15	29.7	203.7	121.0	82.7
Grand Programme V							
Locaux	1	797.1	-	-	797.1	797.1	-
Grand Programme VI							
Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes	5	29.6	4	12.8	42.4	24.3	18.2
Grand Programme VII-5							
Mécanisme de contrôle indépendant	4	6.7	3	27.6	34.3	27.7	6.6
Grand Programme VII-6							
Bureau de l'audit interne	-	-	-	-	-	-	-
Total de la Cour	**382.0**	**4,737.0**	**331.0**	**1,055.9**	**5,792.9**	**4,932.5**	**860.4**

Annexe XV : Exécution du budget 2022 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d'euros)

Tableau 1 : La CPI

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
CPI	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Salaire des juges	5,076.1	5,261.8	(185.7)	103.7
Administrateurs	65,576.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	25,438.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	91,014.2	97,568.8	(6,554.6)	107.2
Assistance temporaire générale	21,806.1	17,579.9	4,226.2	80.6
Assistance temporaire pour les réunions	894.9	1,622.9	(728.0)	181.3
Heures supplémentaires	343.7	217.9	125.8	63.4
Autres dépenses de personnel	23,044.7	19,420.7	3,624.0	84.3
Voyage	4,119.4	3,042.5	1,076.9	73.9
Hospitalité	28.0	14.3	13.7	51.0
Services contractuels	3,324.3	2,553.3	771.0	76.8
Formation	659.1	294.4	364.7	44.7
Consultants	720.7	761.4	(40.7)	105.6
Avocat de la défense	5,196.7	4,221.4	975.3	81.2
Avocat des victimes	1,906.6	1,719.2	187.4	90.2
Frais généraux de fonctionnement	14,280.9	13,818.0	462.9	96.8
Fournitures et matériel	1,097.2	784.4	312.8	71.5
Meubles et équipement	802.0	783.7	18.3	97.7
Dépenses hors personnel	32,134.9	27,992.7	4,142.2	87.1
Total	**151,269.9**	**150,244.0**	**1,025.9**	**99.3**
Prêt à l'État hôte	3,585.1	3,585.1	(0.0)	100.0
Total, y compris le prêt de l'État hôte	**154,855.0**	**153,829.1**	**1,025.9**	**99.3**

Tableau 2 : Grand Programme – Branche Judiciaire

Branche Judiciaire	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Salaire des juges	5,076.1	5,261.8	(185.7)	103.7
Administrateurs	4,831.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	901.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	5,732.2	5,676.6	55.6	99.0
Assistance temporaire générale	1,458.4	1,220.5	237.9	83.7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1,458.4	1,220.5	237.9	83.7
Voyage	75.2	76.1	(0.9)	101.2
Hospitalité	11.0	1.6	9.4	14.5
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	27.8	19.8	8.0	71.1
Consultants	5.0	-	5.0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	119.0	97.5	21.5	81.9
Total	**12,385.7**	**12,256.4**	**129.3**	**99.0**

Tableau 3 : Grand Programme I – 1100

La Présidence	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	28.0	-	28.0	-
Administrateurs	905.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	314.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,219.8	1,370.9	(151.1)	112.4
Assistance temporaire générale	-	13.8	(13.8)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	13.8	(13.8)	-
Voyage	75.2	76.1	(0.9)	101.2
Hospitalité	10.0	1.6	8.4	15.9
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	7.3	-	7.3	-
Consultants	5.0	-	5.0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	97.5	77.7	19.8	79.7
Total	**1,345.3**	**1,462.5**	**(117.2)**	**108.7**

Tableau 4 : Grand Programme I – 1200

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Chambres	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5,048.1	5,261.8	(213.7)	104.2
Administrateurs	3,926.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	586.4	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	4,512.4	4,305.7	206.7	95.4
Assistance temporaire générale	1,458.4	1,206.7	251.7	82.7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1,458.4	1,206.7	251.7	82.7
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	1.0	-	1.0	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	20.5	19.8	0.7	96.4
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	21.5	19.8	1.7	91.9
Total	**11,040.4**	**10,793.9**	**246.5**	**97.8**

Tableau 5 : Bureau du Procureur

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Bureau du Procureur	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	28,766.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	5,265.3	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	34,031.3	36,923.2	(2,891.9)	108.5
Assistance temporaire générale	11,934.4	9,096.0	2,838.4	76.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	9.8	(9.8)	-
Heures supplémentaires	-	3.3	(3.3)	-
Autres dépenses de personnel	11,934.4	9,109.1	2,825.3	76.3
Voyage	1,973.7	1,652.9	320.8	83.7
Hospitalité	5.0	4.9	0.1	98.7
Services contractuels	370.0	374.6	(4.6)	101.2
Formation	100.0	5.6	94.4	5.6
Consultants	100.0	146.0	(46.0)	146.0
Frais généraux de fonctionnement	677.0	850.7	(173.7)	125.7
Fournitures et matériel	115.0	51.2	63.8	44.5
Meubles et équipement	240.0	117.5	122.5	48.9
Dépenses hors personnel	3,580.7	3,203.4	377.3	89.5
Total	**49,546.4**	**49,235.7**	**310.7**	**99.4**

Tableau 6 : Grand Programme II - 2500

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Programme A – Le Procureur s	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	2,833.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	781.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	3,614.9	3,955.0	(340.1)	109.4
Assistance temporaire générale	252.4	476.1	(223.7)	188.6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	1.6	(1.6)	-
Autres dépenses de personnel	252.4	477.6	(225.2)	189.2
Voyage	31.8	308.0	(276.2)	968.4
Hospitalité	5.0	4.9	0.1	98.7
Services contractuels	-	31.0	(31.0)	-
Formation	100.0	5.6	94.4	5.6
Consultants	100.0	146.0	(46.0)	146.0
Frais généraux de fonctionnement	-	212.5	(212.5)	-
Fournitures et matériel	-	0.2	(0.2)	-
Meubles et équipement	-	17.4	(17.4)	-
Dépenses hors personnel	236.8	725.6	(488.8)	306.4
Total	**4,104.1**	**5,158.2**	**(1,054.1)**	**125.7**

Tableau 7 : Grand Programme II - 2510

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Cabinet du Procureur	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	757.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	142.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	899.8	1,240.2	(340.4)	137.8
Assistance temporaire générale	-	202.1	(202.1)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	1.6	(1.6)	-
Autres dépenses de personnel	-	203.6	(203.6)	-
Voyage	-	272.3	(272.3)	-
Hospitalité	5.0	4.9	0.1	98.7
Services contractuels	-	28.0	(28.0)	-
Formation	-	5.6	(5.6)	-
Consultants	100.0	146.0	(46.0)	146.0
Frais généraux de fonctionnement	-	212.5	(212.5)	-
Fournitures et matériel	-	0.2	(0.2)	-
Meubles et équipement	-	17.4	(17.4)	-
Dépenses hors personnel	105.0	686.9	(581.9)	654.2
Total	**1,004.8**	**2,130.8**	**(1,126.0)**	**212.1**

Tableau 8 : Major Programme II - 2520

Unité de la planification et du contrôle financiers	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	388.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	213.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	601.5	662.3	(60.8)	110.1
Assistance temporaire générale	106.5	79.8	26.7	74.9
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	106.5	79.8	26.7	74.9
Voyage	5.6	-	5.6	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	5.6	-	5.6	-
Total	**713.6**	**742.1**	**(28.5)**	**104.0**

Tableau 9 : Grand Programme II - 2530

Bureau des affaires extérieures	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	881.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	284.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,165.9	1,254.7	(88.8)	107.6
Assistance temporaire générale	66.2	140.4	(74.2)	212.0
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	66.2	140.4	(74.2)	212.0
Voyage	26.2	35.6	(9.4)	136.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	26.2	35.6	(9.4)	136.0
Total	**1,258.3**	**1,430.7**	**(172.4)**	**113.7**

Tableau 10 : Grand Programme II - 2540

Bureau des ressources humaines du Bureau du Procureur	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	121.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	71.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	192.7	196.6	(3.9)	102.0
Assistance temporaire générale	-	53.8	(53.8)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	53.8	(53.8)	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	100.0	-	100.0	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	100.0	-	100.0	-
Total	**292.7**	**250.5**	**42.2**	**85.6**

Tableau 11 : Grand Programme II - 2550

Unité de l'information	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	243.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	71.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	314.4	148.0	166.4	47.1
Assistance temporaire générale	79.7	-	79.7	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	79.7	-	79.7	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	3.0	(3.0)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	3.0	(3.0)	-
Total	**394.1**	**151.0**	**243.1**	**38.3**

Tableau 12 : Grand Programme II - 2560

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section des avis juridiques	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	440.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	440.6	453.2	(12.6)	102.9
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	**440.6**	**453.2**	**(12.6)**	**102.9**

Tableau 13 : Grand Programme II - 2600

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Programme B1 - Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	10,487.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	213.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	10,700.4	10,229.0	471.4	95.6
Assistance temporaire générale	3,516.5	2,299.5	1,217.0	65.4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	3,516.5	2,299.5	1,217.0	65.4
Voyage	941.3	677.7	263.6	72.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	119.0	(119.0)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	941.3	796.6	144.7	84.6
Total	**15,158.2**	**13,325.2**	**1,833.0**	**87.9**

Tableau 14 : Grand Programme II - 2610

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Equipe du Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	394.1	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	394.1	557.1	(163.0)	141.4
Assistance temporaire générale	315.8	125.8	190.0	39.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	315.8	125.8	190.0	39.8
Voyage	-	47.4	(47.4)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	47.4	(47.4)	-
Total	**709.9**	**730.3**	**(20.4)**	**102.9**

Tableau 15 : Grand Programme II - 2620

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section des examens préliminaires	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,099.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,099.7	1,323.0	(223.3)	120.3
Assistance temporaire générale	264.6	163.6	101.0	61.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	264.6	163.6	101.0	61.8
Voyage	-	24.1	(24.1)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	24.1	(24.1)	-
Total	**1,364.3**	**1,510.7**	**(146.4)**	**110.7**

Tableau 16: Grand Programme II - 2630

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Équipes unfiées	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	8,553.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	213.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	8,766.0	7,896.2	869.8	90.1
Assistance temporaire générale	2,936.1	1,883.9	1,052.2	64.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2,936.1	1,883.9	1,052.2	64.2
Voyage	941.3	586.9	354.4	62.4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	119.0	(119.0)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	941.3	705.9	235.4	75.0
Total	**12,643.4**	**10,486.1**	**2,157.3**	**82.9**

Tableau 17: Grand Programme II - 2640

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section des violences sexistes et des enfants	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	440.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	440.6	452.7	(12.1)	102.7
Assistance temporaire générale	-	126.2	(126.2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	126.2	(126.2)	-
Voyage	-	19.2	(19.2)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	19.2	(19.2)	-
Total	**440.6**	**598.1**	**(157.5)**	**135.8**

Tableau 18 : Grand Programme II - 2700

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Programme B2 – Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	9,902.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	284.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	10,186.8	13,314.2	(3,127.4)	130.7
Assistance temporaire générale	3,142.3	2,772.3	370.0	88.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	3,142.3	2,772.3	370.0	88.2
Voyage	583.0	297.9	285.1	51.1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	17.0	(17.0)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	583.0	314.9	268.1	54.0
Total	**13,912.1**	**16,401.4**	**(2,489.3)**	**117.9**

Tableau 19 : Grand Programme II - 2710

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Équipe du Procureur adjoint	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	506.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	506.6	578.4	(71.8)	114.2
Assistance temporaire générale	232.0	139.8	92.2	60.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	232.0	139.8	92.2	60.2
Voyage	-	49.2	(49.2)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	49.2	(49.2)	-
Total	**738.6**	**767.3**	**(28.7)**	**103.9**

Table 20 : Major Programme II - 2720

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section des appels	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,169.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	71.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,240.7	1,473.8	(233.1)	118.8
Assistance temporaire générale	106.5	115.1	(8.6)	108.1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	106.5	115.1	(8.6)	108.1
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	**1,347.2**	**1,588.9**	**(241.7)**	**117.9**

Tableau 21 : Grand Programme II - 2730

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Équipes unifiées	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	8,226.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	213.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	8,439.5	11,261.9	(2,822.4)	133.4
Assistance temporaire générale	2,803.8	2,517.5	286.3	89.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2,803.8	2,517.5	286.3	89.8
Voyage	583.0	248.7	334.3	42.7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	17.0	(17.0)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	583.0	265.8	317.2	45.6
Total	**11,826.3**	**14,045.2**	**(2,218.9)**	**118.8**

Tableau 22 : Grand Programme II - 2800

Programme C - Services intégrés	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	5,541.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	3,987.3	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	9,529.2	9,425.0	104.2	98.9
Assistance temporaire générale	5,023.2	3,548.1	1,475.1	70.6
Assistance temporaire pour les réunions	-	9.8	(9.8)	-
Heures supplémentaires	-	1.7	(1.7)	-
Autres dépenses de personnel	5,023.2	3,559.6	1,463.6	70.9
Voyage	417.6	369.4	48.2	88.5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	370.0	343.6	26.4	92.9
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	677.0	501.9	175.1	74.1
Fournitures et matériel	115.0	51.0	64.0	44.3
Meubles et équipement	240.0	100.1	139.9	41.7
Dépenses hors personnel	1,819.6	1,366.0	453.6	75.1
Total	**16,372.0**	**14,350.6**	**2,021.4**	**87.7**

Tableau 23 : Grand Programme II - 2810

Bureau du Directeur des services intégrés	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	200.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	91.7	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	291.9	217.0	74.9	74.3
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	2.3	(2.3)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	2.3	(2.3)	-
Total	**291.9**	**219.3**	**72.6**	**75.1**

Tableau 24 : Grand Programme II - 2820

Unité de l'appui à la gestion et à l'administration	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	568.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	568.0	374.2	193.8	65.9
Assistance temporaire générale	238.8	150.4	88.4	63.0
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	238.8	150.4	88.4	63.0
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	**806.8**	**524.5**	**282.3**	**65.0**

Tableau 25 : Grand Programme II - 2830

Section de planification et des opérations	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,767.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	997.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	2,765.5	2,736.4	29.1	98.9
Assistance temporaire générale	1,099.8	880.3	219.5	80.0
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	1.7	(1.7)	-
Autres dépenses de personnel	1,099.8	882.0	217.8	80.2
Voyage	154.3	168.1	(13.8)	108.9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	67.7	(67.7)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	667.0	493.0	174.0	73.9
Fournitures et matériel	-	1.5	(1.5)	-
Meubles et équipement	-	16.0	(16.0)	-
Dépenses hors personnel	821.3	746.2	75.1	90.9
Total	**4,686.6**	**4,364.7**	**321.9**	**93.1**

Tableau 26 : Grand Programme II - 2840

Section des sciences criminalistiques	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	973.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	71.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,044.3	1,170.7	(126.4)	112.1
Assistance temporaire générale	424.0	285.8	138.2	67.4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	424.0	285.8	138.2	67.4
Voyage	46.4	28.6	17.8	61.7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	46.4	28.6	17.8	61.7
Total	**1,514.7**	**1,485.1**	**29.6**	**98.0**

Tableau 27 : Grand Programme II - 2850

Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve (IKEMS)	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,404.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1,549.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	2,953.3	3,064.4	(111.1)	103.8
Assistance temporaire générale	1,032.2	1,068.4	(36.2)	103.5
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1,032.2	1,068.4	(36.2)	103.5
Voyage	3.0	10.2	(7.2)	341.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	10.0	9.0	1.0	89.5
Fournitures et matériel	115.0	49.5	65.5	43.0
Meubles et équipement	240.0	84.1	155.9	35.0
Dépenses hors personnel	368.0	152.7	215.3	41.5
Total	**4,353.5**	**4,285.6**	**67.9**	**98.4**

Tableau 28 : Grand Programme II - 2860

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Unité des services linguistiques	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,196.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	710.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,906.2	1,862.4	43.8	97.7
Assistance temporaire générale	2,228.4	1,163.2	1,065.2	52.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	9.8	(9.8)	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2,228.4	1,172.9	1,055.5	52.6
Voyage	213.9	160.2	53.7	74.9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	370.0	275.9	94.1	74.6
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	583.9	436.1	147.8	74.7
Total	**4,718.5**	**3,471.5**	**1,247.0**	**73.6**

Tableau 29 : Grand Programme III - Greffe

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Greffe	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	28,999.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	18,647.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	47,646.5	51,107.3	(3,460.8)	107.3
Assistance temporaire générale	5,948.7	5,143.9	804.8	86.5
Assistance temporaire pour les réunions	824.9	1,491.8	(666.9)	180.9
Heures supplémentaires	334.7	200.3	134.4	59.8
Autres dépenses de personnel	7,108.3	6,836.0	272.3	96.2
Voyage	1,471.1	882.6	588.5	60.0
Hospitalité	4.0	1.6	2.4	39.7
Services contractuels	2,032.6	1,263.5	769.1	62.2
Formation	472.7	251.0	221.7	53.1
Consultants	538.5	555.9	(17.4)	103.2
Avocat de la défense	5,196.7	4,221.4	975.3	81.2
Avocat des victimes	1,906.6	1,719.2	187.4	90.2
Frais généraux de fonctionnement	11,322.9	10,694.2	628.7	94.4
Fournitures et matériel	970.7	713.6	257.1	73.5
Meubles et équipement	548.6	661.0	(112.4)	120.5
Dépenses hors personnel	24,464.4	20,964.1	3,500.3	85.7
Total	**79,219.2**	**78,907.4**	**311.8**	**99.6**

Tableau 30 : Grand Programme III - 3100

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Bureau du Greffier	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,472.1	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	155.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,627.7	1,720.7	(93.0)	105.7
Assistance temporaire générale	-	98.2	(98.2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	98.2	(98.2)	-
Voyage	19.5	7.1	12.4	36.3
Hospitalité	4.0	1.6	2.4	39.7
Services contractuels	-	2.3	(2.3)	-
Formation	6.8	1.8	5.0	26.0
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	30.3	12.7	17.6	41.9
Total	**1,658.0**	**1,831.6**	**(173.6)**	**110.5**

Tableau 31 : Grand Programme III - 3110

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Cabinet du Greffier	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	633.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	87.7	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	721.4	692.0	29.4	95.9
Assistance temporaire générale	-	98.2	(98.2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	98.2	(98.2)	-
Voyage	11.1	1.9	9.2	17.4
Hospitalité	4.0	1.6	2.4	39.7
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	1.8	(1.8)	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	15.1	5.3	9.8	35.0
Total	**736.5**	**795.6**	**(59.1)**	**108.0**

Tableau 32 : Grand Programme III - 3130

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Bureau des affaires juridiques	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	838.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	67.9	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	906.3	1,028.6	(122.3)	113.5
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	8.4	5.1	3.3	61.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	2.3	(2.3)	-
Formation	6.8	-	6.8	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	15.2	7.4	7.8	48.7
Total	**921.5**	**1,036.0**	**(114.5)**	**112.4**

Tableau 33 : Grand Programme III - 3200

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Direction des services de gestion (DMS)	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	4,220.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	9,424.8	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	13,645.5	14,128.2	(482.7)	103.5
Assistance temporaire générale	916.4	957.2	(40.8)	104.5
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	314.7	182.9	131.8	58.1
Autres dépenses de personnel	1,231.1	1,140.2	90.9	92.6
Voyage	129.7	104.4	25.3	80.5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	222.4	187.6	34.8	84.3
Formation	314.7	210.1	104.6	66.8
Consultants	20.1	25.7	(5.6)	127.7
Frais généraux de fonctionnement	2,697.8	2,912.1	(214.3)	107.9
Fournitures et matériel	204.3	150.1	54.2	73.5
Meubles et équipement	10.0	32.0	(22.0)	320.0
Dépenses hors personnel	3,599.0	3,622.0	(23.0)	100.6
Total	**18,475.6**	**18,890.4**	**(414.8)**	**102.2**

Tableau 34 : Grand Programme III - 3210

Bureau du Directeur des services de gestion DMS	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	798.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	407.4	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,206.0	1,558.1	(352.1)	129.2
Assistance temporaire générale	499.7	496.9	2.8	99.4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	499.7	496.9	2.8	99.4
Voyage	14.9	20.3	(5.4)	135.9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	51.8	18.2	33.6	35.2
Formation	27.7	8.3	19.4	30.1
Consultants	1.5	5.7	(4.2)	378.4
Frais généraux de fonctionnement	345.1	332.8	12.3	96.4
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	3.5	(3.5)	-
Dépenses hors personnel	441.0	388.8	52.2	88.2
Total	**2,146.7**	**2,443.8**	**(297.1)**	**113.8**

Tableau 35 : Grand Programme III - 3220

Section des ressources humaines	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,140.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1,106.2	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	2,246.7	2,663.0	(416.3)	118.5
Assistance temporaire générale	132.3	150.8	(18.5)	114.0
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	132.3	150.8	(18.5)	114.0
Voyage	7.8	5.8	2.0	74.3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	9.3	4.5	4.9	47.8
Formation	183.8	120.0	63.8	65.3
Consultants	18.6	20.0	(1.4)	107.5
Frais généraux de fonctionnement	36.8	27.0	9.8	73.4
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	256.3	177.2	79.1	69.2
Total	**2,635.3**	**2,991.1**	**(355.8)**	**113.5**

Tableau 36 : Grand Programme III - 3230

Section du budget	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	395.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	203.7	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	599.2	456.0	143.2	76.1
Assistance temporaire générale	-	78.8	(78.8)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	1.0	-	1.0	-
Autres dépenses de personnel	1.0	78.8	(77.8)	7,881.0
Voyage	1.1	-	1.1	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	1.3	-	1.3	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	2.4	-	2.4	-
Total	**602.6**	**534.8**	**67.8**	**88.7**

Tableau 37 : Grand Programme III - 3240

Section des finances	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	488.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	950.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,438.6	1,670.4	(231.8)	116.1
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5.0	5.1	(0.1)	101.5
Autres dépenses de personnel	5.0	5.1	(0.1)	101.5
Voyage	5.4	-	5.4	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	43.3	23.7	19.6	54.8
Formation	6.8	-	6.8	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70.0	71.7	(1.7)	102.4
Fournitures et matériel	-	0.2	(0.2)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	125.5	95.7	29.8	76.2
Total	**1,569.1**	**1,771.2**	**(202.1)**	**112.9**

Tableau 38 : Grand Programme III - 3250

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section des services généraux	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	956.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	2,503.8	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	3,459.8	2,882.3	577.5	83.3
Assistance temporaire générale	106.5	128.0	(21.5)	120.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	74.0	74.5	(0.5)	100.6
Autres dépenses de personnel	180.5	202.5	(22.0)	112.2
Voyage	16.3	2.2	14.1	13.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	89.5	118.6	(29.1)	132.5
Formation	1.5	1.7	(0.2)	114.6
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2,081.9	2,326.8	(244.9)	111.8
Fournitures et matériel	141.0	115.9	25.1	82.2
Meubles et équipement	10.0	26.3	(16.3)	263.3
Dépenses hors personnel	2,340.2	2,591.6	(251.4)	110.7
Total	**5,980.5**	**5,676.3**	**304.2**	**94.9**

Tableau 39 : Grand Programme III - 3290

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section de la sécurité	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	442.1	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	4,253.1	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	4,695.2	4,898.4	(203.2)	104.3
Assistance temporaire générale	177.9	102.7	75.2	57.7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	234.7	103.4	131.3	44.0
Autres dépenses de personnel	412.6	206.1	206.5	49.9
Voyage	84.2	76.2	8.0	90.5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	28.5	22.6	5.9	79.2
Formation	93.6	80.0	13.6	85.5
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	164.0	153.8	10.2	93.8
Fournitures et matériel	63.3	34.0	29.3	53.7
Meubles et équipement	-	2.2	(2.2)	-
Dépenses hors personnel	433.6	368.7	64.9	85.0
Total	**5,541.4**	**5,473.2**	**68.2**	**98.8**

Tableau 40 : Grand Programme III - 3300

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Direction des services judiciaires (DJS)	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	12,711.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	5,200.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	17,911.9	19,478.5	(1,566.6)	108.7
Assistance temporaire générale	3,251.5	2,398.5	853.0	73.8
Assistance temporaire pour les réunions	708.4	1,491.3	(782.9)	210.5
Heures supplémentaires	20.0	17.4	2.6	86.8
Autres dépenses de personnel	3,979.9	3,907.1	72.8	98.2
Voyage	461.2	192.8	268.4	41.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	597.5	228.9	368.6	38.3
Formation	65.0	24.8	40.2	38.1
Consultants	448.2	442.4	5.8	98.7
Avocat de la défense	5,196.7	4,221.4	975.3	81.2
Avocat des victimes	1,906.6	1,719.2	187.4	90.2
Frais généraux de fonctionnement	5,958.1	5,288.4	669.7	88.8
Fournitures et matériel	315.7	259.9	55.8	82.3
Meubles et équipement	510.5	575.9	(65.4)	112.8
Dépenses hors personnel	15,459.5	12,953.6	2,505.9	83.8
Total	**37,351.3**	**36,339.2**	**1,012.1**	**97.3**

Tableau 41 : Grand Programme III - 3310

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Bureau du Directeur des services judiciaires (DJS)	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	518.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	67.9	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	585.9	737.4	(151.5)	125.9
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	42.5	(42.5)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	42.5	(42.5)	-
Total	**585.9**	**779.9**	**(194.0)**	**133.1**

Tableau 42 : Grand Programme III - 3320

Section de l'administration judiciaire	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,518.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1,242.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	2,760.7	2,907.8	(147.1)	105.3
Assistance temporaire générale	619.6	551.0	68.6	88.9
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	619.6	551.0	68.6	88.9
Voyage	34.9	24.8	10.1	71.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	5.4	(5.4)	-
Formation	-	0.4	(0.4)	-
Consultants	-	39.2	(39.2)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	7.4	2.1	5.3	29.0
Meubles et équipement	-	1.3	(1.3)	-
Dépenses hors personnel	42.3	73.2	(30.9)	173.1
Total	**3,422.6**	**3,532.0**	**(109.4)**	**103.2**

Tableau 43 : Grand Programme III - 3325

Section des services de gestion de l'information	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	2,217.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	2,444.4	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	4,661.7	5,370.0	(708.3)	115.2
Assistance temporaire générale	77.2	204.4	(127.2)	264.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	20.0	17.4	2.6	86.8
Autres dépenses de personnel	97.2	221.8	(124.6)	228.2
Voyage	17.3	10.4	6.9	59.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	383.8	100.5	283.3	26.2
Formation	59.0	23.9	35.1	40.4
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3,936.3	3,381.5	554.8	85.9
Fournitures et matériel	291.8	247.0	44.8	84.6
Meubles et équipement	510.5	574.2	(63.7)	112.5
Dépenses hors personnel	5,198.7	4,337.5	861.2	83.4
Total	**9,957.6**	**9,929.3**	**28.3**	**99.7**

Tableau 44 : Grand Programme III - 3330

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section de la détention	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	327.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	135.8	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	463.5	441.3	22.2	95.2
Assistance temporaire générale	170.3	106.8	63.5	62.7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	170.3	106.8	63.5	62.7
Voyage	-	1.8	(1.8)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	60.0	(60.0)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	0.6	-	0.6	-
Frais généraux de fonctionnement	1,980.4	1,835.8	144.6	92.7
Fournitures et matériel	7.5	4.0	3.5	53.4
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	1,988.5	1,901.6	86.9	95.6
Total	**2,622.3**	**2,449.7**	**172.6**	**93.4**

Tableau 45 : Grand Programme III - 3340

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Section des services linguistiques	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	4,573.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	563.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	5,136.5	5,475.6	(339.1)	106.6
Assistance temporaire générale	1,877.2	1,017.7	859.5	54.2
Assistance temporaire pour les réunions	708.4	1,491.3	(782.9)	210.5
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	2,585.6	2,509.0	76.6	97.0
Voyage	192.1	94.6	97.5	49.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	157.7	58.7	99.0	37.2
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	7.0	6.2	0.8	89.2
Meubles et équipement	-	0.4	(0.4)	-
Dépenses hors personnel	356.8	159.9	196.9	44.8
Total	**8,078.9**	**8,144.5**	**(65.6)**	**100.8**

Tableau 46 :: Grand Programme III - 3360

Section de la participation des victimes et des réparations	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,050.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	339.5	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,389.7	1,616.6	(226.9)	116.3
Assistance temporaire générale	400.7	292.7	108.0	73.1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	400.7	292.7	108.0	73.1
Voyage	29.0	21.7	7.3	74.7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	6.0	4.4	1.6	73.2
Formation	5.4	-	5.4	-
Consultants	5.0	0.5	4.5	10.9
Frais généraux de fonctionnement	23.0	33.0	(10.0)	143.5
Fournitures et matériel	2.0	0.5	1.5	25.1
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	70.4	60.1	10.3	85.4
Total	**1,860.8**	**1,969.4**	**(108.6)**	**105.8**

Tableau 47 : Grand Programme III - 3370

Bureau du conseil public pour la Défense	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	605.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	67.9	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	673.5	742.1	(68.6)	110.2
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	3.0	5.9	(2.9)	196.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	0.6	0.5	0.1	78.1
Consultants	20.0	4.8	15.2	24.2
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	23.6	11.2	12.4	47.4
Total	**697.1**	**753.3**	**(56.2)**	**108.1**

Tableau 48 : Grand Programme III - 3380

Bureau du conseil public pour les victimes	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,318.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	67.9	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	*1,385.9*	*1,439.6*	*(53.7)*	*103.9*
Assistance temporaire générale	106.5	225.8	(119.3)	212.0
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	*106.5*	*225.8*	*(119.3)*	*212.0*
Voyage	131.3	33.6	97.7	25.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	50.0	-	50.0	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	422.6	355.3	67.3	84.1
Frais généraux de fonctionnement	18.4	36.1	(17.7)	196.5
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	*622.3*	*425.1*	*197.2*	*68.3*
Total	**2,114.7**	**2,090.5**	**24.2**	**98.9**

Tableau 49 : Grand Programme III - 3390

Section de l'appui aux conseils	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	582.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	271.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	*854.5*	*747.9*	*106.6*	*87.5*
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	53.6	-	53.6	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	5,196.7	4,221.4	975.3	81.2
Avocat des victimes	1,906.6	1,719.2	187.4	90.2
Frais généraux de fonctionnement	-	1.9	(1.9)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	*7,156.9*	*5,942.5*	*1,214.4*	*83.0*
Total	**8,011.4**	**6,690.5**	**1,320.9**	**83.5**

Tableau 50 : Grand Programme III - 3800

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Division of External Operations (DEO)	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	10,594.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	3,866.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	14,461.4	15,779.9	(1,318.5)	109.1
Assistance temporaire générale	1,701.1	1,689.9	11.2	99.3
Assistance temporaire pour les réunions	116.5	0.6	115.9	0.5
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1,817.6	1,690.5	127.1	93.0
Voyage	860.7	578.3	282.4	67.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	1,212.7	844.8	367.9	69.7
Formation	56.2	14.4	41.8	25.7
Consultants	-	87.9	(87.9)	-
Frais généraux de fonctionnement	2,667.0	2,493.7	173.3	93.5
Fournitures et matériel	450.7	303.6	147.1	67.4
Meubles et équipement	28.1	53.1	(25.0)	189.1
Dépenses hors personnel	5,275.4	4,375.8	899.6	82.9
Total	**21,554.4**	**21,846.2**	**(291.8)**	**101.4**

Tableau 51 : Grand Programme III - 3810

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Bureau du Directeur des opérations extérieures (DEO)	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	424.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	67.9	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	492.2	626.8	(134.6)	127.3
Assistance temporaire générale	-	226.6	(226.6)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	226.6	(226.6)	-
Voyage	53.9	19.4	34.5	36.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	0.1	(0.1)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	53.9	19.5	34.4	36.2
Total	**546.1**	**872.9**	**(326.8)**	**159.9**

Tableau 52 : Grand Programme III - 3820

Section de l'appui aux opérations extérieures	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	2,054.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	543.2	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	2,597.5	2,615.7	(18.2)	100.7
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	31.4	26.8	4.6	85.3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	15.0	77.9	(62.9)	519.1
Formation	5.0	-	5.0	-
Consultants	-	47.5	(47.5)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	20.0	15.5	4.5	77.7
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	71.4	167.7	(96.3)	234.8
Total	**2,668.9**	**2,783.4**	**(114.5)**	**104.3**

Tableau 53 : Grand Programme III - 3830

Section de l'aide aux victimes et aux témoins	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	3,646.1	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1,223.1	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	4,869.2	5,184.6	(315.4)	106.5
Assistance temporaire générale	971.5	850.9	120.6	87.6
Assistance temporaire pour les réunions	116.5	-	116.5	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1,088.0	850.9	237.1	78.2
Voyage	452.0	357.9	94.1	79.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	9.8	-	9.8	-
Formation	4.9	2.4	2.5	48.4
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1,620.3	1,647.4	(27.1)	101.7
Fournitures et matériel	16.8	24.0	(7.2)	143.1
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	2,103.8	2,031.7	72.1	96.6
Total	**8,061.0**	**8,067.2**	**(6.2)**	**100.1**

Tableau 54 : Grand Programme III - 3840

Section de l'information et de la sensibilisation	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,259.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1,086.4	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	2,346.2	2,330.1	16.1	99.3
Assistance temporaire générale	79.5	19.0	60.5	23.9
Assistance temporaire pour les réunions	-	0.6	(0.6)	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	79.5	19.6	59.9	24.6
Voyage	31.6	41.7	(10.1)	131.9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	303.5	149.1	154.4	49.1
Formation	13.0	7.4	5.7	56.5
Consultants	-	24.8	(24.8)	-
Frais généraux de fonctionnement	26.5	13.9	12.6	52.5
Fournitures et matériel	10.0	15.2	(5.2)	152.1
Meubles et équipement	15.0	42.5	(27.5)	283.3
Dépenses hors personnel	399.6	294.5	105.1	73.7
Total	**2,825.3**	**2,644.3**	**181.0**	**93.6**

Tableau 55 : Grand Programme III - 3850

Bureaux externes de la Cour	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	3,210.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	946.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	4,156.3	5,022.6	(866.3)	120.8
Assistance temporaire générale	650.1	593.4	56.7	91.3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	650.1	593.4	56.7	91.3
Voyage	291.8	132.5	159.3	45.4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	884.4	617.8	266.6	69.9
Formation	33.3	4.7	28.6	14.2
Consultants	-	15.6	(15.6)	-
Frais généraux de fonctionnement	1,020.2	832.3	187.9	81.6
Fournitures et matériel	403.9	248.8	155.1	61.6
Meubles et équipement	13.1	10.7	2.4	81.3
Dépenses hors personnel	2,646.7	1,862.3	784.4	70.4
Total	**7,453.1**	**7,478.3**	**(25.2)**	**100.3**

Tableau 56 : Grand Programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États parties

Secrétariat de l'Assemblée des États parties	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	799.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	331.3	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,130.6	1,167.0	(36.4)	103.2
Assistance temporaire générale	552.5	379.2	173.3	68.6
Assistance temporaire pour les réunions	70.0	121.3	(51.3)	173.2
Heures supplémentaires	9.0	14.3	(5.3)	159.1
Autres dépenses de personnel	631.5	514.8	116.7	81.5
Voyage	427.8	269.8	158.0	63.1
Hospitalité	7.0	6.0	1.0	85.7
Services contractuels	801.7	822.5	(20.8)	102.6
Formation	7.5	2.9	4.6	38.0
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	6.0	3.2	2.8	52.9
Fournitures et matériel	8.5	19.5	(11.0)	229.6
Meubles et équipement	5.0	0.4	4.6	7.8
Dépenses hors personnel	1,263.5	1,124.2	139.3	89.0
Total	**3,025.6**	**2,806.0**	**219.6**	**92.7**

Tableau 57 : Grand Programme IV - 4100

Conférence AÉP	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	259.4	79.8	179.6	30.7
Assistance temporaire pour les réunions	40.0	121.3	(81.3)	303.2
Heures supplémentaires	9.0	9.0	(0.0)	100.2
Autres dépenses de personnel	308.4	210.0	98.4	68.1
Voyage	37.3	38.7	(1.4)	103.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	645.2	708.5	(63.3)	109.8
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3.0	3.2	(0.2)	105.1
Fournitures et matériel	5.0	19.5	(14.5)	390.4
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	690.5	769.9	(79.4)	111.5
Total	**998.9**	**980.0**	**18.9**	**98.1**

Tableau 58 : Grand Programme IV - 4200

Secrétariat AÉP	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	615.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	231.6	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	847.4	862.8	(15.4)	101.8
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	5.3	(5.3)	-
Autres dépenses de personnel	-	5.3	(5.3)	-
Voyage	9.3	8.8	0.5	94.1
Hospitalité	1.0	-	1.0	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	3.3	2.9	0.4	86.4
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	3.5	-	3.5	-
Meubles et équipement	5.0	-	5.0	-
Dépenses hors personnel	22.1	11.6	10.5	52.5
Total	**869.5**	**879.8**	**(10.3)**	**101.2**

Tableau 59 : Grand Programme IV - 4400

Bureau du Président de l'Assemblée des États parties	*Budget approuvé 2022* [1]	*Dépenses réelles 2022* [2]	*Écart (milliers d'euros)* [3]=[1]-[2]	*Taux d'exécution en %* [4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	149.8	177.8	(28.0)	118.7
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	149.8	177.8	(28.0)	118.7
Voyage	98.5	80.5	18.0	81.7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	6.0	2.6	3.4	44.1
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	104.5	83.1	21.4	79.5
Total	**254.3**	**260.9**	**(6.6)**	**102.6**

Tableau 60 : Grand Programme IV - 4500

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Comité du budget et des finances	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	183.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	99.7	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	283.2	304.1	(20.9)	107.4
Assistance temporaire générale	143.3	121.6	21.7	84.9
Assistance temporaire pour les réunions	30.0	-	30.0	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	173.3	121.6	51.7	70.2
Voyage	282.7	141.8	140.9	50.2
Hospitalité	6.0	6.0	-	100.0
Services contractuels	150.5	111.3	39.2	74.0
Formation	4.2	-	4.2	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	3.0	0.0	3.0	0.7
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	0.4	(0.4)	-
Dépenses hors personnel	446.4	259.6	186.8	58.2
Total	**902.9**	**685.3**	**217.6**	**75.9**

Tableau 61 : Grand Programme V – Locaux

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Locaux	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2,270.0	2,270.0	-	100.0
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	2,270.0	2,270.0	-	100.0
Total	**2,270.0**	**2,270.0**	**-**	**100.0**

Tableau 62 : Grand Programme VI - Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,221.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	139.0	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	1,360.5	1,608.9	(248.4)	118.3
Assistance temporaire générale	1,554.2	1,405.0	149.2	90.4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1,554.2	1,405.0	149.2	90.4
Voyage	144.9	128.6	16.3	88.8
Hospitalité	1.0	0.2	0.8	17.5
Services contractuels	99.3	84.2	15.1	84.8
Formation	19.1	1.9	17.2	9.9
Consultants	40.2	1.5	38.7	3.6
Frais généraux de fonctionnement	5.0	-	5.0	-
Fournitures et matériel	3.0	0.1	2.9	4.3
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	312.5	216.5	96.0	69.3
Total	**3,227.2**	**3,230.5**	**(3.3)**	**100.1**

Tableau 63: Grand Programme VII-2 – Prêt de l'État hôte

Prêt de l'État hôte	*Budget approuvé 2022*	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**
Prêt de l'État hôte	3,585.1	3,585.1	(0.0)	100.0
Total y compris le Prêt de l'État hôte	**3,585.1**	**3,585.1**	**(0.0)**	**100.0**

Tableau 64 : Grand Programme VII-5 - Mécanisme de contrôle indépendant

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Mécanisme de contrôle indépendant	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	449.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	77.2	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	526.6	442.8	83.8	84.1
Assistance temporaire générale	225.6	212.8	12.8	94.3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	225.6	212.8	12.8	94.3
Voyage	16.2	27.8	(11.6)	171.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	8.4	(8.4)	-
Formation	7.0	1.6	5.4	22.8
Consultants	37.0	58.1	(21.1)	156.9
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0.0	(0.0)	-
Meubles et équipement	8.4	4.8	3.6	57.7
Dépenses hors personnel	68.6	100.7	(32.1)	146.8
Total	**820.8**	**756.3**	**64.5**	**92.1**

Tableau 65 : Grand Programme VII-6 - Bureau de l'audit interne

	Budget approuvé 2022	*Dépenses réelles 2022*	*Écart (milliers d'euros)*	*Taux d'exécution en %*
Bureau de l'audit interne	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	509.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	77.2	n/a	n/a	n/a
Dépenses de personnel	586.5	643.1	(56.6)	109.7
Assistance temporaire générale	132.3	122.4	9.9	92.6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	132.3	122.4	9.9	92.6
Voyage	10.5	4.6	5.9	43.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	20.7	-	20.7	-
Formation	25.0	11.6	13.4	46.3
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	56.2	16.2	40.0	28.8
Total	**775.0**	**781.7**	**(6.7)**	**100.9**

***